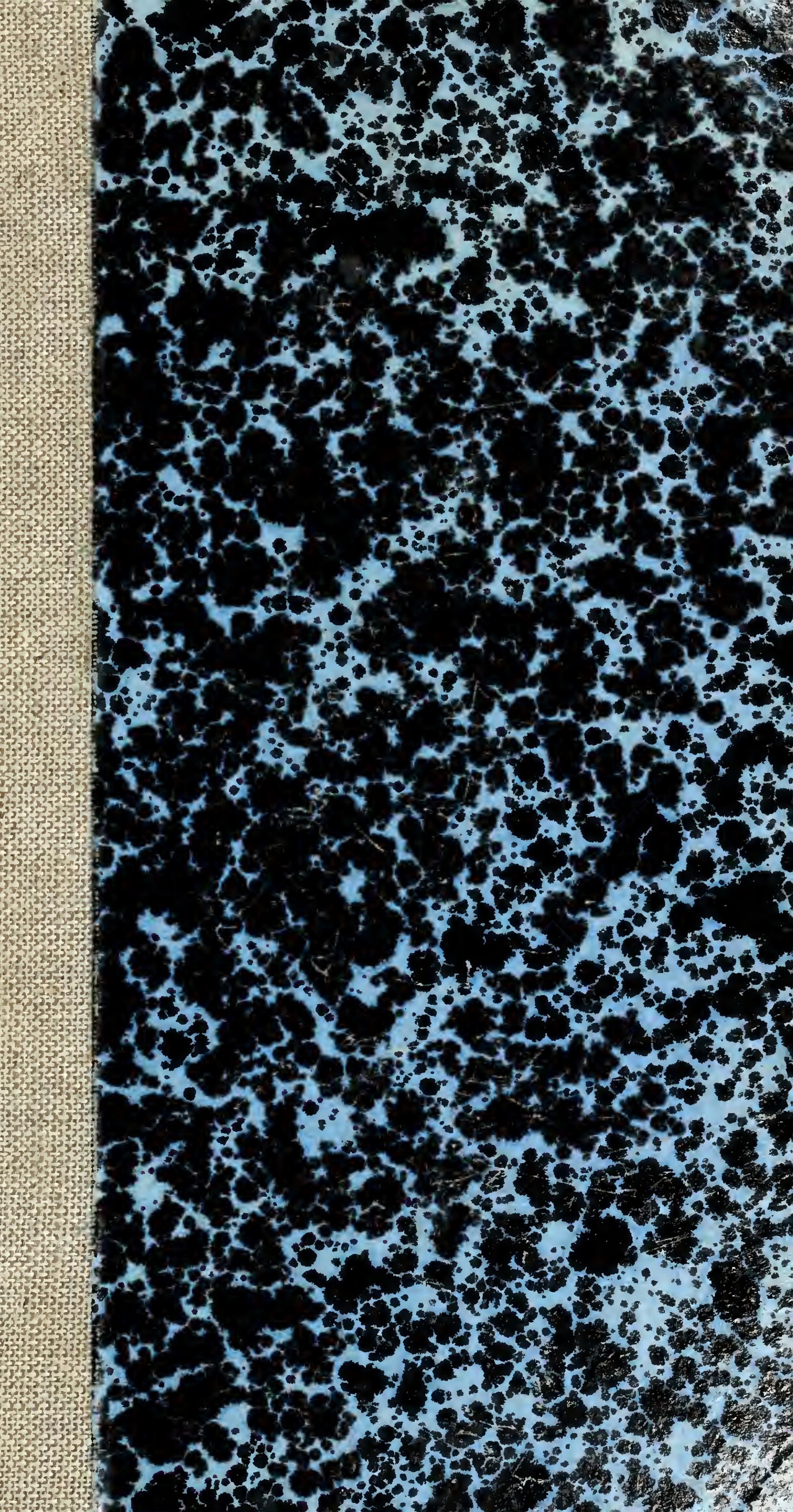




ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

de

CHATEAU-THIERRY

(Aisne)

1864

CHATEAU-THIERRY
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RENAUD
Editeur de « l'Echo de l'Aisne »

MDCCCLXIV

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions émises par lui dans les Rapports.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1864

SÉANCE DE CRÉATION DU 9 SEPTEMBRE 1864

Le vendredi 9 septembre 1864, une réunion composée de : MM. Buirette, curé de Gland ; Chauvac de la Place, ingénieur, chef de section au chemin de fer de l'Est ; Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, membre des Sociétés savantes de Picardie, de Saint-Quentin, Laon et Abbeville ; Hachette, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Harant, agent-voyer de l'arrondissement de Château-Thierry ; Hilaire, curé de Nogentel ; Mayeux, propriétaire à Etampes ; Perrin, propriétaire à Château-Thierry ; Petit, docteur en médecine à Château-Thierry ; Pignon, curé de Crézancy, membre de la Société archéologique de Soissons ; Renaud, imprimeur à Château-Thierry ; Souliac, propriétaire à Château-Thierry, membre correspondant du Comité impérial au Ministère pour les travaux historiques, et membre de la Commission des Antiquités du département de l'Aisne ; Usson, archiprêtre de Château-Thierry, membre de la Société archéologique de Soissons ; de Vertus, propriétaire à Brécy, membre correspondant de l'Institut historique de France ; a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Château-Thierry, dans le but de fonder une Société Historique et Archéologique pour la ville et l'arrondissement.

Pour entrer de suite en séance et procéder avec ordre,

M. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, et M. Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, sont priés d'accepter provisoirement, l'un, l'honneur de la présidence, et l'autre, les fonctions de secrétaire.

Le Bureau provisoire ainsi composé, M. le Président demande s'il ne serait pas avantageux de se constituer en Comité dépendant de la Société Archéologique de Soissons, organisée et fonctionnant depuis dix-sept ans. Cette proposition n'est point agréée.

On procède ensuite à la lecture des Statuts et Réglements de la Société, dont les articles, après quelques discussions, sont unanimement adoptés selon la teneur suivante :

RÉGLEMENT

de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry

Article 1er. — La Société prend le titre de Société Historique et Archéologique de Château-Thierry. L'étude de l'arrondissement et de tout ce qui s'y rattache, forme l'objet de ses travaux. Toutes matières politiques ou discussions religieuses lui seront étrangères.

Art. 2. — Le personnel de la Société se compose de membres titulaires, honoraires et correspondants.

Le nombre des membres titulaires est fixé à trente, celui des membres correspondants est illimité. La Société pourra offrir le titre de membre honoraire aux personnes qui lui paraîtront mériter cette distinction.

Art. 3. — La Société s'attachera principalement à faire connaître par des Mémoires soigneusement rédigés, les Monuments historiques, artistiques, littéraires et scientifiques de l'arrondissement. — Elle étudiera les Eglises, Abbayes, Edifices communaux, Châteaux, Archives, Manuscrits, Statues, Tableaux, Médailles, etc.

La Géologie, pour laquelle notre contrée offre une matière si féconde, ne lui sera point étrangère. — Elle regardera comme partie importante de ses travaux, la biographie des hommes remarquables de la ville et de l'arrondissement. — Elle appellera l'attention de l'autorité sur l'abandon ou la dégradation dont les Monuments qui intéressent l'art, pourraient être menacés.

Art. 4. — Le Bureau de la Société se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Sous-Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Tous les membres du Bureau seront nommés pour un an ; ils pourront être réélus.

Les membres titulaires, correspondants et honoraires seront élus à la majorité des voix et au scrutin. On ne procédera à leur élection qu'à la réunion qui suivra la séance où leur admission aura été proposée par un ou plusieurs membres de la Société. — Les membres titulaires ont seuls voix délibérative pour les nominations et l'administration intérieure de la Société. — Les membres correspondants pourront assister aux séances, et auront voix délibérative dans les discussions.

Art. 5. — Le Président règle l'ordre et la marche des séances, donne la parole, clot les discussions, et peut rappeler à l'ordre. Il signe les procès-verbaux et tous les actes de la Société ; il ordonne la dépense.

Le Vice-Président remplace le Président absent ou empêché ; en cas d'absence des Président et Vice-Président, le doyen d'âge les remplace. — Le Secrétaire fait et dépouille la correspondance, surveille les archives, livres et dons offerts à la Société. Il contresigne tous les actes qui en émanent, rédige les procès-verbaux de chaque séance et les notes qui pourraient être insérées dans les feuilles publiques. — Le Sous-Secrétaire remplace le Secrétaire absent ou empêché, et l'aide dans son travail. — Le Trésorier est chargé de la recette et de la dépense ; il rend ses comptes dans la séance de janvier de chaque année ; il peut être suppléé et remplacé par le Secrétaire.

Art. 6. — Les membres titulaires de la Société payeront chaque année une cotisation de dix francs et auront droit à un exemplaire du Bulletin. Les membres correspondants payeront une cotisation de cinq francs et auront droit à un exemplaire du Bulletin.

Art. 7. — Les mémoires, notices, biographies, etc., présentés à la Société et lus en séance deviendront de plein droit sa propriété ; ils seront remis aux mains du Secrétaire pour être déposés aux archives. Les membres titulaires, munis d'une permission écrite du Président ou du Vice-Président, pourront demander à l'Archiviste communication d'une ou plusieurs pièces des Archives, pendant le temps d'une séance à l'autre, pour l'étudier à loisir.

Art. 8. — Les recettes de la Société se composent : 1° de la

cotisation annuelle ; 2° des allocations qui pourront être faites par le Ministère et par la Ville ; 3° des legs et fondations ; 4° de la vente des ouvrages qu'elle pourrait éditer. — Les dépenses se composeront des frais de séance, des frais de secrétariat, de poste et de correspondance, des frais d'impression des Bulletins et Mémoires, des frais de fouilles ou excursions faites dans l'intérêt de l'art ou de l'histoire.

Art. 9. — La Société publiera tous les ans, la collection de ses Bulletins et Mémoires, la liste des dons offerts en objets d'art ou manuscrits, avec les noms des donateurs. — L'impression des Mémoires en tout ou en partie, ne se fera qu'après l'avis favorable d'une Commission d'examen prise parmi les membres titulaires. — Les auteurs des Mémoires imprimés pourront obtenir un tirage supplémentaire, mais à leurs frais et devant toujours se terminer par cette annotation : « Extrait des Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry. » — Les auteurs des Mémoires dont l'impression n'aurait pu être admise dans les Bulletins à cause des ressources insuffisantes de la Société, pourront les y faire imprimer à leurs frais.

Art. 10. — La Société tiendra ses séances le premier vendredi de chaque mois, à l'Hôtel-de-Ville de Château-Thierry. L'heure de la réunion arrêtée dans la séance précédente, sera indiquée sur les lettres de convocation, ainsi que l'ordre du jour.

Les membres de la Société qui devront offrir la lecture d'un Mémoire ou d'un travail quelconque, se feront préalablement inscrire près du Secrétaire, et prendront leur numéro d'ordre pour parler ; mention en sera faite à l'ordre du jour.

Une séance solennelle et publique sera tenue chaque année. Pendant cette séance, le Secrétaire présentera un Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année, et une ou plusieurs lectures pourront y être faites.

La lecture des statuts et réglement achevée, M. Souliac propose d'admettre immédiatement comme membres titulaires : MM. Bécart, professeur de mathématiques au collége de Château-Thierry ; M. Bénard, propriétaire ; M. Fleury, directeur de l'Usine à Gaz ; et M. Morsaline, architecte de la ville ; ces messieurs ayant fait excuser leur absence de la présente réunion, et ayant accepté (a priori) les mesures que l'on pourrait y adopter, cette proposition est acceptée.

Après ces préliminaires, la Société est d'avis unanime de procéder immédiatement à la nomination définitive de son bureau.

La majorité émet le vœu d'offrir la présidence à M. Hachette, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; M. Hachette ayant décliné cet honneur, l'unanimité des votes se porte sur M. l'abbé Usson, curé-archiprêtre de Château-Thierry. M. Usson est proclamé président, et M. Souliac vice-président. — Sont ensuite nommés successivement et à l'unanimité : M. l'abbé Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, secrétaire; M. Renaud, imprimeur, sous-secrétaire; M. Bénard, trésorier; et M. Perrin, archiviste.

Le bureau ainsi organisé, la Société se déclare constituée, et M. le président est prié de prendre les mesures nécessaires pour la faire reconnaître et autoriser officiellement par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique.

Avant de lever la séance, un membre propose de déférer la présidence et la vice-présidence d'honneur à M. Viard, sous-préfet, et à M. de Gerbrois, maire de Château-Thierry. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, et MM. Usson et Souliac sont priés de vouloir bien la faire agréer par M. le Sous-Préfet et M. le Maire.

Le Président, l'abbé L. Usson.
Le Secrétaire, P. Gourmain.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. USSON.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le vendredi 7 octobre, à une heure du soir, a eu lieu la seconde séance de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Etaient présents : MM. Usson, président; Souliac, vice-

président ; Gourmain, secrétaire ; Renaud, vice-secrétaire ; Perrin, archiviste ; Buirette, Hachette, Harant, Hilaire, Mayeux, Pignon et de Vertus.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui fut adopté dans toute sa teneur, la Société décide qu'il sera inséré dans le journal « l'Echo de l'Aisne ». M. le Président fait ensuite savoir que toutes les pièces relatives à l'approbation officielle de la Société ont eté envoyées à M. le Préfet.

M. Gourmain, secrétaire, fait la communication suivante :

« Messieurs, dans une visite que je fis dernièrement à l'in-
» téressante église de Bonneil, dont l'abside et le portail me
» semblent remonter au 13e siècle ; qui garde encore au pi-
» gnon de son transsept droit, de précieux restes d'un vitrail
» du 16e siècle, représentant la tige de Jessé ; dans laquelle
» on voit sous l'autel de la Sainte-Vierge un caveau bien con-
» servé où se trouvent les ossements épars et profanés de la
» famille de Vassens ; j'eus occasion de voir M. le Maire de
» Bonneil : il m'informa de son intention de réparer prochai-
» nement le pignon du transsept droit de l'église, que surmonte
» une jolie fenêtre à trois meneaux du 16e siècle. Je fis alors
» connaître à M. le Maire la récente création de notre Société,
» son but et son utilité pour diriger, par ses conseils officieux,
» la réparation des monuments religieux et historiques. M. le
» Maire accueillit avec faveur cette communication et promit
» de se mettre en rapport avec nous pour s'éclairer de nos
» lumières avant de commencer ses travaux de restauration. »

La Société accueille cette communication avec intérêt, et décide qu'une commission sera nommée, en temps opportun, pour répondre aux intentions de M. le Maire de Bonneil.

M. Hilaire, curé de Nogentel, membre titulaire de la Société, fait ensuite passer sous les yeux de ses membres un cachet en métal dit de Potin, représentant un lion héraldique entouré d'une devise. M. de Vertus y reconnait les caractères

du 15e siècle. Il est décidé que ce cachet sera confié à l'étude de M. Souliac qui, dans la prochaine séance, édifiera la Société sur l'origine et l'authenticité de ce cachet.

On entend ensuite M Souliac qui donne une lecture qui pourrait s'intituler : *Aperçu général des Monuments archéologiques qui peuvent être étudiés dans l'arrondissement de Château-Thierry*. M. Souliac, n'ayant pas achevé ce travail, promet d'en donner la fin à la prochaine séance.

Enfin, sont présentés comme membres titulaires :

1° Par MM. Gourmain et Souliac : M. l'abbé Frion, aumônier des Chesneaux ; M. Guillot, curé d'Essômes ; M. C. Lenoir, maire de Chézy-l'Abbaye ; M. Bigorgne, maire de Marigny-en-Orxois ; et M. Oscar Pille, de Chézy-l'Abbaye, juge au tribunal de Meaux.

2° Sont présentés comme correspondants par M. Gourmain :

M. Henry Lenoir, de Chézy-l'Abbaye ; M. Wuilque, percepteur à Nogent-l'Artaud ; M. Blat, doyen de Crécy-sur-Serre ; M. Leblanc, curé de Pavant.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. USSON

Le vendredi 18 novembre 1864, la Société historique et archéologique de Château-Thierry, s'est réunie pour la troisième fois au lieu ordinaire de ses séances. Etaient présents : MM. Usson, président ; Souliac, vice-président ; Gourmain, secrétaire ; Renaud, vice-secrétaire ; Bénard, trésorier ; Perrin, archiviste, et MM. Hachette, Mayeux, Petit, membres.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui fut adopté dans toute sa teneur, M. le Président donne lecture de l'arrêté suivant, de M. le Préfet de l'Aisne, qui autorise

officiellement la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

PRÉFECTURE DE L'AISNE

Laon, le 26 octobre 1864.

Nous, Préfet de l'Aisne, officier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 291 et suivants du Code pénal ;

Vu les articles 1er et suivants de la loi du 10 avril 1834 ;

Vu le décret du 25 mars 1852 ;

Vu la demande formée par plusieurs personnes de l'arrondissement de Château Thierry, à l'effet d'être autorisés à créer, dans cette dernière ville, une Société savante, sous la dénomination de Société historique et archéologique de Château-Thierry ;

Vu les Statuts approuvés par nous à la date de ce jour, de ladite Association et liste des Membres fondateurs ;

Vu l'avis favorable de M. le Sous-Préfet de Château-Thierry ;

Arrêtons :

Article 1er. La Société savante fondée à Château-Thierry, sous le titre de *Société historique et archéologique de Château-Thierry* est et demeure autorisée dans les limites des Statuts susvisés.

Article 2. Aucune modification ne pourra être apportée auxdits Statuts et Règlements sans qu'il ne nous en ait été donné communication préalable.

Le Sous-Préfet de Château-Thierry est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet, G. CASTAING.

Pour expédition conforme :

Le Conseiller de Préfecture, J. POURRIER.

Pour expédition conforme :

Le Sous-Préfet, VIARD.

On procède ensuite à l'admission de MM. Marsaux, Waddington, l'abbé Frion, l'abbé Guilliot, C. Lenoir, Bigorgne, Oscar Pille, comme membres titulaires ; et à celle de MM. l'abbé Blat, l'abbé Leblanc, H. Lenoir, Wuilque, comme membres correspondants. Tous ces Messieurs sont admis à l'unanimité.

MM. Delorme, propriétaire à Château-Thierry ; de Rongé, propriétaire au Charmel ; Ponton d'Amécourt, propriétaire à

Mont-Saint-Père ; Demoncy, cultivateur à Fresnes ; Proulle, d'Etampes, sont présentés comme membres titulaires : et MM. Varin, graveur à Crouttes ; Malnory, inspecteur de l'instruction primaire, à Château-Thierry ; Outin, médecin à Chézy-l'Abbaye ; Jules Lefèvre, numismate à Abbeville, comme membres correspondants.

La Société décide à l'unanimité que son bureau sera renouvelé dans la prochaine séance de décembre, et que tous les membres seront invités à verser leur cotisation annuelle pour l'exercice 1864. Enfin, il est arrêté que les réunions seront définitivement fixées au deuxième vendredi de chaque mois.

M. Gourmain, secrétaire, termine la séance par la lecture suivante :

Bibliographie Historique et Archéologique du Département de l'Aisne

par M. l'Abbé GOURMAIN

1° ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY.

Messieurs,

Au début de nos travaux, j'ai pensé qu'il nous serait utile de remettre en lumière et de rappeler à nos souvenirs, les monuments écrits que nous ont légués nos pères sur notre pays. A titre de successeurs immédiats et d'héritiers directs, ne craignons pas de puiser largement à cette source féconde et lumineuse ; comme eux nous aimons notre belle patrie ; comme eux publions sa gloire et ses richesses ; ils nous ont laissé un fond précieux, exploitons-le pour l'enrichir, pour l'accroître en faveur de nos successeurs, de la génération qui bientôt nous remplacera.

Dans cet exposé de notre héritage patrimonial, j'essayerai de suivre l'ordre chronologique ; autant que possible, je joindrai une courte notice biographique des auteurs, à l'appréciation critique de leurs œuvres : commençons par notre arrondissement.

L'arrondissement de Château-Thierry, vous le savez, Messieurs, appartient par sa majeure partie : Château-Thierry, Charly, Condé, à la Brie, sous province de Champagne, et par Fère et Neuilly-Saint-Front, à l'illustre province du Valois ; on pourrait peut-être même, pour parler le langage du jour, l'annexer historiquement au Valois,

dont la Marne formait l'extrême limite de notre côté.

Les documents sur la partie valoise de notre arrondissement sont aussi précieux qu'abondants, il me sera facile de vous le démontrer.

La Brie nous offrira moins de ressources, créons-les, Messieurs, faisons et organisons nos recherches, c'est là une tâche digne de nous, nos neveux nous béniront et nous aurons bien mérité de notre beau pays.

1° Charles de Bovelles, Messieurs, est le premier auteur qui ait écrit sur le Valois ; ses recherches consistent dans des étymologies contenues dans son traité *De differentia vulgarium linguarum*, 1513.

Charles de Bovelles n'appartenait pas au Valois. C'était un savant chanoine de la collégiale de St-Quentin et seigneur de Viéville. Il faisait partie de cette glorieuse pleïade d'hommes studieux, savants et actifs qui font la gloire du Vermandois au XVIe siècle ; il était contemporain de Jean Hennuyer, d'Omer Talon, de Nicolas d'Y, de Pierre Ramus, et comme eux il vécut pour l'étude et l'amour de son pays. Avec un esprit facile, entreprenant, infatigable, il trouvait le succès partout et on compte de lui plus de trente traités d'ouvrages en tous genres : Mathématiques, philosophie, théologie, physique, grammaire, philologie, etc. Il mourut à Noyon plein de jours et de vertus, en 1550.

2° Dom Claude Carlier, l'immortel auteur de l'*Histoire du Duché de Valois*, nous montre ensuite un auteur moins connu, dans la personne d'Etienne Forcadel, qui mit au jour en 1579 un ouvrage latin de soixante dix-huit pages in-12, intitulé : *De origine Valesiorum*. Cet écrit que Carlier a lu « ne renferme que des conjectures, des étymologies forcées, presque sans traits remarquables », dit ce savant historien.

Etienne Forcadel était un jurisconsulte de Paris qui s'étant fait mettre en prison, était menacé d'y mourir, quand il sut intéresser à son sort le roi Henri III qui l'en fit sortir et le gratifia d'une pension ; la reconnaissance lui fit écrire son livre à la gloire de la maison régnante du Valois et du pays qui faisait son premier apanage.

3° En 1583, parut le *Valois royal ou louanges du Valois à la Royne de Navarre, duchesse d'iceluy, par Nicolas Bergeron, avocat au Parlement.*

Nicolas Bergeron était né à Bethizy, l'un des chefs-lieux du duché de Valois. Il était fils de Gaspard Bergeron, garde des sceaux de la châtellenie de Bethisy-Verberie, et capitaine de la forteresse de Bethizy. Il alla terminer à Paris de bonnes études commencées dans

son pays ; il y vécut sous la protection du fameux François Watable, curé de Brumetz, près Gandelu, et professeur d'hébreu au collége royal. Son application et ses talents le lièrent avec le célèbre avocat Loysel ou Loyseau et Pierre Ramus qui le nomma son exécuteur testamentaire. Philosophe, orateur, légiste, poète, il attira l'attention de la reine Marguerite de Valois à laquelle il dédia son *Valois royal*. Ce n'était qu'un essai, *une pierre d'attente*, comme il l'appelait, d'une grande histoire du Valois qu'il se proposait d'écrire ; la multiplicité de ses occupations et le temps surtout le trompèrent : Bergeron mourut en 1584, moins d'un an après l'apparition de son livre.

Cet ouvrage, divisé en deux parties : l'une sur la description du Valois, l'autre sur la suite chronologique de ses seigneurs jusqu'à Philippe Ier, fut accueilli avec faveur, il est maintenant oublié.

4° L'année 1630 nous apporte sur l'histoire du Valois des documents plus sûrs et mieux digérés, ils nous sont fournis par Damiens de Templeux, seigneur de Fresnoy.

C'est une carte du Valois accompagnée de la description du duché en dix-sept colonnes *in-folio*.

L'auteur y fait l'histoire abrégée des six châtellenies du Valois, non suivant l'ordre du temps, mais selon celui des lieux. Damiens de Templeux plus instruit que Bergeron, dit Carlier, fait remonter la suite des seigneurs du Valois à Raoul, comte du Vexin, qu'il nomme Raoul Ier. Son ouvrage est semé de notions sûres et intéressantes, extraites des pièces originales qu'on aurait peine à retrouver.

On ne sait rien de positif sur la naissance et la mort de Damiens, on perd sa trace en 1663, époque où sa belle carte du Valois fut insérée dans l'Atlas de Blaeu.

5° Par contre, nous avons la date positive de la naissance d'Antoine Muldrac qui vint au monde à Compiègne, le 23 septembre 1605. A l'âge de seize ans, il vint demander l'habit religieux à l'abbaye de Longpont et y fut reçu profès l'année suivante 1622. Muldrac doux, studieux et simple s'attira l'estime et l'affection de ses frères ; à 31 ans il fut nommé sous-prieur, et à 47 ans prieur de sa communauté ; mais les honneurs l'embarrassaient et lui volaient un temps précieux pour l'étude ; il donna sa démission pour vivre et mourir en simple moine, ce qui lui arriva en 1667.

Muldrac, par 46 ans d'études passés dans la douce et silencieuse retraite de Longpont, put rendre de sérieux services à l'histoire, et tout ce qu'il a écrit, porte le cachet du travailleur consciencieux, du vrai savant. Ses ouvrages sont au nombre de trois dont deux seule-

ment furent imprimés. Ce sont : 1° Sa Chronique de Longpont; *Compendiosum abbatiæ Longi-Pontis suessionensis chronicon, collectore fratre Antonio Muldrac ejusdem monasterii superiore. In-12, 475 pages*, 1652.

Cette chronique est un recueil de chartes concernant l'abbaye de Longpont, depuis l'an 1131 jusqu'en 1648 Les pièces qu'elle renferme sont fidèlement rapportées. Cette chronique, dit Carlier, est une des bonnes sources où nous avons puisé pour composer notre histoire du duché de Valois.

Dom Muldrac, dans les recherches minutieuses qu'il fit sur l'histoire, s'était bien vite aperçu de tout ce qu'il y avait d'incomplet dans le *Valois* de Bergeron, il voulut le reproduire enrichi de ses additions et le fit paraître en 1662 sous le titre de : *Le Valois royal*, amplifié et enrichi de plusieurs pièces curieuses extraites des cartulaires et archives des abbayes, églises et greffes du Valois et de graves auteurs, par frère Antoine Muldrac, religieux et ancien prieur de Longpont-en-Valois, in-12, 169 pages. Le bon Muldrac aurait dû faire entrer le nom de Bergeron dans son titre, c'eût été justice. Supposons avec quelque vraisemblance, que la communauté de Longpont, jalouse de sa propre gloire et de la protection des grands provoqua cette omission, car en dédiant cet ouvrage au duc d'Orléans, frère de Louis XIV, tige de la branche d'Orléans d'aujourd'hui, elle voulut, bien que Muldrac vécût encore, que l'épître dédicatoire fût écrite au nom de la communauté.

Ce livre traite en six chapitres de l'histoire ecclésiastique et civile des châtellenies et baillages du Valois, de la description du monastère de Longpont, *des ducs, duchesses, comtes, comtesses, seigneurs et dames du Valois*, de la forêt de Retz, de ses officiers, des droits des abbayes et *monastères en icelles*.

Le sixième chapitre donne la liste des évêques de Senlis, petite galanterie de Muldrac en l'honneur du docteur Rose, évêque de Senlis qui avait accordé, dans son diocèse, plusieurs bénéfices à la famille Muldrac.

Muldrac laissa encore deux ouvrages manuscrits, l'un sur les Pères, l'autre sur le diocèse de Soissons ; ce dernier est intitulé : « Compendiosum Diocœcis suessionensis speculum, in duas partes distinctum. « Muldrac y renvoie souvent à sa Chronique et son *Valois royal* ; c'est une histoire abrégée et chronologique du diocèse de Soissons, depuis 304 jusqu'en 1661, elle est dédiée à M. de Bourlon, évêque de Soissons. Qu'est devenu ce manuscrit ? a-t-il été imprimé ? Je l'ignore.

Carlier qui l'a lu en fait grand cas et le considère comme l'heureux fruit d'un long travail et d'une grande patience.

6° L'ordre chronologique nous amène un ouvrage d'un autre genre, mais qui n'est pas étranger à nos travaux, il s'intitule :

Découvertes des eaux minérales de Château-Thierry et de leurs propriétés, par Claude Gallien, médecin, Paris, 1650, in-8°.

La famille Gallien, Messieurs, est une des plus anciennes de notre pays, elle a donné plusieurs médecins célèbres à nos contrées. A la fin du dernier siècle, il y avait encore à Château-Thierry, un médecin Gallien que la voix publique avait surnommé le médecin des pauvres, il avait étudié avec distinction, vers 1719, chez les oratoriens de Soissons, il a laissé des manuscrits que j'ai pu voir moi-même et dont un de nos honorables collègues, M. Oscar Pille, son arrière petit-neveu, est possesseur. Une dame Gallien, probablement sa femme, ne dédaignait pas de cultiver les lettres, et on a d'elle un livre intitulé l'*Apologie des Dames*, publié en 1737.

Remarquons en passant, Messieurs, que la question des eaux minérales de Château-Thierry ne date pas d'hier, et félicitons sincèrement notre savant collègue, M. le docteur Petit, d'avoir avec le courage que donne la conviction de la science, réalisé la mise en œuvre de cette nouvelle ressource curative qui peut amener à Château-Thierry les plus heureux résultats, en faire dans un temps donné une des villes d'eau les plus intéressantes de la France. Chaque année apporte au docteur Petit de nouveaux succès, tout le pays doit s'en féliciter.

7° Nous trouvons ensuite Adrien de Valois connu par son ouvrage intitulé : *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*. Paris, 1675, où se trouvent des notices sur quarante villes et communes du département de l'Aisne.

Adrien de Valois appartient-il à notre arrondissement? Peut-être ! mais d'une manière éloignée, car il est né à Paris d'une famille noble originaire de Normandie ; il eut un frère, Henry de Valois, qui fut comme lui historiographe de Louis XIV en 1664. Adrien mourut avec de grands sentiments de piété, — les vrais savants, Messieurs, sont toujours religieux, — en 1692, à l'âge de 85 ans, laissant un fils qui a publié le *Valesiana*.

8° Enfin, Messieurs, nous arrivons à l'œuvre capitale du Valois, pour ce qui regarde son histoire locale ; je veux parler de l'*Histoire du Valois, ornée de cartes et de gravures, contenant ce qui est arrivé dans ce pays, depuis le temps des Gaulois et depuis l'origine de la*

monarchie française jusqu'en l'année 1703, par dom Claude Carlier, prieur d'Andrezy, diocèse de Sens. C'est moi qui ajoute ceci, Messieurs, car l'abbé Carlier, a eu l'insigne, mais à mon point de vue, regrettable modestie de ne point signer son immortel ouvrage. On ne trouve son nom qu'au bas de la dédicace qu'il adresse au duc d'Orléans premier prince du sang, duc de Valois.

Avant d'apprécier cet ouvrage, parlons tout de suite de l'abbé Carlier; la notice que je vais avoir l'honneur de vous offrir, Messieurs, est très-incomplète, mais j'espère l'enrichir plus tard des renseignements que j'ai demandés de tous côtés et dont une partie seulement m'est arrivée.

L'abbé Carlier est né le 7 septembre 1725 à Verberie, bourg important du Valois, situé sur l'ancienne route de St-Quentin à Paris, à quatorze lieues de la capitale et quatre de Senlis. Aujourd'hui, c'est l'une des stations importantes de la ligne ferrée de Paris à St-Quentin. Avant la Révolution, Verberie faisait partie du diocèse de Soissons comme Montmirail et Châtillon-sur-Marne. — M. le doyen actuel de Verberie m'a envoyé les actes de baptême et d'inhumation de l'abbé Carlier. C'est une pièce authentique que je me garderai bien de passer sous silence, la voici :

« Le 9 septembre 1725, fut baptisé Claude, né du 7, fils de Fran-
« çois-Paul Carlier, audiencier de la maitrise des eaux et forêts de
« Compiègne, et de Constance Baillet, sa femme. Le parrain a été
« Claude Fauvelle, garde de la dite forêt, et la marraine Jeanne Co-
« queret, veuve Thomas-Duchatton, laboureur, en l'absence du
« père, et ont signé ; Jeanne Coqueret, Claude Fauvelle, L. Cour-
« tois, curé. »

Je ne sais encore rien de la jeunesse de Carlier, mais tout nous fait supposer qu'elle fut studieuse et sérieuse. Entré dans l'état ecclésiastique, il obtint en commende, c'est-à dire le bénéfice sans résidence obligée, le prieuré d'Andresy, au diocèse de Sens, qu'il ne faut pas confondre avec Andresy près Poissy.

L'abbé Carlier, prieur commendataire d'Andresy, profita de l'aisance que lui procurait son bénéfice, pour se livrer à son goût pour l'étude et surtout pour l'étude de l'histoire.

Il commença par celle de son pays, Verberie, qu'il traite avec un amour vraiment filial et une abondance de documents et de détails qui témoigne du tendre intérêt qu'il lui portait. Vous savez, Messieurs, qu'avant la Révolution, pour jouir d'un bénéfice en commende, il n'était pas nécessaire d'être prêtre, il suffisait d'appartenir à l'état

ecclésiastique par la tonsure ou quelqu'un des ordres inférieurs, l'abbé Carlier resta diacre toute sa vie ; mais il ne cessa jamais d'être un ecclésiastique exemplaire ; l'étude le sauva de ces goûts et de ces sociétés frivoles que l'on reproche avec raison à un certain nombre d'abbés de cette époque. Il visita en travailleur infatigable les moindres localités du Valois, il consulta les archives des abbayes et des églises, il déchiffra les vieilles chartes, les inscriptions des pierres tombales que l'on mutilait déjà de son temps, (c'est lui qui nous le dit), pour paver les églises, établir des degrés et même pour des usages plus profanes ; il étudia les vitraux, décrivit les tombeaux, surtout ceux de Braine ; il comprit, et c'était rare à son époque, la grandeur et la majesté de l'architecture ogivale. Enfin, l'abbé Carlier était archéologue quand la science de l'archéologie n'était pas inventée, il osait admirer et louer le *gothique*, comme on disait alors, quand tout le monde le méprisait et le blâmait : il n'est pas rare, vous le savez, Messieurs, de voir dans les appréciateurs du XVIII[e] siècle cette phrase significative : c'est un beau monument, *quoique gothique !*

Ce fut en 1748, qu'après des recherches et des notes nombreuses déjà amassées pour sa propre satisfaction, nous dit-il, il entreprit, à l'exemple de Bergeron et des autres écrivains, de compléter ce que ces auteurs n'avaient fait qu'ébaucher. On le voit alors se mettre en relation avec tous les hommes savants et studieux de son temps ; pendant quinze ans, il court et cherche partout, il ne se rebute ni de ses déceptions, ni des refus désobligeants qu'il subit. Ecoutons-le lui-même, écoutons comme il en parle avec une mansuétude toute chrétienne :

« Nous pas ons sous silence, dit-il, les difficultés que nous avons « éprouvées dans nos voyages et dans nos recherches, parce que « nous sommes venus à bout de les vaincre ; nous ne ferons pas ici « comme il arrive à la plupart des auteurs, le dénombrement des « compilations que nous avons consultées, des cartulaires, des « archives que nous avons visitées, des courses que nous avons faites, « des fatigues que nous avons essuyées, des mauvaises réceptions « dont nous avons couru les risques et les frais que nous avons faits « pendant quinze années pour arriver s'il était possible, à la perfec- « tion de notre objet.

« Les encouragements que nous avons reçus depuis quelques an- « nées de la part des personnes aussi remarquables par leur rang « que par leurs lumières, les témoignages de zèle et d'amitié que « nous ont rendus plusieurs concitoyens également versés dans le

« genre que nous cultivons et dans la connaissance des lieux, et les « avis de plusieurs savants du premier ordre ont effacé jusqu'aux « moindres traces de nos désagréments. »

On le voit, au contraire, énumérer avec un cœur plein d'affectueuse reconnaissance les noms des personnes qui l'ont aidé et protégé; permettez-moi, Messieurs, de vous les citer après lui et prouvons une fois de plus qu'honneur et justice reviennent toujours à la bienveillance et à la science.

C'est M. Minet, président premier au présidial du Valois, qui livra à Carlier tous les matériaux qu'il avait longuement amassés sur l'histoire de son pays.

C'est M. Joly de Fleury, procureur général au parlement, qui lui ouvrit des dépôts précieux, lui confia des pièces importantes et conduisit comme par la main, le jeune érudit à l'entrée de sa carrière.

C'est M. Laurens, lieutenant particulier au baillage du Valois, qui fit des voyages et des recherches pour en livrer le fruit à l'abbé Carlier.

C'est M. Brulart, lieutenant de la prévôté royale de La Ferté-Milon, qui lui communiqua le manuscrit de la Chronique de La Ferté-Milon. C'est M. l'abbé d'Hesselin, vicaire général et doyen de la métropole de Sens, qui éclaircit ses doutes, aplanit ses difficultés et l'aida de toute sa science.

C'est M. Duronssoy, notaire royal à Verberie, qui puisa et déchiffra dans son étude un grand nombre de titres au profit de son laborieux compatriote. C'est M. de Pienne, doyen de Mont-Notre-Dame, qui, pendant quinze années, l'aida de ses connaissances et de ses études.

C'est M. Jardel, officier de la maison du roi et résidant à Braine, qui lui prêta ses manuscrits, lui fit part de ses découvertes en histoire naturelle et sur les productions du canton, sur le commerce et la navigation de la Vesle. C'est l'abbé de Breteuil, chancelier du duc d'Orléans, qui lui ouvrit toutes les portes et l'appuya de tout son crédit.

Nous avons là, Messieurs, de beaux exemples de cet esprit large et désintérsssé, de cette excellente confraternité de la science qui, j'en suis sûr, ne fera jamais défaut parmi nous, l'égoïsme des vanités rivales ne nous piquera jamais, nous sommes tous enfants d'une mère commune, la Patrie, nous travaillerons uniquement pour sa gloire.

L'ouvrage de Carlier était terminé en 1761, il reçut l'approbation de la censure en 1762 et le privilége d'impression en 1763, il parut

en 1764 ; que de formalités à cette époque, Messieurs, pour imprimer un bon livre ; sous ce rapport, félicitons-nous du présent.

L'abbé Carlier put jouir pendant 23 ans de la gloire de son œuvre, car il mourut en 1787 dans sa 62e année.

L'abbé Carlier qui avait remué et classé tant de papiers, avait pris des habitudes d'ordre et en fit preuve dans les affaires de la paroisse de Verberie dont il fut l'un des administrateurs influents.

« En parcourant, m'écrit M. le curé actuel de Verberie, les ar-
« chives du bureau de bienfaisance. j'ai vu les soins que l'abbé Car-
« lier avait apportés à l'administration, toutes les pièces en sont cotées
« et paraphées de sa main, il a mis de l'ordre partout. Dans une que-
« relle qui s'éleva entre le curé et l'administration, l'abbé Carlier,
« mécontent sans doute de la négligence du curé, fit établir des ar-
« moires qui existent encore à la mairie et rapporter par le curé tou-
« tes les pièces qui jusqu'alors étaient restées au presbytère. »

Mais la paix avec la cure se fit bientôt. Le bon abbé Carlier qui aimait tant sa chère église de Verberie, où son père et sa mère avaient reçu la sépulture, avait de son vivant conjuré son curé de lui ménager une place à lui aussi, malgré la déclaration du roi de 1776 qui interdisait les inhumations dans les églises; il avait recommandé pour obvier à l'inconvénient prévu par l'édit du roi, que l'on fît consumer son corps par la chaux. L'acte curieux et intéressant de son inhumation que je vais vous mettre sous les yeux montre que l'on fit droit à sa demande. Le voici :

« L'an mil sept cent quatre-vingt sept, le vendredi vingt-sept avril,
« le corps de Me Claude Carlier, diacre, bachelier en théologie, prieur
« commendataire du prieuré d'Andresy, au diocèse de Sens, ancien
« prévôt royal de la justice de ce lieu, décédé le vingt-cinq de ce
« mois à onze heures du soir, muni des sacrements de l'Eglise, âgé
« de 61 ans 7 mois et 18 jours, étant né le 7 septembre 1725, qui en
« son vivant a demandé et supplié qu'on l'inhumât dans le tombeau
« de pierres qu'il a fait construire pour lui-même dans l'église de ce
« lieu, un peu au-dessus de la petite porte d'entrée, entre Me Fran-
« çois-Paul Carlier, aussi ancien prévôt et Constance-Françoise Bail-
« let, sa mère, avant la déclaration du roi du 10 mars 1776, concer-
« nant les inhumations, et qui a proposé, pour entrer dans l'esprit
« de la dite déclaration, de consumer son corps avec de la chaux
« quand il serait descendu dans la tombe, laquelle demande ayant été
« exposée, le cas a paru tout-à-fait privilégié et graciable, joint à cela
« que la mémoire dudit Claude Carlier est devenue chère à sa patrie,

« tant pour les services qu'il lui a rendus que pour les ouvrages
« utiles au gouvernement qui l'ont illustré, et que de plus son père
« et lui sont bienfaiteurs de l'église ; tout considéré, ledit corps,
« sans opposition ni réclamation de personne, pour les raisons susdites
« a été inhumé selon la forme que ledit défunt a proposée, dans le
« lieu qu'il a choisi pour sa sépulture ; en présence de Rieul Penzon,
« marchand serrurier à Senlis, paroisse St-Pierre, son cousin ger-
« main ; d'Antoine Regnault, marchand filassier, de St-Pierre-de-Be-
« thizy ; de Pierre Choron, aussi filassier ; de Jean Coutant, cordon-
« nier, tous ses cousins, de ladite paroisse de Bethizy ; de Jean-Bap-
« tiste Duronssoy, notaire de ce lieu ; de Pierre-Nicolas Duclos, son
« secrétaire, et autres qui ont signé avec nous. — Hourdé, curé. »

Tels sont, Messieurs, les renseignements que j'ai pu recueillir sur l'abbé Carlier, soit en consultant ses compatriotes, soit en consultant son œuvre dont il nous reste à parler en peu de mots.

L'Histoire du duché de Valois forme trois superbes volumes grand in-4° de plus de cinq cents pages, sur beau et fort papier dit d'Auvergne. Le privilége d'impression en fut accordé à Guillyn, libraire, quai des Augustins, aux trois lys d'or, à Paris. Guillyn le céda au libraire-imprimeur du roi et de la ville de Compiègne, Louis Bertrand. Elle se vendait 36 livres à son apparition, elle vaut aujourd'hui bien près de 100 fr. et elle est presque introuvable. Cet ouvrage, avec l'histoire de Lorraine par dom Calmet et celle du Vermandois par l'abbé Colliette est assurément le plus intéressant et le plus complet qui se puisse voir en ce genre. Il est divisé en huit livres : les deux premiers contiennent les événements passés dans le Valois depuis la conquête des Gaules par Jules César jusqu'à 1100. Le troisième comprend le XIIe siècle et ainsi de suite jusqu'au XVIIIe qui se termine en l'an 1703.

Il est à regretter que Carlier n'ait pas continué son œuvre jusqu'au moment où il l'imprima, comme fit l'abbé Paul-Louis Colliette pour l'histoire du Vermandois, nons n'aurions pas dans notre histoire une lacune de près de 150 ans qu'il est bien difficile de réparer. C'est là notre tâche, Messieurs, *Hic opus, hic labor*. Mettons-nous courageusement à l'œuvre, commençons, ceux qui viendront après nous feront le reste.

Quand je dis que l'Histoire du Valois s'arrête à 1703, je ne veux pas oublier de vous mentionner un supplément intitulé : *Considérations sur le gouvernement et le commerce du Valois*, plus une série d'articles qui viennent compléter ou corriger les omissions ou les

erreurs de l'ouvrage. Ce supplément, surtout dans la partie qui concerne le gouvernement et le commerce, est d'un extrême intérêt ; il comble presqu'entièrement la lacune dont je vous parlais plus haut, et nous rattache au XVIIIe siècle par une foule de renseignements que la tradition qui s'éteint tous les jours ne pourrait presque plus nous fournir.

Mais ce que j'estime et admire dans l'ouvrage de Carlier, c'est une table générale des matières qui ne compte pas moins de 52 pages à deux colonnes, avantage inestimable que négligent la plupart des historiens modernes qui ne paraissent nullement comprendre son importance.

Mon travail un peu hâté s'arrête là aujourd'hui, Messieurs, mais je suis loin d'avoir épuisé la bibliographie de l'arrondissement de Château-Thierry. Avec votre agrément et permission, j'aurai l'honneur de vous en reparler à une prochaine séance.

L'abbé P.-Gourmain.

(2e Partie lue à la Séance du 9 Décembre)

Messieurs,

Nous vous avons offert dans notre précédente lecture, la principale partie des documents complets et sérieux relatifs à l'histoire de notre arrondissement. Encore deux ou trois numéros à faire passer sous vos yeux, et le reste ne sera plus qu'une indication d'ouvrages généraux sur le département où Château-Thierry pourra trouver sa part, et une nomenclature de pièces ou brochures bonnes à consulter et que les travailleurs savent toujours utiliser.

Après le bel ouvrage de l'abbé Carlier, que nous ne pourrons jamais trop étudier et sur lequel je me suis étendu assez longuement, vient : *L'Etat civil et ecclésiastique du diocèse de Soissons*, vulgairement connu sous le nom de *Pouillé*. Il fut imprimé à Compiègne, chez Bertrand, imprimeur du Roi, le même qui a livré ses presses pour *l'Histoire du duché de Valois ;* sa date est de 1783.

Remarquons en passant, Messieurs que la fin du XVIIIe siècle fut une heureuse époque pour l'histoire de notre contrée ; les savants semblaient pressentir les prochains ravages de la Révolution, et ils élevaient à l'envi des monuments qui devaient lui survivre et nous rattacher sûrement à notre glorieux passé, que la Révolution de 93 avait juré d'anéantir à jamais.

L'abbé Carlier fait paraître ses trois volumes en 1764 ; l'abbé Colliette donne ses *Mémoires sur le Vermandois,* en 1771 ; dom Lelong offre son *Histoire du diocèse de Laon,* en 1783. Avec l'*Etat civil et ecclésiastique du diocèse de Soissons*, n'avons-nous pas là tout le département de l'Aisne d'aujourd'hui ? Faisons encore à ce propos, Messieurs, une remarque que vous ne dédaignerez pas, j'en suis sûr. C'est à notre laborieux et savant clergé que nous devons ce riche amas de science et de travaux intelligents ; la sentence de l'*Ecriture* ne trouve-t-elle pas encore ici une éloquente confirmation ? N'est-il pas vrai que les lèvres du prêtre sont les meilleures gardiennes et les plus sûrs interprètes de la science et du talent ? et s'il m'était permis de pousser mes observations jusqu'à nos jours, je pourrais, Messieurs, vous nommer plus de trente ecclésiastiques de notre département, qui ont depuis cinquante ans, produit des ouvrages aussi sérieux qu'utiles, sans compter les précieux contingents qu'un grand nombre d'entre eux fournissent chaque jour aux Sociétés savantes qui honorent notre pays.

Revenons à l'*Etat civil et ecclésiastique du diocèse de Soissons* : c'est un beau volume in-8º de près de 600 pages, il n'est pas signé, mais son auteur est connu, il s'appelle Pierre Houllier, né à Soissons. L'ouvrage de M. de Vertus, *Histoire de Coincy*, nous apprend qu'il y fut nommé curé de Coincy-l'Abbaye en 1768, son frère était curé de Rocourt, et son cousin germain, Antoine Houllier, était, avant la Révolution, curé de Lucy-le-Bocage où il mourut le 25 novembre 1799.

Transféré le 7 novembre 1775 au poste de Berry Saint Crystophe, l'abbé Houllier y composa son livre qu'il dédia à M. de Bourdeilles, dernier évêque de Soissons avant la Révolution, et dont il devint grand-vicaire, dit M. de Vertus. Détenu pendant la Terreur à Nointel avec le fameux abbé Le Duc, fils naturel de Louis XV et seigneur de Marigny-en-Orxois, avec Mesdames des Courtils, de Château-Thierry, et tant d'autres proscrits, il fut, avec l'abbé Hinaux, curé de Brécy, son ancien compagnon de captivité, l'un des auteurs de la fameuse brochure contre le concordat ; nous le retrouvons, au commencement de ce siècle, chanoine honoraire de Soissons, où il mourut le 15 mars 1807.

C'est sur les conseils et sous la direction de M. de Bourdeilles lui-même que l'abbé Houllier composa son ouvrage, un des plus curieux et des plus utiles à consulter que nous ayons sur l'ancien diocèse de Soissons, dont notre arrondissement faisait partie. On y trouve non-

seulement une topographie exacte et détaillée, mais l'exposé de tout l'ancien état de choses, les différentes juridictions civiles et ecclésiastiques, la liste alphabétique des paroisses, leurs seigneurs, leurs décimateurs, leurs revenus, leurs églises, leurs abbayes, l'assiette des tours et clochers, et jusqu'au nombre et au calibre des cloches. L'ouvrage de l'abbé Houllier, s'il était réimprimé et continué d'après les transformations actuelles, serait le livre le plus complet que nous pourrions avoir sur la statistique locale de notre arrondissement.

Vient ensuite l'ouvrage manuscrit de l'abbé Pierre-Faron Hébert, curé de Lucy-le Bocage : *Mémoires pour servir à l'histoire de Château-Thierri*, deux volumes in-4º de plus de six cents pages chacun. On en a deux éditions, dont l'une est gardée à la bibliothèque du séminaire de Soissons et l'autre se conserve à la cure de Château-Thierry. J'ai eu l'honneur, dans notre dernière réunion, de vous donner lecture d'une très-intéressante lettre de M. l'abbé Dubrécy, curé actuel de Lucy-le-Bocage, relative à M. Hébert ; permettez d'en recueillir et fixer ici les principaux traits.

Pierre Faron Hébert est né à Meaux. Il fut, croit on, avant la Révolution, curé de Mandres, diocèse de Toul, il vint, après la tourmente révolutionnaire, se réfugier à Château-Thierry, chez M. Houdet, son parent. C'était un homme modeste et de chétive apparence, mais savant et lettré. Il paraît qu'une brochure sévère qu'il publia contre l'usure lui avait attiré quelques désagréments, et lors de la restauration de l'exercice du culte en 1802, il ne fut pas compris dans la partie active des prêtres du diocèse, le confessionnal lui fut interdit, sans doute à cause de la sévérité de ses principes. Le modeste abbé Hébert prend lui-même soin de nous instruire de cet incident par une note latine inscrite en tête de son livre :

« Horum commentariorum auctor est presbyter, Theodorici-Castri
« commerans ; quem episcopus parum revera idoneum, a sacro
« tribunali commoverat, iis conscribendis dedit interdictionis suæ
« tempus. Hinc verba in operis hujus fronte inscripta :

« Vobis, o cives in magnis utilis esse
« Si nequeo, in parvis utilis esse queam. »

Au mois de mai 1807, il fut néanmoins nommé curé de Lucy-le-Bocage où sa mémoire est encore vénérée : il y restaura son église à ses frais, il répandit d'abondantes et discrètes aumônes, il continua de se livrer à l'étude et y mourut sincèrement regretté le 21 mai 1818

Je ne vous dirai que peu de choses, Messieurs, de l'ouvrage de

l'abbé Hébert, un de nos collègues. M. de Vertus, qui doit vous présenter un travail sur les manuscrits, vous en parlera plus au long. Mentionnons tout de suite que c'est une œuvre curieuse, intéressante, bien pensée, pleine de faits inédits et qui appelle un éditeur qui se rencontrera bientôt, permettez-moi de vous en donner l'espoir. Un livre de ce mérite ne doit point rester ignoré.

11° *Histoire de Château-Thierry, par M. l'abbé Alexandre-Eusèbe Poquet, curé de Nogentel, près Château-Thierry, ornée de plusieurs dessins lithographiés et d'un ancien plan de la ville.*

Il est plus difficile, Messieurs, de parler des vivants que des morts; cependant essayons de le faire; la justice, notre amitié confraternelle, l'estime que nous professons pour les labeurs persévérants de M. l'abbé Poquet, ne nuiront pas à notre impartialité.

Peu d'auteurs, Messieurs, ont été aussi amèrement critiqués que M. Poquet, c'est malheureusement ce qui arrive souvent pour ceux qui osent produire et imprimer de leur vivant. L'*Histoire de Château-Thierry* a été particulièrement attaquée : c'est un plagiat, a-t on dit, le style y contredit souvent la grammaire, c'est écrit au point de vue exclusivement ecclésiastique. Voyons la valeur de ces reproches, et d'abord, selon notre habitude, un mot de la biographie de l'abbé Poquet.

L'abbé Poquet est né à Chalandry, près Crécy-sur-Serre, en 1805, d'une famille modeste, mais honnête ; après ses études terminées dans nos séminaires diocésains, il fut ordonné prêtre vers 1830, et envoyé à Nogentel comme curé, avec le devoir de prêter le secours de sa jeunesse à M. Lochon, vieux et vénérable curé de Chézy-l'Abbaye.

L'abbé Poquet n'avait pas fait d'études brillantes et rien dès son début dans le sacerdoce ne devait faire pressentir ce qu'il parut dans la suite. Mais, esprit actif, curieux, désireux de s'instruire et de se communiquer, l'abbé Poquet, à l'époque où les études historiques n'étaient pas encore bien réveillées, à l'époque où le goût de l'archéologie naissait à peine, se sentit brûler du feu sacré, il se mit de suite à l'œuvre. Il vit, il étudia, il voyagea, il se frotta aux intelligences qu'il rencontra sur son chemin, il marcha de l'avant et quand même et se fraya sa voie : *audaces fortuna juvat !*

L'abbé Poquet souleva des critiques plus envieuses que fondées, peut-être, mais aussi il rallia de nombreuses sympathies. En 1839, il donna son *Histoire de Château-Thierry*. Est-ce un méchant livre ? non. Est-il mal écrit ? non. Est-ce un plagiat des manuscrits de l'abbé Hébert ? Pas davantage Est-ce un chef-d'œuvre ? non plus. « *L'Histoire*

de Château-Thierry de l'abbé Poquet est un début, c'est le fruit un peu vert d'un jeune arbre, mais c'est un livre utile, bon à lire que l'abbé Poquet composerait et écrirait autrement aujourd'hui, mais qui avait sa raison d'être quand il a paru. C'est un début osé qui a montré le chemin aux travailleurs; c'est la première étincelle d'une flamme que l'abbé Poquet sans le vouloir et sans le prévoir communiqua à bien du monde ; car, disons-le hautement, l'abbé Poquet, marchant résolument à travers les critiques et les rires, a eu raison des critiques et des rieurs, il s'est fait applaudir et a ouvert la porte au besoin de savoir son pays qui nous possède tous aujourd'hui.

On a dit encore : *L'Histoire de Château-Thierry* n'est faite qu'au point de vue religieux. Ce reproche est il fondé? peut-on même en faire un reproche? Non. C'est une banalité trop souvent répétée et qui n'accuse que l'ignorance ou la sotte impiété de ses auteurs. Ah ! Messieurs, quand il s'agit de donner l'histoire du temps passé, est-il possible de dire, penser, écrire autrement? Qui ne sait que la Religion était et fut jusqu'à nos jours, le pivot, la cheville ouvrière de la Société? L'Eglise fut toujours la dépositaire, la gardienne des sciences et des arts, l'Eglise fut la créatrice de nos institutions civiles, scientifiques et charitables ; les évêques, les religieux étaient souvent, pour ne pas dire toujours, les conseillers et les ministres de nos princes ; les conciles, si fréquents alors, où les évêques et les chefs de nos corporations religieuses, étaient toujours mêlés aux puissants seigneurs, n'étaient autre chose que nos parlements, nos conseils d'état et nos chambres d'aujourd'hui ; là se faisaient les lois et les décrets, les réglements de discipline et d'organisation civile et religieuse ; le droit canonique était le seul qui existât alors et il réglait la société civile et ecclésiastique, ou plutôt il n'y avait pas de différence entre la société civile et ecclésiastique, il n'y avait qu'une société qui était essentiellement religieuse. La Religion alors, c'était l'Etat ; elle n'était étrangère à rien, elle intervenait en tout et partout, elle appuyait le droit, elle jugeait le coupable, elle relevait le tombé, on ne faisait rien sans elle. Si nous voulions passer sous silence l'intervention religieuse dans la majeure partie de notre vie sociale, il faudrait fermer le livre de l'histoire ou le dénaturer.

L'abbé Poquet, travailleur infatigable, fit encore les Notices de Chézy-l'Abbaye, qu'il appelle fort mal à propos Chézy-sur-Marne, celle d'Essômes La plupart de ces Notices pèchent, à vrai dire, par le trop peu de renseignements historiques, et l'encombrement de détails archéologiques, par une admiration beaucoup trop prolixe sur

le moindre accident sculptural. Nous avons encore du même auteur une très-belle et première édition de l'Œuvre de Gauthier de Coincy, *les Miracles de la Sainte Vierge,* illustrée des miniatures calquées sur le précieux manuscrit.

En somme, Messieurs, louons l'abbé Poquet, applaudissons à ses travaux qui lui ont donné une place parmi les savants utiles de notre pays.

12° Enfin, Messieurs, nous arrivons au dernier ouvrage qui ait paru dans notre arrondissement ; il émane d'un de nos honorés collègues, M. de Vertus.

C'est l'*Histoire de Coincy, Fère, Oulchy, et les villages, châteaux, monastères, hameaux environnants*, ornée de dessins, par M. A. de Vertus, membre de l'Institut historique de France ; nous aurions aimé à y voir aussi le titre de membre titulaire de notre Société, sans doute, la première page était imprimée avant que notre Société fût fondée.

C'est un beau volume in-8° de 424 pages que nous avons lu avec le plus vif intérêt et qui ne ressemble en rien à ces déplorables productions qu'une prétentieuse ignorance a infligé à notre histoire locale sur quelque point de notre département. Le livre de M. de Vertus, chose rare, est plein de recherches sérieusement contrôlées, ce sont des notices détachées, des mémoires intéressants sur Coincy et cinquante localités principales de notre contrée.

Je reprochais tout à l'heure à M. l'abbé Poquet l'abus des descriptions archéologiques ; on pourrait reprocher à M. de Vertus une abstention trop exclusive en ce sens. En revanche, les notices ou mémoires abondent en faits anecdotiques pleins de couleur locale. *L'Histoire de Coincy*, etc. nous restera comme un ouvrage sérieux, bon à consulter, agréable à lire et qui prendra un rang honorable dans notre bibliographie. Pour ne point effaroucher la modestie de notre honorable collègue, je n'en dirai pas davantage.

Nous en avons fini, Messieurs, avec les ouvrages spéciaux sur notre arrondissement, notons maintenant les livres ou pièces historiques d'un intérêt plus général, mais où notre contrée pourra souvent se reconnaître.

1° *La Ferté-Milon*. Lettres de Philippe Auguste, de 1221, par lesquelles il déchargea les habitants de La Ferté-Milon des droits de main morte et for-mariage ; aux tomes II et XI des ordonnances.

2° *Nogent-l'Artaud*. De la duché-pairie de la Neuville, érigée en

1650 (sur la baronie de Nogent-l'Artaud) et non enregistrée, dans l'Histoire généalogique d'Anselme, tome V.

3° *Passy-en-Valois.* Généalogie de ses seigneurs, livre II de l'Histoire de la maison de Châtillon.

4° *Vieils-Maisons.* Généalogie de ses seigneurs, au tome VI de l'Histoire généalogique du Père Anselme.

5° *Les Annales de Prémontré*, où l'on trouve l'histoire, les descriptions, vues et plans de toutes les maisons de Prémontré dans notre département.

6° Histoire des principaux établissements ecclésiastiques qui ont existé dans le département de l'Aisne et la Chronologie historique des évêques et abbés, tome IX du *Gallia christiana*, in-folio, 1751.

7° Etat de la France, extrait des mémoires dressés par les intendants royaux, par ordre de Louis XIV. Tout ce qui concerne le département de l'Aisne se trouve dans les deux premiers chapitres du tome III.

8° Les Canaux de la Navigation, par Lalande. Le chapitre XII traite des canaux ouverts et projetés dans le département de l'Aisne. Paris, 1778, in-folio.

9° Voyage dans le nord de la France, par Barbault-Roger. 1779-1800, in-8°. Les cinquante premières pages traitent du département de l'Aisne.

10° Statistique du département de l'Aisne par le citoyen Dauchy, préfet. Paris, 1802, in-8°.

11° Statistique du département de l'Aisne, par J.-B.-L. Brayer, chef de bureau à la Préfecture. 1824-1825, deux volumes in-4°. M. Brayer était de Soissons, il est mort en 1832.

12° Annuaire du département de l'Aisne, par Miroy-d'Estournelles, fondé en 1810. — Miroy-d'Estournelles, ancien avocat au bailliage de Rethel, a rédigé l'Annuaire depuis 1810 jusqu'en 1826, année de sa mort. C'était un homme instruit et laborieux. Il créa en 1824 le journal *le Narrateur de l'Aisne* qui ne parut que pendant deux ans. M. Miroy habitait Bourguignon-sous-Montbavin, près Laon et était percepteur des contributions de Mons-en-Laonnois ; il mourut le 25 juillet 1826. Les volumes de l'Annuaire rédigés par lui sont recherchés pour les notices historiques qu'ils renferment.

L'Abbé P. Gourmain.

Cette lecture entendue, la Société émet le vœu qu'elle soit intégralement insérée dans « l'Echo de l'Aisne ».

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. USSON.

L'an mil huit cent soixante-quatre, le 9 décembre, la Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie à une heure, au lieu ordinaire de ses séances ; étaient présents : MM. Usson, président ; Souliac, vice-président ; Gourmain, secrétaire ; Renaud, vice-secrétaire ; Bénard, trésorier ; Perrin, archiviste ; de Vertus, Chauvac de la Place, Lenoir, Petit, Fleury, Buirette, Guillot, Hilaire, Mayeux, membres.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, on procède par la voie du scrutin, à l'admission de MM. de Rougé, Ponton d'Amécourt, Demoncy, Proulle, Delorme, comme membres titulaires ; et de MM. Gardeur, Varin, Malnory, Outin, Jules Lefèvre, comme correspondants. Tous ces Messieurs sont admis.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'année 1865 ; M. Usson ayant témoigné de son désir de ne plus exercer les fonctions de président, M. Hachette est élu à sa place. Les autres membres du bureau, MM. Souliac, Gourmain, Renaud, Bénard, Perrin, sont successivement réélus.

M. le Président constate que le nombre des membres titulaires étant de trente, savoir :

MM. Bénard, Buirette, Delorme, Demoncy, Frion, Chauvac de la Place, Gourmain, Guillot, Harant, Fleury, Hachette, Hilaire, Lenoir, Bigorgne, Marsaux, Mayeux, Pille, Pignon, Bécart, Petit, Perrin, Ponton d'Amécourt, Proulle, de Rougé, Morsaline, Souliac, Renaud, Usson, de Vertus et Waddington ; en conséquence, au terme du Réglement approuvé par M. le Préfet, la Société est au complet.

M. le Président donne lecture d'une communication de M. le Préfet, qui invite la Société, sur la demande de M. le

ministre de l'instruction publique, à expédier directement au Ministère copie de ses lectures ou mémoires, aussitôt que le travail aura été lu en séance.

Une commission, pour l'impression du Bulletin, est choisie au scrutin : MM. Usson, Fleury, Renaud, de Vertus, Gourmain, sont élus membres de cette commission.

Il est ensuite convenu et arrêté que comme moyen plus sûr, plus expéditif et moins dispendieux, les convocations seront faites désormais par circulaire imprimée.

Enfin, MM. Barbey, de Château-Thierry, l'abbé Hébert, l'abbé Chevalier, de Château-Thierry, l'abbé Gilquin, directeur de l'institution Saint-Charles, de Chauny, sont proposés comme membres correspondants.

M. Gourmain, secrétaire, termine la séance par la lecture de la deuxième partie de son travail intitulé : *Bibliographie Historique et Archéologique du Département de l'Aisne.*

La séance est close à 4 heures.



NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Viard, Sous-Préfet de Château-Thierry, *Président d'honneur*.

De Gerbrois, Maire de Château-Thierry, *Vice-Président d'honneur*.

Usson, Archiprêtre de Château-Thierry, *Président*.

Souliac-Boileau, à Château-Thierry, *Vice-Président*.

L'Abbé Gourmain, Curé de Chézy-l'Abbaye, *Secrétaire*.

Renaud, Imprimeur à Château-Thierry, *Sous-Secrétaire*.

Perrin, à Château-Thierry, *Archiviste*.

Besnard, aux Chesneaux, *Trésorier*.

Vicomte d'Amécourt, à Mont-Saint-Père.

Bécart, Professeur au Collége de Château-Thierry.

Bigorgne, Maire de Marigny-en-Orxois.

L'Abbé Buirette, Curé de Gland.

Chauvac de la Place, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est.

Delorme, à Château-Thierry.

Demoncy-Minelle, à Fresnes, par Fère.

Fleury, Directeur de l'Usine à Gaz de Château-Thierry.

L'Abbé Frion, Aumônier des Chesneaux.

L'Abbé Guilliot, Curé d'Essômes.

Hachette, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland.

Harant, Agent-Voyer d'arrondissement.

L'Abbé Hilaire, Curé de Nogentel.

Lenoir, Maire de Chézy-l'Abbaye.

Marsaux, Maire de Nesles, membre du Conseil général de l'Aisne

Mayeux, à Etampes.

Morsaline, Architecte à Château-Thierry.

Oscar Pille, Juge au Tribunal civil de Meaux.

Le Docteur Petit, à Château-Thierry.

L'Abbé Pignon, Curé de Crézancy.

Proulle, à Etampes.

Le Vicomte de Rougé, Maire du Charmel.

De Vertus, Maire de Brécy.

Waddington, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

MM

Mgr Baudichon, Evêque de Basilite, à Château-Thierry.

L'Abbé Blat, Curé-Doyen de Crécy-sur-Serre.

L'Abbé Chevalier, Secrétaire de Mgr de Basilite à Château-Thierry

Barbey, à Château-Thierry.

Gardeur, à Château-Thierry.

L'Abbé Gilquin, Econome de Saint-Charles, à Chauny.

L'abbé Herbert, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Château-Thierry.

L'Abbé Leblanc, Curé de Pavant.

H. Lenoir, Dessinateur à Chézy-l'Abbaye.

Lemoult, à Chézy-l'Abbaye.

Malnory, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.

Outin, à Crouttes, par Charly.

Varin, d'Amiens, à Crouttes, par Charly.

Wuilque, Percepteur à Nogent-l'Artaud.

Château-Thierry, imprimerie Renaud, éditeur de « l'Echo de l'Aisne ».

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

de

CHATEAU-THIERRY

(Aisne)

1865

CHATEAU - THIERRY

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RENAUD

Editeur de « l'Echo de l'Aisne »

MDCCCLXV

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions émises par lui dans les Rapports

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1865

SÉANCE DU 13 JANVIER 1865.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le vendredi 13 janvier, la Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Usson, Hachette, d'Amécourt, Chauvac de la Place, Delorme, Demoncy, de Rougé, Gourmain, Guilliot, Harant, Mayeux, Périn, Petit, Pignon, Proulle, Renaud, Souliac.

Dès le début de la séance, M. Usson remet la présidence aux mains de M. Hachette, élu pour l'exercice 1865.

M. Périn, archiviste, chargé des fonctions de trésorier en l'absence de M. Bénard, met sous les yeux de la Société l'état des recettes et des dépenses pendant les quatre mois d'existence de la Société, exercice 1864. Cet état est approuvé.

M. Gourmain, secrétaire, fait remarquer qu'il n'y a point lieu d'exposer aujourd'hui le Rapport annuel sur l'état et les travaux de la Société; ce Rapport, aux termes de l'article 10 du Réglement, ne devant être fait qu'à la séance publique et solennelle qui doit être tenue une fois l'an. M. le Secrétaire ajoute qu'il n'y a point lieu de regretter cette erreur inscrite à l'ordre du jour : jusqu'ici nous avons peu vécu, nous nous sommes définitivement organisés, nous avons reçu notre approbation officielle, nous avons commencé des travaux qui vont, espérons-le, entrer en plein essor, et nous donneront

une matière suffisante pour la séance solennelle à laquelle nous ajourne notre Règlement.

M. le Président fait remarquer la trop rare présence du trésorier et demande s'il ne serait pas opportun de lui adjoindre un vice-trésorier dans la personne de M. Périn, archiviste, dont le zèle digne d'éloge ne fait jamais défaut. Cette proposition est acceptée, et M. Périn est nommé vice-trésorier.

M. le Président fait savoir qu'il s'est édifié auprès d'hommes spéciaux sur l'impulsion la plus avantageuse à donner aux travaux de la Société; il fait remarquer la nécessité de publier quelque travail intéressant pour fixer l'attention de M. le Ministre et mériter l'allocation annuelle qui ne s'accorde qu'aux Sociétés jugées dignes de cette faveur. Il est d'avis de presser l'impression du Bulletin, et se propose avec M. d'Amécourt de faire à Paris les démarches qu'on jugerait utiles et opportunes.

M. Gourmain fait observer qu'une commission d'impression a été nommée, qu'à elle seule paraîtrait incomber le soin de cette mesure; malgré cette observation, MM. Hachette et d'Amécourt sont chargés de prendre les renseignements nécessaires pour aboutir à l'impression et choisir le format du futur Bulletin de la Société.

On procède ensuite à l'élection de MM. Barbey, Gilquin, Herbert et Chevalier, comme membres correspondants. M. le Président propose de voter sur ces admissions « in globo »; la Société réclame le scrutin divisionnaire : MM. Barbey, Gilquin, Herbert et Chevalier sont admis successivement, en qualité de membres correspondants.

M. Souliac dépose sur le bureau un certain nombre de médailles d'argent trouvées à Mont-Saint-Père, et les soumet à l'examen de la Société ; après cette communication qui n'a pas d'autre suite, la séance est levée.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1865.

PRÉSIDENCE DE M. SOULIAC, VICE-PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Souliac, vice-président; Usson, archiprêtre, l'abbé Chevalier, Delorme, Harant, l'abbé Hilaire, Lemoult, Mayeux, Périn, l'abbé Pignon et Renaud.

M. Hachette, président, et M. l'abbé Gourmain, secrétaire, ayant adressé leurs excuses de ne pouvoir assister à cette séance, en leur absence, M. Souliac, vice-président, prend la présidence, et M. Renaud, vice-secrétaire, tient la plume.

La séance déclarée ouverte, M. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, doyen des membres présents, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion ; ce procès-verbal est adopté.

M. Périn, vice-trésorier, archiviste, donne communication de son Rapport sur la situation financière de la Société au 31 décembre 1864 ; aucune réclamation n'est faite, et les comptes du trésorier sont approuvés à l'unanimité (Suit le Rapport, page 35).

L'assemblée vote ensuite sur l'admission de deux nouveaux membres correspondants, MM. Encelain, avoué, et Cotté, artiste vétérinaire, à Château-Thierry; tous deux reçus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, un membre émet le vœu qu'au plus tôt, proposition soit faite par l'assemblée et soumise à l'autorité, pour que le nombre des membres titulaires puisse être augmenté, en le portant de 30 à 50. Vu le petit nombre de membres présents, rien n'est décidé à cet égard.

Plusieurs membres expriment des regrets sur l'absence de tout travail accompli, et de toute décision relativement au Bulletin de la Société, publication dont l'urgence est incontestable; on espère qu'il verra bientôt le jour.

M. Harant offre à la Société un bel exemplaire de la *Statistique du Département de l'Aisne*, par M. J.-B.-L. Brayer, chef de bureau à la Préfecture, deux volumes gr. in-4°. En faisant cette offre, le désir est exprimé par le donataire et bon nombre de ses collègues de voir la Société en possession

assurée d'un local convenable où se puissent mettre les livres, objets et curiosités que la Société peut recevoir.

Diverses pièces de monnaie, dont une romaine et des premiers siècles de l'ère chrétienne, sont également offertes à la Société par M. l'abbé Chevalier, au nom de Mgr Baudichon, évêque de Basilite, membre de la Société. La pièce romaine, à l'effigie d'Antonin le Pieux (138 à 161) a été trouvée à Reims; les autres pièces proviennent de fouilles faites pour les fondations de la maison appartenant à M. Petit, couvreur, située rue Racine, où il y avait autrefois une église et un cimetière; ces pièces étaient placées près d'ossements humains et adhéraient entre elles par l'oxyde de cuivre. Un Rapport spécial précisera à quelle époque et à quel pays elles appartiennent. — Livres et pièces de monnaie sont acceptés avec remercîment.

M. Mayeux, d'Etampes, présente M. Moulin, propriétaire à Château-Thierry, comme membre correspondant.

L'assemblée se sépare en parlant des sépultures trouvées à Mont-Saint-Père sépultures dont l'importance a été, semble-t-il, grandement exagérée, et aussi des dents d'éléphant fossile, apportées à la séance par M. l'abbé Pignon et provenant des grevières de Mézy-Moulins.

La séance est levée.

SÉANCE DU 10 MARS 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Mgr l'évêque de Basilite, l'abbé Buirette, Barbey, l'abbé Chevalier, Cotté, Demoncy, de Vertus, Fleury, Gardeur, Harant, Mayeux, Pille, Proulle, l'abbé Pignon, Périn et Renaud.

M. le président ayant déclaré la séance ouverte, communique à l'assemblée les excuses de MM. Souliac, l'abbé Gourmain, Chauvac de la Place, qui ne peuvent assister à la réunion, et en l'absence de M. l'abbé Gourmain, invite le sous-secrétaire à tenir la plume et à donner lecture du procès-verbal de la

précédente réunion. Cette lecture faite, le procès-verbal est approuvé.

L'absence de M. Souliac, privant de la lecture qu'il devait faire, il est procédé au vote relatif à l'admission de M. Moulin en qualité de membre correspondant ; M. Moulin est admis à l'unanimité.

L'ordre du jour amène le développement d'une proposition faite par M. Hachette, president, et tendant à la création d'une nouvelle série de membres de la Société, que l'on appellerait Membres associés : se faisant l'interprète d'idées qui lui ont été soumises, M. le président expose que ce titre pourrait être accordé à toutes personnes honorables qui, par leurs dons ou leurs travaux, auraient bien mérité de la Société, en l'aidant ainsi dans la mesure de leurs moyens.

Plusieurs membres combattent cette proposition, à laquelle ils trouvent plus d'inconvénients que d'avantages.

L'assemblée consultée ajourne cette proposition jusqu'à plus ample examen.

Il est fait ensuite au nom de M. d'Amécourt, une autre proposition relative aux Cartes de l'arrondissement de Château-Thierry aux diverses époques de notre histoire. En l'absence de M. d'Amécourt, M. le Président développe cette proposition, rappellant que M. d'Amécourt est l'auteur d'un travail remarquable sur les monnaies mérovingiennes, et qu'il a reconstitué, grâce à bon nombre de monnaies anciennes, la Carte du pays où elles ont été trouvées.

M. le Président engage chacun des membres à recueillir le plus grand nombre d'observations qu'il leur sera possible d'obtenir sur la topographie locale, de ne négliger aucun renseignement qui pourrait leur être offert, puis de vouloir bien communiquer les résultats de leurs recherches à une commission centrale qui réunirait toutes les communications, les mettrait en ordre et finalement produirait un travail exact et complet, à l'aide duquel serait rendue facile la bonne exécution des Cartes, objet de la proposition.

Cette ouverture reçoit de tous les membres la plus complète adhésion.

M. de Vertus dit que, pour son compte, il a déjà mis en pratique cette méthode pour diverses localités voisines de Coincy. S'aidant du cadastre, il trace la figure géométrique représentant le périmètre de la commune faisant l'objet du travail, puis d'après les dires des anciens du pays, les recherches faites, les titres divers, il rapporte sur cette carte muette les lieux dits, hameaux, villages et autres points mentionnés, etc., et met en légende la partie historique, les faits saillants se rattachant à chaque endroit.

Plusieurs membres font connaître que pareil travail a été accompli avec succès à Soissons, par M. Prioux, dans un ouvrage sur le pays soissonnais; à Laon par M. Piette, agent-voyer.

Chacun promet son concours à cette œuvre importante, et elle est confiée à une commission composée de MM. d'Amécourt, Chauvac de la Place, Fleury, Harant, de Vertus, et des membres du bureau.

La question du Bulletin de la Société ayant ensuite été agitée, il est décidé qu'après la séance, la commission d'impression se réunira et s'occupera de ce sujet : il n'y a donc pas lieu à discussion sur ce point.

M. de Vertus offre à la Société un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier : *Histoire de Coincy, Fère, Oulchy et villages voisins*, un vol. in-8° avec planches. Remercîments.

M. Harant, donne lecture d'un Rapport sur une Dent d'éléphant fossile trouvée dans les grevières de Mézy-Moulins, exploitées pour les travaux de la Dhuis (Suit le Rapport, page 36).

Le fossile, objet de ce Rapport, apporté à la séance, est soumis à l'examen des membres de la Société.

M. Barbey lit un Mémoire sur une inscription tracée à la pointe en caractères du quinzième ou du seizième siècle, trouvée sur un mur intérieur de l'église de Coupru, canton de Charly (Suit le Mémoire, page 38).

Après avoir parlé de cette inscription en partie effacée, M. Barbey propose à la Société de faire un travail sur toutes les inscriptions qui, dans l'arrondissement seraient dignes d'une mention spéciale. Ce projet a été déjà soumis à la Société de Soissons, qui l'a bien accueilli, et a mis dans le tome VI de son Bulletin toutes instructions nécessaires pour mener à bien le travail du décalcage des inscriptions de toutes natures.

Plusieurs membres approuvent la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne faisant plus de proposition, M. le Président demande s'il reste encore quelque communication à faire; en l'absence de toute réponse, il déclare la séance close.

SEANCE DU 21 AVRIL 1865

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Usson, archiprêtre, l'abbé Buirette, Barbey, Chauvac de la Place, de Vertus, Gardeur, Harant, Malnory, Pille et Renaud.

A l'ouverture de la séance, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Viard, sous-préfet de Château-Thierry, priant la Société d'agréer ses excuses de ne pouvoir assister à la réunion, par suite d'un deuil de famille. Cette absence du président d'honneur de la Société est l'objet des regrets de l'assemblée, de même que celle de M. l'abbé Gourmain, secrétaire, retenu chez lui par une indisposition heureusement momentanée.

La lecture du procès-verbal de la précédente réunion ne donnant lieu à aucune réclamation, il est adopté.

Une discussion animée s'entame à propos de la publication du Bulletin ; on décide que le premier numéro sera imprimé à un assez grand nombre d'exemplaires, afin d'en adresser à toutes les Sociétés savantes de France, et aussi afin de

pouvoir, si besoin était, recourir à ces Sociétés pour fonder un Musée local.

M. l'abbé Buirette, de Gland, donne ensuite lecture d'un Rapport de Mgr de Basilite sur les Monnaies présentées lors de la précédente réunion à l'examen des membres, monnaies à l'effigie de Raoul, comte de Soissons, sous le règne de saint Louis, vers 1200 (Suit le Rapport, page 41).

Après avoir entendu la lecture de la fin d'un travail de M. Souliac sur les Recherches à faire dans nos environs, on décide l'ordre dans lequel pourront être classés les divers objets offerts à la Société ou acquis par elle. Le classement suivant proposé par M. le Président est adopté :

1° Livres, manuscrits, dessins, cartes;

2° Médailles, monnaies, jetons;

3° Armes, armoiries ;

4° Tout ce qui se rattache à la géologie.

M. de Vertus donne ensuite lecture d'un billet autographe de Henri IV, portant remise de tous droits du fief d'Hautevesnes, au titulaire le seigneur De Gouais, en récompense de ses services.

Cet autographe précieux est examiné par tous les membres avec une satisfaction marquée ; — il appartient à M. Plonquet, de Coincy, auquel la Société, adresse ses remerciements, décidant que copie sera prise de cette curieuse pièce au moyen de la photographie. M. Gardeur veut bien se charger de ce soin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SÉANCE DU 12 MAI 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Usson, archiprêtre, Barbey, l'abbé Chevalier, de Vertus, l'abbé Herbert, Marsaux, Mayeux, Périn, Proulle et Renaud.

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, lecture est

donnée du procès-verbal de la précédente réunion. — Adopté.

M. le Président donne ensuite connaissance à l'assemblée d'une lettre écrite par un habitant de Vendières, et annonçant qu'en creusant un lavoir dans cette commune, plusieurs personnes ont trouvé dix-neuf pièces de monnaie ayant à peu près la forme d'une pièce de 2 francs, parfaitement conservées, datant des règnes de Henri III et Henri IV, lesquelles pièces sont déposées chez M. Guibaut, débitant à Vendières, où elles sont à la disposition des personnes qui désireraient les voir.

Plusieurs membres expriment le désir qu'un délégué de la Société s'occupe de l'examen de ces monnaies, et M. Mayeux veut bien accepter cette mission et se charger de faire un Rapport à ce sujet.

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission, comme membre correspondant, de M. de Tillancourt, président du Comice agricole de l'arrondissement, dont l'admission a lieu à l'unanimité.

A défaut des lectures annoncées de M. l'abbé Pignon et de M. de Vertus, M. Barbey lit un Mémoire intitulé : *Recherches sur l'étymologie du mot Galvèze* (Suit le Mémoire, page 43).

Cette lecture faite donne matière à une discussion assez animée. L'auteur du Mémoire avance que Galvèze veut dire Gué des Galls, Pont des Galls ; et à l'appui de son dire il soumet à l'assemblée le plan d'un pont existant dans notre pays, à l'epoque gallo-romaine ; — après la construction de ce pont, le mot *Bridge* (pont), ayant prévalu, de là peu à peu s'est substituée l'appellation Brie à celle de Galvèze.

Un autre membre croit plutôt que Galvèze signifie *Gallia vesca*, Gaule infertile, d'où le nom populaire Brie galeuse.

Un troisième cite l'ouvrage de M. l'abbé Poquet qui, d'après M. Hébert, indique ces diverses explications : *Gallia vetus*, vieille Gaule, — *Gallio Helvetia*, Suisse française, — *Gallia vescens*, Nourrice de la Gaule.

Enfin, un autre dit que *Vez* signifie défense, et que Galvèze

s'applique à notre contrée à cause de la Marne séparant la Gaule de la Belgique.

Il est promis plusieurs Mémoires sur ce sujet.

Toutes ces énonciations diverses amènent à se demander si Château-Thierry tire bien son nom du château que selon une antique tradition, Charles Martel y a fait construire pour y tenir près de lui le roi Thierry, au nom duquel il régnait ; et un membre pose en fait que, selon lui, jamais ni Charles Martel, ni Thierry, n'ont dû aucunement se trouver mêlés à l'Histoire du château ni à celle de la ville, et que le Thierry qui a donné son nom à la ville vivait à une date bien plus rapprochée de nous.

Cette assertion ne trouve personne préparé pour la combattre ; le défaut de titres anciens, lui laisse toute liberté de se produire, car la designation la plus ancienne de notre cité, si l'on en croit un des membres présents, se trouverait seulement dans Flodoard.

Le travail de M. Souliac, sur le canton de Château-Thierry, est consulté à ce sujet ; ce travail reproduit la légende locale sans indication de sources et ne peut servir à rien poser avec certitude ; malgré ce, l'ensemble de ce travail est loué comme pouvant être la base de travaux plus importants sur chaque commune, travaux que plusieurs membres s'engagent à poursuivre.

M. Barbey communique à l'assemblée divers dessins fort curieux, dont la vue ne peut qu'encourager les recherches semblables aux siennes ; parmi ces dessins figurent deux sujets charmants, une verrière de l'église de Nesles de 1540 (l'Adoration des Mages), et les fonts baptismaux de l'église de Montlevon.

Rien n'étant plus présenté et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance close.

SÉANCE DU 9 JUIN 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Usson, archiprêtre, Bigorgne, l'abbé Chevalier, Chauvac de la Place, de Tillancourt, de Vertus, Delorme, l'abbé Guilliot, l'abbé Hilaire, l'abbé Herbert, Harant, Marsaux, Mayeux, Pille, Proulle, Périn et Renaud.

La séance déclarée ouverte, il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion. — Adopté.

M. Bigorgne, parlant de la discussion qui a eu lieu à la séance dernière sur le mot *Galvèze*, dit que le mot *Vez*, nom d'un château ainsi dénommé, a donné naissance au mot *Valois*. M. l'abbé Chevalier soutient ce dire consigné, dit-il, dans l'*Histoire du Valois*, de Henri Martin.

M. de Vertus lit en travail intitulé : *Aperçu des sources inédites à étudier dans l'arrondissement de Château-Thierry* (Suit le mémoire, page 17).

Après cette lecture, des entretiens s'engagent sur le sujet traité ; plusieurs membres promettent d'étudier des titres, objets et pièces rares qu'ils possèdent, et de soumettre leurs travaux à la Société.

M. le Président fait savoir qu'il a reçu divers ouvrages offerts à la Société, par leur auteur, M. l'abbé Lambert, de Chauny; ce sont trois brochures intitulées :

1° *Note sur une mâchoire d'Elephas antiquus, découverte dans le diluvium de Viry-Noureuil;*

2° *Etude géologique sur Muirancourt (Oise);*

3° *Mémoire sur le diluvium de Viry-Noureuil et les fouilles qu'il renferme.*

Des remercîments sont votés à M. l'abbé Lambert.

M. le curé d'Essômes fait part de la découverte d'un coq gaulois en marbre, trouvé en effectuant des fouilles à Bonneil; ce coq, déposé à la sous-préfecture, doit être offert à la Société.

M. Hachette fait passer sous les yeux des membres de la réunion, une carte du Gouvernement de Château-Thierry, carte calquée par lui à la Bibliothèque impériale, sur une ancienne gravure. On lui assigne comme date le milieu du dix-septième siècle.

M. Mayeux qui, à la séance de mai, avait bien voulu se charger de faire un Rapport sur des monnaies trouvées à Vendières, regrette de ne le pouvoir faire ; ces médailles ou monnaies sont la propriété des laveuses de la commune, et, jusqu'à ce jour, elles n'ont pu s'entendre pour s'en dessaisir, formuler un prix, ou admettre un acquéreur. Ces pièces sont des quarts d'écus argent, des règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIII, et n'ont rien de remarquable quoique très bien conservées du reste. Elles ont été trouvées en creusant un lavoir sur l'emplacement d'un jardin où sans doute avaient jadis existé des constructions, au dire des gens du pays. Déjà il y a quelques années, paraît-il, on avait trouvé au même lieu des pièces semblables. On peut supposer que ce petit trésor, dont l'enveloppe avait disparu, devait remonter aux guerres de la Fronde dont Château-Thierry et les environs furent le théâtre.

Des pièces de monnaie trouvées à Château-Thierry, maison de M. Verger, place du Marché, sont ensuite l'objet d'un curieux examen. On leur assigne comme époque probable le règne de Francois Ier.

Des remerciements sont votés à M. Verger pour le don qu'il a bien voulu faire à la Société, de ces pièces de monnaie, sur lesquelles un Rapport est demandé à M. l'abbé Chevalier.

Après quoi la séance est levée.

SÉANCE DU 14 JUILLET 1865

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Usson, archiprêtre, d'Amécourt, l'abbé Buirette, Barbey, l'abbé Chevalier,

Delorme, de Rougé, de Vertus, l'abbé Guilliot, l'abbé Hebert, Mayeux, Proulle, Pille, Périn et Renaud.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion. — Adopté.

M. d'Amécourt fait hommage à chaque membre de la Société d'un exemplaire de son travail sur *l'Origine et le nom de Trilport et preuve de l'existence de cette localité à l'époque gallo-romaine*. — Remercîments.

M. de Vertus présente à l'examen des membres un sceau trouvé par M. Plonquet, de Coincy. Selon l'honorable membre, et aussi d'après une lettre de M. Brismontier, de Coincy, lettre dont il est donné lecture, ce sceau, trouvé dans les débris d'un incendie, et dont la conservation paraît due à son séjour dans des matières calcinées, serait celui de saint Godefroi, évêque d'Amiens au douzième siècle, qui se fit un instant moine de l'ordre de Cluny et qui, rappelé sur son siége épiscopal, mourut, en y retournant, à Soissons, où l'on célèbre sa fête le 8 novembre.

M. de Vertus expose de vive voix diverses circonstances de la vie de ce saint, qui paraissent donner un grand intérêt à cette trouvaille et indiquer avec une certaine probabilité que ce personnage, si estimé de nos rois, s'était retiré dans le monastère de Coincy.

Après diverses observations de MM. Usson, le vicomte Rougé, d'Amécourt et Périn, M. de Vertus déclare qu'il n'entend avancer ce qu'il expose que sous toutes réserves, et promet un Rapport étudié sur cette trouvaille peu ordinaire.

M. le Président donne ensuite lecture d'un Rapport de M. Chauvac de la Place, sur la Carte du Gouvernement de Château-Thierry, soumise à l'examen des membres de la Société à la dernière séance (Suit le Rapport, page 52).

Un certain nombre d'objets antiques et des médailles sont examinés. Plusieurs monnaies d'or, trouvées par M. de Tillancourt, sont expliquées par M. le vicomte Ponton d'Amécourt, qui lui-même présente une belle pièce d'or trouvée à Condé,

très curieuse, pèsant au moins 125 fr., à l'effigie de Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal; elle a pu être perdue à Condé avec d'autres pièces de la même origine, dans l'invasion de 1544 par les troupes de Charles-Quint, qui alors ruinèrent Château-Thierry.

A ce sujet, un membre fait remarquer que, découverte près d'un endroit où a été établi, dit-on, un camp romain, ou un camp lorrain, cette pièce peut donner sur ce point quelque clarté, et faire pencher la balance en faveur de l'opinion qui dit qu'un camp lorrain a été établi près de Condé.

M. l'abbé Chevalier donne lecture d'une Notice de Mgr de Basilite sur les pièces trouvées à Château-Thierry, maison de M. Verger, place du Marché, pièces soumises à l'examen des membres à la séance de juin (Suit la Notice, page 53).

Le même membre lit ensuite un deuxième travail de Mgr de Basilite, intitulé : *Note sur les Galvessans*, travail qui de nouveau ramène l'attention sur l'origine du mot *Galvèze* (Suit la Note, page 55).

Cette lecture faite, M. Barbey se dit heureux de se voir approuvé dans les idées qu'il a émises à une précédente séance, idées tendant à combattre l'étymologie du mot Galvèze telle que la donne *l'Histoire de Château-Thierry*, de M. l'abbé Poquet.

M. de Vertus désirerait un vote de la Société qui pût fixer à ce sujet et établir une opinion sur l'étymologie de ce mot. Il promet de communiquer à une prochaine séance le texte du géographe Ptolémée (deuxième siècle après J.-C.), texte qui, traduit en latin par l'auteur de l'*Histoire du Valois*, Adrien de Valois au dix-septième siècle, a été la seule autorité faisant mention du mot *Galvèze*.

M. d'Amecourt dit qu'à son époque, Adrien de Valois, était un auteur recommandable, que ses travaux sont encore très estimés, et son avis est que le mot *Galvèze* désigne le pays habité par un peuple moitié belge, moitié celte, et que les Vadicasses sont les ancêtres des habitants de Château-Thierry.

M. Usson, archiprêtre, présente à la Société divers objets

trouvés aux Chesneaux de Château-Thierry, lors de la construction de la nouvelle route de Château-Thierry à Soissons. — Ces objets ayant fait déjà le sujet d'un Rapport à la Société de Soissons, ne donnent pas lieu à la demande d'un nouveau mémoire.

Un membre émet le vœu que la Société favorise l'organisation de la Bibliothèque publique de la ville de Château-Thierry. — Plusieurs membres s'associent à ce vœu, espérant que sa réalisation ne sera pas trop éloignée.

Après quoi, la séance est déclarée close par M. le Président.

SEANCE DU 11 AOUT 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Bigorgne, l'abbé Buirette, l'abbé Chevalier, de Vertus, l'abbé Guilliot, Harant, Mayeux, Périn et Renaud.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, M. le Président donne communication de lettres de MM. Chauvac de la Place, l'abbé Frion et l'abbé Gourmain, qui pour causes diverses, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'abbé Chevalier donne lecture de la suite du travail intitulé *Note sur les Galvessans*, par Mgr de Basilite (Voir page 58).

Cette lecture faite, M. Chevalier annonce que M. Housset, souvent cité dans la Note qui vient d'être lue, possède sur notre pays de nombreux documents, d'un grand prix pour la science.

M. Hachette, président, communique une série de notes sur la Brie et la Champagne, notes recueillies dans une vieille Géographie latine du commencement du dix-septième siècle, par Paul Merule, hollandais fort érudit pour son temps.

M. Hachette soumet ensuite à l'examen des membres le spécimen d'un cachet que possède M. Carlier, maire de Gland.

Selon M. de Vertus, ce cachet qui porte ces mots : *Ceel pour Bonnes*, serait celui d'une maison de ce pays appartenant à la communauté des Célestins de Soissons; et les armes de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, qui figurent sur ce cachet, rappellent la mémoire de ce prince, comme fondateur des Célestins de Soissons, auxquels il avait donné la seigneurie de Bonnes. M. Carlier possède plusieurs documents intéressants qu'il se fera un plaisir de communiquer.

Des remercîments sont votés à M. Carlier.

Un membre rappelle à ce propos que l'hospice de Château-Thierry possède beaucoup de manuscrits curieux et qu'ils sont à la disposition des érudits désireux de les consulter.

En l'absence de toute lecture, il est parlé des Diplômes et des Bulletins de la Société. — L'envoi du Bulletin à toutes les Associations savantes est décidé; quant au Diplôme, il est convenu que le Diplôme des membres titulaires sera payé 5 fr. et celui des membres correspondants 3 fr. Des Bulletins de la Société (année 1864) sont ensuite distribués aux membres présents.

M. Harant présente plusieurs objets trouvés à Chouy, près Neuilly-Saint-Front, dans les fouilles d'un chemin allant à la sucrerie de M. Debirat. Un assez grand nombre de squelettes ont été mis à découvert, et les objets apportés à la séance sont reconnus pour être un fer de lance, une boucle de ceinturon, et le fer d'une francisque, armes ou débris d'armes qu'on suppose être du quatrième siècle. L'absence de tout monument funéraire, fait supposer que l'endroit où l'on a trouvé ces divers objets a pu être le théâtre d'un combat.

M. Harant fait encore passer sous les yeux des membres de la Société, des pièces de monnaie trouvées lors de la réparation d'un chemin à Pavant. Quelques-unes de ces pièces sont du seizième siècle. M. Mayeux est prié de faire un travail sur ces trouvailles.

M. de Vertus propose, vu le nombre des objets curieux trouvés à Chouy, une excursion dans cette localité, et cela le

plus tôt possible, afin de profiter des fouilles faites actuellement. Cette idée, accueillie avec faveur, est appuyée par plusieurs membres, qui disent que, seule, l'église de Chouy mériterait le voyage.

M. Bigorgne, que ses connaissances spéciales et l'obligeant appui d'un membre de sa famille, désignent au vote de ses collègues, est prié de vouloir bien, de concert avec M. Harant, s'occuper d'un travail sur ces découvertes de squelettes et d'armes, et de l'organisation de la prochaine excursion à Chouy.

Après quelques instances, ces messieurs accceptent cette mission, que rendent plus agréable les adhésions de bonne partie des membres présents. On se sépare en convenant qu'un avis du jour de ce voyage sera donné aux membres de la Société, afin de faciliter à tous la possibilité de s'y rendre.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Chauvac de la Place, l'abbé Chevalier, Demoncy, de Vertus, l'abbé Guilliot, Mayeux, Périn, Proulle et Renaud.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose de :

1° Lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique donnant acte à la Société de la réception de ses Bulletins et de l'envoi à cent cinquante-quatre Sociétés savantes de France et de l'Algérie.

2° Lettre du Président de la Société des Antiquaires de Picardie, accusant réception du Bulletin.

3° Première lettre du Président de la Société Dunoise de Chateaudun, accusant réception de l'envoi du Bulletin, et demandant l'échange entre cette Société et la nôtre du titre de Société correspondante.

4° Deuxième lettre du même en réponse à une lettre de M. Hachette, président, lequel, au nom de la Société, a accepté la proposition faite, annonçant que le titre de Société correspondante de la Soctété Dunoise est accordé à la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

5° Lettre de M. le Président de la Société des Sciences de l'Yonne, envoyée par M. l'abbé Gourmain, secrétaire, et demandant d'après la lecture du travail bibliographique de ce dernier, inséré au Bulletin de 1864, ce qu'est devenue la correspondance de Dom Carlier avec l'abbé Lebeuf, correspondance qu'a dû rendre curieuse la communauté de travaux et de vues de ces deux savants.

6° Lettre de M. Carro, de Meaux, remerciant de l'envoi du Bulletin, et demandant à devenir membre correspondant de la Société. —La présentation de M. Carro est faite aussitôt, et sa réception portée à l'ordre du jour de la séance prochaine.

7° Lettre de M. Ponton d'Amécourt, annonçant l'envoi de plusieurs brochures sur l'*Origine du nom de Trilport,* auquel envoi a été joint par l'honorable membre une autre brochure ayant pour titre : *Compte-rendu d'une Excursion archéologique dans Seine et-Marne.* — Des remercîments sont votés à M. d'Amécourt pour l'envoi de ces ouvrages.

8° Enfin, le dépouillement de la correspondance se termine par une lettre de M. Souliac, dont voici le sujet :

M. l'abbé Hilaire ayant l'an dernier présenté un cachet trouvé à Nogentel, M. Souliac s'est chargé d'un travail relatif à ce cachet, et récemment il a été invité par M. le Président de vouloir bien le produire. — M. Souliac a répondu qu'il ne pouvait s'occuper de ce travail.

Après lecture de cette lettre, M. Mayeux est chargé de reprendre l'étude de ce cachet primitivement confiée à M. Souliac.

M. le Président donne ensuite lecture d'un article du *Journal de Seine-et-Marne,* annonçant la prochaine publication d'un *Questionnaire Archéologique* que vient de dresser

la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, pour être envoyée dans toutes les communes, afin de pouvoir recueillir le plus de renseignements possible sur chaque localité.

Le Secrétaire est prié de vouloir bien demander quelques exemplaires de ce *Questionnaire*, afin de permettre à la Société d'en faire à son tour pareil usage.

Les lectures épuisées, M. l'abbé Chevalier annonce un travail sur le mot *Brie*, et rappelle à ce sujet quelques notes extraites d'ouvrages classiques qui établissent l'étymologie du mot Brie, et contredisent les assertions émises dans les notes sur la Brie empruntées à la Géographie de Paul Merule, notes lues à la précédente séance.

M. de Vertus, chargé de travailler à l'exécution d'un cachet pour la Société, dit qu'il avait eu comme première pensée celle de prendre pour cachet les Armes de Château-Thierry, mais que la Société s'occupant de tout l'arrondissement, il lui a semblé ensuite préférable de prendre les Armes de l'Election de Château-Thierry; malheureusement, ces Armes étant les anciennes Armes de France, avec fleurs de lys, leur adoption actuelle pourrait froisser quelques susceptibilités. Ne trouvant pas encore ce qu'il voudrait, M. de Vertus demande quelque temps pour fournir le dessin d'un cachet s'appliquant à l'arrondissement, et où figureront les Armes des cinq villes chefs-lieux de canton.

Quelques membres demandent des renseignements sur l'excursion faite à Chouy par plusieurs personnes de la Société : en l'absence de MM. Bigorgne et Harant, spécialement chargés de cette étude, et en l'absence aussi de M. Barbey qui a dû préparer un Rapport sur les résultats de cette excursion, M. Mayeux donne verbalement quelques détails, priant de ne les accepter qu'avec réserve.

Plusieurs volumes de *Mémoires des Sociétés savantes*, offerts par le Ministre et apportés à la séance par le Président, font ensuite l'objet d'un rapide examen.

M. le Président propose de les répartir entre plusieurs

membres qui se chargeront de parcourir ces volumes, et d'en présenter une analyse sommaire, en mettant surtout en évidence ce qui peut intéresser le Valois ou la Brie, afin de pouvoir en dresser une Table qui en rendra plus facile la lecture. — M. l'abbé Chevalier et M. de Vertus veulent bien accepter cette mission.

Il est ensuite question du Bulletin de 1865 ; on émet le vœu que les travaux de 1865 soient publiés le plus tôt possible.

La séance est levée.

SEANCE DU 13 OCTOBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

Etaient présents : MM. Hachette président, Usson, archiprêtre, Barbey, Bigorgne, Chauvac de la Place, de Tillancourt, Delorme, de Vertus, Périn, Waddington et Renaud.

Lecture ayant été donnée du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications offertes à la Société. Ce dépouillement comprend :

1° *Bulletin de la Société Dunoise de Châteaudun* (Envoi du Président de cette Société).

2° *Compte-rendu de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, en août* 1865 (Envoi de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique).

3° Dernière livraison de la *Revue des Sociétés savantes* (Même provenance).

4° Premier volume des *Annales de la Société archéologique de Seine-et-Marne* (Envoi de M. Carro, de Meaux). — Remercîments.

5° Lettre du Président de la Société Archéologique d'Avesnes, accusant réception du Bulletin.

6° Lettre de M. Usson, archiprêtre, priant de ne plus le considérer comme faisant partie de la Commission d'impression.

7° Lettre dans le même sens, de M. Fleury, directeur de l'Usine à gaz.

8° Lettre de M. l'abbé Chevalier, présentant ses excuses pour n'être pas à la séance et annonçant un travail nouveau sur le mot *Galvèze*.

Cette dernière lettre amène une discussion sur le mot Galvèze : toutes les opinions déjà émises à ce propos sont reproduites, on parle aussi de nouveau de l'étymologie du mot Brie ; M. Waddington cite à ce propos un mot thrace assez semblable à Brie qui signifie *ville*.

On procède ensuite au vote pour l'admission comme membre correspondant de M. Carro, président d'arrondissement de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.

M. Carro est élu à l'unanimité.

Puis MM. Waddington et Chauvac de la Place sont nommés membres de la Commission d'impression, en remplacement de MM. Usson et Fleury.

Sont présentés comme membres correspondants par M. le Président : MM Paillet, président honoraire du Tribunal civil de Château-Thierry, Maciet, Guérin, Couture, de Château-Thierry, et Poisson de Verdilly.

D'autres noms mis en avant par plusieurs membres feront l'objet d'une présentation à la prochaine séance.

M. Barbey donne lecture d'un *Rapport sur l'excursion faite à Chouy* par plusieurs membres de la Société, par suite des découvertes faites en cette commune d'armes d'origine ancienne, et d'ossements paraissant avoir appartenu à une race étrangère.

Le travail de M. Barbey est complété par un autre *Rapport* que lit M. Bigorgne, et dont les données lui ont été fournies par M. le docteur Lagneau, de Paris, son beau-frère, qui, lui aussi, comptait parmi les excursionnistes de Chouy (Suivent ces Rapports, pages 61 et 64).

M. de Vertus donne ensuite lecture de la deuxième partie de son travail intitulé : *Recherches sur les sources à*

consulter pour faire l'histoire du pays (Voir page 30).

M. de Tillancourt parle de la mosaïque trouvée à Blanzy, près Fismes, dont bonne partie a été acquise par M. Ed. Fleury pour le musée de Laon; diverses parties de cette mosaïque sont encore en bon état, et il serait désirable qu'elles fussent soustraites aux causes de dépérissement qui les menacent sans cesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Usson, archiprêtre, l'abbé Buirette, Barbey, de Tillancourt, Demoncy, l'abbé Frion, l'abbé Guilliot, Harant, l'abbé Herbert, Mayeux, Périn, Proulle, Varin et Renaud.

Le procès-verbal de la précédente séance lu et adopté, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des Publications offertes à la Société :

1° Lettre de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, annonçant l'ajournement d'une allocation ministérielle à la Société.

2° Lettres d'excuse de M. Chauvac de la Place, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la Séance.

3° Envoi de l'*Almanach archéologique*, offert par la Société de Caen.

4° Envoi des *Annales de la Société de Saint-Etienne*, offert par cette Société.

5° Envoi du premier numéro de la *Revue Africaine* par la Société.

6° Don par M. Carro, de Meaux, de *l'Histoire de Meaux*, un vol. gr. in-8°; du *Voyage de Paris à Venise*, un vol. in-12; et d'un *Mémoire sur les Monuments celtiques du Meldois*, — ouvrages dont il est l'auteur.

Des remerciments sont votés aux auteurs de ces envois,

et plusieurs membres sont priés de se charger du travail d'analyse dont ils voudront bien rendre compte à la prochaine séance.

M. Barbey demande qu'il soit dressé une Table générale des Ouvrages offerts à la Société, dans le genre de celle faite par le *Magasin Pittoresque* et indiquant les matières traitées dans ces volumes. Cette proposition est accueillie, et l'on décide qu'il sera fait une table en ce sens.

M. l'abbé Herbert donne lecture d'un Compte-rendu par M. l'abbé Chevalier, analyse des trois volumes de *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1865, et offerts par le Ministre de l'Instruction publique à la Société (Suit le compte-rendu, page 66).

M. Mayeux lit quelques notes sur des pièces de monnaie trouvées par M. Harant, en dirigeant les travaux d'un chemin à Pavant, près Charly. Ces pièces, au nombre de quatre, sont ainsi désignées par l'honorable membre : deux appartiennent à l'époque gallo-romaine et portent l'effigie, l'une en argent, de Otacilla Severa, femme de Philippe l'Arabe ou l'Ancien, qui régna de 244 à 249; l'autre en cuivre, de Posthume l'Ancien, l'un des trente tyrans, lequel commandait en Gaule vers 257. Les deux autres pièces sont des méreaux ou jetons de présence employés autrefois par les chanoines des grands chapitres, et ne présentant, selon M. Mayeux, que peu d'intérêt; l'honorable membre promet sur ce sujet un mémoire complet, et prie de l'excuser s'il n'a pu cette fois, faute de temps, fournir mieux que de simples notes.

A ce sujet, M. Barbey dit que la majeure partie des méreaux ont été fabriqués à Nuremberg, qu'ils étaient souvent ornés des dessins les plus fantastiques, de caractères différents, et que, produits de la fantaisie, on ne saurait s'attacher à leur étude.

M. Usson, archiprêtre, lit ensuite un mémoire sur les *Origines d'Arcy;* ce travail rendu plus attrayant par le récit dialogué employé par son auteur, n'est qu'un extrait d'un ouvrage sur le même sujet auquel travaille l'honorable membre,

et dont il promet communication aussitôt son achèvement.

M. Harant, agent-voyer, présente plusieurs objets trouvés à Chouy, dans une tombe fouillée par suite de travaux entrepris pour la confection d'un chemin. Ces divers objets consistent en verre, en débris d'armes, et en un morceau d'agraffe. — M. Harant est prié de faire un Rapport écrit sur ces objets.

M. Varin, de Crouttes, offre à la Société une collection de dessins de meubles ornés et de serrurerie, série de planches gravées par lui, et faites d'après un ouvrage de ce genre publié en Angleterre. — Remercîments.

On vote ensuite sur l'admission des membres correspondants présentés : MM. Maciet, Guérin, Paillet et Poisson sont élus.

Sont présentés comme membres correspondants : M. le comte Erard de La Vaulx, de Rozoy-Bellevalle, et M. l'abbé Venant, curé d'Epieds.

M. l'abbé Herbert demande si l'on connaît l'auteur de la Notice sur Château-Thierry, publiée dans l'ouvrage des *Villes de France*, de M. Aristide Guilbert ; cet auteur annonce dans son article l'existence de plusieurs chartes désignant comme restaurateur du château un nommé Thierry, vivant au neuvième siècle : M. l'abbé Herbert désirerait être édifié sur l'existence de ces chartes. Aucun des membres présents ne peut lui donner la satisfaction qu'il demande.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry a tenu le 8 décembre dernier, sous la présidence de M. Hachette, sa dernière séance de l'année 1865.

Etaient présents à la séance : M. Hachette, président, MM. Renaud, vice-secrétaire, Périn, trésorier, Delorme, Marsaux, de Vertus, l'abbé Frion, aumônier des religieuses des Chesneaux, Proulle, Mayeux, de Tillancourt, Barbey, Paillet, et l'abbé Buirette, curé de Gland.

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été lu et approuvé, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications offertes à la Société. Ce dépouillement accuse :

1° Deux lettres, l'une de M. l'abbé Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, en date du 6 décembre, par laquelle il donne sa démission de membre titulaire de la Société, et l'autre, de M. Souliac, antérieure en date à celle de M. Gourmain, mais dictée par la même raison. La Société n'accède qu'à regret au désir exprimé par ces deux Messieurs. Toutefois elle conserve l'espoir que, dans l'intérêt de la science, ils voudront bien ne pas rester étrangers à ses réunions, ni priver leurs anciens collègues des richesses archéologiques ou historiques qu'ils possèdent.

2° Deux autres lettres de M. Rougé, du Charmel, et de M. Chauvac de la Place, dans lesquelles ces messieurs expriment à la Société le regret qu'ils ont de ne pouvoir assister à la réunion du 8 décembre.

3° Cinq publications classées sous ces différentes dénominations :

I. *Manuscrits à Miniatures de la Bibliothèque de Soissons*, avec seize planches, texte et dessins par M. Edouard Fleury, offerts par M. Marsaux, maire de Nesles.

II. *Notice sur le Château de Vez*, par M. Paillet fils.

III. *Annales de la Société littéraire et scientifique d'Apt* (*Vaucluse*), accompagnées d'une lettre de M. Emile Arnauld, son secrétaire, par laquelle il accuse réception de notre premier Bulletin, et remercie la Société de Château-Thierry de cet envoi tout amical.

IV. *Bulletin de la Société d'émulation de Cambrai*. (Tome XXVIII).

V. *Revue des Sociétés savantes des départements*, comprenant les travaux les plus intéressants des mois de juin, juillet et août. Cette *Revue* est adressée à la Société par le ministère de l'Instruction publique.

Ces diverses publications, accueillies par la Société avec reconnaissance et faveur, sont soumises à l'examen de quelques-uns de ses membres, et, de concert avec les découvertes historiques et archéologiques du mois, serviront à alimenter ses réunions par les rapports auxquels elles donneront lieu.

Le dépouillement de la correspondance terminé, la parole est donnée à M. Barbey pour la lecture d'un Rapport sur *l'Almanach archéologique de Caen*. M. le Rapporteur, après avoir tracé les qualités qui conviennent à ce genre d'écrit, et signalé les défauts dans lesquels tombent parfois ceux qui l'entreprennent, termine son étude en reconnaissant que *l'Almanach de Caen* renferme d'excellents conseils, lesquels mis en pratique, contribueront à sauver de l'oubli les objets d'art et à faire progresser les études archéologiques.

A la suite de cette lecture, la Société entend le rapport analytique de M. le Président sur les travaux accomplis pendant l'année 1865.

M. le Président s'est exprimé en ces termes :

Mes Chers Collègues,

L'Association que nous avons formée pour recueillir les débris épars de notre histoire locale, en prenant part selon nos forces et nos ressources, à l'élan qui de tous côtés pousse les intelligences d'élite vers l'étude du passé, tient aujourd'hui sa seizième séance depuis sa création. C'est un devoir pour moi, au moment de remettre entre vos mains les pouvoirs que vous m'aviez confiés, de jeter avec vous un regard en arrière, afin de mesurer le chemin que nous avons fait et de mieux apprécier ce qui nous reste à faire. Cette tâche, Messieurs, est douce à remplir ; car cette première année de notre existence a produit des fruits et de bons fruits; je vais les passer en revue ; mais tout d'abord, remercions la Providence, de ce que, l'année qui finit et qui, pour trop de contrées comptera parmi les néfastes, n'a fait aucun vide dans nos rangs.

Notre Compagnie est au complet comme le premier jour, et s'il se confirme que nous perdions deux de nos collègues, ce ne sera pas du moins par un de ces arrêts inexorables qui séparent pour toujours : il nous sera permis cette fois de croire aux revenants.

Mais je reviens à vos travaux, l'importance n'en saurait être méconnue.

En histoire et philologie, je rappellerai tout d'abord les intéressantes recherches de Mgr de Basilite et de ses zélés coopérateurs, sur la partie de l'ancien Valois comprise aujourd'hui dans les limites de notre arrondissement. Grâce à eux, tout le monde saura que le mot Valois dérive de *Vadicasses* ou *Vidu casses;* que le nom de *Galvèse* qu'a porté aussi notre contrée, peut avoir la même origine, sans que les règles de l'étymologie aient à en souffrir la plus légère atteinte; enfin que le pays de Château-Thierry a été connu dans un temps reculé sous la dénomination de *pagus othmensis;* indications précieuses, Messieurs, qui ouvrent un vaste champ à d'autres découvertes.

La Brie a été aussi dans cette enceinte, l'objet de curieuses discussions : son nom veut-il dire « terre fangeuse » ou « pays couvert? » Veut-il dire « pont, » d'après une expression saxonne? Veut-il dire « ville, » d'après un mot de la langue thrace que nous a revelé à cette occasiou notre éminent collègue, M. Waddington? Autant de mystérieux problèmes qui ont exercé et qui exerceront sans doute encore votre sagacité.

Des membres de la Société ont d'ailleurs donné d'avance à nos études, une utile direction : M. de Vertus, en nous signalant les meilleures sources de documents à consulter, tels que les cartulaires des anciennes abbayes, ceux de l'Hôtel-Dieu, et en joignant l'exemple au précepte, dans sa précieuse *Histoire de Coincy;* — M. l'abbé Gourmain en nous énumérant dans une savante analyse, les principaux livres ou manuscrits qui se sont occupés de notre pays: — M. Chauvac de la Place, l'habile ingénieur du chemin de fer, en dressant une première carte de l'ancien gouvernement de Château-Thierry,

sur laquelle il sera facile de rapporter les renseignements topographiques ultérieurs.

Remercions ces initiateurs que nous avons trouvés dans notre sein. Remercions aussi les collaborateurs bénévoles qui par pur amour de la science, nous ont fait part de leurs trouvailles; ce ne sera que justice de citer parmi ces derniers, M. Plonquet, de Coincy, qui a bien voulu mettre sous les yeux de la Société, entr'autres curiosités, une lettre de Henri IV au seigneur d'Hautevesnes.

Vous ne vous êtes pas bornés, Messieurs, à l'histoire écrite sur le papier ou le parchemin; vos études se sont portées avec fruit sur nos monuments anciens, qui sont comme de l'histoire en pierres de taille. L'église de Bonneil a fourni à l'un de nous, quelques observations dignes d'être notées, sur un vitrail du seizième siècle, et sur une sépulture de famille seigneuriale, la famille de Vassens.

Un autre de nos collègues a relevé avec le goût et le talent qui le distinguent, le dessin d'un vitrail de l'église de Nesles représentant l'Adoration des Mages.

Le même membre est entré dans une voie féconde en relevant une inscription murale de l'église de Coupru. On nous a signalé encore le mérite des fonts baptismaux de Montlevon, canton de Condé.

L'Eglise, Messieurs, a toujours été en avant de la civilisation, au milieu des barbaries qui en encombraient la marche : sa doctrine a devancé de dix-huit siècles, les principes de liberté et de justice qu'il était réservé à notre heureux âge de voir triompher ; Paris a dû sa première école publique à l'église de Reims, au dixième siècle; et qui oserait soutenir que l'architecture, la peinture et la statuaire modernes ont dépassé ou même atteint les chefs-d'œuvres qui décorent nos cathédrales ? Les monuments religieux de nos cantons seront pour nous une source intarissable d'études aussi attrayantes que fertiles en enseignements.

J'en ai dit assez pour mettre en évidence les heureuses ten-

tatives de vos débuts dans le domaine de l'histoire et de la philologie, domaine immense, qu'on défriche à l'envie sur tous les points de l'Empire, sous l'énergique impulsion du Ministre de l'Instruction publique et du Comité spécial, institué près de lui pour coordoner, apprécier et récompenser les recherches locales; belle et féconde organisation des études historiques qui sera une des gloires de ce temps si riche en gloire, et qui doit donner en peu de temps à nos illustres maîtres en l'art de bien dire, tous les matériaux d'une histoire vraiment nationale encore à faire.

Il me reste à rappeler ce que vous avez fait pour l'archéologie proprement dite, notamment pour la numismatique, la sphragistique et la géologie qui est aussi de l'archéologie.

M. le vicomte d'Amécourt, dont le nom est connu de tous les numismates et que nous sommes fiers d'avoir pour collègue, vous a entretenus d'une pièce d'or très curieuse et de grand module, à l'effigie d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, trouvée il y a quelque temps à Condé-en-Brie; ce serait une trace de l'invasion lorraine de 1544 qui donnerait de la vraisemblance à cette tradition locale qu'un grand campement lorrain a existé dans le voisinage de Condé, au nord de la colline que couronne le village de Montlevon.

Nous devons encore à M. d'Amécourt d'intéressants détails sur quelques pièces d'argent découvertes à Mont-Saint-Père, sur l'emplacement d'un village appelé Mont-l'Evèque dont il ne reste plus que des ruines.

Des méreaux ont été trouvés sur le territoire de Pavant, par M. Harant qui, au milieu de ses nombreuses occupations, ne laisse échapper aucune occasion de fournir de nouveaux matériaux à l'œuvre que nous avons entreprise; notre collègue M. Mayeux, d'Etampes, nous a décrit ces méreaux en nous promettant de plus amples renseignements sur le même sujet.

Mgr de Basilite a fait connaître de son côté des pièces du treizième siècle, à l'effigie de Raoul, comte de Soissons, que les fouilles d'une maison particulière a mises au jour rue

Racine, à Château-Thierry; elles étaient mêlées à des ossements humains qui révélaient l'existence sur ce point d'un ancien cimetière. Sa Grandeur a encore recueilli et soumis à la Société quelques pièces du temps de François Ier, trouvées dans les fondations de la maison Verger, sur la place du Marché à Château-Thierry.

Enfin, nous devons à l'obligeance de M. de Tillancourt, notre honorable député, la communication de quelques pièces d'or sur lesquelles des explications nous ont été données par M. d'Amécourt à l'une de nos séances.

Des exhumations partielles, vous le comprenez, n'ont pas toujours un intérêt actuel et saillant; mais ce sont des jalons posés qui, un jour, par leur ensemble peuvent aider puissamment à rétablir avec exactitude les grandes lignes de notre histoire locale. La Société ne saurait donc trop encourager ceux qui collectionnent les vieilles monnaies; ces nombreuses épaves du passé jettent toujours quelque lumière sur les époques qui les ont vu naître.

Quant à la sphragistique, vous avez encore dans la mémoire l'émotion que nous a causée la vue d'un sceau du douzième siècle, qui paraissait avoir appartenu à un saint, saint Godefroy, évêque d'Amiens; notre savant collègue, M. de Vertus, chargé de contrôler nos espérances, ne s'est pas encore prononcé sur l'authenticité de cette relique; mais nous n'en devons pas moins des félicitations et des remercîments à M. Plonquet, de Coincy, qui a bien voulu soumettre à l'examen de la Société un objet si digne de vos méditations. Les mêmes remerciements s'adressent à notre collègue, M. l'abbé Hilaire, qu'un changement de résidence éloigne trop de nous maintenant, pour que nous conservions encore l'espérance de le voir habituellement à nos réunions. M. l'abbé Hilaire vous avait présenté un sceau héraldique du quinzième siècle en métal de potin, que M. Souliac, notre vice-président, dont l'absence sera toujours un deuil pour la Société, s'était chargé de soumettre à un examen raisonné.

Je ne dois pas oublier, non plus, le sceau des Célestins de Soissons pour la Seigneurie de Bonnes, aux armes de France, que M. le maire de Gland nous a fait connaître.

Je suis long, Messieurs, mais il ne faut pas s'en plaindre; ma prolixité témoigne du nombre et de l'importance de vos travaux, car ce que je fais devant vous, en ce moment, ce n'est guère qu'une table des matières, sèche et aride, comme toute statistique.

Je termine, cependant, mais ce ne sera pas sans avoir mentionné les découvertes d'armes et d'ossements de l'époque gallo-romaine, faites par notre zélé collègue M. Harant, sur le territoire de Chouy, et le rapport si substantiel, que ces découvertes nous ont valu de la part de M. Bigorgne de Marigny.

Citons, enfin, la curieuse dent fossible *d'elephas primigenius* que nous devons encore à M. Harant.

Je ne sais, Messieurs, si vous me taxerez d'orgueil, pour le sentiment que je vais vous exprimer; mais je suis profondément convaincu, qu'une compagnie savante qui, dès sa première année, met au jour les intéressantes études, que je viens de passer en revue avec vous, porte en elle les germes d'une brillante destinée.

Cependant, il ne m'a pas paru que notre écrin contînt dès cette année assez de diamants de la plus belle eau, pour être étalé aux yeux du public, dans une séance solennelle et d'apparat; mais continuons dans le silence et le recueillement, notre travail de bénédictin; méritons par de nouveaux efforts et les succès dont ils seront infailliblement couronnés, les hauts encouragements que le Ministre, nous tient en réserve et nous posséderons plus tôt qu'on ne pense, des trésors d'érudition, dignes d'être offerts publiquement à ceux de nos concitoyens qui s'intéressent au progrès des connaissances humaines. »

Ce discours, en groupant sous trois chefs différents les études et les découvertes de l'année, a pour objet et résultat de faire embrasser d'un seul coup-d'œil la carrière parcourue par

la Société et les succès qui sont venus couronner ses premiers efforts. On pouvait croire peut-être, en voyant épars ça et là les travaux de l'année, que la Société manquait d'élements d'avenir, mais aujourd'hui, pour qui voudra les considérer avec attention réunis en faisceaux et sous une classification méthodique dans le discours de M. le Président, il ne sera plus douteux que le succès ne réponde aux efforts de la Société.

Ces Rapports entendus, on a procédé :

1° A l'élection de deux membres correspondants :

M. le comte Erard de la Vaulx, de Rozoy-Bellevalle, et M. l'abbé Venant, curé d'Epaux (canton de Château-Thierry), proposés dans la séance de novembre comme aspirants au titre de membres correspondants de la Société.

2° Au renouvellement du Bureau pour 1866 ; M. Hachette a été réélu président ; ont été nommés : vice-président, M. Marsaux, maire de Nesles; secrétaire, M. l'abbé Buirette, curé de Gland; vice-secrétaire, M. Renaud ; trésorier, M. Périn ; et archiviste, M. Delorme.

A la suite de ces différentes nominations, la Société a décidé :

1° Qu'à l'avenir, les présentations des candidats au titre de membre titulaire ou correspondant de la Société historique de Château-Thierry se feraient par le Bureau.

2° Que, désormais, le jour de ses séances serait le premier jeudi de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun incident nouveau ne se présentant, M. le Président a déclaré la séance levée.



RAPPORTS PRÉSENTÉS A LA SOCIÉTÉ
pendant l'Année 1865

Rapport sur l'Exercice 1864
présenté par M. Périn, Archiviste, faisant fonctions de Trésorier

Messieurs,

Conformément au désir manifesté par notre honorable président à la précédente séance, j'ai l'honneur de vous faire le rapport sur la situation financière de notre Société au 31 décembre 1864; je profiterai de cette circonstance, en qualité de secrétaire archiviste, pour vous faire connaître également notre richesse archéologique, qui n'est pas, comme vous devez le penser, considérable, mais qui fait espérer pour l'avenir. Comme toutes les Sociétés naissantes, nous avons dû faire les dépenses rigoureusement nécessaires à son organisation, de manière à faire présider l'ordre et l'économie qui sont indispensables à sa vitalité, tout en simplifiant la comptabilité de manière qu'il vous soit toujours facile de vérifier la caisse chaque fois que vous le jugerez convenable. Le total de nos dépenses au 31 décembre 1864 est de 58 fr. 15 c.; ces dépenses consistent en trois registres : le premier pour les recettes et dépenses, le second pour les quittances à souches de la cotisation annuelle, et le troisième pour le service de notre honorable et bien aimé secrétaire, affranchissement de nos lettres de convocation, têtes imprimées des dites lettres, papier, crayons, carton, achat de six médailles du règne de Louis IX et de Philippe le Bel. Ces médailles ont été trouvées au nombre de trois cents, par un ouvrier dans les bois de Mont-l'Evêque, commune de Mont Saint-Père.

J'ai l'honneur de vous faire observer que je suis possesseur d'une facture détaillée et acquittée pour chacune de ces dépenses que vous appprouverez je l'espère.

La recette se compose des trente cotisations annuelles reçues et à recevoir pour l'année 1864; elles donnent un total de 300 fr.; il restait donc en caisse au 31 décembre 1864, 241 fr. 85 c.

Conformément à votre décision du 16 décembre 1864 j'ai fait parvenir sur l'exercice 1865, 20 fr. 60 c., y compris les frais, au trésorier de la Société des Antiquaires de Picardie, pour l'acquisition de la Collection Bouvier.

Maintenant, Messieurs, il ne me reste plus que peu de mots à vous dire au sujet de notre avoir archéologique, je le ferai avec toute

l'humilité qui convient toujours à une grande pauvreté, mais avec le courage inhérent à l'infatigable travailleur qui a foi dans l'avenir. Seulement, je dois vous dire ici toute la vérité : cette foi est basée sur les hautes connaissances des membres honorables de notre Société, car mon faible savoir en archéologie (pour ne pas dire nul) ne vous sera d'aucun secours, mais je puis vous assurer de tout mon dévouement, s'il peut, dans ses faibles moyens, contribuer pour quelque chose à la prospérité de la Société.

Notre avoir archéologique se compose des six médailles mentionnées et un *Essai sur la Numismatique mérovingienne, comparée à la Géographie de Grégoire de Tours,* par M. le vicomte Ponton d'Amécourt, notre honorable collègue, ouvrage donné par lui à la Société.

Je termine, Messieurs, avec l'assurance que mon prochain rapport pour l'exercice 1865 sera plus satisfaisant, en raison de l'avoir financier et archéologique.

Le Secrétaire Archiviste, faisant fonctions de Trésorier, L. Périn.

Rapport présenté par M. Harant, sur plusieurs dents fossiles d'Elephas primigenius, trouvées dans les grevières de Mézy-Moulins.

Messieurs,

Le diluvium de la vallée de la Marne continue à nous donner des débris des grands mammifères herbivores appartenant à une faune entièrement disparue.

A notre dernière réunion, M. l'abbé Pignon mettait sous vos yeux plusieurs dents fossiles qu'il attribuait à juste titre, je crois, à *l'Elephas primigenius*, actuellement parfaitement connu et décrit. Elles provenaient des grevières de Mézy-Moulins, exploitées pour les travaux de la dérivation de la Dhuis. Comme elles étaient un peu frustes, leur authenticité n'avait pas été admise sans discussion.

Depuis, de nouvelles trouvailles ont été faites au même lieu, et j'ai eu l'honneur de soumettre à votre examen de nouvelles pièces qui consistent en une dent et une défense tronquée du même animal.

La dent ne peut plus laisser le moindre doute, car elle a conservé une partie de son test et des traces très nettes de ses racines.

La défense mesure en moyenne 8 centimètres de diamètre ; la longueur du tronc est de 80 centimètres, et si on en juge par sa faible décroissance vers la pointe, celle-ci devait atteindre au moins 2 mètres.

La courbure générale est de 60 centimètres de rayon ; la base possède un évidement conique de 13 centimètres de hauteur sur 4 centimètres de diamètre moyen.

La cassure présente, avec un noyau plein, des couches concentriques d'épaisseurs diverses et tout à fait disjointes.

Ces disjonctions se sont probablement produites pendant le passage à l'état métamorphique actuel, qui a l'apparence et la consistance de la craie.

Cette défense a été trouvée entière ; malheureusement le premier amateur qui l'a vue, l'a trouvée trop lourde pour l'emporter et il l'a fait casser pour n'en prendre qu'une partie. Espérons que cette partie se retrouvera et qu'elle pourra être recollée au tronçon que vous avez sous les yeux, c'est dans cet espoir que j'ai conservé tous les débris de cassure qui ont pu être recueillis.

D'où venaient ces grands animaux dont les restes sont en si grande quantité dans presque tout le diluvium de l'hémisphère boréal? Où ont-ils vécu et quelle est la cause de leur disparition?

Aucune explication, entièrement satisfaisante, n'a encore été donnée à cet égard.

La plus plausible, à mon avis, est encore celle qui a été donnée par M. Lehon, dans son ouvrage sur la Périodicité des grands Déluges, ouvrage basé sur la théorie du professeur Adhémar.

M. Lehon fait vivre ces grands animaux (éléphants, mastodontes, dinothériums, etc.) dans les contrées immergées formant actuellement le midi de l'Europe. C'était à l'époque la plus récente, où les eaux de l'hémisphère austral tendaient à submerger de nouveau l'hémisphère boréal par suite de la fonte successive des glaces du pôle du sud ; la dislocation de ces glaces arrivant, la débâcle enfin, déplaça brusquement le centre de gravité de la terre, et les eaux lancées avec impétuosité vers le pôle nord, pour rétablir l'équilibre, détruisirent, ou à peu près, tout ce qui avait vie à la surface de l'hémisphère boréal et en entraînèrent les débris.

Les arrachements causés à la surface de la terre par les courants violents, constituèrent le diluvium au rétablissement du calme, et c'est dans ces dépôts que s'ensevelirent les restes de ces grands animaux.

La période calme qui succéda à ce grand cataclysme fut troublée à son tour par une débâcle des glaces du pôle nord. Les eaux reprirent avec la même impétuosité la direction du sud et constituèrent le déluge biblique, dont les traces, du nord au sud, sont si apparentes par les blocs erratiques déposés dans nos contrées. Le diluvium fut alors remanié, sans pourtant changer sensiblement son gisement pri-

mitif, et c'est pourquoi nous le retrouvons à peu près avec ses fossiles les plus lourds.

D'après cette explication de M. Lehon, les grands mammifères dont nous retrouvons les débris n'auraient pas vécu de la flore des terrains tertiaires de notre localité. Cette formation tertiaire d'ailleurs est bien antérieure au diluvium, et il est probable qu'elle a été plusieurs fois dénudée par les irruptions périodiques et successives des eaux, si on en juge toujours par la théorie Adhémar et Lehon.

HARANT.

Rapport présenté par M. Barbey sur une Inscription trouvée dans l'Eglise de Coupru.

Messieurs,

En visitant l'église de Coupru, canton de Charly, j'ai trouvé sur l'un de ses murs intérieurs une inscription à la main tracée à la pointe en caractères du quinzième ou seizième siècle ; elle est ainsi conçue :

ant que ci-bas feras,
r, le pain tu mangeras.

Le commencement de ces deux vers a été gratté, mais peut se rétablir ainsi :

Suivant que ci-bas feras,
Pécheur, le pain tu mangeras.

Cette inscription, qui n'est que la traduction versifiée de l'axiome : « A chacun selon ses œuvres, » ne présente aucun intérêt historique. Son auteur est inconnu, et l'attention ne se fixe sur elle que par la curiosité qui s'attache naturellement à la conservation pendant plusieurs siècles, de caractères destinés à être fugitifs et passagers.

Si nous aimons à nous arrêter un moment sur ces traces d'un autre âge, c'est qu'en effet, les inscriptions de cette nature mettent l'esprit du lecteur en communication directe avec l'âme de celui qui les a formées, en provoquant peut-être les méditations plus profondément que les inscriptions gravées. Celles-ci sont le résultat d'un travail d'esprit, tandis que celles-là sont celui de l'inspiration du moment. On cherche l'intention de l'auteur, on suppose la situation d'esprit qui a guidé sa main, et si la pensée est grave et sévère, si surtout elle se trouve exprimée dans un lieu qui prête à la rêverie, tel qu'une église, les murs d'un couvent, les ruines imposantes d'un vieux château, l'on éprouve un charme quelquefois attendrissant à déchiffrer cette énigme archéologique.

Les inscriptions à la main, sans être communes, ne sont cependant par rares, mais la plupart du temps elles ne présentent que peu d'intérêt ; ce sont presque toujours des noms inconnus que leurs possesseurs ont tracés dans les endroits souvent les plus inaccessibles d'un monument pour prolonger leur personnalité qui serait, sans cette précaution, restée dans le plus profond oubli, témoins ces touristes anglais qui n'ont pas craint de salir de leurs noms ignorés la Colonne de Pompée par des lettres d'un mètre de hauteur tracées au péril de leur vie à vingt mètres au-dessus du sol, avec un ignoble goudron, sans rougir de rompre ainsi par un noir et hideux collier la teinte harmonieuse que le temps et le ciel de l'Egypte avaient imprimée à ce gracieux monument de l'antiquité.

J'ai relevé l'inscription de Coupru et j'en mets le calque sous vos yeux.

A voir sa régularité l'on pourrait croire qu'elle faisait partie d'une série de sentences dogmatiques qui auraient été tracée le long des murs de l'église ; je ne le pense pas : outre que je n'ai remarqué nulle trace d'inscription identique dans l'église, cette inscription est placée sous le clocher, dans un endroit obscur, ne contient aucune trace de la couleur rouge ou noire avec laquelle on l'aurait peinte pour la rendre plus apparente si elle avait eu cette destination. J'aime mieux supposer qu'elle est l'expression d'une âme honnête qui rappelait à l'humanité que la justice divine a toujours l'œil ouvert sur les actions des mortels et qu'elle distribue même ici-bas à chacun selon ses œuvres.

Quoiqu'il en soit, c'est le calqué de cette inscription qui m'a suggeré l'idée de vous faire connaître une résolution prise dès l'année 1851 par les Sociétés académiques de Laon et de Saint-Quentin et par la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Sur la proposition de M. Gomart, de Saint-Quentin, ces trois Sociétés ont formé le projet de publier à frais communs toutes les inscriptions remarquables, épitaphes ou ex-voto qui se trouvaient dans le département de l'Aisne avant 1789. La Société de Saint-Quentin se chargeait du travail pour les deux arrondissements de Saint-Quentin et Vervins, celle de Laon pour l'arrondissement de Laon et celle de Soissons pour les deux arrondissements de Soissons et Château-Thierry.

Conformément à ces dispositions, la Société de Soissons envoyait dès le mois de février 1852 à tous ses correspondants, à MM. les ecclésiastiques et aux instituteurs, des instructions sur l'importance des inscriptions et sur la manière de les relever. Ces instructions, rédigées par M. l'abbé Poquet, que vous connaissez tous et dont la

compétence ne sera pas récusée dans l'arrondissement de Château-Thierry, sont contenues dans le tome VI[e] du *Bulletin de la Société de Soissons*, page 19, et renferment de précieuses indications pour l'estampage et l'impressssion de toutes les inscriptions dont on veut prendre l'empreinte.

Ce travail a été commencé, l'on s'est mis à l'œuvre et les archives des trois Sociétés renferment le relevé et l'estampage de nombreuses inscriptions prises partout, sur les peintures ou sur les édifices, sur les statues, sur la toile, sur l'ivoire, la pierre, le papier, le bois et le parchemin, mais je ne sache pas que notre arrondissement ait été profondément exploré par nos collègues des autres Sociétés. Notre arrondissement, il est vrai, n'est pas aussi riche que ceux de Soissons et de Laon, mais il renferme encore néanmoins bien des monuments d'un ordre secondaire dont l'étude peut nous révéler des richesses inconnues, des faits importants pour l'histoire.

Déjà de son temps, Dom Carlier se plaignait de la perte d'une infinité de pierres tombales que les fabriques sciaient pour refaire le pavage des églises; que dirions-nous maintenant que la Révolution de 93 a passé sur elles ? Cependant il en reste encore à recueillir, tout n'a pas été détruit ; mais il faut se hâter, car les causes de destruction se présentent tous les jours et le champ qui reste à glaner se dépouille peu à peu.

En conséquence, sans préjuger la question de savoir si vous jugerez à propos de vous associer au projet formé pour la publication des inscriptions du département de l'Aisne, j'ai l'honneur de vous proposer d'engager les membres de la Société à recueillir les inscriptions de l'arrondissement de Château-Thierry et à estamper celles qui paraîtraient avoir le plus d'importance au point de vue de l'art graphique et du dessin et d'en faire le dépôt dans les archives.

Lorsque cette collection serait assez complète pour en tirer parti, vous auriez alors à décider celui qu'il serait convenable de prendre, soit pour une publication particulière à l'arrondissement, soit pour une association à la publication générale des inscriptions départementales.

En attendant, la plupart des membres de votre Société trouveront dans ce travail un aliment à leur désir d'être utile à la science archéologique. Les recherches faites à ce sujet dans nos églises et sur tous nos monuments, pourraient éveiller d'autres idées et donner lieu à des études qui viendraient alimenter nos séances. Enfin, je ne doute pas que cette idée, si elle est adoptée, ne donne à nos travaux une impulsion et un intérêt d'autant plus dignes de votre attention qu'elle aura pour but de sauver de l'oubli et de faire connaître des monuments qui peuvent servir de matériaux importants à l'histoire de notre pays.

BARBEY.

Rapport présenté par Monseigneur l'Evêque de Basilite, sur des Pièces de Monnaie trouvées dans la maison qu'il habite, rue Racine, à Château-Thierry.

Messieurs,

Les sept pièces de monnaie que Monseigneur l'Evêque de Basilite a données à la Société historique et archéologique de Château-Thierry proviennent d'un rouleau renfermant treize de ces pièces. Elles ont été trouvées par M. Petit, couvreur, sur l'ancien emplacement du cimetière de la Madeleine, lorsqu'il fouilla, en 1847, son terrain pour poser les fondations de sa maison, sise rue Racine, n° 6. Ces monnaies avaient été enveloppées dans un tissu de lin, comme on a pu s'en convaincre par les deux extrêmes qui portaient encore l'empreinte des filaments; toutes adhéraient entre elles par l'oxide de cuivre.

Il eût été certainement intéressant de connaître les particularités de ce dépôt, mais comme depuis longtemps il n'y avait de vestiges du cimetière que les ossements reposant dans la terre, nous ne pouvons citer qu'une circonstance, c'est que ces pièces ont été trouvées auprès d'un squelette à l'endroit de la tête.

Voyons si au point de vue historique et archéologique ces monnaies peuvent avoir pour notre Société quelque intérêt scientifique :

Ces monnaies portent sur leurs faces une croix ancrée avec cette légende : RADULFUS COMES, et sur le revers une sorte de porte de ville ou d'église (châtel) avec ce mot : SUESSIONIS.

La date ne peut pas remonter au-delà de 1146, parce qu'on n'a point de pièce des comtes de Soissons antérieure à l'avènement de la la maison de Nesle (Duby, *Traité des Monnaies des barons, comtes, etc.*)

Ives de Nesle employa l'année qui s'écoulait avant l'époque de son départ pour la croisade en 1147 à faire actes de seigneur en frappant une monnaie à son coin. Cette monnaie soissonnaise portait sur la face une croix ancrée avec cette légende : IVO COMES, et sur le revers une sorte de porte de ville ou d'église avec ce mot : SUESSIONNIS (Duby, *Traité des Monnaies, etc.*)

Si nous retranchons le mot *Ivo* pour y substituer *Radulfus,* ce sera une des pièces dont j'ai l'honneur de vous entretenir.

Il est bon de mentionner que le châtel qui se trouve sur le revers de ces pièces ne se rencontre sur aucune pièce française avant le règne de Philippe Auguste, 1180 (Voir le *Médailler ou Paliographie de Chastant*).

Maintenant que nous sommes arrivés à assigner le douzième siècle comme origine de ces pièces, nous avons dû travailler pour connaître ce *Radulfus comes, Suessionis.*

Nous devons avouer tout d'abord que le nom lui-même nous avait embarrassé, lisions-nous *Radulfus* ou *Ranulfus*? Pour assurer l'exactitude, nous avons dû parcourir les noms de tous les comtes de Soissons, et nous avons été amené bien vite à nous convaincre par trois citations latines que les pièces portaient Radulfus :

Ego Radulphus, comes Suessionnensis, assensu...
Filia comitis... nupsit Suessionensi Radulpho. .
Hic, Radulphe, jaces, comes inclite...

Radulfus comes Suessionnis est Raoul de Nesle qui hérita du comté de Soissons en 1181 comme second fils de Raoul II, châtelain de Bruges, et de Gertrude d'Alsace.

Voici d'abord une probabilité qui ne manque pas de valeur, c'est que le châtel disparaît après saint Louis environ, 1270 (voir le *Médailler*). Or, Raoul est précisément contemporain de Philippe Auguste (1180) et de saint Louis (1226). Raoul de 1181 à 1236.

Mais pour enlever tout doute sur notre Raoul, nous dirons qu'il est le seul comte de Soissons qui porte ce nom. Nous aurions pu transcrire ici la succession des comtes avec la date de leur avènement et de leur mort, mais comme nous n'avons pas eu la prétention de faire un ouvrage, nous renvoyons pour renseignement à toutes les Histoires de Soissons.

Cette monnaie soissonnaise, de 8 millimètres de diamètre, pesant un gramme environ est désignée sous le nom de Nérets ou Noiret (*Nigri* ou *Nigelli*), soit à cause des comtes qui la faisaient frapper (Nesle en latin *Nigella*), soit parce que le Néret était fort mêlé d'alliage et avait l'œil plus terne et plus noir que les Parisis ou les Tournois (Duby, *Histoire des Monnaies, etc.*)

Selon un registre cité par Ducange (*verbo Moneta*), la monnaie des comtes de Soissons devait être de 3 deniers, 12 grains d'aloi d'argent royal et de 23 sols de poids au marc de Paris.

Les Nérets soissonnais avaient cours dans le Valois et une partie de l'Ourceois.

Nous croyons qu'il n'est pas déplacé de dire ce qu'était Raoul, comte de Soissons. Mais malgré notre bonne volonté à nous mettre en quête d'une Histoire de Château-Thierry pour savoir si Raoul n'avait pas eu quelques rapports avec notre canton, nous nous sommes vu obligé à notre grand regret de ne donner que des généralités historiques.

Raoul se rendit si agréable par ses vertus et ses bonnes mœurs, dit Melchior Regnault, qu'il fut surnommé le bon Raoul.

Un des principaux barons de France, il se montra auprès du roi

dans toutes les circonstances où le bernage (barônage) du royaume se réunissait en parlement, soit à Paris, soit ailleurs.

Il était présent aux audiences que le roi saint Louis donnait à ses sujets sous un chêne du bois de Vincennes.

Il se croisa et parti pour la Terre Sainte en 1190 et revint en 1197 après la capitulation de Saint-Jean-d'Acre (troisième croisade).

Il se trouva à la guerre contre les Albigeois en 1212, à la bataille de Bouvines en 1214.

Après avoir dit adieu aux faits d'armes, nous le voyons s'occuper de poésie, et tout particulièrement de bonnes œuvres dans l'intérêt de son âme.

Le vieux comte mourut le 4 janvier 1236 ou 1237, plein de jours et de prospérités; et, suivant ses dernières volontés, il fut inhumé à l'entrée de la salle du chapitre, dans l'abbaye de Longpont. Sa tombe, faite d'une pierre blanche peu élevée, portait cette épitaphe en vers latins rimés, qui louent sa naissance, sa prudhommie (*probitas*) et ses vertus, attestées par les regrets des siens :

Hic, Radulphe, jaces, commes inclite, lausque tuorun
Te genus et probitas, te laudat gratia morum.
Te Deus assumat, decus atque corona suorum;
Hic erit et requies et vita beata piorum.

Château-Thierry, le 21 avril 1865.

Pour Monseigneur de Basilite, C.-Auguste CHEVALIER.

Recherches sur l'Etymologie du mot "Galvèze
Rapport présenté par M. Barbey

Messieurs,

La géographie des Gaules, malgré les nombreux travaux des savants et des historiens, laisse encore bien des incertitudes, beaucoup de points douteux à éclaircir : si, généralement, l'on est à peu près d'accord sur les grandes divisions, la position exacte de certaines villes, de lieux, dont cependant le nom figure glorieusement dans l'histoire, excite encore des débats et des luttes scientifiques qui n'ont pas levé tous les doutes : Noviodunum, Bibrax, Tidericiacum et tant d'autres sont là pour nous prouver que sur bien des points, nous en sommes réduits à des conjectures plus ou moins fondées.

Ce n'est cependant pas une raison pour se décourager, car des docu-

ments inédits, des fouilles, des hasards heureux peuvent un jour changer les conjectures en certitude.

Alèze et le camp de César de Mauchamps si longtemps cherchés, sont là pour nous montrer ce que peuvent accomplir l'esprit conjectural guidé par l'observation et l'étude consciencieuse des écrivains de l'antiquité.

Les étymologies, dans bien des cas, peuvent être d'un besoin utile, et c'est sur l'une d'elles que j'essaierai de m'appuyer pour rechercher ce qu'était autrefois la Galvèze dont Château-Thierry, a-t-il été dit, était l'ancienne capitale.

Ce nom de Galvèze n'existe que dans la tradition locale, aucun des géographes ou des historiens anciens ne nous le fait connaître : Adrien de Valois, dans les temps modernes, a été le premier qui ait mis ce nom en avant en l'appuyant très problématiquement d'un texte de Ptolémée ; c'est donc dans la localité même où il est employé, c'est sur le sol de Château-Thierry qu'il faut en faire la recherche.

L'origine de Château-Thierry (Theodorici Castrum) est bien connue, la ville se forma autour du château que Charles Martel fit élever vers l'année 720 sur le mamelon qui la domine.

Après avoir été possédée par les comtes de Vermandois, elle passa, en 1076, sous l'autorité des comtes de Champagne, et après eux fit toujours partie du domaine de la couronne.

Pendant tout ce temps, aucune circonscription civile, politique ou religieuse ne porta le nom de Galvèze.

Les plus anciens documents, se rapprochant de l'époque de la fondation de Château-Thierry, les diplômes et les capitulaires de Charlemagne et Charles le Chauve ne parlent aucunement de la Galvèze, et le capitulaire, souvent cité, daté de 853, qui fixe les circonscriptions diverses assignées aux *missi dominici* ne mentionne d'une manière générale pour la contrée qui nous occupe, que le *pagus suessionicus* et le *pagus urcisus* qui faisaient partie du *missaticum secondum*.

Il n'en faudrait pas toutefois conclure que la Galvèze n'existait pas ou n'avait pas existé, mais c'est une raison pour en chercher l'origine avant les huitième ou neuvième siècles.

Là encore, mêmes ténèbres, rien ne vient nous guider, aucun auteur ne parle de la Galvèze, et ni l'ancien itinéraire d'Antonin, ni la carte théodosienne n'en font mention : il existait cependant une chaussée romaine de Soissons à Troyes passant par Château-Thierry, mais les deux documents que je viens de citer étant muets à son égard, il ne nous reste plus qu'à consulter les étymologies, et à voir le parti qu'on en peut tirer.

Jusqu'à présent, l'on en a proposé plusieurs : *Gallia vetus*, *Galliam*

vescens, *Gallo Helvetia*, mais elles ne me paraissent que des jeux d'esprit sans le moindre fondement et méritant la même foi que celles qui attribuaient la fondation de Troyes en Champagne à des Troyens fuyant la ruine de leur pays, celle de Paris au beau berger Paris.

En effet, pourquoi notre Galvèze si peu importante, qu'elle n'a pu trouver place dans aucune circonscription territoriale, mériterait-elle le titre de *vetus* plutôt que toute autre partie de la Gaule, que l'antique Armorique, par exemple, encore couverte de monuments qui constatent son ancienne gloire ?

Quant à *Galliam vescens*, sans attacher d'importance à son étrange latinité, l'invraisemblance est encore ici plus grande ; le sol de la vallée de Château-Thierry n'était encore, après la conquête romaine, qu'un marais impraticable, ainsi que le prouve l'établissement de la chaussée dont je viens de parler, sous laquelle soixante arches donnaient passage aux eaux de la prairie ; au-dessus de Château-Thierry, sur le plateau du nord, le sol surtout si on le compare à celui des contrées du Soissonnais qui l'avoisinent, ne mérite réellement pas qu'on lui décerne la pompeuse épithète de père nourricier de la Gaule.

Reste *Gallo Helvetia*, fondée sur la beauté du paysage qui entoure Château-Thierry et le fait ressembler à une Suisse en miniature, mais il faut jamais n'avoir vu la Suisse ou même les nombreuses gravures qui en offrent les sites, pour oser comparer notre vallée, si gracieuse qu'elle soit, et les deux collines qui la dominent, aux ravissants tableaux que la Suisse offre sous les aspects les plus variés, les plus riants comme les plus sévères. Notre vallée ne ressemble pas plus à la Suisse que ses voisines les vallées de l'Oise et de l'Aisne, et quelle que soit la sympathie que puisse inspirer notre charmant pays, je ne puis accepter cette comparaison que l'œil le moins artiste ne saurait admettre.

Peut-être, pour cette dernière version, pourrait-on admettre l'hypothèse d'une tribu d'Helvètes venue s'établir sur les rives de la Marne, mais rien n'autorise à le penser, car un fait historique, pour avoir quelque valeur, a toujours besoin d'un témoignage.

Un dernier thème a été donné sur cette étymologie de *Gallo Helvetia*, je le trouve dans un manuscrit, sans la moindre valeur qui m'a été confié et qui n'est qu'une compilation de tout ce qui a déjà été dit sur l'histoire du pays ; mais outre que ce manuscrit n'en fait remonter la cause qu'en 1508, ce thème est tellement inconvenant qu'il ne pourrait être rapporté qu'*inter pocula ;* je le passe donc sous silence.

Toutes ces étymologies ne me paraissent donc pouvoir être acceptées ; elles sont contraires à la logique et ne prouvent dans leurs auteurs qu'une seule préoccupation, celle de rechercher dans une

similitude de mots latins l'origine d'un nom, selon moi, antérieur à la conquête romaine, et par conséquent à l'introduction de la langue latine dans nos contrées.

J'irai donc chercher dans la langue celtique l'étymologie de cette énigmatique Galvèze ; les historiens modernes les plus recommandables nous ont ouvert cette voie dans laquelle ils ont fait quelquefois des découvertes qui ont éclairé bien des points historiques.

L'analyse d'un livre que je ne connais pas (et c'est ici le cas d'exprimer le désir de le voir un jour figurer dans la bibliothèque de la ville), les *Origines Gauloises* de l'illustre La Tour d'Auvergne, celui qui fut nommé, à bon droit, le premier grenadier de France, m'a conduit à rechercher si en celtique la racine *vez* aurait une signification.

En effet, elle signifie *gué*, *vadum*, traduction latine de plusieurs localités anciennes portant encore le nom de *Vez*.

Or, la Marne qui coule aux pieds de Château-Thierry est, en cet endroit, guéable une partie de l'année, et peut-être le gué était-il encore plus praticable avant qu'on eût détourné le cours de la rivière en 1769 et établi un nouveau lit pour faciliter la navigation gênée précisément par le peu de profondeur de la rivière.

De plus, la Marne séparait la Gaule Belgique de la Celtique ; les Bolgs ou Belges de la nation des Suessions d'un côté, et les Galls de l'autre. *Gallos à Belgis matrone dividit* (Cœs., lib. I, ch. I).

Dès lors, en s'appuyant sur ces deux faits qui sont incontestables, il est permis de supposer avec quelqu'apparence de raison que Galvèze voudrait tout simplement dire Gué des Galls, gué conduisant au pays des Galls, comme on dit de nos jours, le chemin des Vaches, le rû des Brebis, pour signifier le chemin par lequel on conduit les bestiaux à la pâture, le ruisseau où l'on mène boire les moutons ; d'où l'on peut conclure que la Galvèze était uniquement un *lieu dit* et non une contrée, un pays proprement dit.

Toutefois les abords, le voisinage de ce gué ont pu, par extension et surtout après l'établissement des habitations qui ont dû se porter sur un lieu de passage aussi fréquenté, recevoir le nom de Galvèze, mais je le répète, sans que cette appellation s'appliquât à un pays de quelqu'étendue ni à aucune circonscription civile ou politique déterminée.

Resterait maintenant à supputer l'importance qu'a pu exercer, sur les dénominations locales, l'établissement sous Vespasien du pont établi sur la voie romaine dont j'ai parlé plus haut, pour remplacer le gué des Galls.

Tout le monde est à peu près d'accord que le nom de Brie, *Brigio*

vient d'un mot celtique conservé de nos jours dans la langue anglaise Bridge qui signifie pont, et qui a baptisé la contrée d'outre-Marne qui a reçu ce nom. Ce pont, dans l'origine, était peut-être le seul qui existât dans la contrée ; il avait dû frapper d'étonnement un peuple peu habitué aux grands monuments d'architecture, son nom était dans toutes les bouches, on allait *au pont*, au Bridge comme on disait avant au gué des Galls, et le nom de Brie a fini par envahir celui de Galvèze comme il a englobé les abords du gué qui portait cette appellation, la Brie ayant pris par la suite l'importance d'une circonscription territoriale.

Mais cette discussion n'est pas de mon sujet, j'ai voulu combattre uniquement des étymologies qui me paraissaient peu fondées en leur en substituant une autre qui, peut-être n'est pas plus exacte, mais qui me paraît plus rationnelle et s'appuie sur une preuve, une racine celtique ; en conséquence, je crois qu'on peut l'adopter avec non moins de confiance que *Galliam vescens* ou toute autre analogue.

BARBEY.

Un premier Mémoire sur ce sujet a déjà été remis par l'auteur à la Société archéologique de Soissons dans la séance du 3 février 1862, mais l'intérêt que notre localité attache à cette question a porté M. Barbey à refondre entièrement son travail et à le communiquer à la Société de Château-Thierry.

Notes présentées par M. A. de Vertus — Aperçu des sources inédites à étudier dans l'arrondissement de Château-Thierry

Messieurs,

Autant le travail de l'écrivain qui s'occupe d'histoire générale est facile, autant celui de l'homme qui recherche l'histoire particulière est pénible et ingrat. Cette disproportion s'accroît encore, quand il s'agit de simples localités, telles que celles dont se compose notre arrondissement.

L'historien général groupe autour de lui les chroniqueurs, il extrait la fleur de leurs récits, et pour peu que son style ait de la grâce et du naturel, il crée aisément une œuvre intéressante et d'une lecture agréable.

L'historien des petites localités, n'ayant à sa disposition que quelques rares paperasses, n'y rencontre souvent que des faits ordinaires ; il est heureux quand il trouve consignés quelques guerres, quelques désastres, quelques noms d'hommes ou de familles remarquables.

Mais si l'étude de l'histoire locale n'a pas un grand intérêt général, elle en a un autre bien puissant : c'est celui de nous toucher de plus

près Chacun aime à connaître les traditions du pays qui l'a vu naître, ou de celui où il vient fixer sa résidence.

Il y a des traditions dans chaque village : elles existent, les plus récentes dans la mémoire des vieillards ; les plus anciennes dans les noms des lieux dits qui en ont conservé le souvenir.

Il ne faut pas négliger non plus de recueillir certaines expressions conservées au village, expressions qui ne sont plus dans nos dictionnaires, mais que l'on est tout étonné de rencontrer dans les écrivains du treizième siècle.

Aucun de ces éléments n'est à dédaigner, mais l'indispensable surtout, c'est de retrouver quelques pièces authentiques qui puissent confirmer la tradition ou la modifier.

La lecture que nous avons l'honneur de vous faire n'a pour objet que de vous indiquer quelques sources inédites de ce genre, et qui sont de la plus grande authenticité.

Nous citons d'abord le Cartulaire de Coincy. Ce manuscrit, échappé à la destruction de 1792, est un des documents les plus précieux de notre arrondissement. Nous croyons pouvoir dire, en passant, que l'administration de notre département doit le faire copier incessamment, afin de le joindre à la collection déjà si riche des manuscrits de la Préfecture.

Ce cartulaire, qui contient huit cents pages in-4°, d'une écriture fort lisible, renferme des détails touchant vingt localités de l'arrondissement de Château-Thierry.

Voici, pour exemple, quelques notes sur ce que l'on y trouve ; elles se rapportent aux ravages des Anglais et des Bourguignons de 1415 à 1440 :

« Item soulait avoir en la ville de Crézancy un bel hostel c'est à » scavoir : maison, estable, porte, cour, séant auprès de léglise tenant » au chemyn royal et à Jehan de Laval ; le quel hostel est cheu et » entièrement démoly, la grange dimeresse est cheute et totalement » destruite. »

Ces lignes sont extraites d'une déclaration authentique du prieur de Coincy au bailli de Château-Thierry, qui se nommait alors Jehan Le Duc.

Cette déclaration nous montre qu'en 1463, c'est à dire plus de vingt-cinq ans après la guerre des Anglais, les villages autour de Château-Thierry n'étaient pas encore rebâtis, faute d'habitants.

« Item, la ville de Ronchères est toute destruite, et tous les héri- » tages en totale ruine et désolation. Dès long temps, là, n'y a demeuré » que les bois».

« Item, à Chartève, la grange dimereresse est cheute et trébuchée.»

« Le molin de Sainte Oyne (Sainte Eugenne) est cheu et démoly. »

Je m'arrête à ces quelques notes qui suffisent pour montrer le genre de renseignements historiques que l'on peut trouver dans le Cartulaire de Coincy : N° 12,021 du fonds français

D'autres Cartulaires contiennent différentes chartes sur un grand nombre de nos villages, mais les abbayes de Chézy et de Val-Secret paraissent surtout avoir eu une importance politique et religieuse dont M. Hébert et M. Poquet ne nous donnent qu'une faible idée dans leurs Histoires de Château-Thierry.

Plus de vingt chartes nous apprennent que, sous divers pontificats, les abbés de Val-Secret et de Chézy étaient chargés de faire exécuter les ordres du Saint Siége. Les prétendants au comté de Champagne vinrent, plus d'une fois, rendre compte de leur conduite à Val-Secret.

Plusieurs de ces chartes contiennent des faits curieux :

En 1239, ce sont les abbés de Chézy et de Val-Secret qui sont chargés par le Pape de traiter avec les croisés qui ont trop légèrement fait le vœu d'aller en Terre-Sainte. La compensation, en argent, est attribuée à Thibaut pour les besoins des croisades.

En 1219, Alix de Champagne, reine de Chypre, née en Terre-Sainte, réclamait contre Blanche de Navarre le comté de Champagne ; mais le pape Honorius III chargea l'abbé de Val-Secret de la citer à comparaître et à prouver si elle était enfant légitime. La chose lui fut sans doute difficile, car elle n'obtint pas le comté.

En 1261, habitait à Château-Thierry un bourgeois nommé Jean Olivier ; malgré son titre de bourgeois, il était homme de corps de Thibaut V, comte de Champagne. Il voulut épouser une jeune fille nommée Asceline, mais elle appartenait au prieuré de Coincy ; il fallut une permission de Thibaut et du prieur de Coincy pour arriver au mariage qui eut lieu, mais il fut dressé une convention entre les propriétaires, c'est à savoir : que le bourgeois continuerait d'appartenir à Thibaut et la femme au couvent, mais les enfants seraient partagés par moitié.

Jusqu'ici, Val-Secret n'a pas eu d'historien particulier, Chézy a eu plus d'avantage ; cette abbaye en a eu deux : seulement le premier est resté inconnu et son œuvre inédite ; le second est M Poquet ; malheureusement M. Poquet n'a pas eu connaissance du premier historien, et sa notice laisse beaucoup à désirer. C'est donc avec plaisir que nous indiquerons une histoire inédite de Chézy dans le numéro 1009, *Monasticum Benedictinum*, folio 139, Bibliothèque impériale.

C'est une œuvre déjà vieille, qui a besoin d'être retouchée et continuée pour les dernières époques de l'abbaye. Cette tâche revient de droit à notre honorable secrétaire M l'abbé Gourmain.

Nous nous arrêtons ici, Messieurs, nous n'avons pas voulu trop embarrasser cet exposé par des séries de numéros se rapportant aux chartes et aux manuscrits de la Bibliothèque impériale; nous les indiquerons à la fin de ce petit travail dont nous donnerons la suite lorsque l'absence de lectures plus intéressantes nous le permettra.

(2me Partie lue à la Séance du 13 Octobre)

Nous arrivons maintenant à une troisième source de documents ; malheureusement cette source n'est pas et ne peut guère être accessible au public : nous voulons parler des archives de l'Hôtel-Dieu, des archives de l'ancien bailliage au greffe du tribunal, et enfin des minutes des notaires.

Les archives de l'Hôtel-Dieu ont échappé à la destruction de 1793 ; le dépôt est presque complet. Il n'est pas facile d'y faire des recherches, mais il existe un petit in-folio en parchemin bien conservé, c'est une analyse des titres de la maison renvoyant aux sacs (cases maintenant) de chaque localité. Nous donnerons, à la suite de cet aperçu, la liste des lieux dont on trouve des titres à l'Hôtel-Dieu ; nous y joindrons les numéros.

Il ne faut pas s'imaginer que toutes ces pièces renferment des pages d'histoire toute faite, ce ne sont que des titres de donation ou de propriété ; mais on retrouve là les noms de nos plus anciennes familles, de vieux usages de l'agriculture, des conditions de baux singulières, des noms de localités, des industries aujourd'hui détruites, et par hasard quelques anecdotes. Ainsi, pour n'en citer qu'une, on voit dans un aveu de la seigneurie de Baulne (canton de Condé), comment, en 1559, un homme condamné à être pendu eut le bonheur de voir sa peine commuée ; il en fut quitte pour un certain nombre de coups de fouet qu'il reçut sur la place publique du village.

Il y a surtout, à l'Hôtel-Dieu, plusieurs terriers qui sont vraiment dignes d'être étudiés. Les plans de la propriété y sont tracés sur grand in-folio, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les anciens villages y sont dessinés et peints même à l'aquarelle. On y voit des églises, des chapelles, des châteaux qui n'existent plus de nos jours. Malheureusement les dessins ne sont pas assez corrects; ils donnent une idée exacte de la position, mais ils ne pourraient pas être reproduits comme œuvre d'art ni même de science, car on ne reconnaît pas le style de l'architecture.

Nous indiquons, en passant, les archives de l'ancien bailliage. Nous ne les avons point étudiées ; nous savons seulement qu'elles remontent à 1580 environ. Ces archives ne sont pas classées ; des recherches

doivent y être faites par un archiviste du département. Nous espérons, grâce à sa bienveillance, pouvoir en donner alors un aperçu. Espérons encore que ces dépôts, qui n'ont plus d'intérêt que celui de l'histoire, pourront, avec une sage discrétion, être consultés par les personnes qui s'occupent sérieusement de ces sortes d'études.

Messieurs les notaires de Château-Thierry possèdent des minutes qui ont souvent un intérêt historique, mais on se fait généralement une fausse idée sur l'époque à laquelle elles remontent.

Les plus vieilles, à Château-Thierry, sont celles de l'étude Guériot, elles remontent à 1526 ; mais de 1526 à 1600, il en manque plus de la moitié.

Nous avons employé le mot *minutes* pour nous conformer au langage actuel ; en 1526, les notaires avaient des *protocoles*, espèce de registres dans lesquels ils inscrivaient toutes sortes d'actes ; ces actes n'étaient pas signés des parties, mais par deux notaires. Vers 1600, pourtant, on trouve des signatures et des signes tels que : annilles de moulin, truelles de maçon, planes de charron, haches de charpentier, etc., etc.

Les minutes de M. Maillard remontent à 1600. On voit dans son étude un magnifique terrier de la seigneurie de Mont-Saint-Père, vers le milieu du dernier siècle. Cette seigneurie comprenant plusieurs villages de la Brie ; on peut prendre, dans ce terrier, des notes utiles pour l'histoire de ces localités.

On voit encore, sur la limite de notre arrondissement, les ruines d'une maison célèbre de l'ordre de Cîteaux. C'est l'abbaye d'Igny-en-Tardenois. Cette abbaye avait beaucoup de propriétés jusqu'à Le Charmel, Jaulgonne et autres villages de notre localité. Sa bibliothèque était remarquable et souvent citée par les savants. Mais ce qui doit nous intéresser, c'est que le cartulaire de cette abbaye a échappé aux destructions de 1793 et se trouve conservé à la Bibliothèque Impériale. Il contient d'assez nombreux renseignements sur les localités dont notre Société a l'intention de s'occuper. Les puissants seigneurs de Fère ont été les principaux bienfaiteurs de cette maison, et plusieurs d'entre eux y ont été inhumés.

Après cette rapide indication des manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque Impériale, nous passons à ceux que l'on trouve à la Préfecture de l'Aisne.

Malgré le travail incessant de son infatigable archiviste et de deux adjoints, cet immense dépôt n'est pas encore classé et ne le sera pas peut-être avant cinq ou six ans. Il faut dire que jamais travail aussi consciencieux n'a été fait sur nos archives départementales. Chaque pièce est analysée, des extraits même en sont faits, et tout ce classement et ces analyses sont imprimées dans un beau

format in-quarto à deux colonnes. Nous avons parcouru ce qui est imprimé concernant l'élection de Château-Thierry, et nous pouvons affirmer que ceux qui viendront après nous auront dans ces analyses une facilité de recherche dont on ne se fait pas une idée. Pour le moment, il faut nous contenter des catalogues manuscrits rédigés vers 1821. Trois d'entre eux nous ont surtout frappé : le premier, c'est celui des titres saisis chez les émigrés en 1792 ; on y trouve des renseignements certains sur plusieurs seigneuries de l'ancienne élection de Château-Thierry. Nous en avons remarqué de précieux sur le canton de Condé, les seigneuries de Mézy, Crézancy, etc., etc.

Le second volume contient l'indication des titres recueillis dans les établissements religieux. Nous avons vu en passant un grand nombre de pièces sur Essômes, Chézy, Val-Secret, le prieuré du Charme, etc., etc. C'est avec peine que l'on reconnaît que l'administration révolutionnaire n'a conservé que les titres les plus récents et a envoyé à l'arsenal de La Fère, pour faire des gargousses, les parchemins les plus forts et qui seraient, sans doute, les plus intéressants pour nous. Il y a pourtant encore quelques titres anciens. M. Poquet (page 17 de sa *Notice sur Essômes*) dit avoir vu qu'il y avait 709 pièces touchant cette abbaye ; ce sont, ajoute-t il, tous documents sans intérêt. Nous voulons protester ici contre une pareille appréciation. Nous savons bien qu'il est plus facile pour écrire une notice ou une histoire de la trouver toute faite comme était celle de Château-Thierry ; mais l'historien consciencieux qui voudra faire une notice sérieuse sur Essômes devra parcourir les 709 pièces de nos archives départementales qui proviennent et forment le cartulaire de cette ancienne abbaye : il devra les étudier et ne pas se contenter, pour l'histoire de cette abbaye, de la description des corniches, des pilastres, des colonnes et colonnettes de son église. C'est là le grand travers des novices archéologues qui sortent d'étudier leur manuel ; tâchons de n'y point tomber.

Le troisième catalogue contient la vente des biens nationaux, ce n'est certes pas le moins intéressant ; on y voit l'origine de bien des fortunes actuelles et une mutation de propriétés, dont on ne retrouverait pas un second exemple dans toute notre histoire.

A. de Vertus.

Rapport présenté par M. Chauvac de la Place sur une Ancienne Carte du Gouvernement de Château-Thierry

Je prie Monsieur le Président de vouloir bien m'excuser, si je ne lui apporte pas moi-même le résultat de l'examen qu'il a bien voulu

me charger de faire de sa petite Carte du Gouvernement de Château-Thierry : je suis atteint depuis quatre jours d'une indisposition qui m'empêche de sortir.

Je lui dirai, tout d'abord, que sa carte n'a pas grande valeur. Elle contient les erreurs topographiques les plus grossières : les chefs-lieux des communes ne sont pas à leur place ; le cours de la Marne est on ne peut plus mal indiqué, et tout le reste est à l'avenant.

L'espace qu'elle embrasse est celui d'un canton, à peu près, et il est supposable que le Gouvernement de Château-Thierry, qui était limitrophe de ceux de Soissons et de Saint-Quentin, avait une bien plus grande importance comme étendue.

Selon toute probabilité, l'original sur lequel elle a été calquée, est l'œuvre, le coup d'essai d'un géographe de dix ans qui ne se piquait pas d'exactitude.

En perdant la carte, notre Société ne perdra pas grand'chose.

Cependant, comme preuve que j'ai pris au sérieux la mission qui m'a été confiée, je me suis procuré une bonne carte de l'arrondissement de Château-Thierry, et ai fait le calque que j'adresse ci-joint à M. le Président ; j'y ai reporté les localités en rectifiant leur position, tout en leur conservant leur ancienne orthographe Les localités écrites à l'encre rouge ne figurent pas sur la carte soumise à mon examen.

CHAUVAC DE LA PLACE

Notice présentée par Monseigneur l'Evêque de Basilite sur des Pièces de Monnaie trouvées à Château-Thierry

Messieurs,

Les monnaies dont j'ai l'honneur de vous entretenir ont été trouvées dans la maison de M. Verger, épicier, place du Marché, n° 5. Elles avaient été déposées au nombre de onze en mémoire de la construction du bâtiment. Elles furent trouvées pendant la démolition de sa boutique, dans un morceau de plâtre qui recouvrait la cavité de la première pierre du premier pilier de devant.

Il nous eut été agréable de faire de sérieuses recherches, mais après l'examen de ces pièces avec M. Souliac, nous avons vu qu'elles n'avaient que très peu de mérite archéologique.

Cependant, pour répondre au désir de notre honorable président, nous allons, Messieurs, vous en donner connaissance sous le rapport de l'histoire.

Dix Pièces nous ont été remises par M. le Président :

Deux Pièces de billon de Charles VIII (1483 1497) ;

Quatre Pièces de billon de François Ier (1514-1546);
Une Pièce de billon de Henri II (1546-1559);
Deux Pièces de billon de Charles IX (1560-1574);
Une Médaille.

M. Verger, avec une bienveillance qui l'honore, nous a mis entre les mains tous les titres de sa maison, et en remontant au plus ancien propriétaire désigné, nous avons vu le nom de Dame Marguerite de Bussy, veuve de feu M. Jean Couture, procureur au siége dudit Château Thierry, suivant l'acte passé devant M. Delaulne et son confrère, notaires royaux, le 28 février 1651. La fondation de la maison est probablement antérieure d'un siècle à cette date d'après l'inspection des monnaies qui, toutes, sont de la fin du quinzième et du seizième siècle.

1° *Deux Pièces de billon de Charles VIII* (1483-1497).

Charles VIII donna, en 1485, des lettres de légitimation au comte de Château-Thierry, Antoine de Bourgogne. Il le fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel. En 1492, lettres patentes pour la fondation des Observantins. En 1493, il vérifie les titres concernant la place, auditoire et maison commune à tenir les plaids audit Château-Thierry, ainsi que l'autorisation et l'amortissement du marché, selon les acquisitions qui en avaient été faites.

2° *Quatre Pièces de billon de François Ier* (1514-1546).

François Ier, seigneur immédiat de Château-Thierry, en 1514, établissement de deux foires, l'une le lendemain de l'Ascension, l'autre le 14 octobre. On rapporte, sous la date du 7 juin 1514, des lettres patentes de ce roi, confirmatives de l'exemption de certains impôts accordée à la ville par Louis XII. Concession aux religieuses d'Essômes d'un canton de vignes. En 1519, construction d'un pont sur la Marne. 1520, imposition sur Fère-en-Tardenois pour les fortifications de Château-Thierry.

3° *Une Pièce de billon de Henri II* (1546-1559)

Henri II, seigneur de Château-Thierry, donna, dans le mois de juin 1547, la seigneurie de Château-Thierry à Robert de la Mark, prince de Sedan.

4° *Deux Pièces de billon de Charles IX* (1560 1574).

Comme conséquence de l'édit de pacification donnée à Amboise en 1563 par Charles IX, nos manuscrits rapportent que les calvinistes tenaient aussi des assemblées dans notre ville.

Le 18 juin 1574, ce prince rendit un arrêt de maintenue en faveur dans l'administration de l'Hôtel-Dieu des Dames prieures accusées de mauvaise gestion des deniers de l'hospice. Son édit du Roussillon du mois d'août 1564, par lequel il fixe au 1er de janvier le commen-

cement de chaque année, fut accepté ici dès le mois de janvier 1566, comme on peut le voir dans les registres de baptême. 1566, érection de Château-Thierry en duché pairie. 1572, nos manuscrits ne nous rapportent point qu'à Château-Thierry on ait tué ou maltraité personne dans cette année tristement fameuse de la Saint-Barthélemy, bien que, cependant, il y eut des huguenots et des prêches, qu'on y dépendit plus immédiatement du roi, c'est que les habitants étaient alors très bons catholiques. Les ambassadeurs de la Diète polonaise qui venaient annoncer au duc d'Anjou, frère du roi, son élection à la couronne de Pologne, passèrent, au commencement d'octobre 1573, à Château-Thierry avec leur roi, accompagné et conduit par Charles IX, le roi de Navarre, la Reine mère, le duc d'Alençon et plusieurs autres princes et grands seigneurs. Cette brillante compagnie s'arrêta et séjourna dans le château qu'on venait de reconstruire plus à la moderne.

5° *La dixième Pièce* est une médaille de la même époque, comme on peut s'en assurer par les lettres.

Tel est, Messieurs, le résultat de nos recherches et de notre bonne volonté. Nous ne sommes pas assez instruits sur ces matières pour croire que notre travail soit entièrement exact ; aussi est-ce de grand cœur que nous le soumettons à vos observations, persuadé comme nous sommes, qu'au milieu de vous, nous n'avons qu'à apprendre et à profiter.

Château-Thierry, le 11 juillet 1865.

Pour Monseigneur de Basilite, l'abbé Chevalier.

Note sur les Galvessans, présentée par Monseigneur l'Evêque de Basilite

Messieurs,

Les écrivains ont varié sur l'étymologie du mot Galvèse : quelques-uns l'ont fait dériver de *Gallo Helvetia* Suisse française à cause de la beauté de ses paysages ; d'autres de *Gallia vescens*, Nourrice de la Gaule, à cause de la fertilité de ses campagnes ; ceux-ci, de *Gallia vetus*, Vieille Gaule. Comme ces étymologies ne paraissaient pas satisfaisantes, on en a cherché de nouvelles. On a mis en avant *ad Galliam vadum*, gué qui conduit en Gaule ou au village de Gall (lieu dit) ; enfin *Gallia vesca*, Gaule improductive.

Permettez-nous, Messieurs, de dire ici notre sentiment : Si l'on veut suivre toujours la même route, regarder comme certain ce qui nous paraît une erreur, et s'épuiser en recherche sur quelques lettres qui n'ont peut être pas de corps, l'on ne fera qu'accumuler les ténèbres

sur l'origine du mot Gallvese. Nous voulons dire que l'on a respecté ce qui devait être renversé, et que ce qui n'est rien ou presque rien a été l'objet de beaucoup de science dépensée. En effet, vous avez vu ces quatre lettres *Vese* tourmentées dans tous les sens, et le mot *Gall* constamment respecté.

Abordons à notre tour la question. Nous disons d'abord que dans Gallvèse, la première partie du mot, la racine Gall n'a jamais signifié Gaule. Vous désirez assurément connaître le pourquoi : c'est que le mot *Gallia* s'étant changé en Gaule ne peut pas être la racine de Gall.

Avant d'avoir étudié la question, M. l'abbé Herbert prévoyait que le mot Gall rendu par *Gallia* devait être faux. C'est ce qui nous a été confirmé, sans aucune insinuation de notre part, par deux de nos anciens élèves, MM. Le Coq, archiviste de l'Ecole des Chartes, et Arthur Bertrand qui, tous deux, consacrent leur talent à déchiffrer nos anciennes chartes dans le noble but de venger l'histoire du moyen âge des calomnies que l'ignorance, toujours affirmative, ne cesse de déverser sur ses hommes et ses institutions.

« Vous avez bien raison de n'être pas satisfait de vos étymologies, » nous écrivaient-ils le 14 juin dernier, car *Gallia* s'étant contracté en » Gaule ne peut être la racine de Gall. » Nous adhérons pleinement à leur témoignage parce qu'il est logique.

Nous n'acceptons pas plus les sens d'*Helvetia*, *vescens*, *vadum*, *vesca* donnés à ces deux syllabes Vèse. Pourquoi encore? Parce que Vèse n'est qu'une terminaison, n'ayant d'autre attribut que d'indiquer qu'il est question d'un pays, d'un peuple. Citons quelques exemples : Bellovace, Brannovice, Eburovices, Lemovices. Nous étions persuadé, d'après le génie de la langue latine, que ces finales voulaient dire : « Peuples de, habitants de Beauvais, d'Aulerces, d'Evreux, de Limoges », mais ne voulant marcher qu'avec des preuves, nous avons cherché et trouvé que ces terminaisons Vèse, Vace, Vice, sont elles-mêmes une racine qui signifie homme. Nous ouvrons le *Dictionnaire de Bescherelle*, et nous trouvons : « Brannovien, enne, ou Brannovice (Et. celt., *Bran* montagne, bois, *Wys* homme) ». Ainsi, Brannovice signifierait hommes des forêts ; Bellovaces, hommes de guerre ; Eburovices, hommes d'ivoire ; Lemovices, hommes des marais.

Si nous avons été assez téméraire pour renverser l'ancien édifice de la Gallvèse, vous avez droit, Messieurs, de nous demander d'en reconstruire un autre, sera-t-il plus solide? C'est à vous d'en juger :

La première autorité que nous vous présentons est du dix-septième siècle ; c'est Adrien de Valois : il vécut de 1607 à 1692, et se consacra

à l'Histoire de France. Ses ouvrages les plus estimés sont ses *Gesta Francorum* et sa *Notitia Galliarum* (Paris, 1675). Son autorité n'a jamais été contestée parmi les savants, et dans le sujet qui nous occupe, on peut le considérer comme le plus digne de croyance.

Voici ce que nous trouvons dans ce dernier ouvrage à la page 137 :
« Ab Vadicassibus nomen habet ad Motronam ager, la *Gallvesse*
« nostris nuncupatus : et Vadicasses (ni fallor) vulgo les Gallevessans
« dicuntur, id est Vadicassini, quasi Cadivassini Ad in L mutato :
« ut pagus Vadensis apellatur *le Valois*, cica la une *Cigale*... Pagus
« autem Callivassinus hodie que ex parte quidem Meldorum est Mel-
« dicœque Diœceseos, ut etiam Suessionum : sed ex majore parte
« Catalaunerna seu Vadicassium, Catalaunica que parœciœ. » —
(Hadriani Valesii, *Notitia Galliarum* page 137, Paris, 1675.)

Pour plus d'intelligence, voici la traduction que nous en avons faite : « Le territoire de la Marne, que nous appelons la *Gallvèse*, tire son origine de nos Vadicasses, et les Vadicasses (si nous ne nous trompons pas) sont appelés ordinairement les *Gallvessans*, c'est-à-dire Vadicassini ou bien Cadivassini, en changeant le D en L, comme Pagus Vadensis est appelé *Le Valois* (cicada cigale). Or, le Pagus Gallivassinus appartient aujourd'hui en partie au territoire et au diocèse de Meaux et de Soissons, sa plus grande partie est du territoire et du diocèse de Châlons-sur-Marne. »

La seconde autorité est de Dom Toussaints du Plessis, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (1731) :

« Pour ce qui est de la Gallvesse, il semble qu'on ait pris plaisir à
« deshonorer ce canton par les noms odieux de *Brie pouilleuse* et de
« *Brie galeuse* que d'autres lui ont donnés.

« Quelques-uns, pour écarter les idées basses que font naître ces
« différents noms, ont traduit en latin *Gallvesse* par *Gallia vetus*, et
« *Brie pouilleuse* par *Bria populosa*, ce sont des étymologies après
« coup et fondées sur rien.

« Le nom de Gallvesse tire son origine de celui de Vadicasses,
« peuple dont la principale partie s'étend aujourd'hui dans la ville et
« le diocèse de Châlons-sur-Marne, mais qui sont aussi en partie dans
« les deux diocèses de Soissons et de Meaux. »

La troisième autorité qui donne la même origine à la Gallvèse est du dix-huitième siècle, c'est le géographe La Martinière 1662 à 1746. Il est surtout connu comme auteur d'un *Grand Dictionnaire géographique, historique et critique* (Paris, 1768). Voici ce que nous lisons à la page 22 : « Gallvèse... a pour ville principale Château-Thierry,
« ce pays répond à peu près au peuple Vadicassii de Ptolémée (177),
« et en tire son nom... ; il est aisé de voir le chemin que ce nom a fait :

« de Vadicasses s'est formé Vadicassini; ensuite, en transposant ces « deux lettres V et C, on a eu Cadivassini ; et enfin le D en L Calivassini « comme dans Vadensis, cicada, dont sont venus Valois, cigale. » — (*Grand Dictionnaire géographique de La Martinière* Paris, 1768, page 22).

Les Gallvessans, Vadicassini de Ptolémée, viennent des Vadicasses Valois Pour arriver au mot Galivessans par Vadicassini, il n'y a qu'à transporter la lettre V et la lettre C, ce qui est d'un usage très fréquent dans la Paléographie; alors Vadicassini fera Cadivassini. On objectera que Cadivassini aura pour traduction Cadvessans au lieu de Galvessans : à cela nous répondons que *Cicada* ne fait pas Cicade mais Cigale ; que *Cicuta* ne fait pas Cicue mais Cigüe ; qu'*Ecclesia* ne fait pas Ecclise, mais Eglise ; qu'*Ecloga* ne fait pas Eclogue, mais Eglogue. . .

Nous aurons pour lors Gadvessans et non Gallvessans ; poursuivons et disons que *Vadensis* ne se traduit pas par Vadois, mais par Valois; autrefois on disait *Dacrimæ* pour *Lacrymæ*, larmes, pleurs; *Dautia* pour *Lautia*, présents que le Sénat faisait aux ambassadeurs envoyés à Rome; maintenant nous n'avons plus Gadvessans, mais Gallvessans ; donc Vadicassini doit se traduire rigoureusement par Gallvessans, et les Vadicassini de Ptolémée sont bien le peuple de la Galvèse, les hommes du gué, ou de l'eau ou du fleuve (*Vadum* gué, eau, fleuve, *Wys*, homme).

(2me Partie lue à la Séance du 11 Août)

Après ces autorités, si une chose a lieu de nous surprendre, c'est de voir leur étymologie laissée de côté, pour recourir à d'autres que l'on ne peut appuyer d'aucune preuve sérieuse. Nous avons cru pourtant en pressentir le pourquoi. En effet, Adrien de Valois, en appuyant sa dissertation sur le texte grec de Ptolémée, se mit, par sa traduction latine, en contradiction avec l'histoire, la géographie et les cartes que nous avons eues sous les yeux. Si pourtant nous démontrons que Ptolémée est entièrement d'accord avec l'Histoire, la Géographie et les Cartes de la Gaule, il nous semble que rien ne pourra plus s'opposer à ce que nous acceptions comme seule véritable, l'étymologie donnée par La Martinière, Dom Toussaints du Plessis et Adrien de Valois.

Ptolémée nous dit « Μετά Μελδας πρός τῇ Βελγιχῇ Ουαδιχασσιοι. Κ· πόλις Νοιομαγος. » et Adrien de Valois traduit : « Ponuntur in Galliâ « Lugdunensi *post Meldos, propè Belgicam Vadicasses*, et urbs eorum « Novomagus, id est Noviomagus ».

En français : : « Les Vadicasses sont situés dans la Gaule Lyonnaise, « au sud des Meldi près de la Belgique, et leur ville est Novomagus, « c'est-à-dire, Noviomagus. »

1° Nous disons que les Vadicasses ne se trouvent pas dans la Gaule Lyonnaise, mais dans la Gaule Belgique ;

2° Qu'ils ne sont pas au sud des Meldi, mais au nord ;

3° Au lieu de dire qu'ils sont auprès de la Belgique, nous avançons qu'ils sont situés auprès de la deuxième Lyonnaise.

Ce n'est pas sans crainte que nous nous sommes déterminé à nous poser en adversaire d'un homme comme Adrien de Valois, mais plus nous cherchions à nous mettre d'accord avec lui, plus nous rencontrions de monuments qui nous en éloignaient, et aucun pour appuyer sa traduction.

Prenons à notre tour le texte grec : « Μετά Μελδας πρός τῇ Βελγικῇ Ουαδιχασσιοι. Κ · πόλις Νοιομαγος. »

Voici notre traduction : « Du côté des Meldi (Meaux) dans la Belgique, sont les Vadicasses. Capitale : la ville de Noviomagus. »

Ce qui fait que nous ne sommes pas d'accord, c'est qu'Adrien traduit μετά par « *post*, après , à la suite de », et nous par « vers , du côté de » ; il prend la première signification , et nous la seconde; dans ces deux acceptions, μετά gouverne l'accusatif, et la seconde est aussi usitée que la première. Il traduit πρός par « *propé*, auprès de » et nous par « à, dans, sur ; » ces deux significations gouvernent également le datif. Donc en suivant les règles de la Grammaire grecque, nous sommes dans le véritable sens, en traduisant le texte de Ptolémée par « du côté des Meldi (Meaux), dans la Belgique, se trouvent les Vadicasses dont la capitale est la ville de Noviomagus ».

Nous croirons avoir raison si le texte grec et notre traduction concordent de point en point avec l'histoire, la géographie et toutes les cartes que nous avons sous les yeux.

La Gaule Celtique au quatrième siècle formait quatre provinces : les quatre Lyonnaises, et nous ne voyons pas que les Vadicasses y soient compris. La Gaule Belgique renfermait aussi quatre provinces ; la Belgique première, et la Belgique seconde ; la Germanie première et la Germanie seconde. Dans la Belgique seconde, nous trouvons onze peuples principaux : les Nervii, les Morini, les Atrebates, les Ambiani, les Bellovaces, les Veromandici, les Sylvanectes, les *Vadicasses*, les Suessiones, les Remi et les Catalauni. Les pays correspondants sont : le Nord, le Pas-ds-Calais, la Somme, l'Oise, l'Aisne, la Marne et la Haute-Marne.

Où étaient situés les Vadicasses que nous trouvons dans la seconde Belgique ? C'est ce que nous allons voir.

1° Dans la premiere carte de M. Houzé (ouvrage admis pour être placé dans les Bibliothèques des Lycées et Colléges par le Ministre de l'Instruction publique), «La Gaule au moment où Jules-César en fit la conquête (58 ans avant J.-C.),» nous voyons les Vadicasses vers le 1° de longitude et le 49° de latitude, bornés au N. et à l'E. par les Suessionnes, à l'O. par les Sylvanectes, au S. par les Meldi.

2° Dans la deuxième carte « La Gaule romaine sous Gratien, divisée en dix-sept provinces (380 après J -C),» nous rencontrons encore les Vadicasses avec une capitale Næmagus (qui est celle que lui donne Ptolémée (Noïomagos), les bornes dans la seconde Belgique, sont les mêmes énoncées ci-dessus. Noviomagus est un nom commun à divers pays de la Gaule, entre autres: 1° Lisieux, Spire, Castelnau de Médoc, ou Castillon en Aquitaine, Nimègue dans la Germaine; 2° Noyon, Nyon en Suisse, Aoust en Diois dans la Drôme, etc Je regrette de ne pouvoir donner la traduction française de notre capitale ancienne, M. l'abbé Herbert ne m'ayant pas donné ses notes qu'il avait prises sous la parole de M. Houzé; Monseigneur ne s'en est plus rappelé, seulement l'opinion fondée de M. Houzé, m'a-t-il dit, c'est que notre pays est un des plus anciens de l'arrondissement, et qu'il a eu le triste avantage de perdre son nom, lors de la fondation de notre château, pour prendre celui de Château-Thierry.

Mais nous nous réservons de traiter cette question lorsque nous nous occuperons de donner à Château-Thierry sa véritable origine

3° Dans la carte de Monin :«La Gaule divisée en dix-sept provinces,» nous voyons encore les Vadicasses aux mêmes degrés de longitude et de latitude avec les mêmes bornes.

4° Dans la grande carte de Malte-Brun « Les Gaules divisées en provinces romaines, et comprenant les conquêtes des Francs, les possessions des Visigoths, celles des Ostrogoths, et le royaume des Bourguignons jusqu'au commencement du sixième siècle,» nous apercevons d'une manière encore plus précise la position de nos Vadicasses, parce qu'on a eu soin de reteinter leur territoire en couleur; les dégrés de longitude et de latitude sont toujours les mêmes et les peuples qui les bornent sont encore nos voisins; toujours la Marne se trouve les baigner.

J'ajoute que nous les voyons disparaître vers le cinquième siècle sans qu'ils soient remplacés, il n'y a que vers le neuvième siècle que nous rencontrons Château-Thierry, mêmes dégrés, vers le 1° de longitude et le 49° de latitude. Que sont-ils devenus? Voici ce que nous répondit M. Houzé « Quant aux changements des noms de peuples, c'est très obscur, l'on peut bien retrouver les anciens noms dans ceux qui

existent, mais on ne peut pas fixer l'époque des changements. »

Résumons. — Les Vadicasses sont bien le peuple de la Gallvèse.

1° Parce que nous les voyons parmi les onze peuples qui formaient la deuxième Belgique

2° Parce que les peuples qui bornaient les Vadicasses sont encore les mêmes qui nous bornent.

3° Parce que les Vadicasses étaient vers le 1° de longitude et le 49° de latitude, c'est notre position actuelle.

4° Parce que les Vadicasses étaient traversés par la Marne comme nous le sommes.

5° Parce que les Vadicasses ont bien pour capitale celle que Ptolémée leur donne.

6° Parce qu'après la disparition du mot, vers le cinquième siècle, nous ne voyons aucun autre peuple sur les cartes qui aurait pu en même temps changer son nom.

7° Parce qu'au dix-neuvième siècle nous voyons établie sur leur territoire une ville nommée Château-Thierry, aux mêmes degrés de longitude et de latitude.

Conclusion. — Le mot Gallvèse remonte au temps gallo-romain. La composition du mot indique incontestablement une époque où la langue latine était en usage, *Vadum*, gué, rivière, *Wys*, étymologie celtique, homme, ou simplement une terminaison latine de pays ou de peuples, comme nous l'avons fait voir. La traduction française de *Vadicassii* est Gallvessans en transportant V et C, et non un mot donné au hasard.

Messieurs, malgré la conviction que nous nous sommes formée sur cette question, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit plusieurs fois : nous serons heureux de laisser de côté persuasion et conviction, si une plus grande lumière vient nous montrer que nous sommes à côté de la vérité.

Château-Thierry, le 10 août 1865.

Pour Monseigneur de Basilite, l'abbé CHEVALIER.

Rapport présenté par M. Barbey sur l'Excursion de Chouy.

Messieurs,

Le 19 août dernier avait été fixé pour une excursion dans la commune de Chouy, canton de Neuilly-Saint-Front ; quelques membres seulement de la Société ont répondu à l'appel de notre président, nous le regrettons pour ceux d'entre nous qui n'ont pu profiter de cette charmante partie de plaisir qui tout naturellement offrait aux

membres d'une Société nouvelle le moyen de faire plus ample connais-sance.

Le but principal de ce déplacement était la reconnaissance et la visite d'un lieu de sépulture, signalé par M. Harant, à l'extrémité sud-ouest de Chouy, au lieu dit le Patry, à la rencontre du chemin du village et de celui qui mène à la sucrerie de Neuilly. C'est en faisant les déblais nécessaires à la construction de ce dernier chemin que les terrassiers ont mis à découvert quelques squelettes enterrés à une profondeur d'un mètre environ et trouvé à côté deux haches, une boucle de ceinturon et deux fers de lance.

Ces déblais ont encore offert quelques fragments de poterie et de larges tuiles à rebord ainsi que l'anse d'une amphore ; ils nous ont en outre montré les restes de quelques substructions et les fondations d'un ancien chemin.

Il y a environ trois ans, au même lieu dit, quelques tombes en pierre, nous assura t-on, avaient été découvertes ainsi que des fragments d'armes et de colliers qui depuis ont été dispersés.

Forts de ces précédents, nous fîmes pratiquer quelques fouilles aux endroits que nous supposions renfermer encore quelques sépultures, et notamment à un endroit voisin appelé la Fosse Robinet, rue du Patry, qui nous avait été signalé pour être l'emplacement d'un ancien cimetière, et nous y découvrîmes en effet quelques ossements appartenant à deux individus, repliés sur eux mêmes, sans orientation, mais nous n'y avons trouvé d'autre objet que les fragments d'une petite fiole en verre tellement mince qu'ils s'écrasèrent sous nos doigts malgré les plus grandes précautions ; le fond de cette fiole était de forme arrondie en mamelon ; nous avons pu le conserver et nous le mettons sous vos yeux.

Nous vous présentons également les objets qui ont été découverts:

La boucle est en cuivre et de la même forme et du même modèle que la plupart de celles qui ont été trouvées en si grand nombre dans le cimetière des Chesneaux ; elle seule suffirait pour indiquer l'âge de ces sépultures et les faire remonter à l'époque mérovingienne.

Les haches et les fers de lance sont en fer et pareils à tous ceux que l'on rencontre dans les sépultures franco-mérovingienne.

L'une de ces haches a quinze centimètres et l'autre dix-sept de longueur, sur une épaisseur à l'emmanchement de trois à quinze centimètres en s'amincissant progressivement jusqu'au taillant. Les courbes de la plus petite sont plus gracieuses que celles de la plus grande, mais toutes deux sont très maniables et devaient être une arme redoutable.

Quant aux fers de lance, ils sont plats avec un léger renflement

sur la ligne centrale et terminés par une douille destinée à recevoir le bois. L'un a vingt et l'autre vingt-cinq centimètres de longueur; ce dernier est en forme de feuille lanceolée et offre sur la douille une entaille de huit centimètres de longueur destinée sans doute à assurer le manche de la lance ; l'autre affecte une forme oblongue légèrement enflée sur les bords, avec un renflement plus prononcé à l'extrémité inférieure de la lame, et il pourrait bien appartenir à une javeline destinée à être lancée à la main. Le peu de diamètre que devait avoir le manche, vingt-quatre millimètres, autorise cette supposition. Nous avons regretté de n'avoir pas trouvé l'angon des Francs, qui devait pourtant être commun et que cependant on rencontre si rarement.

J'ai assisté à des fouilles faites aux environs de Laon, dans des tombes de la même époque, et j'y ai rencontré des haches de la même forme, mais qui m'ont paru plus fortes ; j'en ai recueilli entre autres objets un large couteau à un seul tranchant appelé scramasux. Comme il n'en a pas été découvert à Chouy, je prends la liberté de le mettre sous vos yeux pour faire connaître cette arme à ceux d'entre vous qui n'en auraient pas encore vu.

Avant cette visite aux sépultures de Chouy, les membres de la Société avaient été visiter l'église du village qui quoique grande et vaste n'offre rien de remarquable. Elle paraît en grande partie avoir été bâtie au quinzième siècle, mais certaines portions sont évidemment d'une époque antérieure. Quelques irrégularités dans les voûtes et les bas-côtés, certaines amorces que l'on remarque, dénotent des remaniements ou des reconstructions qui en attendaient d'autres.

L'intérieur contient encore quelques inscriptions funéraires sans intérêt.

L'extérieur très simple et sans détails de sculpture, n'offre qu'un assemblage confus d'énormes contreforts de l'effet le plus disgracieux. Le clocher en charpente, recouvert d'ardoises est moderne et doit en avoir remplacé un autre qui peut-être a été brûlé et devait donner au monument un meilleur aspect.

« Chouy, nous dit M. Melleville dans son *Dictionnaire historique du* « *département de l'Aisne*, a pour patrons saint Gervais et saint Protais, « et fut possédé jusqu'à la Révolution par le Chapître de Soissons qui « l'avait acquis en 1486 de son dernier seigneur Nicolas des Fossés. »

Au sortir de Chouy, à environ deux kilomètres au-dessus du hameau des Crouttes et dominant la vallée dans une position militaire parfaitement choisie, l'on distingue les ruines d'une tour isolée que les habitants nous dirent être un ancien moulin à vent et qu'on nomme la tour de Chouy ; la Société voulut s'y rendre, — à ses murs d'un mètre quinze centimètres d'épaisseur, à ses deux étages effondrés qui lais-

sent encore voir deux fortes cheminées pratiquées dans l'épaisseur des murs, elle reconnut bien facilement les restes d'une ancienne fortification du moyen âge. Des débris de pierres et de constructions rasant le sol montrent que cette fortification n'était pas complètement isolée, mais nous avouons n'avoir à cet égard aucun renseignement.

De là l'on descendit aux Crouttes qui ne sont que des habitations creusées dans la roche calcaire que forme le flanc de la colline au bas de laquelle coule l'Ourcq. Peut-être ces habitations ont-elles été creusées par les premiers Gaulois comme en tant d'endroits du Soissonnais.

Mais le temps nous pressait ; après avoir donné un coup d'œil à l'église de Neuilly-Saint-Front, qui mériterait à elle seule une description, ainsi qu'à la chapelle de Saint-Front et à son grès légendaire, la Société salue en passant les églises de Bonnes et de Monthiers, le château qui domine ce dernier village, la porte romane si curieuse de l'église d'Epaux et rentre à Château-Thierry en se promettant bien de compléter dans une nouvelle excursion la visite des richesses qu'elle n'avait fait qu'entrevoir. BARBEY.

Rapport présenté par M. Bigorgne sur l'Excursion de Chouy.

Messieurs,

J'ai remis à la Société d'Anthropologie de Paris, les quatre crânes recueillis à Chouy, près de Neuilly-Saint-Front, par M. Harant. De ces quatre crânes trouvés avec des francisques, une boucle en bronze, etc., l'un paraît avoir appartenu à un individu d'une dizaine d'années; il présente les incisives supérieures en voie de remplacement.

Un autre crâne par ses proportions, se rapproche de ceux trouvés près de Pierrefonds, au Mont-Berny, non loin des substructions d'une ville détruite au commencement du cinquième siècle après J.-C., lors des grandes invasions des peuples barbares dans les Gaules, cependant il paraît plus globuleux, par suite du développement considérable de ses apophyses mastoïdes, qui semblent accroître son diamètre vertical. Ce crâne provient vraisemblablement d'un des descendants des habitants de la Gaule, antérieurs à l'arrivée des peuples Germains.

La troisième tête, comme la première, trouvée à côté de lui, présente la suture médio frontale, disposition ostéologique, sinon rare, du moins peu commune, surtout chez l'adulte. Le front est bien conformé, le crâne présente un assez grand développement dans le sens antéro-postérieur. Sa forme le rapproche de quelques crânes recueillis dans des chambres sépulcrales de l'âge de la pierre polie, auprès de

l'Isle-Adam, par M. Serres, et à Chamant, près de Senlis, par M. le comte de La Vaulx, ainsi que de nombreux crânes de l'époque mérovingienne trouvés à Champlieu, à Chelles, à Amiens, à Langres par MM. Broca, Bourgeois, Garrigou, de Sauley et Fernel.

La présence des francisques avec les crânes déterrés à Chouy, devrait donc plutôt faire regarder ce dernier comme ayant appartenu à quelque individu de la race germanique septentrionale, à quelque Franc.

Quant au quatrième crâne, malheureusement très incomplet, il est volumineux et présente une dolichocéphalie tout à fait exceptionnelle, c'est à dire offre un diamètre antéro-postérieur très considérable, et un diamètre bilatéral peu considérable. En effet, le rapport de ces deux diamètres, c'est à dire l'indice céphalique n'est guère que de soixante six centièmes. Or, à propos du crâne très dolichocéphale donné par M. de Closmadeuc, M. Broca a fait remarquer que parmi les nombreux crânes français déposés dans le Musée de la Société d'Anthropologie, il n'y en avait que cinq ayant un indice céphalique inférieur à soixante-dix centièmes, et que sur ces cinq, il y en avait trois de l'époque mérovingienne, deux recueillis à Chelles ayant soixante-neuf et soixante-huit centièmes, et le troisième trouvé à Champlieu n'ayant que soixante-sept centièmes. Ce crâne trouvé à Chouy, très-vraisemblablement de cette même époque, viendrait donc fournir un quatrième exemple d'extrême dolichocéphalie parmi les conquérants Francs.

Très près du Soissonnais et du Valois, voisin de Billy-sur-Ourcq, de Noroy-sur-Ourcq, Chouy devait être compris dans l'Orxois ou *Pagus orcensis*, pays traversé par l'Ourcq *Urcum*, ayant pour capitale *Ulcum* ou *Ulcheium*, actuellement Oulchy. Ce *Pagus orcensis*, sous Gratien, en 380 après J.-C., selon certains géographes, dépendait de la quatrième Lyonnaise *Lugdunensis quarta*, selon d'autres de la seconde Belgique *Belgica secunda*, dont Soissons faisait partie.

Il serait possible que ces ossements enfouis dans la terre, et que les armes trouvées à Chouy fussent les derniers vestiges d'un des nombreux combats, qui durent avoir lieu dans cette région de l'Empire romain, durant les premiers temps de l'occupation des Gaules par les Francs, avant et après les défaites que ces conquérants firent éprouver en 448 et vers 486, devant Soissons, à Aétius et à Syagrius, derniers représentants de la domination romaine dans le nord des Gaules.

BIGORGNE.

Compte-Rendu sommaire des trois Volumes des Mémoires lus à la Sorbonne (1863, 1864, 1865), présenté par M. l'Abbé Chevalier.

MÉMOIRES DE 1863

1° *Note sur la Caverne sépulcrale de Mézy, près Port-à-Binson, arrondissement d'Epernay*, par M. Savy.

Cette note curieuse pour notre département ne donne que des hypothèses, sans rien conclure pour le moment, parce qu'un des membres ne partage pas l'opinion de ses collègues. Et cependant il est à côté de la vérité lorsqu'il dit « que l'histoire ne fait pas mention que nos pères, les vieux Gaulois, fussent dans l'usage de transférer les restes de leurs ancêtres d'un lieu dans un autre » (Voir le *Panégyrique de Madame de La Rochejacquelein* par Monseigneur Pie).

2° *Notice sur la Pierre de Chelles, dite Pierre de Chilpéric*, par M. Carro.

Cette notice ne satisfait pas le lecteur ; dorénavant, lorsque nous nous arrêterons à la station de Chelles, nos idées seront bien modifiées en regardant cette pierre. Tout est en doute.

3° *Anciennes Peintures murales de l'église collégiale de Saint-Quentin*, par M. Benard.

C'est une description des peintures que l'on retrouve sous le badigeonnage.

MÉMOIRES DE 1864

1° *Dissertation sur le Lieu de l'assemblée annuelle des Druides*, par M. de La Saussaye.

Cette dissertation offre un intérêt toujours actuel pour la science. L'auteur, après avoir traité de l'importance des frontières chez nos Gaulois, aborde la question des tertres (tumuli) et arrive par de nombreux exemples à indiquer sur les frontières du pays Chartrain et du Berry, l'endroit où les Druides tenaient leurs réunions générales.

2° *Sur les Symphonies de la cathédrale de Meaux*, par M. le Comte de Pontécouland.

Ce travail offre quelques pages d'archéologie sur la cathédrale qui peuvent intéresser plusieurs d'entre nous.

3° *Le Mot d'une énigme sur toile, ou le Tableau allégorique*, par M. Lapaume, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

Ce travail ne laisse rien à désirer, il nous offre quelques détails piquants d'histoire sur Henri IV et Gabrielle d'Estrées.

4° *Le Trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. Le Brun Dalbanne.

Cet ouvrage est bon à consulter. Il nous donne le symbolisme au moyen âge des anneaux, des crosses ; l'historique des calices, patènes, coffrets, aumônières, et un échantillon des mœurs du onzième siècle.

5° *Recherches sur l'art à Douai, aux quatorzième, quinzième et seizième siècles, et sur la vie et l'œuvre de Jean Belle-Jambe, auteur du rétable d'Anchin*, par M. Asselin et M. l'abbé Dehaisnes.

Nous lisons à la page 259 :

« Il y a deux ans, nous avons rencontré, chez M. Forgeais, archéo-
« logue de Paris, deux volets d'un triptyque provenant de Château-
« Thierry. L'abbé Charles Coguin y figure dans la même attitude
« recueillie ; il nous a été facile d'y reconnaître l'école de l'auteur du
« rétable d'Anchin (1520). »

MÉMOIRES DE 1865

1° *De l'Art gaulois*, par Hucher.

Nous trouvons dans la numismatique des notions précises, irrécusables sur le costume, l'épigraphie et le symbolisme de nos aïeux, contemporains de Vercingetorix.

2° *Topographie ancienne des côtes du Cotentin*, par M. Quénaud.

Cette topographie est une étude très intéressante sur les envahissements ou délaissements de la mer ; cette étude peut se rapporter aux fleuves et particulièrement à la Seine.

3° *Notice sur une chasuble du douzième siècle*, par M. S. Prioux.

Cette chasuble, dite du Miracle, fut donnée en 1153 à l'église de Braine, diocèse de Soissons, par Henri de France, évêque de Beauvais et plus tard archevêque de Reims.

4° *Etude sur les croix de pierre du Morbihan*, par M. Rosenzweig.

Cette étude est de tous les temps et de tous les pays, voilà ce qui donne un grand intérêt à cette monographie.

L'Abbé Chevalier.

TABLE

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1865

Rapports présentés à la Société pendant l'Année 1865

NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES

MM.

VIARD, Sous-Préfet de Château-Thierry, *Président d'honneur.*
DE GERBROIS, Maire de Château-Thierry, *Vice-Président d'honneur.*
HACHETTE, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland, *Président.*
SOULIAC-BOILEAU, à Château-Thierry, *Vice-Président.*
L'Abbé GOURMAIN, Curé de Chézy-l'Abbaye, *Secrétaire.*
RENAUD, Imprimeur à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*
BESNARD, aux Chesneaux, *Trésorier.*
PÉRIN, à Château-Thierry, *Archiviste, Vice-Trésorier.*
Vicomte d'AMÉCOURT, à Mont-Saint-Père.
BÉCART, Professeur au Collége de Château-Thierry.
BIGORGNE, Maire de Marigny-en-Orxois.
L'Abbé BUIRETTE, Curé de Gland.
CHAUVAC DE LA PLACE, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est.
DELORME, à Château-Thierry.
DEMONCY-MINELLE, à Fresnes, par Fère.
FLEURY, Directeur de l'Usine à Gaz de Château-Thierry.
L'Abbé FRION, Aumônier des Chesneaux.
L'Abbé GUILLIOT, Curé d'Essômes.
HARANT, Agent-Voyer d'arrondissement.
L'Abbé HILAIRE, Curé de Nogentel.
LENOIR, Maire de Chézy-l'Abbaye.
MARSAUX, Maire de Nesles, membre du Conseil général de l'Aisne.
MAYEUX, à Etampes.
MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
Oscar PILLE, Juge au Tribunal civil de Meaux.
Le Docteur PETIT, à Château-Thierry.
L'Abbé PIGNON, Curé de Crézancy.
PROULLE, à Etampes.
Le Comte de ROUGÉ, au Charmel.
USSON, Archiprêtre de Château-Thierry.
DE VERTUS, Maire de Brécy.
WADDINGTON, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Mgr Baudichon, Evêque de Basilite, à Château-Thierry.
L'Abbé Blat, Curé Doyen de Crécy-sur-Serre.
L'Abbé Chevalier, Secrétaire de Mgr de Basilite à Château-Thierry
Barbey, à Château-Thierry.
Gardeur, à Château-Thierry.
L'Abbé Gilquin, Econome de Saint-Charles, à Chauny.
L'abbé Herbert, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Château-Thierry.
L'Abbé Leblanc, Curé de Pavant.
H. Lenoir, Dessinateur à Chézy-l'Abbaye.
Malnory, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
Outin, à Crouttes, par Charly.
Varin, à Crouttes, par Charly.
De Tillancourt, Député de l'Aisne.
Moulin, à Courbevoie, près Paris.
Encelain, Avoué à Château-Thierry.
Cotté, Vétérinaire à Château-Thierry.
Carro, Bibliothécaire à Meaux.
Paillet, Président honoraire du Tribunal de Château-Thierry.
Maciet, à Château-Thierry.
Guérin, à Château-Thierry.
Poisson, à Verdilly.
Le Comte Erard de La Vaulx, à Rozoy-Bellevalle.
L'Abbé Venant, Curé d'Epaux-Bézu.

Château-Thierry, imprimerie Renaud, éditeur de « l'Echo de l'Aisne.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

de

CHATEAU-THIERRY

(Aisne)

1866

CHATEAU - THIERRY
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RENAUD
Editeur de « l'Echo de l'Aisne »

MDCCCLXVI

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions émises par lui dans les Rapports

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1866

SÉANCE DU 4 JANVIER 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT

La Société historique et archéologique de Château-Thierry, convoquée selon les formes ordinaires par une lettre du 29 décembre 1865, s'est réunie le jeudi 4 janvier pour sa première séance de l'année 1866.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, Chauvac de la Place, Delorme, Guilliot, de Vertus, Périn, Renaud, Marsaux, Harant, Morsaline, membres titulaires, et M. Barbey, membre correspondant.

M. l'abbé Guilliot présente à la Société les excuses de M. l'Archiprêtre, que les devoirs de son ministère retiennent chez lui.

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. l'abbé Buirette, secrétaire de la Société, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. Cette lettre est accompagnée du procès-verbal de la dernière réunion. M. Renaud, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Le président expose que depuis la séance précédente aucune communication nouvelle n'a été faite à la Société.

L'ordre du jour appelle la lecture des comptes-rendus analytiques des ouvrages offerts récemment à la Société.

M. Marsaux, dans un rapport que l'assemblée entend avec un intérêt soutenu, passe en revue les éminents services rendus à la science et aux lettres par l'Académie de Cambrai, et il met en relief, dans une analyse aussi concise qu'élégante, les œuvres remarquables publiées par cette Société savante dans les deux derniers volumes de ses Mémoires.

Un membre demande si les comptes-rendus, de la nature de celui qui vient d'être lu, doivent être insérés dans le Bulletin de la Société ; il exprime la crainte que l'insertion de ces œuvres de critique littéraire ne nuise à la publication des travaux originaux. On répond à cette observation que la Commission du Bulletin a toute autorité pour choisir parmi les œuvres de la Société celles qui doivent prendre place dans ses publications.

M. le trésorier a la parole pour présenter les comptes de l'exercice 1865. Cet exposé constate la situation prospère des finances de la Société. Il ne donne lieu à aucune observation. Les comptes de 1865 sont adoptés.

La Société décide en outre que des mesures seront prises pour hâter le recouvrement des cotisations de 1865 qui n'ont pas encore été versées entre les mains de M. le trésorier.

L'ordre du jour appelle la présentation par le bureau des candidats aux deux places de membres titulaires, laissées vacantes par la démission de MM. Souliac et Gourmain ; sont présentés MM. de Tillancourt et Paillet. La liste des candidats ainsi composée est adoptée sans changement par la Société ; le scrutin aura lieu dans la première séance de février.

M. Renaud, vice-secrétaire, au nom de M. Carrier, propriétaire à Courteaux, près Château-Thierry, met sous les yeux de la Société diverses pièces de monnaie ou médailles trouvées sur ce territoire. On remarque un empereur romain avec la louve sur le revers de la pièce de monnaie. M. Mayeux est chargé de faire un rapport sur cette trouvaille.

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.

SEANCE DU 1er FÉVRIER 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

L'an mil huit cent soixante-six, le 1er février, les membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, convoqués selon les formes ordinaires par une lettre du 26 janvier dernier, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hachette, pour la séance de février.

Etaient présents: MM. Hachette, président, Marsaux, vice-président, Usson, archiprêtre de Château-Thierry, de Rougé, Mayeux, Chauvac de la Place, Fleury, de Vertus, Renaud, Morsaline, Delorme, Buirette, curé de Gland, membres titulaires, et M. Barbey, membre correspondant.

MM. Périn, Guilliot, curé d'Essômes, de La Vaulx et Venant, curé d'Epaux, ont témoigné, par lettre à la Société, le regret qu'ils avaient de ne pouvoir assister à la séance.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

M. le président donne ensuite communication des envois divers faits à la Société, ainsi classés d'après leur date de réception.

1° *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan*, comprenant trois brochures affectées aux travaux de 1864-1865 (Rapporteur, M. Chauvac de la Place).

2° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)* (Rapporteur, M. Barbey).

3° *Revue africaine*, n° 54, 1865 (Rapporteur, M. Buirette).

4° *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique (Rapporteur, M. de Vertus).

5° *Annales de la Société archéologique de Melun.*

Après cette communication, M. le président donne lecture de trois lettres: les deux premières, de M. le Ministre de l'Instruction publique et du Recteur de l'Académie de Douai,

relativement au concours qui doit s'ouvrir à la Sorbonne les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril 1866, concours auquel pourront prendre part toutes les Sociétés savantes de France ; la troisième, de M. l'abbé Frion, aumônier des Dames religieuses des Chesneaux, lettre par laquelle M. Frion offre à la Société sa démission de membre titulaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. La démission de M. Frion est acceptée avec regret par la Société qui comptait le voir figurer plus longtemps au nombre de ses membres.

Le bureau présente comme candidats à la place de membre titulaire, laissée vacante par la démission de M. Frion, MM. Barbey et Gardeur, membres correspondants. Cette présentation est ratifiée par l'Assemblée.

M. le docteur Germain est également présenté comme aspirant au titre de membre correspondant de la Société.

Ces différentes nominations auront lieu dans la séance de mars.

La parole est donnée, à l'issue de ces présentations, à M. Barbey pour la lecture d'un rapport sur un ouvrage de M. Ed. Fleury, ancien rédacteur du « Journal de l'Aisne », dont M. Marsaux a fait don à la bibliothèque de la Société. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons, étudiés au point de vue de leur illustration, etc.*, a fourni à M. Barbey le sujet d'une étude pleine d'un haut intérêt. Son rapport restera comme une parfaite appréciation du bel ouvrage de M. Fleury. M. Barbey, en terminant sa lecture, a promis de visiter la bibliothèque d'Epernay pour y étudier un manuscrit des plus riches et des plus intéressants qu'il y a remarqué autrefois. La Société a été heureuse de prendre acte de cette promesse. M. Barbey doit également compléter le travail qu'il a commencé sur le *Bulletin de la Société académique de Laon* (tom. XIV, 1864), dans lequel se trouvent des incidents historiques relatifs à l'arrondissement de Château-Thierry.

M. Mayeux lit ensuite quelques notes sur des monnaies trouvées à Vendières, à l'effigie de Henri III, Henri IV et Louis XIII, ainsi que sur plusieurs monnaies confiées à la Société par un propriétaire de Courteaux. La Société engage M. Mayeux à s'enquérir du lieu où furent trouvées les trois premières pièces de monnaie, des circonstances qui accompagnèrent cette trouvaille, et à fournir un rapport qui donne un intérêt historique à cette découverte. Quant aux pièces de monnaie provenant d'un propriétaire de Courteaux, bien qu'elles offrent un certain intérêt comme antiquité et au point de vue de leur parfaite conservation, la Société ne juge pas à propos qu'elles fassent l'objet d'un rapport, ces monnaies ayant donné lieu à un article qui parut dans « l'Echo de l'Aisne » à la date du 7 janvier 1863.

M. Delorme, qui s'était chargé de lire le *Bulletin de la Société d'Apt* (*Vaucluse*), mentionne, dans le rapport très succinct qu'il a fait, deux notes géologiques de quelque importance, et une étude numismatique dans laquelle l'auteur, M. Garcin, établit que les monnaies portant la crosse et la mître sont épiscopales ou abbatiales, et que c'est un des évêques de Meaux, du nom de Brochard, qui fit graver le premier la crosse sur ses monnaies (1119-1134).

Ces rapports lus, M. le président émet de nouveau le vœu de voir au plus tôt terminé le cachet de la Société. L'idée de M. de Vertus, de faire graver sur le cachet les armes des cinq cantons de l'arrondissement, est prise en considération, ainsi que le travail préliminaire qu'il a fait à ce sujet. Ces notes, sur la demande de M. de Rougé, sont confiées à M. d'Amécourt qui, à raison de ses études spéciales et de ses connaissances, pourra mettre la dernière main à ce travail et le faire exécuter sous ses yeux.

La Société procède en dernier lieu à la nomination de deux membres titulaires, en remplacement de MM. Souliac et Gourmain, démissionnaires.

M. de Tillancourt et M. le président Paillet, proposés dans la séance de janvier comme aspirants au titre de membre titulaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, sont élus à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er MARS 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

Le jeudi 1er mars, les membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, convoqués selon les formes ordinaires, par une lettre du 22 février, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, Delorme, Périn, Proulle, Mayeux, de Vertus, Fleury, Renaud, Harant, Bigorgne, Buirette, curé de Gland, membres titulaires, et M. Barbey, membre correspondant.

Se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, MM. Marsaux et Chauvac de la Place.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le procès-verbal est adopté. Toutefois, un membre émet le désir qu'à l'avenir les procès-verbaux donnent une analyse succincte des rapports ou mémoires qui ne devraient pas faire partie du Bulletin annuel de la Société. Ce désir est assurément très fondé en ce sens que par l'insertion analytique au procès-verbal des rapports qui ne doivent pas être soumis à l'impression, on donnerait une idée plus complète des travaux auxquels se livre la Société ; mais la réalisation de ce désir n'est pas exempte de difficultés parce qu'il faudrait préalablement à chaque séance ou que la Commission d'examen se prononçât sur les rapports qu'elle juge ou non dignes d'impression, ou que les auteurs de ces rapports, à raison de leur peu d'étendue ou d'importance, témoignassent

à la Commission le désir de ne pas les voir figurer au Bulletin annuel, ce qui serait une atteinte indirecte portée au droit de la Commission d'examen ; la Société pourrait peut-être examiner de nouveau la proposition qui lui a été faite à la dernière séance.

M. le président donne ensuite communication des envois divers faits à la Société, c'est :

1° Le *Bulletin des Sociétés savantes de France*, publié sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique ;

2° *Bulletin de la Société académique de Brest* ;

3° *Bulletin de la Société académique de Laon.*

Ces différentes publications doivent être, à la séance d'avril, l'objet de rapports de la part de MM. Hachette, Delorme et Barbey.

A la suite de cette communication, la parole est donnée à M. Barbey pour un rapport verbal qu'il fait du *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de Semur (Côte-d'Or)*. M. Barbey remarque dans ces annales trois mémoires dignes d'intérêt : le premier, sur l'ethnographie de l'Auxois. L'auteur de ce mémoire recherche avec une méthode, une clarté et une érudition remarquables quels ont été les premiers habitants de cette contrée ; il croit (est-ce sur un fondement solide qu'il appuie sa croyance ?) que les villages de l'Auxois, qui portent le nom de Sermoise, Sermaise, Salmaise, ont été peuplés par les captifs Sarmates, que Dioclétien aurait envoyés à Constance dans les Gaules. Si ce sentiment avait quelque probabilité, ne serait-on pas porté à croire, comme l'indique M. Barbey, qu'un village du Soissonnais, appelé Sermoise, pourrait revendiquer la même origine ?

Les deux autres mémoires relatifs, l'un à la géologie, et l'autre à la découverte d'un établissement gallo-romain, n'offrent rien qui soit pour la Société historique de Château-Thierry, d'un haut intérêt.

M. Proulle lit ensuite une analyse fort succincte d'un travail

de M. Carro, membre de la Société archéologique de Melun (section de Meaux), sur les monuments primitifs dits celtiques et anteceltiques. Cette rapide esquisse de M. Proulle, dans sa brièveté, fournit toutefois des renseignements justes et précis sur la division des temps anciens, sous le rapport industriel et artistique ; elle nous donne la classification des monuments différents qu'élevaient les anciens pour noter un lieu célèbre ou désigner une sépulture, indique leur forme et trace les caractères au moyen desquels on peut les reconnaître.

M. Buirette n'a vu, dans la *Revue africaine* dont il était chargé de présenter un rapport à la Société, aucun renseignement qui put l'intéresser ; son mémoire, quoique assez long, n'offre qu'un intérêt purement littéraire.

Après ces lectures, M. de Vertus donne communication d'une découverte très intéressante au point de vue philologique, qu'il a faite en parcourant les manuscrits de la Bibliothèque impériale. C'est un recueil de poésies légères composées par Gilles, de Viels-Maisons, seigneur de Viels-Maisons, et par Hugues, de Brécy, seigneur dudit lieu. Ces chansons, notées à la manière du plain-chant, ont été extraites par M. de Vertus de deux manuscrits du douzième siècle que possède la Bibliothèque impériale. M. de Vertus, dans cette même visite qu'il a faite à la bibliothèque, aurait encore retrouvé le cartulaire de l'abbaye d'Igny, près Fismes, et les armes ou blasons des vingt ou vingt-deux corporations de marchands et artisans de la ville de Château-Thierry. La Société, reconnaissante envers M. de Vertus de ses savantes démarches, espère qu'il voudra bien les lui rendre plus intéressantes et plus fructueuses par des notes détaillées ou un rapport dont il les accompagnera.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination d'un membre titulaire et d'un membre correspondant de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. M. Barbey présenté comme candidat, *ex-æquo* avec M. Gardeur, à la place de

membre titulaire, a été élu à la majorité, et M. le docteur Germain, comme membre correspondant, élu à l'unanimité.

M. Hachette a présenté, à la suite de cette nomination, M. l'abbé Lambert, vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, membre de plusieurs Sociétés savantes, comme aspirant au titre de membre correspondant de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président a déclaré la séance levée.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 5 avril, sous la présidence de M. Hachette, pour sa quatrième séance de l'année 1866.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, président, Marsaux, vice-président, Usson, archiprêtre de Château-Thierry, Chauvac de la Place, de Vertus, Harant, Proulle, Bigorgne, Renaud, Barbey, Périn, Morsaline et Buirette, curé de Gland, membres titulaires, et MM. Germain, Venant, curé d'Epaux, et Malnory, membres correspondants.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, le procès-verbal est adopté.

M. le docteur Germain remercie ses nouveaux collègues du titre de membre correspondant qu'ils lui ont décerné, à l'unanimité, dans la séance de mars.

M. le président donne ensuite communication des lettres, ouvrages et brochures qu'il a reçus dans le courant du mois des Sociétés savantes de France. Le bilan mensuel se compose :

1° D'une lettre de la Société impériale de géographie de Vienne (Autriche), dans laquelle le premier secrétaire exprime, au nom de la Société, le désir qu'elle aurait d'entrer en rapport avec la Société historique de Château-Thierry, et d'échanger avec elle les fruits de leurs communs travaux. La Société

de Château-Thierry accueille avec reconnaissance ce désir, et décide que les deux fascicules qu'elle a fait paraître jusqu'ici seront envoyés au président de la Société de Vienne ;

2° D'un fort volume comprenant les mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial (année 1865) ;

3° De la *Revue africaine d'Alger ;*

4° Des *Annales de la Société d'Apt* (*Vaucluse*) ;

5° D'une *Note sur un tiers de sol à Lieu-Saint* (*Seine-et-Marne*), publiée par M. le vicomte d'Amécourt ;

6° De la *Revue des Sociétés savantes de France*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Ces différents ouvrages et opuscules sont confiés, pour que rapport en soit fait à la Société :

1° Les *Mémoires lus à la Sorbonne* et la *Revue africaine*, à M. l'abbé Buirette ;

2° Les *Annales de la Société d'Apt*, à M. Delorme ;

3° La *Note sur un tiers de sol*, à M. Proulle ;

4° La *Revue des Sociétés savantes*, à M. le président ;

5° Les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1864, et trois numéros anciens des Sociétés savantes, à M. Marsaux, vice-président.

Ces communications faites, M. le président donne la parole à M. de Vertus pour un rapport sur quelques pièces de poésies légères de Gilles de Viels-Maisons, et de Hugues de Brécy, qu'il a récemment découvertes dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Avant de se livrer à l'appréciation des œuvres de ces trouvères du moyen-âge, M. de Vertus donne un aperçu sommaire de l'orthographe et des règles de la poésie en usage alors ; les réflexions de l'auteur porteraient à penser que Boileau, et après lui La Harpe, n'ont pas apprécié à sa juste valeur la littérature de cette époque ; assurément, il n'en faudrait attribuer la faute qu'au défaut de monuments

littéraires de cette époque que ces deux critiques, justement célèbres, ne possédaient pas de leur temps.

M. de Vertus fait ensuite, en quelques mots, l'histoire de la littérature au douzième siècle. Il indique les champs et les châteaux comme étant les endroits qu'elle aimait de préférence; il montre la poésie austère dans les couvents et conservant longtemps encore les formes de la latinité, légère et parfois licencieuse dans les manoirs, et là tendant à se dépouiller des allures de la langue latine pour revêtir les formes déjà gracieuses de la langue nouvelle que l'on enseignait dans les châteaux.

Vient ensuite une notice sur Hugues de Brécy, dans laquelle l'auteur du mémoire parle de la naissance du seigneur de Brécy, des destinées diverses qu'il suivit, du goût et de l'aptitude qu'il marqua pour la carrière des lettres lorsqu'il fut lassé des armes et du monde et enfin de l'estime que l'on faisait même à Rome des chants poétiques de cet ancien et illustre trouvère.

M. de Vertus fait accompagner son rapport, sur les poésies notées de Hugues de Brécy, d'un travail sur le chant rhytmé de ces chansons. Si M. Plateau, instituteur à Brécy, auteur de cette étude musicale, a fidèlement interprété cette musique du treizième siècle, et l'a rendue exactement dans la langue musicale d'aujourd'hui, le chant de ces poésies aurait une grande analogie avec le chant des proses et des anciennes hymnes de l'église. La Société, dans les remerciements qu'elle vote à M. de Vertus pour son étude sur les poésies de Hugues de Brécy, ne veut pas oublier M. Plateau pour le concours qu'il a bien voulu lui prêter.

M. Barbey rend compte verbalement et d'une manière très sommaire du *Bulletin de la Société académique de Laon.*

M. Bigorgne donne communication de la découverte d'un sceau portatif qui, par sa forme, paraîtrait remonter au treizième siècle. Ce cachet a été trouvé au hameau de la Voie

du Chatel, commune de Marigny, dans les démolitions d'une cave. On distingue sur une de ses faces la forme de deux oiseaux avec un commencement d'inscription. Une commission se composant de MM. Chauvac de la Place, Bigorgne et de Vertus, a été nommée pour étudier cette découverte sur laquelle M. Bigorgne se charge de faire un rapport.

M. Chauvac de la Place fait passer sous les yeux des membres de la Société trois ducats en or valant ensemble 32 fr. les trois. Ces trois monnaies, dont deux sont à l'effigie de François Ier, et l'autre de Charles VII, ont été trouvées dans les démolitions d'une maison de la rue Saint-Martin, nº 63, appartenant à M. Valentin, marchand charcutier à Château-Thierry. Les ouvriers qui travaillent à la reconstruction de cette maison ont également mis à découvert un fragment de bois sculpté et qui aurait, dit-on, à sa base trois figures d'un assez joli style qui lui serviraient d'ornementation. MM. Barbey, Chauvac de la Place et Fleury doivent se rendre chez M. Valentin pour examiner ces trouvailles de plus près et en dresser un rapport.

M. Bujot, maire de Chierry, fait apporter, pendant la séance, une corne qui paraîtrait être celle d'un auroch, ainsi qu'une petite meule de moulin en granit. Ce granit, au jugement de M. Harant, est identiquement le même que celui de Mondrepuis, près Vervins, et dont le camp retranché de Macquenoise offre de superbes échantillons. Le rapport que M. Harant se propose de faire sur ces découvertes indiquera exactement les lieux où furent trouvés ces objets, la profondeur de leur gisement, leur nature et l'importance qu'il y faut attacher. La Société remercie M. Bujot de sa bienveillance à son égard, et prend acte de la promesse qu'il veut bien lui faire de lui soumettre d'autres curiosités qu'il possède.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre correspondant de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. M. l'abbé Lambert, vicaire à Notre-Dame-des-

Victoires, présenté à la séance de mars, comme aspirant au titre de membre correspondant, a été élu à l'unanimité.

M. le président présente comme candidat au titre de membre correspondant de la Société, M. le baron de Ladoucette, de Viels-Maisons. L'élection aura lieu à la séance de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance vers quatre heures.

SÉANCE DU 3 MAI 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 3 mai, sous la présidence de M. Hachette, pour sa séance mensuelle.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, président, Marsaux, vice-président, Delorme, Bigorgne, Renaud, Barbey, Proulle, Périn, Mayeux et Buirette, curé de Gland.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal ; le procès-verbal est adopté.

M. le président, aussitôt la lecture faite du procès-verbal, donne communication des lettres, brochures et ouvrages qu'il a reçus dans le courant d'avril des Sociétés savantes de France, c'est :

1° Une lettre de M. Chauvac de la Place dans laquelle, après s'être excusé de ne pouvoir assister à la séance, M. Chauvac apprend à la Société, au nom de la commission dont il faisait partie, que la découverte faite au n° 63 de la maison de M. Valentin (rue Saint-Martin), est loin d'avoir la valeur archéologique qu'on lui avait d'abord supposée ;

2° Le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ;*

3° Douze cahiers de seize pages chacun, contenant les *Registres consulaires de la ville de Limoges de* 1504 *à* 1790.

M. Hachette fait ensuite passer sous les yeux de la Société

le sceau et le contre-sceau de la prévôté de Château-Thierry, qu'il a découvert au Palais des Archives, à Paris, et dont une belle empreinte lui a été donnée sous le sceau du directeur général des Archives. Une commission, composée de MM. Bigorgne, de Vertus et Chauvac de la Place, est chargée d'étudier cette découverte et d'en faire un rapport à la prochaine séance.

M. Barbey soumet à l'examen de la Société les découvertes en numismatique qu'il a faites, et dont voici la description avec la désignation des lieux où furent trouvées ces diverses monnaies :

1° Neuf pièces trouvées dans les travaux de sondage pratiqués au barrage de Mont-Saint-Père, un Valérien jeune, un Néron, un Germanicus et une Faustine frappée aux Colonies, et cinq autres pièces qui n'ont aucune valeur historique ;

2° Un poids ancien et une monnaie romaine à l'effigie de Herennus Etruscus, trouvés dans la cour du Collége ;

3° Un gros de Henri IV, un jeton de Nuremberg et un méreau trouvés par un sieur Fouquet, de Brasles, dans une terre située au nord-est de Brasles, entre cette commune et la forêt.

M. Périn dépose sur le bureau un fer de javeline et un autre objet de même métal qu'on croirait être, d'après sa forme, un débris assez bien conservé d'un fer de mulet. Ces deux objets ont été trouvés à un mètre au-dessous du sol, près la croix des Chesneaux, dans les travaux qui s'exécutent pour l'adoucissement de la rampe des Chesneaux, du côté de la Barre. La configuration de ces objets, le lieu où ils furent trouvés, les découvertes d'antiquités romaines, fréquemment mises au jour dans ces endroits laisseraient penser que ces deux objets peuvent revendiquer une origine romaine.

M. Marsaux indique, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1861, 1863 et 1864, comme pouvant intéresser la Société :

1° En 1863, une note sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de Champagne (pages 271 à 274) ;

2° Une étude sur les lettres de cachet dans la généralité de Caen au dix-huitième siècle (pages 410 à 470) ;

3° En 1864, un Mémoire de M. Carro, de Meaux, sur les incursions des Normands dans la Marne, vers la fin du neuvième siècle (pages 135 à 143) ;

4° Note sur le sieur de Rieux, ligueur, par M. Prioux, de la Société de Soissons (pages 159 à 173).

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre correspondant. M. le baron Eugène de Ladoucette, député au Corps législatif, présenté dans la séance d'avril comme désirant faire partie de la Société à titre de membre correspondant, a été élu à l'unanimité..

La Société remercie M. Morlot d'une petite nouvelle intitulée : *le Moine de Val-Secret*, dont il lui a fait hommage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance vers quatre heures.

SÉANCE DU 7 JUIN 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry, convoquée selon les formes ordinaires par une lettre du 21 mai, s'est réunie sous la présidence de M. Hachette, le jeudi 7 juin, pour sa séance mensuelle.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, président, Marsaux, vice-président, Waddington, Bigorgne, de Vertus, Paillet, Delorme, Périn, Besnard, Renaud, Morsaline et Buirette, curé de Gland, secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai, le procès-verbal est adopté.

M. le président procède ensuite au dépouillement des lettres et envois divers faits à la Société dans le courant du mois de mai. Le bilan mensuel accuse : 1° Deux lettres, l'une de

M. Chauvac de la Place, et l'autre de M. Barbey, par lesquelles ces deux messieurs s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. — 2° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant à la Société que selon son désir, les cent-dix-neuf numéros du Bulletin ont été envoyés aux différentes Sociétés savantes de France. — 3° Deux lettres, l'une de la Société des Antiquaires de Normandie, et l'autre de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, remerciant la Société historique de Château-Thierry de l'envoi qu'elle leur a fait de son Bulletin. — 4° Une lettre de M. de Marsilly, tendant à établir que les Condé, seigneur de Boulogne (Aube) et de Connigis (Aisne), provenaient de la famille seigneuriale de Condé-en-Brie (Aisne). — 5° Une lettre de M. Lenoir, de Chézy-l'Abbaye, priant la Société de recevoir sa démission de membre titulaire, et celle de son fils, membre correspondant de la Société archéologique de Château-Thierry. La Société, quoi qu'à regret, accède au désir exprimé par ces deux messieurs, et accepte leur démission. — 6° Trois opuscules des *Sociétés savantes de France*, envoyés par le Ministère de l'Instruction publique. — 7° *Mémoires lus à la Sorbonne*, dans une des séances solennelles de 1865. — 8° *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de France*, tome II, offert à M. le président par M. le comte de Bastard, un des descendants des anciens seigneurs de Mont-Saint-Père. — 9° Le *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan* (année 1865).

A la suite de ces communications, la parole est donnée à M. Marsaux, pour la lecture d'un rapport présenté par M. Harant, sur deux objets trouvés sur le territoire de la commune de Chierry (Aisne). M. Harant établit que l'un de ces objets trouvés lors des fouilles qui furent faites en 1847, au passage à niveau de Chierry, est la meule mouvante d'un petit moulin à bras, tel que s'en servaient les armées romaines en campagne ; et l'autre trouvé dans les monceaux de grève extraits de la rivière, une corne d'auroch ou de buffle. Un membre

fait remarquer que l'on ne peut confondre la corne de l'auroch avec celle du buffle, attendu que le buffle a la corne aplatie, et l'auroch la corne ronde. La corne trouvée à Chierry, corne de forme ronde, serait donc la corne de l'auroch.

M. Barbey, qu'une absence de Château-Thierry tient éloigné de la Société, à l'occasion de trois planches représentant les armes et poinçons des orfèvres du département, que M. Varin, graveur à Paris, se propose de graver pour la Société, envoie quelques notes explicatives sur les écussons et les poinçons des corporations des orfèvres du département. Un membre prétend que le travail de M. Varin a été exécuté déjà, qu'il n'aurait d'intérêt local qu'en ce qui concernerait les armes des orfèvres de Chateau-Thierry ; que du reste, il serait plus intéressant pour la Société, de faire graver les armes des vingt-cinq ou trente corporations d'ouvriers et marchands de Château-Thierry, armes dont M. de Vertus a retrouvé les empreintes dans un des musées de Paris, si M. Varin voulait bien consacrer son talent à cette œuvre.

M. de Vertus, au sujet du sceau de la prévôté de Château-Thierry que M. Hachette a découvert au palais des archives, lit un Mémoire sur la prévôté de cette ville depuis son origine au douzième siècle jusqu'à son abolition à la Révolution française. Les origines de la prévôté, les prérogatives accordées par Jeanne, comtesse de Champagne, lorsqu'elle fut arrivée au trône de France, les diverses phases qu'elle traversa, son agrandissement qui en fit une prévôté de premier ordre, la réduction de ses prérogatives obtenue par les nobles et les abbés, lors de leur réunion pour la réforme des coutumes du pays au seizième siècle, les noms des principales familles qui exercèrent cette charge : rien n'est oublié dans le rapport de M. de Vertus pour en faire un rapport instructif et intéressant. M. de Vertus indique comme sources précieuses où l'on peut puiser d'utiles renseignements sur cette matière et sur l'histoire de Château-Thierry, les archives du tribunal de Châ-

teau-Thierry, les archives de Troyes et le Cartulaire de Champagne.

M. Marsaux, dans le volume des *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1865, page 587, signale comme révélant quelque intérêt, une *Notice sur La Ferté-Milon et sur Racine*, due à la plume de M. Carro, de la Société de Melun et Meaux, et membre correspondant de la Société.

La Société émet la proposition qu'à l'avenir le tiers de ses membres soit au moins réuni en séance, pour procéder à l'élection des membres titulaires et au renouvellement du bureau. Cette proposition toutefois est ajournée, et doit être l'objet d'une nouvelle discussion avant de passer au vote qui doit la sanctionner.

Le bureau, sur la proposition de M. de Vertus, accepte comme candidat à la place de membre titulaire de la Société laissée vacante par la démission de M. Lenoir, M. Moreau de Fère-en-Tardenois, conseiller général de l'Aisne.

M. Buirette présente comme aspirant à la place de membre correspondant de la Société, M. Saint-Denis, greffier du tribunal.

Ces deux élections doivent avoir lieu dans la séance de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.

RAPPORTS PRÉSENTÉS A LA SOCIÉTÉ

pendant l'année 1866 (1er semestre)

Erreurs modernes touchant l'origine de la versification française, démontrées par l'étude des trouvères de notre localité : Hugues de Brécy, Ganthier de Coincy, Gilles de Vieils-Maisons ; — Notice sur Hugues de Brécy ; — par M. A. de Vertus.

Messieurs,

Avant de vous présenter un spécimen des œuvres de Gilles de Viels-Maisons et de Hugues de Brécy, trouvères remarquables du douzième et du treizième siècle, permettez-moi de vous exposer le plus rapidement possible ce qu'était la littérature de notre pays à cette époque.

Je vais vous signaler d'abord quelle idée peu exacte, Marot, Boileau et après eux La Harpe, ont donné de la versification du siècle de saint Louis.

Malgré la nouveauté, pour nous, de ce genre de recherches, j'espère qu'elles vous intéresseront, car les pièces à conviction que je vais vous mettre sous les yeux, sont toutes de notre localité.

Il n'appartient en effet à aucune Société autant qu'à la nôtre, de s'occuper des œuvres des seigneurs de Brécy et de Viels-Maisons. Les savants de la capitale peuvent trouver dans ces poètes l'intérêt qui s'attache à l'étude générale de notre langue, mais nous avons de plus qu'eux l'amour de connaître le langage de nos ancêtres, et en même temps quels rôles ont eu les écrivains de notre pays, dans cette vieille et naïve littérature du moyen âge.

Clément Marot en publiant les œuvres de Villon, vers 1530, disait : « Je n'ay touché à son antique façon de parler ; (vous y verrez) force « *pluriels* pour singuliers et plusieurs autres *incongruitez* dont estoit « plain le langage mal lymé di celluy temps. »

Ceci prouve une chose très-sûre, c'est que Marot ne soupçonnait pas même les règles de l'ancienne poésie française ; règles perdues en effet pendant plusieurs siècles et que l'on commence seulement de nos jours à retrouver et cela par un examen sérieux des plus vieux textes.

La première règle des écrivains du douzième siècle, règle qui explique si facilement leur orthographe, est indispensable à connaître : elle était fondée sur l'étymologie latine : Toutes les désinences de cette dernière langue ayant été à peu près supprimées dans le langage du peuple

franc, ceux qui les premiers écrivirent ce langage conservèrent l'*s* final de la déclinaison en *us* à tous les singuliers : ainsi de *bonus murus* ils firent *bons murs* au singulier. — Je vous indiquerai quelque jour plusieurs de ces vieux mots conservés dans le langage des campagnes; il en est même plusieurs que notre orthographe actuelle a acceptés sans les comprendre ni les expliquer : Par exemple pourquoi un *s* dans *fils* si ce n'est l'*s* de *filius* ; un *s* dans *puits* si ce n'est l'*s* de *puteus* —ces signes du pluriel qui sont restés des singuliers ne peuvent provenir que de notre vieille orthographe.

La seconde règle est bien simple. Si le nom singulier est en régime, alors il perd l'*s* par imitation de l'accusatif singulier qui n'a point d'*s* en latin.

Ce qui paraît bien confirmer les deux règles précédentes, c'est que nos vieux écrivains ne mettent pas d'*s* au pluriel : *boni muri*, li bon mur ; mais que ces noms, au lieu d'être sujets soient placés en régimes, alors l'*s* reparaît parce qu'il se retrouve à l'ablatif et l'accusatif pluriel du latin.

Une règle encore essentielle à connaître c'est que les adjectifs étaient en grande partie des deux genres, ainsi : *grand*, *quel*, *tout*, *etc.*, étaient masculins et féminins. Voilà ce qui de nos jours a embarrassé bien des grammairiens à propos de *grand'mère*, *grand'chose*, la *grand'chambre*. Ils ont mis un apostrophe qui ne signifie rien et montre seulement qu'ils ne connaissent pas l'étymologie de ces expressions. Les habitants de Coincy qui parlent comme leurs pères parlaient, disent la *grand rue*, mais les plus lettrés disent la *grande rue*.

L'étude du vieux langage populaire de nos campagnes, vous le voyez, Messieurs, est souvent utile pour expliquer des obscurités présentes de notre orthographe. Il existe encore plusieurs règles, — mais je ne veux pas avoir l'air ici de vous faire un cours de grammaire. — ces quelques remarques que je viens de vous signaler doivent suffire pour se mettre en garde en voulant juger de choses que l'on ne connaît pas bien.

Nous savons qu'Homère est le premier poète du monde, c'est une vérité reconnue par toute l'antiquité ; ses vers sont irréprochables, — eh bien ! quand je les lis, j'y trouve toutes ces *incongruités* que Marot rencontrait dans nos poètes du treizième siècle.

Je n'ai pas assez de science pour l'affirmer, mais il me semble qu'il y a de singuliers rapprochements à constater dans ces produits d'un art encore naïf en Grèce avec Homère, en France avec nos poètes du moyen âge.

Maintenant venons à Boileau.

Le législateur du parnasse français a dit :

Durant les premiers ans du Parnasse françois,
Le caprice tout seul faisait toutes les lois.
La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,
Tenait lieu d'ornement, de nombre et de cesure.
Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Plus loin Boileau ajoute ce que nous avons tous appris au collége :

Enfin Malherbe vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Eh bien ! ceci, Messieurs, est une assertion erronée.

Voici un couplet de cantique de Gauthier de Coincy dans la première moitié du treizième siècle :

Prions li tuit — sans nul delai
A jointes mains — et clerc et lai
Que veuille et daint requerre
Au haut Seigneur — de verité
Ces pays gart — d'aversité
De tempeste et de guerre.

Voici maintenant un couplet d'une chanson d'amour de Gilles de Vieux-Maisons, en vers de sept pieds :

Chançon va-t en à ma dame
Si li di sans atargier
Qu'elle estaigne la grant flame
Dont je cuis vis enragier
Et s'ele ten fet dengier
Si li di en re prouvier
Que povres cuers est de fame
Car tost le voit on changier.

Mesure, rime, cadence, cesure, chute harmonieuse, tout cela se retrouve dans le poète pieux de Coincy comme dans le poète profane de Vieux-Maisons.

Il est donc bien évident que ni Villon, ni Malherbe, qui vivaient trois ou quatre siècles après nos poètes, ne sont pas les inventeurs des formes poétiques dont la poésie moderne fait encore son profit.

Quoi de plus gracieux que ce rhythme de Gauthier de Coincy composé de six vers, procédant par deux vers de huit pieds, à rimes masculines — avec cesure régulière au quatrième, et d'un vers de sept pieds, sans cesure, puisque ces sortes de vers n'en ont jamais eu. — ce vers à rime féminine se retrouve de la même mesure au sixième vers.

Ce rhythme a été affectionné de nos jours par un poète qui ne l'a certes pas imité de Gauthier de Coincy, — c'est Victor Hugo... permettez-moi de vous le citer :

Oh ! vous faites rêver le poète le soir,
Souvent il songe à vous lorsque le Ciel est noir,
Quant minuit déroule ses voiles ;
Car l'âme du poète, âme d'ombre et d'amour,
Est une fleur des nuits qui s'ouvre après le jour
Et s'épanouit aux étoiles.

En présence de pareils rapprochements, vous voyez combien ont été légères les assertions de Boileau au sujet de la versification du moyen âge, — c'est ce que vous verrez d'ue manière encore plus palpable dans la romance de Hugues de Brécy.

Est-il utile maintenant de démontrer combien La Harpe s'est trompé à son tour sur le même sujet; son *Cours de Littérature* est tellement accrédité que c'est une nécessité de signaler l'erreur qu'il a commise:

« On croit, dit-il, que Thibault IV, comte de Champagne, est le premier qui ait employé les vers à rimes féminines, mais ce ne fut que bien longtemps après que Malherbe (1600), nous apprit à les entremêler régulièrement avec les vers masculins. »

C'est la reproduction de l'erreur de Boileau, — erreur consacrée et perpétuée dans les lycées par tous ceux qui enseignent notre littérature.

Il y avait au douzième siècle, deux littératures bien distinctes : la littérature latine de l'Eglise, des couvents, et la littérature vulgaire; — celle-là ne consistait que dans l'étude du français, — tandis que le latin était enseigné grammaticalement dans les couvents. Le français n'avait pas de grammaire, du moins de grammaire écrite. Il y avait pourtant une foule de maîtres de *dis* et de *chant* qui enseignaient dans les châteaux l'art de faire des *chansons*, *tencons et sirventes*.

Aujourd'hui tous les talents littéraires semblent se concentrer dans la capitale; au douzième siècle, la littérature, l'art, la science habitaient la campagne ; la littérature sérieuse, les sciences austères dans les couvents ; la poésie française, la musique, dans les petits comme dans les grands manoirs. On sait combien ces demeures seigneuriales étaient nombreuses dans notre contrée.

Les productions multipliées de nos poètes chatelains se répandaient parmi le peuple qui ne comprenait déjà plus le latin et trouvait un charme infini à toutes ces productions écrites dans la langue maternelle.

Une chose remarquable, c'est que la chanson sentimentale se nommait alors romance, du nom de la langue *romane* dans laquelle elle était écrite.

L'Eglise voyait avec douleur les peuples dévorer cette littérature qui n'était pas toujours sentimentale, mais souvent grivoise jusqu'à l'obscénité.

Un moine bénédictin dont le nom nous appartient fut un des premiers qui chercha un remède à ce mal.

Gauthier de Coincy fouilla la bibliothèque de Saint-Médard de Soissons ; il y choisit les plus beaux récits de Hugues Farsit. Ces récits pleins d'intérêt pour cette époque peut-être un peu trop crédule, étaient écrits en latin et compris par quelques moines seulement; Gauthier les mit en vers français. Aussitôt ils se répandirent parmi le peuple avide de ces histoires merveilleuses, rimées dans son propre langage. Il faut avouer aussi que, quoique pieuses, ces histoires avait pour thème des sujets fort licencieux, dont les détails font un singulier contraste avec la dévotion à la Vierge, qui y est poussée jusqu'à la superstition.

Ces récits sont en vers de huit syllabes, c'est un genre de composition qui tenait le milieu entre la bonne versification et la prose, les rimes masculines y sont, sans ordre, mêlées au féminines.

Un trop léger examen des productions de cette époque et des règles qui y présidaient a fait seul tomber Boileau dans l'erreur que nous avons signalée.

Les règles de cesure, de rimes croisées, de cadence, de chutes harmonieuses ; enfin tout ce qui constitue notre versification existaient au douzième siècle.

Le soin de la structure du vers était même poussé dans nos châteaux à un degré de purisme exagéré.

C'est Gauthier de Coincy qui nous le dit lui-même. Ce bénédictin, malgré ses immenses productions poétiques, avoue dans sa franchise que ses vers ne valent pas ceux que l'on fait dans le monde :

Vous grant seigneur, vous damoisel
Qui a compas, qui a cisel,
Taillez et compassez les rimes
Equivoques et léonines,
Les biaus ditées et les biaus contes ;
Por Dieu, ne m'escharnissez pas
Si je ne di tout à compas.

Voilà, Messieurs, un aperçu de la littérature du moyen âge dans notre localité; — cet aperçu est un peu trop long, — mais comme nous sommes peu initiés encore à ce genre d'appréciation, j'ai voulu avant de vous parler de Hugues de Brécy, étudier pour ainsi dire avec vous, les quelques règles nécessaires pour le comprendre.

HUGUES DE BRECY

Je ne veux pas pas répéter ici ce que j'ai dit de Hugues de Brecy dans mon *Histoire de Coincy*, page 194. Depuis, j'ai pu contrôler mon propre travail et faire quelques rectifications.

Pasquier, le plus savant de nos chercheurs français, a écrit en 1530 (*).

« Nous eûmes un Hugues de Bercy, religieux de Clugny, qui fit la Bible Guyot... et quelques autres Lesquels quelques-uns des nôtres, ont voulu comparer à Dante. poète italien, et moy je les opposerais volontiers à tous les poètes d'Italie. » Voilà un bien vieux et bien magnifique éloge de notre poète. Pasquier ne paraît se tromper qu'en croyant Hugues de Brecy auteur de la Bible de Guyot de Provins. Ce dernier se fit moine ; il n'est pas aujourd'hui bien prouvé que Hugues le fut aussi, bien que nous l'ayons avancé sur la foi de Pasquier et d'autres auteurs sérieux.

Hugues de Brecy, né vers 1160, se croisa avec son fils en 1192, il avait alors environ trente-deux ans · il assista à tous les désastres de Constantinople, de 1200 à 1205. Il nous raconte qu'il y vit périr quatre empereurs :

Car je vi en Constantinoble
Qui tant est bele riche noble
Que dedans un an et demi
Quatre empereurs puis les vi
Dedans un terme toz mourir
De vil mort car je vi meurtrir.

Dégoûté des choses du monde, mûri par l'âge et par toutes les misères auxquelles il avait assisté, Hugues devint mélancolique et peut-être un peu misanthrope. Il était encore poète mais ce n'était plus des sujets d'amour qui étaient le thème de ses chants.

Lié d'amitié avec un poète de la Provence, il s'essaya, lui, trouvère du Nord, dans la langue des troubadours. Il fit une chanson en provençal dans laquelle il exhorte son ami à la sagesse.

Les poésies de Hugues de Brecy étaient estimées de son temps jusqu'en Italie. Un manuscrit du Vatican (nº 3,207), contient cette chanson en provençal, découverte vers 1720 par Crescimbeni. Cet intéressant historien de la poésie italienne nomme notre poète *Ugo de Bersia*.

Rentré dans son manoir, Hugues de Brecy composa sa Bible, satire contre les vices de son temps et de notre pays, — il ne s'épargne pas lui même :

(*) *Recherches sur la France*, tome Ier, pages 689 et 419.

D'un pechier c'on apele amor
Me prend sovent molt grand paor
Car il est pechier de penser
Et de l'uevre et du remembrer

Il ajoute : Que va-t-on dire de moi qui aujourd'hui prêche les autres et qui ai tant abusé de ma jeunesse.

Hugues de Bersil qui tant a
Cherché le siècle çà et là
Quil a veu quil ne vaut rien
Presche ore de fere bien
Et si sai bien que li plusor
Teuront mes sermons à folor
Qar ils ont vu que javoie
Plus que nuz dans solaz et joie
Et que j'ai aussi grand mestier
Que nuz de moi preschier

Il n'avait pas étudié ; le latin lui était à peu près inconnu ; néanmoins il veut *sermoner* et enseigner la voie du bien aux gens du monde :

Por ce veuil au siècle montrer
Ami comme je sais sermoner
Que ne suis clers ne lettrez
Ne je n'entends autoritez

Enfin ne se reconnaissant aucun mérite, il se recommande à la miséricorde de Dieu :

Sire Dieu qui resucitas
Saint Lazaron et pardonnas
La Magdeleine ses peschiés
Quand elle ploura à tes piés
Ayez pitié de moi biau sire
Et ne monstrez vers moi vostre ire

Hugues de Brecy fut le poète le plus sérieux de son époque. A part quelques chansons de jeunesse, tout est marqué dans ses productions au coin de l'homme qui pense. Son style est sobre; il ne tombe jamais dans ces jeux de mots puérils et interminables qui déparent d'une manière si fâcheuse les œuvres de Gauthier de Coincy.

A soixante-dix ans, notre poète maniait encore la plume avec force et élégance : Une de ses pièces, datée de 1228, et que nous regrettons de ne pouvoir donner ici, montre encore tout son talent. Cette date de 1228 est bien remarquable : Hugues y déclare qu'il est sur le déclin de l'âge. Thibault IV, le célèbre roi chansonnier commençait à

briller seulement à cette époque. Ce rapprochement de date réduit à néant les assertions d'une foule d'historiens de notre littérature qui en font remonter l'origine à Thibault IV. Ce comte de Champagne était notre suzerain, sa gloire littéraire n'est pas indifférente à notre pays; mais Hugues de Brecy le précède d'un demi-siècle et il faut laisser à chacun le mérite qui lui appartient.

Le fils de Hugues resta ou retourna dans le royaume de Jérusalem; nous n'avons encore pu trouver qui il épousa; mais un passage de la *Chronique grecque de Morée* nous montre qu'il eut plusieurs enfants et qu'ils occupèrent des places importantes auprès de Baudoin II, dernier empereur français de Constantinople.

Baudoin ayant été réduit à venir, de cour en cour, implorer la protection des rois de l'Europe, Villehardhouin se retira en Morée en attendant le retour de l'empereur. Les plus fidèles Champenois demeurèrent avec lui.

C'étaient les seigneurs de Chappes, de Brecy, du Plessié et d'Aunoy.

Ενέμειναν οἱ ντε Πλαθι, και αυτοι οι ντε ΒΕΡΙΣΙΕ (*)
Οι ντε Α'πι ἦσαν τεσσαροι, οἱ ντε Ανι ησαν δύο.

Les seigneurs du Plessié demeurèrent et aussi ceux de Brécy
Ceux de Chappes étaient quatre, ceux d'Aunoy étaient deux.

C'est à ce texte grec et au texte italien du Vatican, cité par Crescimbeni, que je dois de pouvoir restituer d'une manière certaine ce poète à notre localité.

J'emploie à dessein ce mot restituer, parce qu'Etienne Pasquier, il y a trois cents ans, avait bien reconnu notre poète de Brecy; mais des écrivains modernes qui se sont occupés de ce poète plutôt au point de vue littéraire que généalogique, l'ont dit de Berze : — M. Paris est de ce nombre ; — mais, sur mes observations, ce savant investigateur du moyen âge m'a répondu qu'en effet il pourrait bien être de Brecy. Le texte que j'ai retrouvé depuis ne me laisse plus aucun doute.

(*) *Chron. anon. de Morée*, page 31 de l'édition Buchon. Celui qui n'est pas quelque peu initié à la structure du vers *politique* des Grecs modernes ne voit pas que le nom Βεριςιε corresponde exactement à Bercy-Brecy, il faudrait Βερςιε, c'est ainsi qu'il faut lire. L'ι intercallé n'est qu'une licence poétique sans l'emploi de laquelle le vers grec aurait manqué d'un pied. Le grec ancien avait du reste la même licence ; Homère dit souvent, en ajoutant ε ou η : ηελιος pour ηλιος, ευηγενης pour ευγενης. Le savant Buchon a traduit Βεριςιε, par Brassy, mais la recherche du pays des petits-fils de notre poète n'avait pas pour Buchon l'intérêt qu'elle a pour nous.

J'ai insisté, Messieurs, car si les écrivains que je vous citais ne savent pas bien le lieu de naissance de Hugues, ils sont unanimes pour le reconnaître le plus gentil poète et trouvère du douzième siècle.

On a déjà imprimé plusieurs de ses œuvres, — qui du reste ne sont pas de longue haleine. — mais au point de vue soit de la philologie, soit de l'histoire de notre littérature, elles méritent d'être sérieusement étudiées.

Etudions-les donc, car c'est une tâche qui nous incombe, — Château-Thierry a été en partie le berceau de la poésie française.

Il fut un de ces foyers qui ont fait rejaillir le plus de gloire littéraire sur le beau siècle de saint Louis.

Hugues de Brecy, Pierre de Viels-Maisons, Gilles et Jean son frère, Gauthier de Coincy, sont des poètes qui par des titres divers, font l'honneur de la première littérature française. Oui, notre arrondissement a une gloire incontestable, et à ceux qui ne verraient dans cette assertion qu'un vain amour de clocher, nous pouvons victorieusement leur répondre (et cela avec autant d'emphase que de vérité) : Non seulement Château-Thierry a été en partie le berceau de la poésie française, mais c'est de là qu'est depuis sortie la plus belle poésie du monde. Partout où l'étude des lettres développe l'intelligence humaine, les œuvres du poète inimitable de Château-Thierry font les délices des esprits d'élite. Et s'il était permis de penser que des productions terrestres fussent jamais chantées par la voix des anges devant le trône de l'Eternel, ce serait à coup sûr, les pieux chœurs d'Esther et d'Athalie, les sublimes mélodies du poète de La Ferté-Milon.

Je mets maintenant sous vos yeux la romance, texte et musique de Hugues de Brecy, extraite du manuscrit 844, fond français de la Bibliothèque impériale (*).

(*) Dans ce manuscrit, le nom est écrit Hugues de Brégy ; mais à la fin, dans un dialogue entre Gilles de Viels-Maisons, Hugues de Brécy et le roi de Navarre, on voit le nom écrit Brécy et Brégy.

On peut consulter surtout Etienne Pasquier, *Recherches sur la France*, Ier vol., pages 419, 689, 763, 770 et 805. — Meon, dans son IIe volume des *Vieux Poètes français*, a publié la satire de Hugues de Brécy sous le nom de Hugues de Berze. — M. de Coussemaker dit avoir vu quatre chansons de Hugues dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Arras, et qu'en tête d'une de ces chansons se trouve une miniature représentant notre chevalier poète. — On peut voir encore le XVIIIe volume de l'*Histoire littéraire de la France*. Le manuscrit frnçaais n° 7218 (ancien) contient la bible de Hugues de Brécy. (Biblioth. imp.)

ROMANCE DE HUGUES DE BRÉCY

I

Ausi com cil que cœvre sa pesance
Et son meschief entre ses anemis
Pour ce que mainz l'en n'aient en viltance
Fais biau semblant ou plus sui d'ire espris
Et tout pour ce qu'à chascun soit avis
Qu'il est en moi aucune bonne estance
Hom assassez retrouve plus d'amis.

II

D'une chose font dame grand enfance
Qu' ades dient des lors qu'il valent pis.
Ains que ma dame eust sur moi poissance
Li fust assez vaillant à son avis ;
Et quand el m'ot du tout à son devis
Si li fut vis que n'eu point de vaillance
Pour ce quel m'ot du tout à soi conquis.

III

Je n'os pas dire que je trahis foie
Tant aï en li et apris et trouvé ;
Et si néant que jamais femme croie,
Se de cest mon cœur avoie osté,
Je prie a Dieu que il lui doint chierté
D'un si loial ami com je seroie,
Se retrouvai en li la leiauté.

Rapport présenté par M. Harant sur une Corne et une Meule trouvées à Chierry.

La corne présentée à la Société, par M. Bujot, a dû être trouvée dans des terrains d'alluvion ou d'éboulement, car elle n'est pas fossile.

Elle doit provenir des buffles ou aurochs qui habitaient récemment encore nos localités et que l'on retrouve, même aujourd'hui, dans les forêts de la Russie.

Elle ne pourrait présenter quelque intérêt, qu'autant que des recherches seraient faites sur la faune de nos contrées, après l'époque du diluvium.

La meule présentée à la Société, par M. Bujot, maire de Chierry, est romaine.

Elle est en tout semblable à celles qui ont été trouvées en assez grand nombre, aux alentours des camps de Maquenoise, de Bavay et de Vermand.

Elle est par conséquent, du type particulier des meules légères et faciles à manier, dont se servaient les armées romaines en campagne.

Cette meule est ce qu'on appelait *la mouvante*. Elle se plaçait sur une autre meule appelée *la gisante*, de forme convexement conique, au bas et sur toute la circonférence de laquelle tombait le grain écrasé.

La mouvante était concavement et coniquement évidée pour s'ajuster sur *la gisante*. Elle était également évidée à sa partie supérieure, sans doute pour l'alléger ou pour y déposer le grain à écraser.

Les deux évidements de *la mouvante* était en communication, par une ouverture oblongue, destinée à introduire le grain entre les meules.

Le trou pratiqué dans la tranche de *la mouvante*, était destiné à l'introduction d'un simple bâton servant de levier de rotation.

La mouture, chez les armées romaines en campagne, se faisait donc exclusivement à bras, et l'on en chargeait généralement les esclaves qui accompagnaient ces armées.

Le blutage se faisait également à bras et au moyen de tamis en tissus.

Les moulins en usage dans les familles étaient quelque peu différents, ainsi qu'on l'a vu par ceux qui ont été retrouvés à Pompéï. Ils étaient établis à demeure et ils atteignaient quelquefois des proportions et des perfectionnements assez grands, pour être mus par des mulets attelés en manége.

La meule faisant l'objet du présent rapport, a été trouvée dans les fouilles du viaduc de Chierry, lors de la construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg, en 1847.

Sa présence sur les bords de la Marne, indiquerait qu'une station romaine devait être établie non loin de là, pour protéger le passage du gué de la rivière, lors de l'invasion des Gaules.

Une station de ce genre a été retrouvée sur les bords de l'Aisne, entre Pontarcher et Port-Fontenoy, près de la jonction de la voie romaine de Senlis avec celle de Compiègne à Soissons.

La nature de cette meule indique qu'elle a pu être fabriquée aux environs du camp permanent de Maquenoise, que commandait Labiénus, lieutenant de César. En effet, elle paraît provenir des blocs de conglomérat granitique que l'on trouve aux alentours dudit camp.

Les revêtements de celui-ci sont d'ailleurs généralement faits de cette pierre, qui s'appelle *pierre à grains de sel* dans la localité, à cause de la présence du quarz en grains, qui la fait scintiller.

Château-Thierry, le 31 mai 1866.

HARANT.

TABLE

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1866

Rapports présentés à la Société pendant l'Année 1866 (1er semestre)

Château-Thierry, imprimerie Renaud Grande-Rue, 54.

NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES

MM.

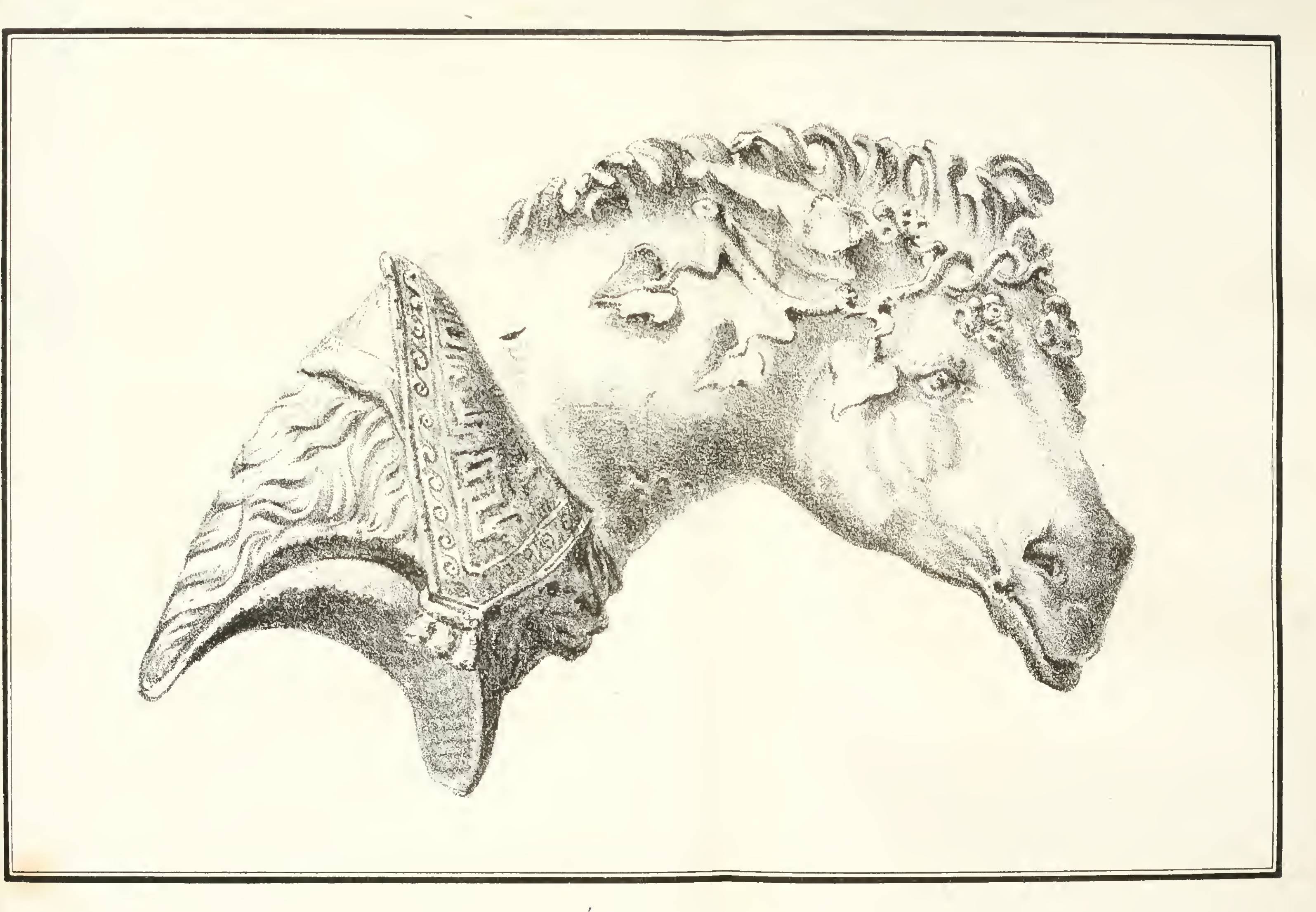
Viard, Sous-Préfet de Château-Thierry, *Président d'honneur*.
De Gerbrois, Maire de Château-Thierry, *Vice-Président d'honneur*.
Hachette, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland, *Président*.
Marsaux, Maire de Nesles, membre du Conseil général de l'Aisne, *Vice-Président*.
L'Abbé Buirette, Curé de Gland, *Secrétaire*.
Renaud, Imprimeur à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire*.
Périn, à Château-Thierry, *Trésorier*.
Delorme, à Château-Thierry, *Archiviste*.
Vicomte d'Amécourt, à Mont-Saint-Père.
Barbey, à Château-Thierry.
Bécart, Professeur au Collége de Château-Thierry.
Besnard, à Château-Thierry.
Bigorgne, Maire de Marigny-en-Orxois.
Chauvac de la Place, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est.
Demoncy-Minelle, à Fresnes, par Fère.
Fleury, Directeur de l'Usine à Gaz de Château-Thierry.
L'Abbé Guilliot, Curé d'Essômes.
Harant, Agent-Voyer d'arrondissement.
L'Abbé Hilaire, Curé de Résigny.
Mayeux, à Etampes.
Moreau Frédéric, membre du Conseil général de l'Aisne, à Fère.
Morsaline, Architecte à Château-Thierry.
Paillet, Président honoraire du Tribunal de Château-Thierry.
Pille, ancien Magistrat, à Chézy-sur-Marne.
Le Docteur Petit, à Château-Thierry.
L'Abbé Pignon, Curé de Crézancy.
Proulle, à Etampes.
Le Comte de Rougé, au Charmel.
De Tillancourt, Député de l'Aisne, à Ladoultre.
Usson, Archiprêtre de Château-Thierry.
De Vertus, Maire de Brécy.
Waddington, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Mgr BAUDICHON, Evêque de Basilite, à Courbevoie.
L'Abbé CHEVALIER, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Courbevoie.
CARRO, Bibliothécaire à Meaux.
COTTÉ, Vétérinaire à Château-Thierry.
Le Comte ERARD DE LA VAULX, à Rozoy-Bellevalle.
ENCELAIN, Avoué à Château-Thierry.
GARDEUR, à Château-Thierry.
Docteur GERMAIN, à Château-Thierry.
L'Abbé GILQUIN, Econome de Saint-Charles, à Chauny.
GUÉRIN, à Château-Thierry.
L'abbé HERBERT, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Courbevoie.
L'Abbé LEBLANC, Curé de Pavant.
Le Baron de LADOUCETTE, Sénateur, à Viels-Maisons.
MALNORY, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
MOULIN, à Courbevoie, près Paris.
MACIET, à Château-Thierry.
OUTIN, à Crouttes, par Charly.
POISSON, à Verdilly.
SAINT-DENIS, Greffier du tribunal civil de Château-Thierry.
L'Abbé VENANT, Curé d'Epaux-Bézu.
VARIN, à Crouttes, par Charly.

Château-Thierry, imprimerie Renaud, éditeur de « l'Echo de l'Aisne. »



BRONZE ANTIQUE DÉCOUVERT A BRASLES (AISNE)



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

de

CHATEAU-THIERRY

(Aisne)

ANNÉE 1866

(2e Semestre)

CHATEAU - THIERRY
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RENAUD
Editeur de « l'Echo de l'Aisne »

—

MDCCCLXVI

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions émises par lui dans les Rapports

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1866

SÉANCE DU 5 JUILLET 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le 5 juillet 1866, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, président, Marsaux, vice-président, Delorme, Barbey, Morsaline, le vicomte d'Amécourt, Périn, Renaud, Germain, Buirette, Pille.

M. le président donne la parole à M. le Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance de juin; le procès-verbal est adopté.

M. le secrétaire donne ensuite communication des lettres et ouvrages divers que M. le Président a reçus dans le courant de juin, dont voici la note :

1° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1865, XIXe vol.; 4e trimestre;

2° *Annales de la Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire*, deux opuscules, année 1863;

3° *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, tome XII, 1er cahier, 1864;

4° Un numéro de la *Revue des Sociétés savantes de France*, tome III, 1866;

5° Douze opuscules de la Société impériale de Géographie de Vienne (Autriche) ;

6° Une lettre de la Société des Antiquaires de Picardie, dans laquelle M. le Président accuse réception du Bulletin de la Société historique de Château-Thierry, et remercie la Société de cet envoi.

A la suite de ces communications, un membre signale, sur les indications de M. Bujot, maire de Chierry, la présence d'une voie romaine traversant Chierry, et passant à Château-Thierry par la rue dite des Filoirs ; cette chaussée aurait été découverte à deux mètres de profondeur. M. Chauvac de la Place est chargé d'examiner la nature de cette découverte, de préciser le tracé de cette voie, et de déterminer, autant que possible, l'endroit où cette chaussée aboutissait à la Marne. A cette occasion, s'engage entre plusieurs membres une discussion sur les voies romaines et la nature de leur construction. Un membre prétend que la plupart des voies romaines, construites de plusieurs lits de ciment et de pierres, étaient revêtues de larges dalles pour faciliter aux chars leur circulation ; il cite à l'appui de son assertion les routes de Nîmes à Montpellier, celles de Paris à Tongres, les chaussées qui aboutissaient à Rome, et un assez grand nombre de voies dont on a enlevé les dalles probablement pour la construction des villages qui avoisinaient ces routes. Un autre membre a répondu que cette assertion pouvait être fondée pour les routes principales qui reliaient les grandes villes entre elles, et dans les pays où l'on trouvait facilement la pierre, mais que prise dans sa généralité, elle rentrerait peut-être dans le champ de l'hypothèse. M. le vicomte d'Amécourt est d'avis que les chaussées romaines sont plus nombreuses en France que nous ne le pensons, et il donne à l'appui de son sentiment une raison très solide et que l'expérience chaque jour confirme, c'est que ces voies mises à nu sur les montagnes par les éboulements du sol, se trouvent recouvertes dans les vallées

de plusieurs mètres de terre qui en dérobent le tracé. M. le président émet la pensée que les routes dites Brunehaut, dont il nous reste encore de nombreuses traces dans notre département, entre Folembray, Chauny, etc., n'étaient que des chaussées romaines restaurées au temps de Brunehaut; ces chaussées pour la plupart étaient recouvertes de larges dalles, soit que l'on reconnût alors que ce recouvrement fût utile pour accélérer la circulation, soit que l'on continuât à construire à la manière des Romains. M. Hachette appuie son sentiment sur l'ordonnance de Charles VI, laquelle ordonnance porte que désormais dans la restauration des routes, on remplacerait les grandes dalles qui se perforaient à différents endroits par de petites pierres. C'est de cette époque que daterait la reconstruction de la rue dite du Petit-Carreau, à Paris.

Un membre signale sur la commune de Bonneil, au lieu dit le Mont de Bonneil, dans une tranchée de six mètres de profondeur, le tracé d'un chemin qu'il serait très intéressant d'étudier. La même découverte aurait été faite également à Chézy-l'Abbaye.

M. d'Amécourt, à l'occasion des barrages qui vont faire disparaître de la Marne les moulins sur pilotis, a exprimé le désir que l'on décrivît ces usines, que l'on en désignât le nombre, et que l'on notât avec précision les lieux sur lesquels furent construits ces moulins. Ces moulins, derniers vestiges de constructions gauloises, peuvent avoir un certain intérêt historique, bâtis qu'ils étaient souvent, non loin des forteresses qui leur servaient de défense dans les temps de guerre.

M. d'Amécourt a ajouté qu'il verrait avec plaisir que, sur le parcours navigable de la rivière de Marne, on relevât les anciennes stations ou bacs, et que l'on désignât avec soin sous le patronage de quels saints étaient placées ces stations. M. d'Amécourt pense avec raison qu'au point de vue historique et religieux comme dans l'intérêt de la navigation, ce travail pourrait fournir des détails utiles et intéressants.

Le même membre fait part à la Société de la découverte de 181 monnaies de billon faite à Cuiry-Housse, près Braisne, dans une pièce de vigne au lieu dit le Champ-à-l'Argent. Ces monnaies trouvées à 1 mètre 20 centimètres de profondeur, auraient appartenu : 131 à Posthume, 1 à Gordien, 1 à Trebonnius, 1 à Philippe, 2 à Volusien, 11 à Valérien, 2 à Claude le Goth, 3 à Victorien, 1 à Quintille, 20 à Gallien, 7 à Salonine; une de ces monnaies serait illisible. Le terrain qui renfermait ces monnaies était mélangé de cendres, de tuileaux et de pierres calcinées.

M. Pille rend compte d'une découverte de sépultures gallo-romaines qu'il aurait faite dans une de ses propriétés de Chézy-l'Abbaye, au lieu dit le Mont de l'Abbaye, à droite du chemin de fer ; tout, au dire de M. Pille, accuserait dans cette découverte un engagement qui aurait eu lieu sur les hauteurs du mamelon, et les armes que l'on a retrouvées, et le peu de profondeur des sépultures, et la forme visible des corps et des têtes, lesquelles sont toutes garnies de leurs dents. L'un des cadavres, probablement celui d'un chef, était enterré dans du plâtre coulé. Cette découverte serait tout à fait identique, avec celle que la Société a faite l'année dernière à Chouy, près Neuilly-Saint-Front, et avec celle qui fut faite un peu plus anciennement à Château-Thierry, au lieu dit les Chesneaux. Là aussi fut trouvé un tombeau en plâtre qui conservait les empreintes des parties saillantes du cadavre.

M. Pille a bien voulu promettre à la Société de revenir sur cette découverte, d'en préciser la nature, de désigner et de décrire les lieux dans lesquels elle fut opérée.

M. Pille a également promis de faire passer sous les yeux de la Société une stalle du quinzième siècle, plusieurs monnaies d'or qu'il a trouvées dans nos environs, entre autres une monnaie de Charles VI, et le contrat ou la transaction passée entre la commune d'Essômes, le Chapitre et l'Eglise au sujet des restaurations de l'église abbatiale d'Essômes.

M. Barbey apprend à la Société que dans une vente qui se fit dernièrement des objets, livres, etc., ayant appartenu à M. Pinard de Château-Thierry, il s'est rendu acquéreur d'un manuscrit de M. l'abbé Hébert, ancien curé de Lucy-le-Bocage (1815), à qui l'on doit une Histoire assez estimée de Château-Thierry ; c'est une géographie de l'époque contenant toutes les villes du monde, travail que M. Barbey apprécie être plutôt un travail de compilateur que de critique judicieux.

M. Marsaux, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1865, cite comme pouvant intéresser la Société, l'article de M. Stanislas Prioux, membre de la Société archéologique de Soissons, etc., sur les sépultures mérovingiennes du Soissonnais (Arcy-Sainte-Restitue, Cerseuil, Vieil-Arcy, Pont-Arcy).

M. le président donne lecture à la Société du Règlement intérieur, concernant les élections des membres titulaires et des membres du bureau, arrêté par elle dans une précédente séance pour l'exécution de l'article 4 des statuts.

Art. 1er. — Lorsqu'une vacance se produit parmi les membres titulaires, il en est donné connaissance à la Société dans la séance qui suit immédiatement l'avis de la vacance.

Art. 2. — Dans la même séance, la Société décide s'il y a lieu de pourvoir à la vacance.

Art. 3. — Si elle se prononce pour l'affirmative, la présentation des candidats est portée à l'ordre du jour de la séance suivante.

Art. 4. — La liste des candidats est présentée par le bureau, la Société la complète, s'il y a lieu, en y ajoutant les noms des candidats que le bureau aurait omis.

Art. 5. — Le jour fixé pour l'élection, si l'assemblée ne se compose pas au moins de la moitié des membres titulaires en exercice, le scrutin est ajourné et remis à la séance suivante.

Art. 6. — A cette séance, l'élection a lieu, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 7. — Le présent Réglement est applicable à l'élection des membres du bureau.

La Société clot sa séance en procédant par voie de scrutin à la nomination d'un membre titulaire et d'un membre correspondant : M. Moreau, conseiller général de l'Aisne, proposé par le bureau, dans sa dernière séance, comme membre titulaire, et M. Saintdenis, greffier du tribunal de Château-Thierry, comme membre correspondant, ont été élus a l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare la séance levée.

SÉANCE DU 2 AOUT 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le 2 août 1866, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Marsaux, vice-président, Renaud, vice-sécretaire, Barbey et Bigorgne, membres titulaires, le docteur Germain, membre correspondant.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la Société l'adopte sans observations.

Le président annonce qu'il a reçu pour la Société :

1° L'*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie de Paris, pour* 1865. — Offert par cette Société ;

2° Une brochure de M. J. Sabatier, vice-président de cette Société, intitulée *Causerie sur l'As romain* 1866. — Offert par l'auteur ;

3° Un numéro des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 2e Série, Ier volume de la page 128 à 278. — Offert par cette Société ;

4° Un numéro (n° 12), des publications de l'Académie de La Rochelle, intitulé *Choix des pièces lues aux séances* 1866. — Offert par cette Académie ;

5° Un numéro de la *Revue Africaine*, mai 1866, n° 57. — Offert par la Société historique algérienne ;

6° L'ouvrage de M. Périn, de Soissons, intitulé *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne*. — Offert par un membre de la Société ;

La Société s'estime heureuse de posséder ces intéressantes publications, et elle charge son président d'être auprès des donataires l'interprète de sa gratitude.

Le président communique une invitation faite à la Société par le Comité archéologique de Senlis pour une réunion qui devait avoir lieu le 31 juillet et le 1er août derniers. La iSociété regrette d'avoir été tardivement prévenue de cette ntéressante solennité, à laquelle tous les membres auraient été heureux de s'associer.

Une autre réunion savante, les *Assises scientifiques de province*, s'annonce pour le mois de janvier prochain ; elle aura lieu à Nice en même temps que la 34e session du Congrès archéologique de France. La Société espère que quelques-uns de ses membres pourront répondre, malgré l'éloignement, à l'appel du comité d'organisation de cette solennité archéologique.

Après ces diverses communications, M. Bigorgne de Marigny rend compte des travaux contenus dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1865, 2e semestre. Il signale notamment, dans un Mémoire très intéressant de M. le Dr Floquet sur les Monuments druidiques, de nouvelles preuves à l'appui de cette opinion que les Celtes connaissaient la sidérurgie avant la période gallo-romaine, et qu'ils ferraient leurs chevaux comme les peuples plus civilisés. Une discussion s'engage à ce sujet, à laquelle prennent part M. Bigorgne, M. le Dr Germain et M. Barbey.

M. Bigorgne cède ensuite la parole à M. Barbey, qui présente à la Société une trouvaille d'un grand intérêt artistique et archéologique; c'est la tête et le cou très finement ciselés d'un âne en bronze qui semble avoir appartenu à un bas-relief antique, représentant le dieu Silène.

C'est la charrue qui a mis au jour ce reste de chef-d'œuvre dans un champ situé entre Brasles et Verdilly, à l'est de la ville de Château-Thierry. M. Barbey promet de faire de nouvelles recherches dans cette localité où se trouveraient d'autres vestiges d'une riche villa romaine.

La Société accueille cette communication et la promesse qui l'accompagne avec un vif intérêt; elle exprime ses remercîments à M. Barbey, et l'engage à poursuivre des recherches si heureusement commencées.

Le président, avant de lever la séance, appelle l'attention de la Société sur un état des établissements religieux de la Ville, Chastel et Chastellenie de Château-Thierry, que donne le *Dictionnaire d'Espilly* en 1764. On y voit trois maisons consacrées au soulagement des malades et des pauvres, cinq communautés religieuses et cinq chapelles, dont l'une dédiée à saint Nicolas, entretenue par les bateliers de la Marne. La Société fait des vœux pour que quelques-uns de ses membres se livrent à l'étude des origines et de l'histoire de ces établissements dont les ruines sont sans doute encore sous nos pieds, et notamment pour qu'on retrouve, si cela est possible, leurs cartulaires.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 6 septembre, sous la présidence de M. Hachette, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président, MM. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, Barbey, Bénard, De Vertus, Périn, Renaud, Buirette, membres titulaires, et M. le Dr Germain, membre correspondant.

M. le sécretaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; une discussion s'engage entre plusieurs membres au sujet d'une assertion du procès-verbal, concernant la trouvaille faite à Brasles par M. Barbey, d'un bronze antique, assertion qui tendrait à faire croire que ce morceau aurait appartenu à un bas-relief représentant le dieu Silène. Les uns prétendent que ce bronze n'avait pas dû servir de bas-relief à une statue, mais plutôt d'ornement à un meuble de prix, comme on voit aujourd'hui des têtes de lion ou d'animaux fabuleux servir de décoration à un grand nombre de meubles. M. le président se fondant dans sa manière de raisonner sur les attributs dont ce bronze est chargé, attributs qui sont ceux que la Fable accorde au dieu Silène, persiste néanmoins à croire que cette tête d'âne si admirablement ciselée a dû servir de bas-relief à la statue de cette divinité. On décide en conséquence, que l'assertion mentionnée au procès-verbal sera maintenue jusqu'à ce qu'une nouvelle étude promise par M. Barbey jette un plus grand jour sur cette découverte.

A l'issue de cette discussion, M. le président annonce qu'il a reçu pour la Société, dans le courant du mois d'août :

1° Le *Cartulaire de l'église d'Autun*, magnifique in-4°, dont la Société éduenne fait hommage à la Société historique de Château-Thierry ;

2° Le numéro des *Sociétés savantes de France*, pour le mois de mai 1866 ;

3° Les *Mémoires lus à la Sorbonne* en séances solennelles, année 1865 ;

4° Les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* ;

5° Les *Mémoires de la Société scientifique et artistique d'Apt* (Vaucluse);

6° Une *Note* sur un mot gaulois d'une inscription funéraire découverte au Puy (Haute-Loire), par M. Lemaître;

7° Une photographie parfaitement exécutée que M. Barbey a fait tirer du bronze récemment trouvé à Brasles.

La Société charge M. le secrétaire de porter à la connaissance des différentes Sociétés savantes de France, qui ont bien voulu lui faire hommage de leurs intéressants travaux, l'expression de sa gratitude et de ses remercîments.

Après ces diverses communications, la parole est à M. de Vertus, pour un Mémoire sur la vie et les ouvrages de Claude Vitard, seigneur de Rozoy-Gatebled, canton de Condé-en-Brie.

M. de Vertus, à qui la Société est redevable de quelques-uns de ses plus intéressants travaux, partage sa Notice en deux parties. Dans la première partie consacrée à l'étude du caractère de Claude Vitard et de ses qualités privées, l'auteur jette sur le seigneur de Rozoy un intérêt plus vif que ne le comportent la vie et les vertus de Vitard, par la peinture des mœurs et des coutumes du seizième siècle, par la connaissance qu'il donne des personnages avec lesquels Vitard fut en rapport, et surtout par la révélation des moyens qu'employaient les roturiers pour s'élever des derniers rangs du peuple jusqu'à la noblesse. Ces détails fort instructifs, bien qu'étrangers à la vie de Vitard, servent à ce personnage comme d'un cadre intéressant, qui donne du relief à la vie du seigneur de Rozoy, et à ses qualités d'ailleurs fort estimables.

M. de Vertus, dans la seconde partie de son travail qu'il termine par une généalogie des Vitard et par le récit des traits de courage et de générosité attribués aux membres de cette famille, envisage le seigneur de Rozoy sous son côté littéraire. Il nous le montre, dans sa traduction d'un ouvrage latin de Boccace, écrivain aux allures libres et hardies, ren-

dant le trait fin du poète italien par des expressions qui ne servaient qu'à l'aiguiser davantage et préludant ainsi avec la pléiade des écrivains de son temps, à la formation de cette belle langue française si nette et si spirituelle. Dans un second ouvrage intitulé *Faits et conquêtes d'Alexandre*, que Claude Vitard traduisit d'un historien grec, Arrien, le seigneur de Rozoy, au dire de M. de Vertus. n'est plus un simple traducteur ; c'est par les difficultés qu'il surmonta dans cette traduction, par les qualités solides de son œuvre, et les encouragements qu'il donna par son exemple aux générations d'alors, le père de la littérature grecque dans nos contrées.

Tel est le personnage dont M. de Vertus sut par ses recherches enrichir l'histoire de notre pays ; aussi la Société remercie-t-elle l'auteur de ce Mémoire de l'intérêt qu'il a jeté sur la séance du 6 septembre, et conçoit-elle l'espoir que l'exemple de ce travail persévérant et souvent récompensé ne sera pas sans influence et sans fruit pour ses membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 4 octobre, dans la salle ordinaire de ses séances.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président, M. Marsaux, vice-président, MM. le vicomte de Rougé, Barbey, Proulle, Mayeux, Périn, Renaud, Buirette, membres titulaires, et M. le Dr Germain, membre correspondant.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la réunion de septembre ; le procès-verbal est adopté.

M. le président fait ensuite part à la Société des publications

qu'il a reçues dans le courant de septembre des Sociétés savantes de France, publications dont voici la liste, d'après leur ordre de réception :

1° La *Revue des Sociétés savantes des départements*, tome III, 1866;

2° La *Revue africaine*, dernier n° de juillet 1866 ;

3° Les *Mémoires d'histoire naturelle de la Société éduenne ;*

4° Les *Annales de la Société éduenne* 1862 à 1864 ;

5° Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur ;*

6° Le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan;*

7° *Le Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* ;

8° Le *Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, se composant de sept fascicules;

9° Le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*.

A la suite de ces communications, M. Barbey lit un Rapport sur la trouvaille d'un bronze antique faite à Brasles, en juillet dernier, au lieu dit le Savart Galand.

M. Barbey commence son Mémoire par la description exacte et détaillée de cet objet d'art, qui représenterait, selon lui, la tête d'un onagre ou âne sauvage. Ce bronze, d'après l'auteur du Rapport, serait d'une origine toute romaine; la perfection du travail, les vestiges de constructions romaines mis à découvert sur le lieu où fut trouvé ce bronze, la tradition du pays qui fixe sur les hauteurs de Brasles voisines de Verdilly, l'emplacement d'une villa romaine ; tout, jusqu'à la nature de l'animal qui, originaire des contrées de l'Asie, ne devait être connu que des Romains qui s'en servaient dans leurs jeux publics, vient à l'appui de l'assertion de M. Barbey. M. Barbey s'occupe ensuite d'établir la destination primitive que l'artiste aurait donnée à son œuvre ; d'après son sentiment, ce bronze

n'aurait pas fait partie d'un bas-relief servant de décoration à la statue du dieu Silène, mais ce serait simplement une des pièces qui étaient destinées à servir d'ornement aux meubles des anciens, à leurs lits, à leurs commodes ou à leurs vases. La Société a écouté avec un vif intérêt la lecture du travail de M. Barbey, et l'en a sincèrement félicité.

M. Barbey rend compte à la Société d'une autre trouvaille faite à Brasles, chez le sieur Jacob, marchand de bois au lieu dit la Briqueterie. C'est un landier ou chenêt en fer forgé du quinzième siècle, provenant, selon toute apparence, d'un des châteaux environnants. Ces objets plus rares en nos contrées, d'où le goût moderne a fait disparaître tout ce qui portait le caractère de l'antiquité, sont, au dire de M. le vicomte de Rougé, très communs en Bretagne, où l'on conserve encore aujourd'hui le culte des souvenirs, et un religieux respect pour les reliques du passé. M. Barbey n'a rien remarqué dans ce landier, qui fut, au point de vue de l'art, d'un intérêt sérieux; s'il a fourni à l'auteur du Rapport quelques réflexions excellentes, c'est comme étude des temps, des institutions et des mœurs du moyen âge.

M. Proulle qui s'était chargé d'analyser un opuscule de M. le vicomte d'Amécourt sur un *Tiers de Sol*, et d'en rendre compte à la Société, dit que ce petit ouvrage n'est pas de ceux qu'on analyse, mais de ceux dont il faut recueillir tous les détails, tant ils ont d'intérêt!

M. Buirette lit une lettre de M. l'abbé Pignon par laquelle M. le curé de Mons-en-Laonnois offre sa démission de membre de la Société, démission qu'il motive sur l'impossibilité où il est désormais d'assister aux séances. Toutefois il désire conserver le titre de membre correspondant de la Société, et se met à sa disposition pour les renseignements qu'elle désirerait obtenir des archives de Laon. La Société accepte la démission de M. Pignon, mais non sans un regret bien vif d'être privée de son utile collaboration.

M. Buirette propose comme candidat au titre de membre correspondant de la Société, M. le curé de Nogentel ; l'élection pour la nomination de M. l'abbé Laporte aura lieu dans la séance de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 8 novembre à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président, M. Marsaux, vice-président, MM. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, Barbey, de Vertus, Renaud, Périn, Delorme, Bénard, Buirette, membres titulaires, M. le Dr Germain et M. Saintdenis, membres correspondants.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal. M Marsaux fait observer qu'il serait bon de mentionner au procès-verbal la visite que les membres de la Société ont faite à Brasles, sur les lieux où fut trouvé le bronze antique qui fit l'objet d'un Rapport à la Société, pour en caractériser la nature et en déterminer la situation.

M. le président donne communication à la Société des lettres et publications diverses qu'il a reçues pendant le courant du mois, publications dont voici la liste par ordre de réception :

1° Le *Bulletin de la Société havraise d'études diverses*, n° de 1864 à 1865;

2° Le *Bulletin de l'Académie du Gard*, du mois de septembre 1863 au mois d'août 1864 ;

3° *Le Bulletin de la Société d'émulation du département des Vosges*, 2e cahier 1865 ;

4° La *Revue africaine d'Alger*, septembre 1866, n° 59;

5° Le *Bulletin de la Société dunoise de Châteaudun*, n° 2, 1866 ;

6° Une lettre de la Société d'émulation des Vosges accusant réception des Bulletins de la Société historique de Château-Thierry ;

7° Une lettre de la Société d'Avesnes ;

8° Une lettre de la Société de Cherbourg, écrites toutes les deux pour remercier la Société de Château-Thierry de son envoi.

A la suite de ces communications, M. Barbey a la parole pour un Mémoire sur les Calvaires et Croix d'église de l'arrondissement de Château-Thierry. M. Barbey, avant d'arriver à ce qui doit faire l'objet principal de son rapport, c'est-à-dire, chacune des croix de l'arrondissement en particulier, définit ce qu'il faut entendre par calvaires, croix de carrefours et croix d'églises. Selon M. Barbey, la croix de carrefour offrirait un plus grand intérêt à l'archéologue que les autres, car outre son mérite intrinsèque, elle a presque toujours un intérêt historique et légendaire.

M. Barbey commence le grand et important travail qu'il promet à la Société, par étudier le Calvaire de Fossoy. Il décrit dans leurs plus minutieux détails les scènes sculptées sur les deux faces du calvaire, note les différents personnages qu'elles représentent, examine le costume de ces personnages qu'il trouve en harmonie avec le costume militaire de l'époque à laquelle remonterait ce Calvaire, et comme date de ce monument, assigne la moitié du douzième siècle. La Société remercie M. Barbey de l'heureuse idée qu'il a eue d'entreprendre un travail aussi important, et le félicite très-sincèrement de l'intérêt si vif qu'il a jeté sur les commencements de son œuvre.

M. Barbey présente à la Société deux cardites dont il accompagne la découverte d'une petite Note historique et géologique.

Ces deux coquillages antédiluviens ont été trouvés dans un état parfait de conservation dans une tranchée faite au dessous du hameau des Chesneaux, pour le tracé de la nouvelle route de Château-Thierry à Soissons. Ils offrent une particularité

qu'on ne rencontre pas toujours dans les coquilles de même nature, c'est que l'un de ces coquillages est percé d'un trou cylindrique de huit millimètres, d'une parfaite régularité, et que l'autre est atteint d'un commencement de perforation. Ce serait, au sentiment de M. Barbey, un animal très-friand de coquille qui, ne pouvant entr'ouvrir son écaille, pratiquerait ces trous à l'aide d'une espèce de tarière dont sa gueule est armée, pour avaler plus facilement sa proie.

M. de Vertus, à l'occasion de la découverte d'un bronze antique faite à Brasles en juillet dernier, découverte dont il a été parlé dans une des précédentes séances, lit un Rapport tendant à établir l'existence d'un temple de Bacchus à Brasles. M. de Vertus prouve dans les préliminaires de son Mémoire l'existence des fêtes de Bacchus dans un assez grand nombre de pays de nos environs, apportant à l'appui de sa démonstration une découverte d'objets ayant servi au culte de Bacchus, faite par M. l'abbé Pécheur dans les fouilles d'Arlaines, ainsi que l'autorité du savant Dom Grenier, qui n'hésite pas à dire que plusieurs de nos villages ont emprunté leur nom au souvenir de ces fêtes en l'honneur de Bacchus ou Liber.

De ces considérations générales en faveur de l'existence des fêtes de Bacchus dans nos pays, M. de Vertus tire une induction pour l'existence de ces mystères à Brasles, induction qu'il rend fort plausible : 1° par l'étymologie qu'il donne de Brasles, appelé autrefois Bérales, qu'il fait venir par abréviation de Liberales, fêtes en l'honneur de Liber ; 2° par la découverte d'un bronze antique représentant la tête de l'âne que les prêtres de Bacchus montraient dans les mystères de ce dieu. Cette tête trouvée à Brasles, porterait, au sentiment de M. de Vertus, tous les attributs que la Fable prête à l'âne de Silène, tête couronnée de lierre, cou recouvert de la peau d'une panthère, bouche libre de frein. Il n'est pas jusqu'au lieu sur lequel fut mis à découvert ce bronze antique qui ne servirait de preuve à

l'assertion de M. de Vertus. Cet endroit appelé par les habitants du pays le « Savart Galand » tirerait son origine, selon M. de Vertus, du vieux mot *Galare*, faire fête, d'où l'on aurait fait *Campus ad Galendum*, champ où l'on faisait fête. Ainsi, d'après l'auteur du Mémoire, tout se réunirait, et l'étymologie du mot Brasles, et la découverte du bronze antique sur son territoire, et l'endroit même sur lequel il fut découvert, pour établir conjointement avec la fréquence des fêtes de Bacchus dans nos contrées, l'existence à Brasles d'un temple dédié à ce dieu.

La Société a entendu avec plaisir les détails historiques dont le Rapport de M. Vertus est rempli, et l'a remercié d'avoir prêté, par ses recherches savantes, un intérêt si réel à la séance.

M. le président, à l'occasion du bronze antique dont M. de Vertus s'est servi comme d'un moyen de preuve pour établir l'existence d'un temple de Bacchus à Brasles, fait connaître l'opinion de deux savants archéologues de Paris, M. de Longperrier et M. de La Salle, sur ce bronze qui porterait dans la science le nom de « mulet bachique ». Selon M. de La Salle, cet objet aurait appartenu aux chaises curules des Romains, dont il terminait l'extrémité des bras. M. de Longperrier croit que beaucoup d'objets semblables datent du moyen-âge, et ne sont que des imitations des modèles antiques dont M. de La Salle a caractérisé la destination. Le musée de Paris possède un de ces bronzes et M. Thiers deux, celui de droite et celui de gauche, qui forment la paire ; ce qui viendrait à l'appui de l'opinion de M. de La Salle et de celle que formulait dans une des dernières séances M. Barbey.

Toutefois, bien que la destination de ces bronzes paraisse rationnellement déterminée par l'explication de M. de La Salle, M. de Vertus ne persiste pas moins à penser, d'après l'explication qu'il donne des temples portatifs de Bacchus, que ces objets aient pu leur être appliqués.

M. le président fait part à la Société d'une Lettre ministérielle par laquelle le Ministre, avant de donner son approbation aux statuts de la Société, l'engage à faire un corps de ses articles fondamentaux, à les séparer de ceux qui lui servent de Réglement intérieur, et s'il y a lieu, à réviser son Réglement avant qu'il ne reçoive sa consécration définitive. En conséquence, M. le Président décide qu'à la prochaine séance, lecture sera donnée du Réglement de la Société, et que l'on y discutera les modifications que ses membres jugeraient à propos d'y apporter.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de M. l'abbé Laporte, comme membre correspondant de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. M. l'abbé Laporte, curé de Nogentel, est élu à l'unanimité des suffrages.

Le Bureau présente comme candidat à la place de membre titulaire de la Société, laissée vacante par la démission de M. l'abbé Pignon, M. le Dr Germain, membre correspondant de la Société. Cette présentation est ratifiée par l'assemblée. Le scrutin pour l'élection de M. le Dr Germain aura lieu à la séance de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie sous la présidence de M. Hachette, le jeudi 6 décembre, en la salle ordinaire de ses séances.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président, MM. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, de Vertus, Barbey, Bigorgne, de Tillancourt, Périn, Renaud, Delorme, Harant, Mayeux, Proulle, Buirette, membres titulaires, et MM. le Dr Germain et l'abbé Laporte, curé de Nogentel, membres correspondants.

M. Marsaux présent au début de la séance, exprime à la Société le regret qu'il éprouve de ne pouvoir y assister.

M. le sécretaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre ; le procès-verbal est adopté.

M. le président annonce à la Société que, sur les fonds affectés à l'encouragement des différentes Sociétés savantes de France, M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu réserver une allocation de 300 francs pour la Société historique de Château-Thierry. Tous les membres présents à la séance, reconnaissants de cette faveur, prient M. le président de vouloir bien porter à la connaissance de M. le Ministre l'expression de leur gratitude et de leurs remercîments.

M. le président donne communication à la Société, des lettres et ouvrages divers qu'il a reçus pendant le mois de novembre des Sociétés savantes de France ; le bilan mensuel accuse la réception de deux ouvrages, dont voici les titres :

1° *Assises scientifiques du Centre*, — envoi de la Société de Limoges ;

2° *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne*, Ier et IIe volumes.

M. Périn et M. Barbey demandent la parole pour un éclaircissement qu'ils se proposent de donner sur le bronze antique trouvé il y a quelques mois à Brasles. Ces deux Messieurs, sans s'être concertés, sont tombés dans leurs recherches sur un passage de la onzième satire de Juvénal, qui peut jeter quelque lumière sur l'origine et la destination de cet objet d'art. D'après Juvénal, les lits qui servaient dans les repas des Romains, n'avaient pour décoration, au temps où la simplicité régnait encore à Rome, que de rustiques enfants au milieu desquels se voyait une tête d'âne. Un texte d'Hygin vient encore confirmer cette opinion (Fab. CCLXXIV) que les découvertes récentes faites à Pompéï d'objets semblables ne permettent plus de révoquer en doute. En effet, M. le Dr Germain fait passer sous les yeux des membres de la

Société une gravure représentant un de ces lits trouvés à Pompéï, et dont les décorations sont semblables à celles que Juvénal a dépeintes dans sa onzième satire.

De ces renseignements nouveaux et des renseignements nombreux, mais déjà fournis dans une autre séance, dont M. Barbey a entouré cette découverte, il conclut :

1° Que cette tête n'est pas, comme le pensent plusieurs archéologues de Paris, la tête d'un mulet qui porterait dans la science le nom de « mulet bachique », mais la tête de l'âne mythologique de Silène ;

2° Que cet objet d'art peut revendiquer une origine toute romaine,

3° Que sans combattre l'idée que ce bronze pouvait avoir un caractère religieux, sa destination principale était d'orner ou des vases ou plutôt des lits servant aux repas des anciens, destination qui lui avait été donnée dans le Mémoire lu à la Société, avant même que le passage de la satire de Juvénal et la gravure représentant les lits trouvés sous les cendres de Pompéï ne vinssent confirmer cette opinion.

M. de Tillancourt fait part à la Société de la mort de M. Frédéric Troyon, savant géologue suisse. M. Troyon, dans sa deuxième édition d'un de ses ouvrages sur l'existence des cités lacustes parle des trouvailles faites dans l'arrondissement de Château-Thierry d'objets relatifs à ses études. La Société exprime ses regrets sur la mort prématurée de l'illustre savant suisse.

M. le président lit une lettre de M. Fleury, datée du 8 août, par laquelle M. Fleury annonce à la Société le regret qu'il éprouve de se voir obligé, à cause de ses nombreuses occupations, de donner sa démission de membre titulaire de la Société historique de Château-Thierry. M le président espérait toujours que M. Fleury reviendrait sur sa détermination, mais devant de nouvelles instances de sa part, M. le président fait part à la Société de sa démission. Il sera procédé, à la

prochaine séance, à la présentation d'un membre, titulaire en remplacement de M. Fleury.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de M. le Dr Germain comme membre titulaire de la Société; M. Germain ayant obtenu l'unanimité des suffrages est déclaré membre titulaire de la Société historique de Château-Thierry.

M. le Président, en remettant à la Société le pouvoir qu'elle lui avait confié en 1866, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant depuis trois ans à la présidence de la Société. M. le président s'est exprimé ainsi :

« Mes chers collègues,

« Au moment de quitter le poste d'honneur où trois fois déjà vous avez daigné m'appeler, malgré mon insuffisance, je ne peux avoir dans le cœur et sur les lèvres qu'un seul sentiment, un sentiment de profonde gratitude pour l'extrême indulgence que vous n'avez cessé de me témoigner, et pour le bon esprit fraternel qui vous a toujours animé dans nos paisibles débats. Vous n'avez jamais oublié que dans toute société petite ou grande, la division c'est la ruine. Grâce à ce grand et salutaire principe dont vous ne vous êtes jamais écartés et qui a banni de notre sein toute rivalité égoïste, vous avez su me rendre facile et douce une tâche qui m'avait paru tout d'abord redoutable et au-dessus de mes forces.

« Qu'il me soit permis d'ajouter que, grâce aussi à vos intéressantes recherches et à vos solides études, cette tâche qui m'intimidait, n'a pas été sans gloire; je vous en apporte aujourd'hui même une preuve palpable dans l'allocation que S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, bon juge en ces matières, vient de nous accorder par arrêté du 29 novembre dernier, à titre d'encouragement; faveur toute spéciale qu'il faut d'ordinaire mériter au prix d'efforts prolongés. Mais ici l'éclat des découvertes et le caractère original des études ont suppléé au nombre des années; c'est ainsi que dès vos débuts vous avez brillamment conquis un rang honorable parmi ces fécondes

associations qui sur tous les points de la France fouillent et scrutent religieusement notre vieux sol, théâtre de tant de révolutions, pour y retrouver les moindres vestiges du passé et avec eux les graves enseignements autrefois trop dédaignés, qu'une saine philosophie peut y puiser.

« Persévérez donc, Messieurs et bien chers collègues, persévérez dans la voie de constants labeurs et en même temps de douces jouissances où déjà vous vous êtes engagés si résolûment et avec tant de succès; continuez votre travail d'abeilles, butinant autour de notre chef-lieu tout ce qui se rattache aux vieilles traditions, et avant tout, ce qui est original et neuf. Je sais que dans le monde, dans le monde léger et superficiel, on est assez disposé à confondre les antiquités et les vieilleries, mais cela ne prouve qu'une chose c'est que la science vraie a besoin d'être vulgarisée : ce sera votre œuvre, Messieurs, dans cette splendide contrée où rien de beau et de bon ne doit manquer.

« Persévérons surtout dans ce bon et salutaire sentiment d'union fraternelle qui nous a si bien guidés jusqu'à présent. Ignorons toujours les rivalités mesquines et jalouses, triste privilége des médiocrités. Aimons la science pour la science, et qu'à l'avenir comme dans la passé nos efforts ne connaissent qu'un but : l'honneur et la prospérité de notre Association. »

La Société accueille avec une satisfaction visible les paroles de M. le président, et elle tâchera, par la bonne harmonie qui règnera toujours entre ses membres et son zèle pour les travaux d'archéologie et d'histoire, de mériter les encouragements que M. le président a bien voulu lui adresser, et de réaliser les espérances qu'il a conçues pour sa prospérité et son avenir.

La Société procède ensuite au renouvellement de son bureau pour l'année 1867. Sont nommés au scrutin secret pour 1867 :

Président, M. Hachette; vice-président, M. de Vertus; secrétaire, M. Buirette; vice-secrétaire, M. Renaud; trésorier, M. Périn; archiviste pour les livres et manuscrits, M. Barbey; archiviste numismate M. Mayeux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.

TRAVAUX ET RAPPORTS
présentés à la Société pendant l'année 1866
(2e semestre)

Notice sur Claude Vitard et sur l'état de la société au seizième siècle dans l'élection de Château-Thierry

Si l'on consulte les Dictionnaires historiques du département et que l'on veuille y rechercher quels sont les hommes qui ont illustré Château-Thierry, on trouve presque invariablement dans chacun de ces ouvrages : « Château-Thierry a produit quelques hommes remarquables... » Suivent trois ou quatre noms, puis ces mots stéréotypés : « Mais tous ces noms sont effacés par celui de l'immortel Fabuliste ! »

Je viens aujourd'hui, Messieurs, protester contre cette phrase aussi injuste que banale.

S'il n'y avait de digne de figurer dans l'Histoire que les hommes de la valeur de La Fontaine, il faudrait supprimer les trois quarts des volumes de nos Dictionnaires biographiques.

Heureusement il n'en est pas ainsi, et aujourd'hui, de toutes parts, on a compris qu'une foule de noms, qui ne peuvent peut-être pas être inscrits dans une Biographie générale, méritent au moins de figurer dans nos histoires particulières.

Je retourne donc la phrase des Dictionnaires, et je dis : «Jean de La Fontaine est connu du monde entier, sa vie est imprimée en tête des innombrables éditions de ses œuvres, donc je ne parlerai pas de lui; mais je vous entretiendrai d'autres personnages du pays qui, pour n'être guère connus, n'en méritent pas moins notre attention. »

Un écrivain fort remarquable, dont le nom ne figure pas même dans l'*Histoire de Château-Thierry*, est le sujet de l'étude que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

M. Hébert, dans ses Mémoires encore manuscrits, dit « qu'un

« certain Pierre Vitard, écuyer, intendant du bâtard de « Bourgogne, vint s'établir à Château-Thierry, qu'il eut trois « enfants et que la famille de ses descendants se multiplia « tellement que la plupart tombèrent dans la roture ; bien que « cette famille, ajoute-t-il, ait fourni beaucoup d'hommes « remarquables dans les armes et la magistrature. »

Quelque tradition aura égaré M. Hébert dans ses recherches. Des documents contemporains et authentiques m'ont appris que la famille Vitard, qui a joué un si grand rôle à Château-Thierry de 1480 à 1750, est une famille tout à fait indigène, complètement roturière, mais dont plusieurs membres se sont élevés à la noblesse par leurs talents et des emplois honorablement remplis, pendant plusieurs générations.

Il y a une idée fausse et pourtant généralement reçue sur les temps qui ont précédé la Révolution de 1789; on croit que la noblesse seule pouvait arriver aux emplois honorables, enfin qu'à elle seule étaient ouvertes les carrières distinguées ; ceci est vrai pour un point, mais l'on n'examine pas assez que la noblesse elle-même était ouverte à tout le monde.

Château-Thierry en est un exemple remarquable, et si l'on jette un coup d'œil au dix-septième siècle sur nos châteaux, nos fiefs et arrière-fiefs, on est tout surpris de les voir possédés par des seigneurs et écuyers dont les ancêtres vendaient du drap fabriqué à Château-Thierry.

Le commerce de Château-Thierry était autrement vivant au seizième siècle qu'aujourd'hui. Les marchands faisaient instruire leurs enfants, lesquels devenaient praticiens, sergents arbitraux, procureurs pour le roi, etc., etc. On ne se couchait pas roturier pour se lever noble, mais le père qui prenait la qualité « d'honeste personne », souriait de bonheur en pensant que les notaires donneraient bientôt à son fils le titre « d'honorable homme », et que son petit-fils, s'il persévérait dans la bonne voie, prendrait le titre « d'écuyer », en achetant une charge ennoblissante. Puis ce petit-fils, en épousant

quelque fille unique de marchand bien riche, pourrait acquérir une « seigneurie » dans les environs.

C'est ainsi que peu à peu les arrière-petits-fils prenaient le nom de la nouvelle seigneurie, mettant complétement de côté celui du bon bisaïeul qui avait commencé leur noblesse.

Pierre Vitard, le père de notre auteur, était-il fils ou petit-fils de l'intendant du bâtard de Bourgogne? C'est ce que nous n'avons pu découvrir; mais ce que nous avons vu par un titre certain, c'est qu'il n'était que simple praticien à Château-Thierry, quand il acheta la seigneurie de Rozoy-Gâtebled (*). Sa souplesse envers son suzerain, Jacques de Silly, seigneur de Montmirail, lui donna une grande influence à Château-Thierry et dans les environs. M. de Silly était un grand partisan de la réformation de l'Eglise, sa verte adjuration au roi devant les Etats d'Orléans, en 1560, l'avait assez prouvé. Le mot protestantisme n'était pas encore trouvé en 1560 ; mais, à Château-Thierry et dans les châteaux et petites gentilhommeries, les idées nouvelles pénétraient de plus en plus. Pierre Vitard avait donné des noms forts significatifs à ses trois filles Rachel, Esther et Suzanne ; ceci frisait fort la huguenoterie qui, par mépris des saints modernes, retournait aux noms de l'Ancien Testament.

« Château-Thierry, dit M. Poquet, à propos de la Saint-
« Barthélemy, quoique fortement attaché à la foi catholique,
« ne voulut pas tremper ses mains dans le sang de ses enne-
« mis ». Cette assertion nous paraît légèrement erronée. S'il n'y eut pas de sang de répandu dans ces fatales circonstances, c'est que tous ceux qui étaient à la tête de la magistrature de notre pays, étaient un peu plus ou moins engoués des principes de la réformation.

Cependant, Claude Vitard qui avait de l'ambition pour les honneurs, n'était pas un intrigant. Absorbé dans les plaisirs calmes de l'étude, il oubliait souvent le temps présent pour

(*) Etude Guériat, protocole 1542

vivre avec les Grecs et les Romains. — Il se passait autour de lui mille intrigues intéressantes, des combats, des guerres civiles, des calamités de tout genre; mais il n'eut jamais l'idée de jeter sur le papier une peinture des tristes moments où il vivait et qui constituerait aujourd'hui un chapitre bien intéressant de notre histoire particulière.

Pour lui, ce qui se passait alors n'était pas l'histoire; on ne regardait comme telle en ce temps que les récits plus ou moins fictifs des Thucydide ou des Xénophon.

Cependant Vitard n'était pas indifférent aux mœurs et aux désordres de son temps : la préface du premier volume qu'il mit au jour le prouve évidemment; c'était un philosophe chrétien et en même temps un bel esprit littéraire. Réformer les mœurs dépravées de son siècle et enrichir notre langue, voilà les deux objets qu'il se proposait dans tous ses travaux.

Je ne voulais pas parler de La Fontaine; mais il existe un si singulier rapprochement à faire connaître entre ses études et celles de Claude Vitard, que je vais manquer à ma parole. A plus d'un siècle de distance, tous deux se sont passionnés pour un auteur italien et l'ont exploité chacun à sa manière : cet auteur, c'est Boccace. Nous connaissons tous, plus ou moins, son « Decamerone », ce livre licencieux fut l'arsenal où notre fabuliste puisa ses meilleurs contes; mais ce que nous savons moins, c'est que ce même Boccace écrivit en latin d'autres contes ou plutôt des histoires tirées de l'antiquité : *De casibus virorum illustrium.* Ces histoires sont loin d'être édifiantes et contiennent des détails peu chastes; cependant ce livre est moral, et la conclusion de chaque histoire tend à démontrer que ceux qui ont vécu dans le vice meurent malheureux.

Claude Vitard ne vit rien de mieux que de traduire cet ouvrage « *pour la réformation des mœurs dépravées de* « *notre siècle, et pour que ceux et celles qui liront ce* « *traicté en puissent tirer une doctrine qui soit à leur*

« *salut, et qu'en goûtant, regoûtant et ruminant chaque*
« *chapitre, ils en tirent une instruction qui les mène à la*
« *vie éternelle.* »

Il dédia l'ouvrage à M. Charles de Roussy, évêque de Soissons.

Eh bien, Messieurs, de ces deux livres composés à Château-Thierry, tirés du même auteur, les destinées ont été bien différentes.

Les Contes de La Fontaine sont connus dans tout l'univers, tandis que le livre *des Nobles Malheureux* n'est connu dans notre arrondissement probablement que de moi seul, et à Paris, de quelques bibliomanes qui ne l'ont jamais lu, mais qui l'auront acheté pour la reliure ou pour l'antiquité.

Pourtant le livre de Vitard est curieux, je me permets de vous en citer quelques phrases, ne serait-ce que pour vous initier au langage que parlait la belle société de Château-Thierry sur la fin du seizième siècle :

La femme est un mal plaisant et domageable ensemble, dont peu de personnes ont eu la cognoissance avant l'avoir expérimenté.

Après avoir dit que Dieu a mis les femmes en la sujétion des hommes à cause de leur désobéissance, il ajoute qu'elles savent bien reprendre leur empire par toutes sortes d'artifices. Il les énumère :

Et parce qu'elles scavent bien que le teinct blanc et un peu coloré, les yeux longuets graves et verts, les cheveux blonds et dorez, la bouche vermeille, le nez long, le col d'yvoire, s'eslevant droit entre deux espaules rondes et potelées, le sein relevé d'une certaine dureté gemelle et enfleure ronde, les bras de bonne longueur, les mains déliées et les doigts étendus, le corps grêle et le pied petit, peuvent beaucoup; elles mettent tout leur temps et études à ces choses ....

Voilà quel était alors le type idéal de la jolie femme ; il n'est pas moins curieux de lui entendre raconter comment les dames s'y prenaient pour réparer les défectuosités de la nature; on croirait qu'il a vécu de nos jours :

Les noires scavent se faire des cheveux blonds et dorez et faire ceux qui sont tous droits crespez et annelez avec le fer chaud, deslar-

gir le front trop étroit, en arrachant du poil, séparer avec les pincettes les sourcils amples et trop près l'un de l'autre et les réduire en forme d'arc, remettre des dents d'yvoire au lieu de celles qui sont tombées, arracher du visage avec du nitre le poil que le rasouer n'auroit sceu oster.

Que sera-ce si ie dy en combien de façons elles agencent leurs blondes tresses, de quelles fleurs elles les ornent, de quels chapeaux de roses et d'œillets et de quels scoffions et austres coueffures garnies d'or et de pierreries elles les embellissent?...

Oh Dieu! la beauté naturelle et la grâce lourde des femmes n'étaient-elles pas suffisantes pour perdre le genre humain sans qu'on y adjousta encores tant de mystères?

Voilà une page de ce Traité que Vitard mettait au jour pour corriger les mœurs dépravées de son siècle et mener les gens à la vie éternelle ; on peut douter qu'il ait réussi. Le livre est depuis longtemps oublié. L'œuvre immoral de Boccace, soit dans la langue qu'il a été créé, soit rajeuni par la forme poétique et naïve de notre fabuliste, soit même dans la langue des Anglais ou des Russes, fait le tour du monde. Mais je me hâte de rentrer dans mon sujet.

Le livre de Vitard eut pourtant la vogue du moment, il fut vendu à Paris, chez Nicolas Eve, relieur du Roi, à l'enseigne d'Adam et Eve. Claude Vitard avait déjà publié plusieurs ouvrages, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, mais comme il n'avait osé y mettre son nom, et qu'il ne les cite pas par leurs titres, il serait difficile de les reconnaître aujourd'hui.

Le succès de son *Traité des Mésadventures de personnages signalez* l'engagea à publier *les Faicts et Conquestes d'Alexandre*, que dans ses moments de loisir, retiré dans son manoir de Rozoy-Bellevalle, il venait de traduire du grec. Aujourd'hui que les traductions des auteurs de l'antiquité surabondent, nous sommes habitués à regarder comme peu de chose un travail de ce genre. Mais si nous nous reportons en 1580, un auteur grec traduit pour la première fois en notre *vulgaire français*, c'était un événement. Il y avait bien des

traductions latines, mais oser mettre un auteur grec dans la langue de Château-Thierry, de cette Brie pouilleuse si impropre à toute bonne production; Vitard lui-même en était étonné, car il dit : « Je pense, avec bonne raison, que l'on « pourra me reprocher l'air grossier et espais de nostre Brie « duquel ma traduction pourroit bien tenir quelque chose. » Son désir d'être utile l'emporta.

Vitard est le père de la littérature grecque dans notre localité. Ce qu'Erasme avait fait en Allemagne, en Suisse, Ramus à Paris, Vitard le fit à Château-Thierry. Il inspira le goût des lettres comme délassement à sa famille, à ses amis, c'est-à-dire à toute la nombreuse magistrature de Château-Thierry, à tout ce que la ville et le château renfermaient d'hommes distingués.

Le savant Caussard, Buchon dans sa belle édition du *Panthéon littéraire*, ont dit que Vitard était le premier traducteur français des *Gestes d'Alexandre*, par Arrien. N'ayant pu se procurer l'ouvrage, ils n'en ont point fait la moindre analyse, ni formulé aucun jugement sur notre auteur. Du Verdier, dans sa *Bibliothèque*, est le seul qui dise quelques mots de l'ouvrage de Vitard. Je vais essayer de le faire mieux connaître.

L'historien grec Arrien qui vivait au deuxième siècle de notre ère, imite la simplicité de Xénophon dans ses récits, son style est assez clair et facile. Cependant Vitard abordant pour la première fois ce langage *grégeois* ainsi qu'il le nomme pour le mettre en notre *vulgaire*, n'avait pas alors le secours que nos traducteurs modernes peuvent puiser dans trois ou quatre traductions antérieures qu'ils remanient à leur gré sans produire toujours une bonne traduction.

Vitard, il faut le dire, traduit quelquefois un peu librement, il ne tient pas toujours compte du point placé par l'auteur. Mais ce qui fait de temps en temps le charme de cette liberté dont il use, c'est qu'il traduit le mot grec par une expression

non tirée du dictionnaire grec-français (il n'y en avait pas encore), mais par des expressions des bords de la Marne.

Nous avons comparé la traduction de Chaussart, adoptée par Buchon, comme étant la meilleure ; eh bien, cette traduction est aussi libre, aussi infidèle que celle de Vitard. Il y a plus, quiconque est un tant soit peu initié à notre vieux langage, préférera celle de Vitard comme on préfère toujours la vieille traduction de Plutarque par Amiot à toutes les traductions modernes.

Une seule phrase, Messieurs, comme spécimen, vous montrera l'exactitude de mon assertion.

« Alexandre vient de monter à l'attaque d'une redoute, il est « arrivé seul sur le mur; ses soldats tremblant pour ses jours « en le voyant ainsi exposé, se précipitent sur l'échelle pour le « secourir ; l'échelle se brise... »

Arrien dit :

και οι υπασπισται υπερφοβοι γενομενοι υπερ του βασιλεως σπουδῇ ωθουμενοι κατα την αυτην κλιμαχα, συντριβουσιν αυτην...

M. Chaussart traduit ainsi :

« Cependant les Hypaspites, inquiets de sa personne, se « précipitent sur les échelles, elles rompent sous le poids.... »

Vitard traduit :

« Quand les Hypaspites, qui enrageoient tous vifs, de voir « le roy en ce danger..... »

Ceux qui voudront se rendre compte du texte grec verront que ces expressions « inquiets de sa personne » sont un peu pâles pour rendre le grec ; « qui enrageait tous vifs », moins français pour notre époque, est, on le sent, bien plus énergique et rend mieux υπερφοβοι.

On pourrait faire de nombreuses citations du même genre.

Enfin, pour vous prouver que l'amour de mon sujet ne m'égare pas, je vais vous citer Fédéric Morel, savant helléniste, originaire de notre pays, contemporain de Vitard. Voici

quelques vers latins qu'il fit en l'honneur du traducteur d'Arrien :

In Arrianum et ejus interpretem Gallicum.

Ultimus hic Graiis Pellei fortia Regis
Gesta notis signat : sed non sine numine Divum :
Historicum Gallis primus donavit eundem,
Nominis auspicis fretus Vitartus amici ;
Ille velut magno delegerat optima acervo,
Eloquioque fideque alios superaverat omnes :
Gallus ut interpres cunctos comprendat in uno
Gracos, Ausonios, quorum est hic unicus instar.

FED. MORELLUS, F.

J'ai essayé de rendre ces vers latins par quelques vers français, mais le travail étant au-dessus de mes forces, vous voudrez bien, Messieurs, vous contenter de ce que j'ai pu faire.

Sur Arrien et son traducteur français.

Arrien, le dernier, en grec nous raconta,
Les faits les plus brillants du monarque Alexandre
(Croyez qu'en ce travail quelque dieu l'assista).
Vitard vient le premier, à son tour d'entreprendre
(Confiant dans l'appui d'une divinité),
De donner en français l'ouvrage précité.
Arrien, en prenant les faits les plus certains,
Surpassa ses rivaux et toutes leurs histoires;
Vitard, réunissant en lui seul les deux gloires,
Egale seul ainsi les Grecs et les Latins.

Un poëte, du nom de Jean de Courcelles, a aussi fait des vers à la louange de Claude Vitard, au sujet de sa traduction. C'est un sonnet, mais voyez ma franchise, je crois cette fois que la louange est un peu forte. J'ai trouvé peu de renseignements sur Jean de Courcelles, mais je ne serais pas étonné d'apprendre qu'il venait de temps en temps dîner au « guay » manoir de Rozoy (*) et qu'il y était bien reçu.

(*) En effet Jean, seigneur de Courcelles était, comme Vitard, un serviteur du duc d'Alençon seigneur de Château Thierry. Moreri en parle au nom.

Voici le sonnet :

Au lecteur, sur la traduction d'Arrian, par M. de Witard, seigneur de Rozoy

Comme en saison d'esté de Venus la fleur teincte,
Du sang de l'Archerot d'une espine picqué,
Rend son odeur souëf, de chacun souhaité,
Cent et cent mille fois plus que n'est la jacinthe.

En mesme temps, Witard, touché de vive atteincte,
A d'un zèle naïf dextrement imité
D'Arrien les discours, ausquels de vérité
La vie d'Alexandre est, tout au vif, depeincte.

Et de son guay Rozoy, de langage gregeois
Il le produit (lecteur) parlant un pur françois,
D'un stil aigu et doux ; il en honore France.

France heureuse à tousiours en un million d'esprits
Excellens en sçavoir foisonnans des escrits,
Meslant l'utilité avecques la plaisance.

A. Ian, de Courcelles.

Voilà, Messieurs, les éloges dont Claude Vitard était l'objet en 1581.

Après vous avoir montré à peu près ce qu'était le savant, permettez-moi au moins de vous indiquer ce qu'il était comme homme privé et père de famille :

Claude Vitard avait de ces petites vanités qui ne sont peut-être plus de notre époque; ainsi il avait doublé le V de son nom, pour le distinguer un peu de la partie de sa famille de Château-Thierry, restée dans la roture.

Vassal un peu servile, il était trop courtisan du seigneur de Montmirel, dont relevait son fief de Rozoy et Belval. Vitard n'avait pas de plus doux souvenir que celui d'avoir été reçu parmi les gentilshommes de Monseigneur de La Rochepot, en son château de Montmirel. La Rochepot était l'âme du duc d'Alençon, seigneur de Château-Thierry, frère unique du roi; et le roi Henri III pouvait mourir comme ses frères étaient

morts. Il y avait là des perspectives qui doivent faire excuser un peu le servilisme de Vitard.

Jean de Courcelles, connaissait bien le côté faible de son ami ; aussi en tête de son sonnet, publié à la fin du vol. in-4° des *Faicts d'Alexandre*, il avait écrit Claude de Vitard avec la particule, et le bon seigneur de Rozoy ne fit pas porter ce « de » illégitime aux errata de son livre.

Dans la préface de ce même livre, Vitard étale un luxe d'érudition très excusable alors, mais qui aujourd'hui serait taxé, à bon droit, de ridicule pédanterie.

A part ces petits travers, Vitard avait les qualités d'un bon père de famille ; il avait épousé, vers 1565, Perette des Carriers, d'une famille riche et honorable de Château-Thierry, mais qui n'était pas arrivée à la noblesse. Il eut plusieurs enfants baptisés dans l'église Saint-Crépin de Château-Thierry (28 mai 1571 et juin 1570).

Il entourait d'une respectueuse affection son vénérable oncle, messire Jacques Lepelletier, chanoine de Soissons, archidiacre de la Brie. Claude Vitard chérissait ses trois sœurs (Rachel, Esther et Suzanne) ; Rachel qui avait épousé Nicole de Vertus, prévôt de Château-Thierry, mourut jeune encore ; son mari mourut quelques années après. Claude Vitard recueillit les enfants de sa sœur, il administra leur bien, il affectionnait surtout Rachel de Vertus, à laquelle il fit épouser Nicolas Josse, jeune homme d'un bel avenir et qui brilla en effet dans la magistrature comme président au présidial de Château-Thierry (1588).

On retrouve dans les registres de baptêmes de Saint-Crépin que Vitard quittait de temps en temps ses auteurs grecs et latins pour venir être le parrain de ses petits-neveux et nièces (acte du 28 sept. 1574).

Vous me pardonnerez, Messieurs, ces détails peut-être trop intimes, mais ils servent à peindre le caractère.

Je ne peux terminer cette étude sans citer au moins les

noms des principaux membres de cette famille, qui a fait honneur à notre arrondissement.

Le nom de Jean Vitard, gouverneur de Neuilly-Saint-Front, a droit à la postérité. Il ne méritait pas d'être estropié comme il l'a été par Carlier, dans son *Histoire du Valois*, qui le nomme Citart en prenant un V gothique pour un C. C'est ce gouverneur qui défendit si vaillamment Neuilly, en 1544, contre les troupes de Charles-Quint. Au milieu de nos désastres ce fut le seul fait de résistance heureuse que l'on puisse signaler. Aussi le roi François Ier en témoigna toute sa joie et sa gratitude aux habitants de Neuilly.

François Vitard, en 1572, était lieutenant-criminel de robe courte à Château-Thierry.

N'oublions pas non plus Vitard, le cousin-germain et le protecteur de Racine à son début dans la carrière des lettres. — On possède plusieurs lettres que Racine lui adressa. — Il était né à La Ferté-Milon (*).

Augustin Vitard fut lieutenant de la prévôté en 1624.

Nicolas Vitard, dit M. Hébert, a été le fondateur de notre hôpital-général vers 1723 ; il donna cinquante mille francs en faveur des vieillards, qu'il réunit aux petits orphelins. Cet hôpital était établi près de la Vieille Madeleine.

Ce Nicolas Vitard était seigneur de Brasles, où il résidait avec sa fille.

Les armes des Vitard de Château-Thierry, inscrites au grand armorial de d'Hozier, sont : *de sable au chevron d'or, accompagné de trois molettes de même.* — On doit les retrouver dans notre arrondissement, car divers membres de cette famille ont été seigneurs de Saint-Gilles, Macogny, Brasles, Rozoy-Bellevalle, etc.

A. DE VERTUS.

(*) M. Lecomte dans son *Histoire de La Ferté-Milon*, a donné une bonne petite biographie de cet homme remarquable.

L'ANE BACHIQUE

Bronze antique découvert à Brasles, près Château-Thierry

De Verdilly au village de Brasles, à peu de distance de l'ancienne voie romaine de Soissons à Château-Thierry, s'étend un étroit vallon au fond duquel coule un ruisseau appelé le rû de Brasles, qui après avoir alimenté quatre moulins sur un espace de deux mille mètres se jette dans la Marne à l'un des endroits les plus pittoresques de la contrée.

Sur la rive droite de ce ruisseau, à l'extrémité du terroir de la commune de Brasles, des terrains fortement inclinés, ombragés de bosquets, d'arbres et de plantations diverses semblent cacher son cours et vouloir en dérober la connaissance à tous les yeux; cependant, du côté de Verdilly, les terrains se dépouillent et leurs pentes sont défrichées; la culture a tiré parti des déclivités les moins prononcées et c'est au pied de l'une d'elles, lieu dit le Savart Galant, dans un endroit sauvage et écarté, montrant encore à sa surface des décombres et de nombreux débris de ces larges tuiles romaines à rebords épais, que dans le courant de juillet dernier (1866) un moissonneur fit sur le sol la découverte d'un objet antique en bronze d'un charmant travail et du plus haut intérêt.

Cet objet, dont les musées et les collections particulières possèdent plusieurs types analogues, est bien connu des antiquaires qui l'ont improprement désigné sous le nom du Mulet bachique; nous allons donc l'examiner, tant au point de vue de l'intérêt qu'il présente pour le pays où il a été découvert que pour combattre la dénomination qu'il a reçue jusqu'ici.

Ce bronze représente la tête et le col d'un animal du genre equus, sans qu'il soit bien facile à première vue de déterminer à quelle espèce du genre il peut appartenir; la tête,

en effet, ressemble à celle du cheval, mais les oreilles longues, le col épais, la crinière relevée semblent être ceux de l'âne, du zèbre, de l'hémione ou d'un de leurs congénères.

L'animal est au repos, il évente quelque chose qu'il ne voit pas encore ; les oreilles sont élevées, le cornet auditif tourné en arrière, la tête est fortement inclinée vers le cou, les lèvres sont allongées, les narines ouvertes, l'œil en éveil, tous ces détails semblent parfaitement indiquer le sentiment d'une attention soutenue.

La tête est libre et non bridée, mais le front est ombragé d'une branche de lierre garnie de ses fruits et le col chargé d'un collier en forme de chabraque dont le fond est couvert de grecques et bordé de flots ; ce collier s'attache au-dessus du poitrail par une agrafe figurant une tête de panthère, le coin inférieur est garni d'une attèle qui paraît être une griffe, et sur le reste du cou s'étend une peau couverte de poils longs et ondulés.

Enfin, le col est terminé par une section demi-circulaire légèrement striée au milieu de laquelle se trouve un ressaut peu saillant : la dimension totale de l'objet est en longueur de seize centimètres de l'extrémité du col au nez de l'animal.

La tête et l'extrémité antérieure du cou tournée en avant, sont seules en ronde bosse, le reste n'est qu'en haut relief et démontré par une section verticale complétement unie, que l'objet qui nous occupe devait être appliqué contre une paroi quelconque ; cette section montre l'intérieur du bronze rempli par un morceau de plomb fondu recouvert lui-même d'une légère plaque de cuivre qui ne devait pas être en vue, et prouve complétement que l'on n'apercevait l'objet que de face et sur l'un des profils, tel que le représentent les deux épreuves photographiques que nous avons fait tirer sous ce double aspect.

Toutes les parties destinées à être en vue sont très-finement sculptées, les détails en sont tous exécutés avec un soin et une

perfection qui en font un objet d'art précieux et important : aussi n'hésitons-nous pas à penser qu'il a dû être fabriqué pour être vu de près et placé sous l'œil même du spectateur; de plus, il a le rare mérite d'être à peu près entier et complet, et si l'inventeur par suite de cette curiosité si commune, n'eut pas brisé l'extrémité des oreilles et celle d'une ondulation de la crinière pour reconnaître s'il avait trouvé un lingot d'or, nous l'eussions eu dans toute son intégrité primitive, tel qu'il était sorti des mains du fondeur; je ne parle que pour mémoire du grattage fait sur les parties lisses du col, la dureté du métal a résisté à ce frottement si peu intelligent et n'a pas altéré d'une manière sensible la magnifique patine dont il est recouvert.

Aujourd'hui c'est un marchand qui possède ce trésor, le propriétaire s'est hâté de l'aller vendre à Paris, où bien certainement il n'en a pas eu le prix qu'il en aurait obtenu dans un pays intéressé à conserver les antiquités trouvées sur son sol, et destinées à former le musée local que toute Société archéologique voudra fonder auprès d'elle.

Mais à quelle époque attribuer le morceau dont nous nous occupons? Qu'a voulu représenter l'artiste? A quel usage avait-il destiné son œuvre et quelles conséquences peut-on raisonnablement tirer de sa découverte?

Si l'on compare le bronze de Brasles avec ceux de même aspect que renferment nos Musées, si on le met surtout en présence de ces bronzes de petite dimension que Pompeï a mis au jour depuis un siècle, on ne peut douter de son origine évidemment romaine : l'exécution, la sévérité du dessin, la manière, le galbe en un mot font reconnaître l'œuvre d'un sculpteur grec ou romain.

L'on sait avec quelle merveilleuse facilité les Gaulois se prêtèrent à la civilisation romaine et embrassèrent les mœurs des conquérants; moins de cent ans après la conquête, les riches Romains venus s'établir dans la Gaule, où les nobles

Gallo-Romains eux-mêmes, faisaient venir de Grèce et d'Italie des artistes pour orner les splendides villas qu'ils se faisaient construire dans leurs vastes domaines : sculpteurs, architectes, peintres, mosaïstes, fondeurs, vinrent en foule dans la Gaule, et dans les trois premiers siècles de notre ère y laissèrent des traces de leur talent dans les monuments dont ils couvrirent le sol.

Le bronze de Brasles peut avoir été fondu dans les Gaules, mais il est fort possible qu'il y ait été apporté dans le riche mobilier d'un patricien romain dont la résidence devait se trouver dans le voisinage; la tradition existante encore de nos jours qu'une ancienne ville se trouvait aux environs du lieu où il a été découvert et les décombres et tuiles évidemment de l'époque romaine au milieu desquels il s'est rencontré peuvent le faire présumer; nous savons tous, en effet, que ce mot de ville dont les habitants de la campagne se servent parce que la tradition le leur a transmis, n'a pas dans la plupart des cas, la signification moderne qu'ils y attachent, mais bien la valeur latine, villa, bien de campagne, maison de plaisance, ferme aux champs.

Les environs de notre pays ont dû se couvrir, après la conquête, de propriétés de cette nature, fondées soit par des Romains, soit par de riches Gaulois devenus par les priviléges concédés par les empereurs ou les fonctions qu'ils occupaient dans l'Etat, les égaux de ceux qui les avaient soumis ; et bien certainement la tradition que je viens de rappeler, coïncidant avec la découverte d'un bronze et de décombres évidemment romains, doit infailliblement conduire l'archéologue sur la trace d'une propriété qui, à en juger par le bronze qui a été découvert, devait contenir des richesses d'art considérables.

Le sujet lui-même indique son origine toute romaine ; l'animal représenté nous paraît être l'onagre ou âne sauvage, que les artistes de cette époque n'avaient pu observer qu'à Rome, où les empereurs firent venir tant d'animaux curieux

et extraordinaires. Cette espèce sauvage était bien connue des anciens, et sans parler de Moïse qui en fait mention, les conquêtes des Romains dans l'Asie, dont elle est originaire, ont dû en amener des individus dans la capitale du monde. Nous savons, du reste, d'après Jules Capitolin, que l'empereur Gordien nourrissait entre autres animaux rares, trente ânes sauvages, et que Philippe en fit paraître une vingtaine dans les Jeux séculaires (*).

A défaut de l'original, reportons-nous à l'excellente photographie qui accompagne cet article et nous remarquerons les signes caractéristiques de l'onagre; même grandeur et même aspect que ceux d'un cheval de taille moyenne, oreilles moins longues que celles du baudet commun, œil farouche et inquiet et surtout l'absence du mors et de la bride, qui annonce le caractère indompté de l'espèce.

L'animal, il est vrai, porte un collier, mais, à mon avis, il n'y faut voir qu'un ornement destiné à rattacher la tête à une autre partie du meuble ou de l'ornementation dont notre bronze ne devait être qu'une très faible partie.

Quelques-uns de nos collègues ont pensé cependant que cette tête d'âne pouvait être un fragment de statuette, et s'emparant de ce collier ainsi que de la couronne de lierre qui orne le front de l'animal, ils en ont fait le morceau principal d'un groupe de Silène, qui lui-même pouvait être un des personnages d'une scène plus complexe, composant un bas-relief, une frise, un ornement architectural. Je repousse complétement ces suppositions, aucune fracture ne se fait remarquer sur le bronze, et si l'animal avait dû se continuer pour former un sujet composé, les extrémités du col devant se rattacher au poitrail eussent présenté une brisure, et ce qui est bien plus concluant eussent offert une forme bien différente.

(*) *Dictionnaire d'Histoire naturelle* de d'Orbigny, V° Cheval.

La section demi-circulaire qui le termine doit avoir servi à rattacher ce morceau d'art à un meuble dans l'ornementation duquel il était employé, comme à un vase, un lit, un candélabre ou tout autre objet mobilier analogue composé de plusieurs pièces de bronze fondues séparément et rattachées entre elles par des écrous, des vis, ou tout simplement comme dans le cas présent par des stries et des ressauts rentrant les uns dans les autres. Le fini de l'exécution et la perfection du modelé me font présumer qu'il n'a pu servir qu'à cet usage et non à une ornementation architecturale ; l'objet, dans ce dernier cas, eût été sculpté beaucoup plus en masse, comme tout objet destiné à être aperçu d'une certaine distance.

Les musées et les collections particulières en renferment plusieurs exemplaires, non pas d'un modèle complétement uniforme, mais avec quelques variantes rappelant toutefois d'une manière constante la couronne de lierre ou de pampre et l'absence du mors et de la bride ; pour n'en citer qu'un seul exemple, M. Thiers possède la paire de deux de ces têtes, mais d'un travail bien inférieur à celui de la tête de Brasles, et le prix qu'y attache notre savant historien doit faire regretter plus amèrement la perte de celle dont eût été si fier le musée naissant de Château-Thierry.

Tous ces objets, d'un travail plus ou moins fini, suivant l'habileté de l'artiste, mais tous représentant le même animal, généralement connu sous le nom du Mulet bachique, offrant la même forme et le même type, démontrent qu'ils servaient tous au même usage.

Or, ce type se trouve précisément décrit sans qu'on puisse s'y méprendre dans ces vers de la satyre XI de Juvénal sur le Luxe de la Table.

Quum tremerent autem Fabios durumque Catonem.
Et Scauros et Fabricios, rigidique severos
Censoris mores etiam collega timeret,
Nemo inter curas et seria duxit habendum

Qualis in Oceani fluctu testudo nataret,
Clarum Trojugenis factura ac nobile fulcrum.
Sed nudo latere et parvis frons ærea lectis
Vile coronati caput ostendebat aselli,
Ad quod lascivi ludebant ruris alumni. (*)

Au lieu de « Vile coronali caput », quelques commentateurs ont lu « Vite » se fondant sur ce passage d'Hygin, fab. CCLXXIV « Antiqui nostri in lectis tricliniaribus, in fulcris, capita asellorum vite alligata habuerunt, significantes vini secavitatem invenisse ».

Ce mot «Vite» paraît préférable à «Vile,» que rien ne justifie dans un animal aussi fier que l'onagre ; et si l'on adopte cette rectification, l'on retrouve dans le bronze de Brasles tous les caractères de l'ornement des lits décrits par les poètes que nous venons de citer. La tête de Brasles est, il est vrai, couronnée de lierre, mais peu importe, vigne ou lierre, l'un et l'autre étaient consacrés à Cacchus qui changea en lierre le jeune Cissus mort des suites d'une chute qu'il fit en dansant devant lui ; et d'ailleurs, en jugeant les œuvres antiques, il ne faut pas perdre de vue la liberté avec laquelle les artistes anciens combinaient les formes de toute espèce dans la décoration, pourvu que le sens symbolique qu'ils y attachaient fût parfaitement conservé.

Les bronzes désignés sous le nom du Mulet bachique servaient donc à la décoration des lits des triclinium et des meubles des salles à manger des anciens Romains, et si l'on pouvait conserver quelque doute à cet égard, après la lecture des textes si formels de Juvénal et d'Hygin, l'on n'aurait qu'à jeter les yeux sur le meuble antique qui figure au Louvre aujourd'hui, après avoir été acheté à la vente de la galerie Pourtalès.

(*) Au temps où l'on redoutait les Fabius et le sévère Caton, les Scaurus et les Fabricius, où le censeur craignait pour lui-même l'austère rigueur de son collègue, personne ne se fit une sérieuse affaire de s'enquérir quelle tortue nageait dans le flot de l'Océan, destinée à decorer et à ennoblir la couche de nos descendants d'Enée. Modeste, le lit était sans ornement ; un chevet de bronze étalait une tête d'âne couronnée, près de laquelle folâtraient de rustiques enfants.

C'est une table en bronze garnie sur chacun de ses côtés d'un ornement terminé par deux têtes, que la « Gazette des Beaux-Arts » désigne sous le nom de Mulet, présentant les mêmes caractères et la même forme que le bronze de Brasles, et quoique ces têtes soient d'une dimension et d'un travail bien inférieurs, elles viennent montrer que ce symbole était en usage dans les ornements et les meubles du triclinium alors qu'ils étaient de bronze et d'airain et non d'écaille et d'ivoire comme à l'époque de l'invasion du luxe dont se plaint Juvénal avec tant de verve et d'amertume.

Ces têtes sont donc des têtes d'âne et non de mulet, et si l'appellation de mulet consacrée par l'usage a pu prévaloir, elle n'a été causée sans aucun doute que faute d'un examen sérieux, ou peut-être par la crainte du ridicule attaché à cet utile animal et que ne mérite certainement pas l'âne sauvage, l'onagre, le noble coursier d'un demi-dieu, de Silène le père nourricier de Bacchus.

Mais après avoir démontré quel était l'usage et la valeur du bronze antique découvert à Brasles, après lui avoir rendu le nom qui lui appartenait, reste à examiner quelles conséquences locales pouvaient raisonnablement se déduire de cette découverte.

L'on n'a pas oublié la tradition dont je parlais au commencement de cet article de l'existence d'une ancienne ville aux environs du Savart Galant ; nous avons dû nous en emparer pour supposer qu'une villa romaine avait laissé sur le sol quelques débris dans le voisinage ; mais hélas ! rien ne nous a guidé, et nos recherches ont dû s'en ressentir.

Cependant, nous avons été d'abord conduit tout naturellement à examiner attentivement le lieu de la découverte; mais quoiqu'il contienne en partie des décombres et des traces de substruction, leur petite quantité, la déclivité du sol et l'exiguité de l'emplacement ne permettent pas de supposer que là dut se trouver la principale construction du domaine.

Au-dessus de la pente au bas de laquelle se trouvent ces débris, il existe encore quelques vignes, la Gaule en était autrefois couverte (l'on connaît le fameux décret de l'empereur Probus) ; il pouvait donc en avoir été planté autrefois sur cet emplacement qui, situé au couchant, leur convenait parfaitement, et les restes que renferment le sol seraient tout simplement ceux d'une cave ou d'un pressoir bâti en cet endroit pour l'exploitation viticole du propriétaire.

Dans des temps de crise, de guerre ou d'invasion, cet endroit sauvage et retiré, dans un vallon écarté, a pu être choisi pour y cacher des objets précieux dont nous n'aurions aujourd'hui qu'un fragment incomplet.

J'ai déjà dit que la voie romaine de Soissons à Château-Thierry passait non loin du Savart Galant ; une petite chaussée en ligne brisée dure et bien relevée, dont la confection me paraît présenter les caractères des voies anciennes, conduit en ce lieu, traverse le rû de Brasles sans que j'aie pu cependant y trouver trace d'un pont et se dirige par le chemin de Verdilly, auquel elle vient se rattacher d'une part vers l'ancien château de Brasles, et d'autre part à une ancienne ferme aujourd'hui détruite, appelée Coursenon ; la villa que nous recherchons pourrait donc se trouver sur l'un de ces deux emplacements, mais le château de Brasles me paraît être dans une position peu favorable, et si nous nous laissons guider par la tradition, nous conclurions plutôt pour Coursenon ou un peu au-dessus, vers le lieu appelé la Maison Beaucreux : la vue en cet endroit est magnifique, la vallée de la Marne s'y découvre jusqu'à Chézy, et l'emplacement est favorable pour une vaste habitation.

Peut-être faudrait-il remonter encore quelques centaines de mètres sur la côte, à l'endroit où se trouvait une maladrerie et où l'on a découvert, il y a une vingtaine d'années, de nombreuses sépultures ; mais toutes ces hypothèses sont bien problématiques, elles ne sont appuyées que sur une tradition

et sur un simple débris; cependant, nous avons cru devoir les soumettre pour le cas où l'on croirait devoir un jour diriger vers ces endroits quelques recherches qui pourraient éclairer la question.

Espérons donc qu'un heureux hasard mettra sur la voie d'une importante découverte, et que la Société archéologique de Château-Thierry aura la même fortune que ses sœurs de Laon et de Soissons, qui comptent dans leurs annales l'exhumation des restes magnifiques des villas de Nizy-le-Comte, de Blanzy et de Bazoches.

BARBEY.

LES CROIX DE CIMETIERES

Calvaires et Croix d'Eglises

de l'arrondissement de Château-Thierry

Messieurs,

Sous ce titre, j'ai l'intention d'étudier et de vous faire connaître les croix de cimetières, calvaires et croix d'église les plus remarquables de l'arrondissement de Château-Thierry.

Les croix de cimetières, principalement les plus anciennes et par conséquent les plus curieuses, tendent à disparaître; les mutilations qu'ont subies ces petits monuments si légers et si fragiles les font remplacer journellement par des croix modernes et il faut se hâter de décrire ceux que le temps, les révolutions et les guerres ont bien voulu nous laisser; trop souvent, hélas! nous n'aurons que des débris à enregistrer, mais débris respectables par leur antiquité et, à ce titre, dignes de fixer votre attention.

Au point de vue historique, rarement la croix de cimetière vous offrira quelque intérêt, elle n'est qu'un symbole dans le champ du repos et n'y est élevée que pour servir d'étendard au chrétien; elle lui montre que, tôt ou tard, il faut venir s'abriter sous son ombre et que la mort, impitoyable berger,

nous rassemble tous, même les déserteurs, sous le drapeau de Celui qui sût mourir pour nous.

Il n'en sera pas de même des calvaires ou croix de carrefours, presque tous ont été érigés en vue d'un événement général ou particulier ; ils sont pour la plupart la preuve d'un fait historique ou légendaire, les suite d'un *ex-voto* ou des actions de grâces d'une population religieuse et croyante, un témoignage de la foi de nos pères, et je crois qu'il sera intéressant d'en rechercher l'origine.

Quant aux croix d'église, quoique, par leur nature purement mobilière, elles ne paraissent pas se rattacher directement à l'étude des monuments de notre contrée, je me propose néanmoins de vous faire la description de celles que possèdent encore nos fabriques et qui, sous le rapport de l'art ou de l'antiquité, me paraîtront mériter une place dans cette étude ; la comparaison de leurs formes avec celles des premières peut conduire à reconnaître leur âge, les artistes qui les ont exécutées, l'histoire ou simplement le nom des donateurs, et si je parviens à faire naître quelque intérêt sur les unes comme sur les autres, nous pourrons concevoir l'espérance que les fabriques, mieux éclairées sur leur valeur, répareront celles qui sont encore debout, conserveront celles qu'elles possèdent et ne consentiront plus à les céder à vil prix à quelque brocanteur nomade, comme cela est arrivé malheureusement plus d'une fois.

Peut-être pourrai-je faire sortir de cette étude des considérations générales qui compléteront mon travail, mais il faut d'abord étudier chaque croix en particulier ; c'est ce que je me propose de faire dans une série d'articles que je demanderai la permission de vous lire de temps à autre.

Ces études seront suivies sans ordre apparent ; il n'en peut être autrement, elles seront faites un peu au hasard au fur et à mesure de mes explorations dans les communes ; mais chacune de nos croix étant examinée particulièrement, elles

auront l'avantage de pouvoir être augmentées par les travaux de plusieurs de nos collègues : MM. Mayeux et Varin m'ont déjà fait connaître deux croix d'église fort curieuses dont la description vous sera donnée, et j'ai l'espoir qu'ils ne seront pas les seuls à concourir au but que je désire atteindre.

Vous le voyez, Messieurs, pour remplir mon titre si fécond en promesses, je ne compte pas seulement sur mes faibles ressources, je fais appel à tous les membres de la Société et si leur bonne volonté m'encourage, je n'en serai que plus ardent à remplir une tâche dans laquelle la voie des découvertes me paraît longue et difficile, mais qui doit offrir par son intérêt de larges et heureuses compensations.

I — CROIX DU CIMETIÈRE DE FOSSOY.

De toutes les croix de cimetières de l'arrondissement de Château-Thierry, la croix du cimetière de Fossoy est non-seulement l'une des plus anciennes, mais encore l'une des plus curieuses et des plus intéressantes que j'aie rencontrées ; mais, hélas ! dans quel état !

Six morceaux de pierre, sur lesquels se faisaient remarquer des traces de sculpture, écornés, mutilés, gisant dans un coin de l'église, vinrent éveiller mon attention ; j'eus la patience de les mettre en vue, les dessiner l'un après l'autre, les mesurer, les réduire à la même échelle, de rassembler à la façon d'un jeu de casse-tête tous ces fragments, et je retrouvai à peu près compréhensible une croix qui, quoique bien chancelante, se montrait encore debout il y a quelques années au milieu du cimetière de la commune de Fossoy.

Ces débris forment seulement le chef de la croix, le fût et le pied manquent totalement et cette absence est d'autant plus fâcheuse qu'il est fort probable qu'avec quelques soins et de légers travaux de consolidation, l'on aurait pu conserver ce petit monument dont la date doit remonter au douzième siècle.

Toutefois, pour en garder au moins le souvenir, je vais essayer de vous en faire la description que j'appuie de deux dessins qui la feront mieux comprendre.

Cette croix est à double face, et les quatre bras en sont rattachés par un cordon saillant qui les entoure en formant à chaque angle une courbe excentrique.

La face principale supporte un Christ, les bras étendus horizontalement; la tête est imberbe, penchée sur l'épaule droite et ornée d'un nimbe crucifère; le corps est nu, les reins sont ceints d'un jupon descendant jusqu'aux genoux; les pieds cloués l'un sur l'autre, la jambe droite recouvrant la gauche.

Au-dessous, un personnage à genoux qu'au voile qui entoure sa tête on peut prendre pour une femme, élève un calice pour recueillir le sang qui s'échappe des plaies du Sauveur.

A la partie supérieure, une main dextre, celle de Dieu le Père donne à son fils la bénédiction céleste; aux deux extrémités de la croix, un ange aptère nimbé est en prières; de ces deux anges il ne reste plus que celui de gauche.

Le champ de la croix ainsi que le sommet au-dessus de la main sont ornés de feuilles de vigne et de grappes de raisin.

L'autre côté ou revers, figure un chevalier entièrement revêtu d'une cotte de mailles, la tête couverte d'un casque la visière fermée; le bras gauche porte un bouclier en forme d'écu, sur lequel est une croix, et sa main droite tient une large épée; le bras est levé au-dessus de la tête dans l'action d'un combat violent; ce personnage est monté sur un cheval lancé à fond de train sous lequel se trouve abattu un guerrier couvert également de la cotte de mailles avec capuchon surmonté d'un casque rond en forme de calotte sans visière; ce guerrier porte l'épée large et longue et ainsi que le personnage principal, son armure est recouverte d'une cotte d'armes

serrée par une ceinture à la taille et descendant jusqu'aux genoux; derrière le cheval gît la tête d'un second combattant couverte du capuchon maillé et du casque rond pareil au premier.

Au-dessous de cette scène repose une tête de chérubin, et au-dessus reparaît la main de bénédiction; les ornements de feuilles de vigne et de grappes de raisin s'y rencontrent également.

La réunion de tous ces débris mesure encore 1 mètre 60 centimètres de hauteur, et lorsque la croix complète montrait son fût et son piédestal, l'agencement général sur lequel tous les détails sont sculptés en haut relief devait être d'un bon effet; les formes d'ensemble sont gracieuses et dénotent un certain goût architectural, mais les détails laissent beaucoup à désirer : le dessin est barbare, les proportions sont mal comprises, heureusement une grande largeur d'exécution, une audacieuse naïveté viennent racheter ces défauts et donner au monument une couleur et une grâce toutes particulières.

Ainsi, la figure du Christ expirant, les paupières abaissées, les cheveux flottant sur l'épaule gauche exhale un parfum de sensibilité que n'offrirait peut-être pas une œuvre plus savante; le chevalier fièrement assis sur son cheval de bataille a l'air ferme et assuré d'un paladin qu'un géant ne ferait pas vaciller; il frappe d'estoc et de taille avec un mouvement de bras solide et vigoureux; le cheval dont malheureusement il ne reste plus que l'arrière-train, est lancé au travers des membres éparpillés des ennemis vaincus avec une fougue et une furie extraordinaires, et toute cette scène composée seulement de deux personnages et d'une tête, produit une telle illusion qu'au premier aperçu, l'on croirait voir le champ de carnage le plus compliqué.

Mais un des grands mérites de cette œuvre, c'est sans contredit la fidélité du costume militaire de l'époque sous laquelle

il a dû être créé, et qui permet de lui assigner une date à peu près précise.

Tous les mentons des personnages représentés sur cette croix, celui du Christ lui-même, sont rasés ; or, c'est à la fin du premier tiers du douzième siècle que cette mode commença à prévaloir en France ; avant Louis le Jeune (1138) l'on portait encore la barbe en pointe, et sous son règne la barbe et les moustaches même commencèrent à disparaître ; il n'y eût que les campagnards et ceux qui ayant fait le voyage de Terre-Sainte, désiraient en conserver les marques, qui conservèrent la barbe (*) ; à la fin du douzième siècle, tous les visages étaient rasés et la mode s'en continua sans interruption jusque sous le règne de François Ier, qui reprit la barbe entière et en fit adopter l'usage.

Les combattants représentés au revers de la croix portent, il est vrai, le costume militaire de la fin du onzième et de tout le douzième siècle, c'est-à-dire la jaque de mailles couvrant le corps entier et recouverte de la cotte d'armes tombant jusqu'aux genoux, mais l'absence de la barbe et le peu de longueur de l'écu me portent à adopter pour date la seconde moitié du douzième siècle ; il ne serait pas possible d'adopter une date postérieure, car dès le commencement du treizième siècle, la jaque de maille se couvrit aux jambes de grévières appelées plattes, première pièce par laquelle on préluda à l'usage des armures complètes en fer battu ; or, l'absence de cette pièce importante de l'armure nous rejette par conséquent au-delà du treizième siècle.

Quant à la forme carrée du casque à visière porté par le chevalier de Fossoy, elle était adoptée depuis plus d'un siècle par les nobles ; les soldats et les écuyers portaient seulement le casque en forme de calotte figuré sur la croix.

Cette sculpture doit représenter très probablement l'un des

(*) QUICHERAT *Histoire du Costume en France.*

seigneurs de Fossoy ; mais, malgré mes recherches, n'en possédant pas la liste, non plus qu'aucun document qui puisse me mettre sur la trace, je ne puis former aucune hypothèse concluante, tout au plus, peut-on supposer que la croix qui nous occupe a été érigée en accomplissement d'un vœu formé par le chevalier qui y est représenté : peut être encore ce vœu n'a-t-il été accompli que par sa veuve dont l'image semble agenouillée aux pieds du Christ.

Mais je m'arrête là, ne voulant pas entrer dans des suppositions que pourraient détruire des documents dont je n'ai pas connaissance; je me bornerai à faire des vœux pour que les restes curieux de la croix de Fossoy soient conservés en attendant que la commune puisse faire les frais d'une réparation difficile peut-être, mais qui n'est pas impossible, et replacer sur son piédestal un des monuments les plus intéressants de notre pays.

BARBEY.

TABLE

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1866 (2e semestre)

Travaux et Rapports présentés à la Société pendant l'Année 1866 (2e semestre)

NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES

MM.

VIARD, Sous-Préfet de Château-Thierry, *Président d'honneur*.
DE GERBROIS, Maire de Château-Thierry, *Vice-Président d'honneur*.
HACHETTE, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland, *Président*.
MARSAUX, Maire de Nesles, membre du Conseil général de l'Aisne, *Vice-Président*.
L'Abbé BUIRETTE, Curé de Gland, *Secrétaire*.
RENAUD, Imprimeur à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire*.
PÉRIN, à Château-Thierry, *Trésorier*.
DELORME, à Château-Thierry, *Archiviste*.
Vicomte d'AMÉCOURT, à Mont-Saint-Père.
BARBEY, à Château-Thierry.
BÉCART, Professeur au Collége de Château-Thierry.
BESNARD, à Château-Thierry.
BIGORGNE, Maire de Marigny-en-Orxois.
CHAUVAC DE LA PLACE, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est.
DEMONCY-MINELLE, à Fresnes, par Fère.
FLEURY, Directeur de l'Usine à Gaz de Château-Thierry.
Docteur GERMAIN, à Château-Thierry.
L'Abbé GUILLIOT, Curé d'Essômes.
HARANT, Agent-Voyer d'arrondissement.
L'Abbé HILAIRE, Curé de Résigny.
MAYEUX, à Etampes.
MOREAU Frédéric, membre du Conseil général de l'Aisne, à Fère.
MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
PAILLET, Président honoraire du Tribunal de Château-Thierry.
PILLE, ancien Magistrat, à Chézy-sur-Marne.
Le Docteur PETIT, à Château-Thierry.
PROULLE, à Etampes.
Le Comte de ROUGÉ, au Charmel.
DE TILLANCOURT, Député de l'Aisne, à Ladoultre.
USSON, Archiprêtre de Château-Thierry.
DE VERTUS, Maire de Brécy.
WADDINGTON, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Mgr Baudichon, Evêque de Basilite, à Courbevoie.

L'Abbé Chevalier, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Courbevoie.

Carro, Bibliothécaire à Meaux.

Cotté, Vétérinaire à Château-Thierry.

Le Comte Erard de La Vaulx, à Rozoy-Bellevalle.

Encelain, Avoué à Château-Thierry.

Gardeur, à Château-Thierry.

L'Abbé Gilquin, Econome de Saint-Charles, à Chauny.

L'abbé Herbert, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Courbevoie.

L'Abbé Lambert, Vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

L'Abbé Laporte, Curé de Nogentel

L'Abbé Leblanc, Curé de Pavant.

Le Baron de Ladoucette, Sénateur, à Viels-Maisons.

Malnory, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.

Moulin, à Courbevoie, près Paris.

Maciet, à Château-Thierry.

L'Abbé Pignon, Curé de Mons-en-Laonnois.

Poisson, à Verdilly.

Saint-Denis, Greffier du tribunal civil de Château-Thierry.

L'Abbé Venant, Curé d'Epaux-Bézu.

Varin, à Crouttes, par Charly.

IMPRIMERIE RENAUD, GRANDE-RUE, 15, A CHATEAU-THIERRY

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

de

CHATEAU-THIERRY

(Aisne)

ANNÉE 1867

CHATEAU - THIERRY

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RENAUD

Editeur de « l'Echo de l'Aisne »

MDCCCLXVII

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions émises par lui dans les Rapports



VUE DU SAVART GALANT à BRASLES (Aisne)
lieu de la decouverte de l'âne Bachique.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1867

SÉANCE DU 3 JANVIER 1867

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 4 janvier, sous la présidence de M. Hachette, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, président, de Vertus, Barbey, Périn, Renaud, Mayeux, Proulle, Bénard, Buirette, Guilliot et Venant.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance de décembre ; le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne communication à la Société des lettres, ouvrages et envois divers qu'il a reçus, dans le courant du mois, des Sociétés savantes de France ; le bilan mensuel se compose :

1° D'un numéro de la *Revue africaine d'Alger* ;

2° De trois numéros de la *Revue des Sociétés savantes de France* ;

3° D'une lettre de M le Président de la Société archéologique de l'Orléanais, autorisant la Société historique de Château-Thierry à prendre, rue Jeanne-d'Arc, n° 29, à Orléans, le neuvième volume des Mémoires de sa Société ;

4° D'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique demandant le concours des Sociétés savantes de France pour la création de musées de minéralogie, de zoologie, etc., destinés à l'instruction des collèges départementaux, lettre dont voici le texte :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

—

Enseignement Spécial — Création des Collections scientifiques

Paris, le 26 décembre 1866.

Monsieur le Président,

L'enseignement spécial qui s'organise sur un plan nouveau dans la plupart des Lycées et des Collèges, embrasse l'étude des sciences et de leurs applications, d'une manière beaucoup plus étendue que cela n'avait eu lieu jusqu'à ce jour.

L'enseignement de l'histoire naturelle, considérée dans ses rapports avec l'agriculture, l'horticulture, l'industrie, l'art décoratif et le dessin, y tient une place importante ; mais, pour que le professeur puisse donner à ses leçons tout l'intérêt dont elles sont susceptibles, et pour que les élèves en tirent un profit réel et durable, il faut que les objets dont il parle soient mis sous leurs yeux, et que la parole du maître soit toujours accompagnée d'une démonstration qui gravera les faits dans leur mémoire.

Pour obtenir ce résultat, je viens réclamer le concours de la Société savante que vous présidez. Si l'on ne comptait, pour former des collections, que sur les efforts du professeur ou de l'administration, le but ne serait atteint que lentement, et, pendant longtemps, il resterait dans les collections des établissements d'enseignement spécial des vides regrettables.

J'ai pensé que les naturalistes, qui font partie de votre Compagnie, voudraient bien, dans leur dévouement au progrès de la science et de l'instruction publique, contribuer à la formation de ces petits musées locaux.

Voici la nature des objets qu'on devrait chercher à y réunir :

Pour la *Zoologie :* 1° La collection des principaux animaux du département, particulièrement les oiseaux et les insectes ;

2° D'une manière spéciale, les insectes nuisibles aux végétaux

cultivés, dans leurs divers états successifs, pour faire connaître leurs mœurs, leurs transformations et les dégâts qu'ils causent.

Pour la *Botanique :* Un herbier des plantes du département, avec étiquettes portant la détermination de la famille à laquelle la plante appartient, la localité et l'époque de la récolte ;

2° Les principaux bois forestiers en échantillons, formés de rondelles d'arbres âgés et de planches avec aubier et écorce, collection facile à former par les propriétaires forestiers ;

3° Les produits agricoles du département, tels que céréales, plantes oléagineuses, textiles, tinctoriales, avec leurs produits à divers degrés de préparation.

Pour la *Géologie* : 1° Des exemples des roches composant les divers terrains du département, avec des coupes montrant la position dans laquelle on les trouve ;

2° Le plus grand nombre possible de corps organisés fossiles, animaux ou végétaux, en échantillons bien choisis et pouvant servir à l'enseignement.

Tels seraient, Monsieur le Président, les objets appartenant à la contrée où se trouve situé un établissement d'enseignement secondaire spécial, qu'il serait à désirer qu'on pût réunir pour l'instruction des élèves.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les dons d'objets recueillis en dehors du département, et qui aideraient à former une collection plus générale, mise à côté de la collection départementale, seraient reçus avec reconnaissance.

Si même les relations de quelques-uns des membres de votre Société leur donnaient le moyen de se procurer des objets exotiques, intéressant par leurs usages dans l'économie domestique ou l'industrie, particulièrement des produits de nos colonies, ainsi que les animaux ou les végétaux qui les fournissent, l'enseignement de l'histoire naturelle, tel qu'il doit être donné dans les établissements pour lesquels je sollicite votre concours, trouverait dans ces objets d'étude de très utiles auxiliaires.

Pour l'exécution, il suffirait, Monsieur le Président, que vous prissiez la peine d'avertir des intentions de votre Compagnie M. l'Inspecteur d'académie de votre département, qui prendrait les mesures nécessaires pour la meilleure répartition de ces dons parmi les établissements scolaires de son ressort, et qui m'en rendrait compte.

Les sociétés savantes de France auront ainsi rendu un double service à l'enseignement et à la science, en même temps qu'elles aideront à

populariser dans notre pays, où elle est trop négligée, une des études les plus charmantes et tout à la fois les plus utiles.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, V. DURUY.

M. l'abbé Venant, curé d'Epaux, dépose sur le bureau un quart d'écu à l'effigie, croit-on, de Charles VIII. M. Mayeux, à l'examen de qui cette pièce est confiée, doit fournir, à la prochaine séance, des renseignements plus positifs sur cette trouvaille.

M. Hachette fait passer sous les yeux de la Société quatre petites monnaies que lui a remises M. Ed. Jourdain, de Crézancy. Ces monnaies sont : un liard de Louis XIV, un jeton de Louis XIII, un jeton de Louis XV et un double tournois de Pierre de Conti, prince de Bourbon.

M. Périn fait circuler une agrafe qui paraît être d'un grand intérêt historique ; cette agrafe en cuivre, mise à découvert non loin des Chesneaux, sur l'emplacement d'une ancienne station romaine, sera l'objet d'une note plus explicite à la prochaine séance.

M. de Vertus exprime le désir que l'on fasse tirer une copie des actes, chartes et autres monuments historiques que renferme la Bibliothèque Impériale sur l'arrondissement de Château-Thierry. M. le Président répond à M. de Vertus que son désir sera pris en considération, et qu'il a déjà reçu un commencement d'exécution, par la prière que l'on a faite à M. Mathon, le savant archiviste de la préfecture de l'Aisne, de procurer à la Société de Château-Thierry une copie de la charte qui érige en commune Chézy-l'Abbaye.

La Société, reconnaissante envers M. Maillard de la générosité avec laquelle il a mis à sa disposition deux chambres de sa maison, sise place du Marché, pour en former la Bibliothèque de la Société et son cabinet d'étude, décide qu'une

commission, composée de quelques-uns de ses membres, ira porter à M. Maillard l'expression de ses remerciements, et que l'on consignera au procès-verbal la bienveillance de M. Maillard envers la Société.

Le bureau présente comme candidats à la place de membre titulaire, laissée vacante par la démission de M. Fleury, MM. Louïse, principal du collége, Droüet et Rollet. La Société ratifie ces présentations

M. Proulle propose, comme aspirant au titre de membre correspondant de la Société, M. Fabre fils, secrétaire de la rédaction du journal l'*Epoque*. Ces différentes nominations se feront, s'il y a lieu, à la séance de février.

A la suite de ces communications, la parole est à M. de Vertus pour la lecture d'un Mémoire sur le culte d'Orcus, à Courmont, canton de Fère-en-Tardenois. M. de Vertus commence son Rapport par établir que le culte des forêts et des fontaines, si répandu dans l'antiquité, s'était longtemps conservé, même après l'introduction du christianisme dans les Gaules, chez les habitants des campagnes. De cette assertion générale, dont un grand nombre de monuments historiques prouvent la solidité, M. de Vertus passe au fait particulier qu'il se propose de prouver, savoir : 1° que les sources de l'Ourcq étaient en vénération à Courmont ; 2° et que la divinité que l'on y vénérait sous la figure d'une grande pierre noire, était Orcus.

A l'appui de sa première proposition : que les sources de l'Ourcq étaient en vénération dans l'Orxois, M. de Vertus cite : 1° la tradition du pays en faveur de ce culte et la légende à laquelle il a donné lieu ; 2° les témoignages de Dom Grenier et de l'abbé Carlier dans son *Histoire du Valois*.

Mais le point difficile, le point qui n'avait pas encore été jusqu'ici éclairci par les historiens de nos contrées, c'était de déterminer quelle divinité présidait aux sources de l'Ourcq. M. de Vertus croit pouvoir affirmer que c'était Orcus, — dieu des enfers

Trois sortes de preuves, l'une tirée de la philologie, l'autre de l'histoire, et la troisième de l'ordre moral, viennent confirmer la proposition de M. de Vertus.

M. de Vertus commence la seconde partie de sa thèse par rapprocher du mot « Orcus » une ancienne orthographe de l'Ourcq qu'il a trouvée ainsi écrite dans les archives de Fresnes, en 1550 « Orcque » cy au pont de l'Orcque; 2° l'étymologie que M. Melleville a donnée de l'Ourcq dans sa deuxième édition de l'*Histoire du département de l'Aisne*, étymologie qu'il fait venir de « Orca » ; enfin, le nom « Orccois », qu'a conservé jusqu'ici le pays arrosé par les eaux de l'Ourcq.

Il n'y a sans doute ici qu'une induction en faveur de l'assertion émise par M. de Vertus, mais cette induction prend un plus grand caractère de vraisemblance par la citation d'un passage d'une instruction de saint Eloi, que rapporte M. de Vertus, instruction dans laquelle le saint évêque de Noyon proscrit sévèrement le culte des fontaines, celui de Neptune et d'Orcus.

Enfin, M. de Vertus rapproche des pensées lugubres et terribles dont la fable entoure Orcus et sa naissance, les sentiments de terreur et d'épouvante qu'inspirait encore il y a quelques années le culte que l'on rendait à une grande pierre noire qui se trouvait aux sources de l'Ourcq ; et ce rapprochement d'idées le porte à voir dans cette pierre mystérieuse la figure du redoutable Orcus, fils d'Erymis, frère de la Peine.

La Société remercie M. de Vertus de l'intérêt qu'il a jeté sur son travail.

La séance se termine par la lecture d'un Rapport de M. Périn sur la situation financière de la Société pendant l'exercice 1865. M. Périn y constate l'heureux état des finances, et, rapprochant de cette situation satisfaisante, qui naît de l'excédant des recettes sur les dépenses, l'allocation que M. le Ministre a daigné faire à la Société, il émet le désir de voir se faire en 1867 des acquisitions de livres et des explora-

tions scientifiques qui pourraient être d'une grande utilité pour la Société.

La Société agrée les conclusions du Rapport de M. le Trésorier. Elle émet le désir que soit mentionné au procès-verbal le zèle que M. Périn a toujours mis à remplir, dans l'intérêt de la Société, ses fonctions de trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 7 février, sous la présidence de M. Hachette, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, président; M. de Vertus, vice-président; MM. Barbey, Renaud, Périn, Bigorgne, Harant, Proulle et Buirette, membres titulaires, et M. l'abbé Laporte, membre correspondant.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier; le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne la parole à M. Buirette pour quelques Notes qu'il se propose de lire : 1° sur le culte des Fontaines et des Pierres sacrées; — 2° sur l'origine des Lumières dans les églises; — 3° sur l'origine des Patrons.

Ces questions n'ont de connexion entre elles que celle que M. de Vertus leur a donnée dans un de ses derniers Rapports sur le culte d'Orcus à Courmont, près Fère-en-Tardenois, Rapport dans lequel il a touché incidemment à ces deux dernières questions.

M. Buirette, dans ses notes sur le culte des fontaines et des pierres sacrées, commence par établir l'existence de ce double

fait par un assez grand nombre de preuves empruntées à l'antiquité payenne et au moyen-âge; il cite les fontaines les plus célèbres de l'antiquité, relate les prescriptions des évêques et des conciles, qui interdisent ce culte, mentionne à l'appui de l'existence des pierres sacrées, les témoignages d'Homère, de Théocrite et de Virgile, les défenses de l'Eglise, la tradition d'un grand nombre de pays possédant leur pierre sacrée, et le témoignage de Walter Scott, qui a su, dans ses ouvrages, notamment dans l'épisode de la Dame-Blanche et du Nain de la Pierre-Noire, reproduire avec tant de fidélité les idées du moyen-âge sur ces croyances étranges.

M. Buirette parle ensuite d'une manière très succincte de l'origine des Lumières dans les églises pendant le temps du sacrifice, usage que l'Eglise d'Occident aurait emprunté, selon lui, à l'Eglise d'Orient, et dont l'origine lui semble avoir été le cierge que l'on allumait pendant l'Evangile seulement, en mémoire de Jésus-Christ. Il émet ensuite quelques considérations sur l'origine des patrons et sur le culte des statues et des images, considérations qu'il se propose plus tard de développer, si le désir lui en est témoigné.

Après la lecture de ces quelques Notes, l'ordre du jour appelle l'élection par voie de scrutin de M. Louïse, principal du collége de Château-Thierry, comme membre titulaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, et de MM. Droüet, Fabre et Rollet, comme membres correspondants.

M. Louïse est élu membre titulaire, et MM. Droüet, Fabre et Rollet, membres correspondants de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE DU 7 MARS 1867

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 7 mars, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, président ; M. de Vertus, vice-président ; MM. Bigorgne, Barbey, Mayeux, Germain, Périn, Louïse, Proulle, Buirette, membres titulaires, et MM. Droüet, Fabre et Laporte, membres correspondants.

M. Renaud se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal ; le procès-verbal est adopté.

M. le Président énumère, dans leur ordre de réception, les ouvrages qu'il a reçus, dans le courant de février, des Sociétés savantes de France, ouvrages dont voici la nomenclature :

1° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille* (3 fascicules, tome XXIXe, 3e, 4e, 5e v. de la 6e série) ;

2° *Bulletin de la Société des Antiquaire de Picardie* (1866, N° 4).

3° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1866. 4e série ; tome IV, novembre ;

4° *Mémoires* lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial, des 4, 5 et 6 avril 1866 ;

5° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (2e trimestre de 1866, N° 52) ;

6° *Catalogue* descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes) ;

7° *Mémoires historiques sur l'arrondissement de*

Valenciennes, publiés par la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de cette ville;

8° *Londres. — Fille d'un bourg du continent,* étude d'après le texte de Jules César, par M. Perret.

Ces trois derniers ouvrages ont été offerts, le dernier, par M. Fabre, membre correspondant, et les deux autres par M. Louïse, principal du collége de Château-Thierry, membre titulaire de la Société. La Société décide que les remerciements qu'elle adresse à M. Louïse et à M. Fabre, pour leur offre si généreuse, soient mentionnés au procès-verbal.

M. Hachette donne ensuite connaissance d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 5 février 1867, lettre dans laquelle le Ministre engage les Présidents et les membres des Sociétés savantes de France, à prendre part au Concours qui doit s'ouvrir à la Sorbonne les mardi 23, mercredi 24, jeudi 25, et vendredi 26 avril.

M. Hachette, président de la Société, MM. de Vertus, Barbey et Fabre se font inscrire pour représenter dans cette séance solennelle la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Sur le désir qui lui en est exprimé par la Société, un membre enverra d'ici au 5 avril, à la Commission d'examen, un Mémoire qu'il se propose d'y lire, Mémoire sur un bronze antique trouvé en juillet dernier sur le territoire de Brasles, près Château-Thierry.

M. le Président communique à la Société la lettre de convocation qu'il a reçue pour le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie, qui s'ouvrira à Paris le 17 août 1867, ainsi que le programme des matières qui doivent y être présentées.

M. le Président fait part à la Société du dessein qu'il aurait de créer dans la Société cinq comités de recherches, dont chacun, sous la direction d'un président qu'il choisirait dans sa section, aurait à étudier, sous le rapport historique, archéologique et géologique, le canton qui lui serait plus particulière-

ment assigné comme objet de ses études. La Société reconnaît l'utilité de ce mode d'explorations, et croit qu'il y a lieu d'organiser des comités pour le mettre au plus tôt en pratique.

M. Hachette donne avis d'une lettre de M. Mathon, archiviste à Laon, dans laquelle M. Mathon promet son concours à la Société. Cette lettre est accompagnée d'une pièce de monnaie d'un comte de Soissons, et d'une ancienne formule de prières qu'on lisait au prône dans le diocèse de Soissons. M. Laporte est chargé d'étudier la valeur historique de cette formule de prières.

M. Prat, vigneron à Treloup, introduit dans la salle sur l'autorisation de M. le Président, dépose sur le bureau une monnaie romaine d'une conservation parfaite, à l'effigie d'Antonin. Le lieu dit sur lequel elle fut trouvée sera ultérieurement désigné.

A la suite de ces différentes communications, la parole est à M. de Vertus, pour une Notice sur le Château de Grisolles, et sur Mme Henriette Borniche, dernière prieure du monastère du Charme, réorganisatrice de l'Hôtel-Dieu de Neuilly-Saint-Front.

M. de Vertus commence son Rapport par déterminer l'étimologie du mot de Grisolles, qu'il fait venir d'un mot celtique et d'un mot latin : *Glis Solum*, sol gluant ; puis il marque les différentes phases sous lesquelles a passé ce manoir féodal ; les luttes dont il fut le théâtre, les ambitions qu'excita son importance, l'intervention d'un roi de France que les querelles de ses vassaux attirèrent dans ces lieux, M. de Vertus n'oublie aucun des évènements qui rendirent célèbre le Château de Grisolles jusqu'au jour où il passa dans la puissante maison de Champagne.

Tels sont les souvenirs attachés a ce Château, souvenirs qui composent, avec la résistance que les habitants de Grisolles firent pendant la minorité de Louis XIV, à une bande de Lorrains qui ravageaient le pays, toute l'histoire de ce manoir.

M. de Vertus, comme appendice à l'histoire qu'il a donnée

du château de Grisolles, fait une courte Notice sur Henriette Borniche, née en 1737 au Château de Grisolles. Entrée de bonne heure au monastère du Charme, M. de Vertus la montre en 1781 officière du monastère, et, quelques années plus tard, prieure, vivant dans cette solitude de la vie la plus exemplaire, jusqu'au jour où elle s'en vit chasser par la Révolution. Vers 1800, M. de Vertus retrouve cette pieuse femme, en qui les malheurs n'avaient pas abattu le courage, travaillant à la réorganisation de l'Hôtel-Dieu de Neuilly-Saint-Front, où elle mourut après l'avoir administré pendant plus de vingt ans comme économe.

La Société remercie M. de Vertus et du zèle qu'il met à étudier l'histoire des contrées voisines de Château-Thierry, et de l'intérêt que son érudition sait répandre sur les objets de ses études.

MM. Périn et Bénard proposent, comme aspirant au titre de membre correspondant de la Société, M. Vauchelet, rue du Dôme, n° 8, à Paris.

M. de Vertus présente également, comme aspirant au même titre, M. Edouard de Barthélemy.

Le Bureau présente, comme candidats à une place vacante de membre titulaire de la Société, MM. Droüet et Rollet. Cette présentation est ratifiée par l'Assemblée.

Ces différentes nominations auront lieu à la séance prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 28 MARS 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 28 mars, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : MM. Hachette, président ; de

Vertus, vice-président, MM. Barbey, Germain, Mayeux, Périn, Louïse, Renaud, Buirette, Venant, Malnory.

MM. le comte de La Vaulx, Moreau et Bénard se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion de mars; le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne connaissance à la Société, dans l'ordre suivant, des notes, ouvrages et envois divers qu'il a reçus dans le courant du mois de mars :

1° Une liste de renseignements, dressée par M. Maréchal, instituteur à Bruyères-sur-Fère, sur les église, château, familles seigneuriales, abbaye, pierres tombales de sa commune. La Société remercie M. Maréchal de son zèle pour les intérêts de la science ;

2° Un prospectus de la Société d'Apt, annonçant, pour l'année 1867, qu'un Concours pour les Sociétés savantes s'ouvrira dans cette ville ;

3° Un avis de l'Association polytechnique de Boulogne-sur-Mer, annonçant l'inauguration de cours gratuits élémentaires destinés aux ouvriers;

4° Trois fascicules de la Société des Antiquaires de la Morinie (14e année, nos 55, 56, 57, 58, 59, 60 ; 1865, — livraisons de janvier, février, mars, avril, mai, juin, et de juillet à décembre). Compte-rendu sommaire par M. Germain ;

5° *Revue africaine* de janvier 1867 (11e année). Compte-rendu par M. Périn ;

6° *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*. 19e et 20e volumes, confiés, pour qu'il en soit rendu compte, à M. Germain ;

7° *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*. Tome II. Compte-rendu par M. Venant ;

8° Deux fascicules de la Société impériale de géographie de Vienne (Autriche). 2e envoi. Compte-rendu par M. Louïse.

M. Périn présente à l'examen de la Société onze pièces de

monnaies trouvées à deux kilomètres de Torcy, canton de Neuilly, dont trois romaines, une arabe et sept françaises. M. Mayeux est chargé d'examiner la valeur numismatique de cette découverte.

M. Barbey fait don à la Société d'une monnaie à l'effigie de Valérien, trouvée il y a quinze jours à Bonnes, au lieu dit l'Argentière.

M. Droüet fait déposer sur le bureau un grand nombre d'objets antiques, probablement de l'époque mérovingienne, trouvés à Bonnes, près Monthiers, à la profondeur de quarante centimètres, dans des travaux exécutés sur la place de cette commune, pour le nivellement de la place du Jeu-d'Arc. Ces objets se composent :

1° D'une urne funéraire romaine de 19 centimètres de haut et de 16 de diamètre ;

2° De deux chaînes en cuivre ;

3° De débris de vases en cuivre ;

4° D'anneaux et fers de lance.

Tous ces objets se trouvent renfermés entre deux cercles de fer ayant la forme de bandes de roues. A la même place furent aussi trouvés des ossements humains. Un travail ultérieur doit être fait par M. Droüet sur ces découvertes, pour en préciser la valeur historique et artistique.

M. Barbey fait accompagner ces objets trouvés récemment à Bonnes d'un autre objet très curieux par sa forme, et qui paraît avoir été un instrument de torture. Cet objet aurait été découvert il y a seize ans, au lieu dit la Justice, à 1,200 mètres de l'Argentière. On a également trouvé sur le même lieu dit, appelé la Justice, des débris de chaînes qui paraîtraient donner quelque crédit à l'opinion émise sur cet appareil prétendu de torture.

Ces différents objets ont été mis à la disposition de M. Droüet et de M. Barbey par MM. Aristide Vignon, cultivateurs à Bonnes, et Tassin, maréchal dans la même commune. La So-

ciété a exprimé le désir que l'on consignât au procès-verbal, en même temps que le don, la reconnaissance qu'elle témoigne à ces donateurs intelligents et désintéressés.

M Renaud, de la part de M. Couture, présente à l'examen des membres de la Société, un panneau en bois sculpté, de la tour de Balhan. Ce panneau, de l'époque de François Ier, porte tous les symboles de cette époque, consistant en un épisode de chasse d'un dessin correct et bien exécuté. Un membre exprime le désir que l'on prenne, par la lithographie, une copie de ce travail. La Société offre à M. Couture ses remerciements.

La Société entend ensuite la lecture d'un travail sur le bronze antique trouvé à Brasles en juillet dernier, travail que M. Barbey, sur l'avis de la Société, avait retouché pour le soumettre à la Commission d'examen chargée de décider les ouvrages qu'elle jugerait dignes d'être lus dans les séances solennelles de la Sorbonne, en avril 1867. La Société remercie M. Barbey de l'intérêt nouveau qu'il a su jeter sur son œuvre, et du plaisir que lui a causé sa lecture.

Après ces lectures et ces communications diverses, l'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de M. Droüet à une place de membre titulaire vacante. M. Droüet, qui a obtenu la majorité des voix, est nommé membre titulaire de la Société.

MM. Rollet, de Barthélemy, Vochelet, sont nommés membres correspondants de la Société.

M. Périn, sur la prière de M Bénard, propose comme aspirant au titre de membre correspondant de la Société, M. Tellier, de Paris, habitant rue Roquépine, 17.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 2 MAI 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 2 mai, sous la présidence de M. Hachette, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président ; M. de Vertus, vice-président ; MM. Marsaux, Paillet, Périn, Bénard, Proulle, Mayeux, Droüet, Harant et Buirette.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne ensuite communication à la Société, dans l'ordre suivant, des lettres, opuscules et envois divers, qu'il a reçus dans le courant du mois d'avril des Sociétés savantes de France :

1° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (Tome XVI, 1866).

2° *Registres consulaires de la ville de Limoges* (2e envoi), de 1504 à 1552.

3° *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan* (2e semestre. 1866).

4° *Revue des sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique (4e série, tome V, Janvier 1867).

5° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts, de Marseille* (année 1858 à 1864).

6° *Mémoires* lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques des Sociétés savantes de France, tenues les 4, 5 et 6 avril 1866.

7° Programme des prix proposés par la Société d'émulation des Vosges. 1867.

8° *Bulletin du Comité archéologique de Senlis.*

9° *Mémoire sur l'œuvre historique de la ville de Paris,* offert à la Société par M. Hachette.

M. Marsaux s'est chargé de lire les Mémoires lus à la Sorbonne en 1866, et de rendre compte à la Société de ce qui pouvait l'intéresser dans cet ouvrage.

M. Droüet a promis le même travail sur les Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

M. Mayeux désigne ainsi la pièce que M. Venant, curé d'Epaux, a confiée dernièrement à l'examen de la Société : « Blanc aux écus d'Henry d'Angleterre, frappé à Saint-Lo, à la date de 1420 ».

Un membre dépose sur le Bureau six pièces de monnaie que M. le curé de Bonnes, par l'entremise de M. l'abbé Venant, fait parvenir à la Société. Ces pièces auraient été trouvées à Bonnes même, dans un enclos voisin du presbytère. M. Mayeux est chargé du soin d'examiner cette trouvaille et d'en rendre compte à la Société.

Un autre membre parle d'une voie romaine existant à Pavant (canton de Charly), et aboutissant à la Marne. A ce propos, il signale comme important de signaler dans chaque pays les gués de rivières, comme devant mettre sur la trace de travaux de ce genre. Cette voie porterait dans la pierre dont elle est formée l'empreinte des ornières dans lesquelles s'engageaient les chars.

Une voie romaine et une voie gauloise se confondant à Armentières (canton d'Oulchy), existeraient à Bézu. Ces vestiges de voies romaines, si fréquents dans ce pays, pourront faire plus tard l'objet spécial d'une étude pour la Société.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Tellier comme membre correspondant de la Société ; M. Tellier, de la rue Roquepine, 17, à Paris, est nommé membre correspondant.

La séance est levée après cette nomination.

SEANCE DU 6 JUIN 1867.

PRÉSIDENCE DE M. DE VERTUS.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 6 juin, sous la présidence de M. de Vertus, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents à la réunion : M. de Vertus ; MM. Barbey, Périn, Renaud, Paillet, Louïse, Droüet, Marsaux, Bigorgne, Proulle, Germain, Buirette, membres titulaires, et M. Fabre, membre correspondant.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président donne communication des ouvrages adressés à la Société historique de Château-Thierry, par les différentes Sociétés savantes de France avec lesquelles elle est en rapport. La liste de ces ouvrages se compose de :

1° *Bulletin de la Société d'archéologie de l'Orléanais.*

2° *Bulletin de la Société danoise* (mai 1867).

3° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (Année 1866).

4° *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes* (Tome Ier).

5° *Mémoires de l'Académie du Gard* (Novembre 1864, août 1865.)

6° *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille.*

7° *Revue africaine d'Alger.* (N° 62. Mars 1867.)

8° *Revue des Sociétés savantes des Départements.*

9° *Bulletin de l'Académie Delphinale.* (Tome II. 1866.)

La Société décide que l'insertion de ces différentes publications sera faite au procès-verbal de la prochaine réunion.

accompagnée des remerciements aux sociétés qui ont bien voulu honorer de leurs dons la Société de Château-Thierry.

M. Barbey communique une lettre de M. Watelet, membre titulaire de la Société archéologique de Soissons, dans laquelle M. Watelet offre à la Société de Château-Thierry son travail en collaboration sur l'âge de pierre dans le département de l'Aisne, en échange des Bulletins que la Société a fait paraître jusqu'à présent. La Société est d'avis d'accepter l'offre bienveillante de M. Watelet, et prie M. Barbey de vouloir bien lui en donner connaissance.

La parole est à M. Marsaux pour un compte-rendu des Mémoires lus à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1866. M. Marsaux n'a trouvé dans ces Mémoires rien de spécial à notre pays. Toutefois, il signale comme offrant des traits généraux dont la Société pourrait profiter :

1° Cinq Notices relatives à des sépultures gauloises, et chacune d'elles pleine de précieuses indications, qui pourraient servir de guide dans des fouilles et dans des découvertes du même genre.

2° Une Note de M. l'abbé Masne (page 155) sur les arènes nouvellement découvertes à Senlis, note qui, en dehors de l'intérêt qu'elle présente, montre à quels résultats intéressants peut arriver une Société d'arrondissement, grâce à l'intelligence et à la bonne volonté de ses membres.

3° A la page 189, une Note de M. Duplessis, qui apporte quelque lumière sur un point très controversé, la ferrure du cheval chez les Gaulois. L'honorable membre de la Société d'Ile-et-Vilaine est d'avis que les chevaux des Gaulois n'étaient pas ferrés à clous.

Une opinion à peu près semblable à l'occasion de la découverte d'un fer de cheval ou de mulet, aurait été émise antérieurement par un membre de la Société de Château-Thierry.

M. Heurtaut, maire d'Essômes, fait don à la Société d'une pièce de six sous, frappée à Paris sous le règne de Louis XIV

(1616). Cette pièce de monnaie a été trouvée dans un état parfait de conservation sur les terres de Vaux. La Société décide que des remerciements seront adressés à M. Heurtaut.

M. Louïse lit un extrait fait par M. Davernold, professeur d'allemand au collége de Château-Thierry, des *Mémoires de la Société géographique royale et impériale de Vienne* (*Autriche*). D'après M. Davernold, il n'y aurait aucune matière, dans ces Mémoires, qui aurait un rapport même indirect avec les études ordinaires d'une Société d'archéologie et d'histoire locale. Dans l'un des volumes étudiés par M. Davernold (séance du 25 octobre 1864), il ne serait question que de voyages sur les bords de la Mer-Rouge et de la Nubie égyptienne, voyages dans lesquels sont relatés l'aspect du pays, les races et les mœurs des habitants, leur religion, etc...

Les autres chapitres du même volume raconteraient un voyage en Sibérie, en Espagne, Portugal, en Chine, en Russie, etc., fait par plusieurs membres de la Société de Vienne, avec les mêmes détails, et dans le but de relater, au point de vue géographique et esthetique, ce qui ne serait pas connu ou imparfaitement connu de ces pays, pour quelques-uns inexplorés jusqu'ici.

L'Assemblée remercie M. Davernold des renseignements qu'il a fournis à la Société sur les Mémoires de la Société géographique de Vienne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 5 juillet, sous la présidence de M. Hachette, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président ; MM. Barbey, Bigorgne, Germain, Marsaux, comte de la Vaulx, Périn, Renaud et Rollet.

M. le Président ouvre la séance par la lecture qu'il donne du procès-verbal en l'absence de M. le Secrétaire. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président notifie à la Société le décès de M. l'abbé Germain, l'un des fondateurs de la Société, et son premier secrétaire. Bien que M. l'abbé Germain ait cessé depuis quelque temps de faire partie de la Société, toutefois ses anciens collègues, qui ont conservé le souvenir des services qu'il a rendus à la Société, s'unissent à M. le Président pour exprimer leurs regrets à l'occasion de la mort prématurée de leur ancien collègue.

A la suite de cette notification, ont lieu le dépouillement de la correspondance et le classement des ouvrages offerts à la Société :

La Société des Antiquaires de Normandie accuse réception du *Bulletin de la Société historique de Château-Thierry*.

Les ouvrages offerts à la Société pendant le cours du mois de juin, sont :

1° *Revue des Sociétés savantes* (Tome V, avril 1867), dont M. Marsaux se charge de faire un Rapport;

2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (4e trimestre 1866) ;

3° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, des sciences et arts de Douai* (Tome VIII, 1865-1866), confiés pour leur lecture et leur appréciation aux soins de M. le comte de la Vaulx.

M. le Président, au nom de M. Agron, membre du Conseil municipal de Château-Thierry, soumet à l'examen des membres de la Société :

1° Une médaille de Constantin II ;

2° Une paire de ciseaux trouvés au Buisson, hameau de

Château-Thierry, sur l'ancienne route de Château-Thierry à La Ferté-Milon, trouvaille dont l'origine, probablement romaine ou gauloise, n'est pas encore bien précisée ;

3° Une pièce de 1613, à l'effigie du duc de Bouillon, seigneur de Sedan ;

4° Un sceau, qui paraîtrait être celui d'un ancien chevalier, et dont l'origine et l'époque seront ultérieurement déterminées. La Société remercie M. Agron de cette intéressante communication.

M. le comte de la Vaulx dépose sur le bureau une brique romaine trouvée près d'un bois de la commune de Rosoy-Bellevalle, au lieu dit : « Champ de la Piquette. » Il paraîtrait, d'après M. de la Vaulx, que la présence de briques ou fragments de briques tout à fait semblables, et portant pour marque des cercles concentriques, est fréquente en cet endroit.

2° Un échantillon de bois pétrifié, dont l'essence serait le chêne ou le frêne, trouvé dans la forêt de Roche-Fossé, terroir d'Artonges, sur une des propriétés de M. de Larochefoucauld.

3° Un éclat de silex d'époque celtique, provenant des objets qui ont été découverts près de Senlis par le frère de M. de la Vaulx, et dont l'ensemble, se composant d'un autel destiné aux sacrifices humains, d'objets de supplice et d'ossements humains, font une des découvertes les plus intéressantes qui aient été faites dans nos pays. La Société remercie M. de la Vaulx de l'intérêt qu'il a donné à la séance par ces communications diverses.

M. Barbey demande qu'un récépissé soit donné par les membres qui emprunteront un livre à la Bibliothèque ; le bureau est chargé de l'application de cette décision, approuvée par l'assemblée. Le bureau déterminera, en outre, le temps fixé pour le retour à la Bibliothèque des objets empruntés.

M. le docteur Germain trouve que dans le dernier *Bulletin des Sociétés savantes de France*, il y a plusieurs articles

qui peuvent intéresser la Société, notamment celui qui concerne les sépultures antiques. Ce Bulletin pourra donc toujours être consulté avec fruit.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 1er AOUT 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 1er août, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président ; MM. Bigorgne, Renaud, Périn, Delorme, Germain et Harant.

M. le Président donne, en l'absence du Secrétaire, lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté.

Vient ensuite le dépouillement de la correspondance.

M. Deveau, de la Société française d'archéologie, demande la notice de M. Barbey sur *l'Ane bachique*. La demande est adoptée.

Les livres ou opuscules offerts à la Société dans le courant de juillet sont :

1° *Revue des Sociétés savantes* (Mai 1867, Tome V). — Compte-rendu par M. Hachette ;

2° *Revue africaine* (Mai 1867). — Compte-rendu par M. Perrin ;

3° *Annales de la Société impériale d'agriculture de la Loire*, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons 1866. — Compte-rendu par M. Bigorgne ;

4° *Bulletin de la Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche* (N° 3, 1866) ;

5° *Histoire naturelle du Morbihan* (Catalogue des productions des trois règnes de la nature) ;

6° *Congrès archéologique de France* (2 vol. Séances générales de 1865). — Compte-rendu de ces trois ouvrages par M. le docteur Germain ;

7° *Comité archéologique de Senlis.* (Compte-rendu de ses Mémoires, année 1866). — Lecture et compte-rendu par M. Bénard.

La Société procède ensuite au scrutin pour l'élection de M. Périn, président de la Société archéologique de Soissons, comme membre correspondant de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. M. Périn est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry a tenu sa séance mensuelle le jeudi 5 septembre, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président ; M. de Vertus, vice-président ; MM. Barbey, Bigorgne, De Tillancourt, Germain, Périn, Mayeux, Droüet, Harant, Delorme, Buirette, membres titulaires, et MM. le comte de la Vaulx, Malnory, Fabre et Varin, membres correspondants.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne communication à la Société des envois divers de lettres, opuscules et ouvrages qui lui ont été faits dans le courant du mois d'août, envois dont voici la nomenclature par ordre d'inscription :

1° Une lettre de M. Renaud, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance du 5 septembre ;

2° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 21 août, par laquelle il accorde à la Société archéologique de Château-Thierry une allocation de 300 fr. pour l'année 1868. La Société prie M. le Président de vouloir bien faire parvenir à M. le Ministre l'expression de sa gratitude et de ses remerciements ;

3° Un compte-rendu par M. Pilloy, membre titulaire de la Société archéologique de Laon, de l'ouvrage de M. Ed. Fleury, sur les Manuscrits à miniature de la Bibliothèque de Laon ;

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (1er et 2e numéro de l'année 1867) ;

5° *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (Tome IX) ;

6° 2e livraison du *Bulletin de la Société académique de Brest* (Tome II) ;

7° *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture et belles-lettres d'Aix* (Tome IX) ;

8° *Mémoires* lus en Sorbonne des différentes Sociétés savantes de France (fin du Tome V, et commencement du Tome VI, et un opuscule contenant la Liste des récompenses accordées dans les séances des 27, 28 et 29 avril 1867).

Après ces communications diverses, la parole est à M. Malnory, inspecteur des écoles primaires, pour la lecture d'un Mémoire rédigé par M. Gobancée, instituteur de Montigny-l'Allier, sur les antiquités archéologiques de cette commune.

M. Gobancée note dans son travail, comme dignes de fixer l'attention de l'archéologue, l'église de Montigny, dont la nef et le clocher porteraient le caractère du XIIe siècle, la Commanderie des Templiers et sa chapelle surtout, dont la grâce et l'élégance frappent le visiteur, malgré l'état d'abandon dans lequel elle se trouve. Ces deux constructions accuseraient, au

Rapport de M. l'instituteur de Montigny, la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle.

M. Gobancée a joint à son Mémoire des notes recueillies sur les registres de l'état civil de Montigny, de l'année 1721 à 1736. Ces notes, extraites par M. l'abbé Gentil, qui était à cette époque curé de la paroisse de Montigny, offriraient à l'agriculture quelque intérêt et quelques renseignements assez précieux pour les localités de l'arrondissement.

La Société ne peut que remercier M. Gobancée du zèle qu'il montre dans sa commune pour les études archéologiques, et de l'intérêt qu'il a semé dans son travail du 5 septembre 1867.

M. de Vertus, après la lecture de M. Malnory, demande la parole pour une notice biographique sur Eustache de Conflans, seigneur de Brécy et Vézilly.

M. de Vertus, par un assez grand nombre de traits divers dont son travail sur *Eustache de Conflans* est rempli, s'attache à faire voir dans le seigneur de Brécy le héros et l'homme de bien. Metz, Ranty et Dreux prouvent le vaillant soldat par l'ardeur et l'habileté que M. de Conflans déploya dans ces journées. On retrouve l'homme au cœur doux dans la mansuétude et la bienveillance qu'il montra lorsqu'il fut chargé de veiller à la garde du jeune roi de Navarre et des maréchaux Cossé et Montmorency, l'homme au cœur désintéressé dans les dépenses qu'il fit pour l'intérêt du roi Charles IX, et le chrétien résigné et plein de foi dans sa mort (1526 à 1574).

La Société a écouté cette notice avec d'autant plus d'intérêt, que presque pas un historien n'a relaté dans une biographie ou dans l'histoire générale de France aucun des faits qu'elle contient. M. de Vertus les a empruntés en grand nombre à l'oraison funèbre d'Eustache de Conflans par Dom Poncet, le précepteur de ses enfants.

M. Perrin lit ensuite quelques notes sur une agrafe de ceinturon ou de manteau qu'il a découverte sur le territoire des Chesneaux ; cette agrafe, selon l'opinion de M. Perrin, opi-

nion confirmée par plusieurs savants que M. Perrin a consultés, et par la vue d'un objet entièrement identique qu'il a remarqué figurant parmi les objets de l'époque mérovingienne, pourrait revendiquer cette antique origine. Cet objet a été trouvé à deux mètres de profondeur ; au dire de l'inventeur, il serait assez rare. Il porte imprimées sur son contour quatre têtes grossièrement ciselées, dont M. Perrin se propose de donner plus tard l'explication.

M. Varin dépose sur le bureau un objet de forme antique, qui paraîtrait avoir été le couvercle d'un ciboire. Cet objet, en cuivre doré, a été trouvé dans l'église de Crouttes (canton de Charly). D'après les caractères qu'il offre à la vue, il paraîtrait remonter au XIIe ou XIIIe siècle. Sur ses différentes faces figurent quatre anges vêtus de tuniques, tous quatre nimbés et encadrés dans des médaillons. Quelques détails plus étudiés seront donnés sur cette découverte.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun des membres de la Société n'ayant plus de communication à faire, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société archéologique et historique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 3 octobre 1867, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président ; MM. Renaud, Périn, Proulle, Germain, Laporte, Fabre, Buirette.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne ensuite communication des lettres et ouvrages qu'il a reçus dans le courant du mois de septembre, des Sociétés savantes de France avec lesquelles la Société de Château-Thierry est en rapport.

Voici, par ordre d'inscription, la liste de ces ouvrages :

1° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).* 3e année, 1866. — Ce Bulletin est confié à M. Germain, pour un compte-rendu sommaire de ce qui peut intéresser les travaux de la Société. ;

2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.* 1er trimestre 1867, n° 55. — Confié pour le même but à M. Hachette ;

3° *Revue africaine*, journal des travaux de la Société archéologique algérienne. 11e année, n° 64, juillet 1867. — Compte-rendu par M. Périn ;

4° *Notes bibliographiques* pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, par M. Alexis Dureau. 1re année, 1863 ;

5° Un ouvrage intitulé : *Exploration des châteaux du Vexin*, par M. de Dion, inspecteur de la Société française d'archéologie. — Compte-rendu de cet ouvrage sera fait par M. Morsaline.

La Société remercie M. de Dion de l'hommage qu'il lui a daigné faire de son travail sur les vieux châteaux du Vexin.

M. le Président dépose sur le bureau une hache celtique trouvée à Chierry dans une propriété appartenant à M. Ferton-Bujot. Un membre fait observer que l'on rencontre assez fréquemment des objets semblables en silex dans les environs de Château-Thierry, particulièrement dans la petite vallée qui s'étend de Monneaux à Essômes.

La Société remercie M. Ferton-Bujot de l'intérêt qu'il paraît prendre, par les dons qu'il lui fait, à son avenir et à ses succès.

M. Laporte, à qui l'on avait confié l'étude d'une ancienne formule de prône, extraite d'un obituaire que possède la paroisse de Priez (canton de Neuilly), pense que, si l'on s'en rapporte au style de cette prière et aux usages qu'elle a conservés des temps de la Féodalité, cette formule de prône peut remonter au XVe siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 7 novembre, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président, M. de Vertus, vice-président ; MM. Barbey, Bénard, Germain, Mayeux, Périn, Renaud, Buirette.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal. Le procès-verbal de la séance de novembre est adopté.

M. le Président donne communication des ouvrages qu'il a reçus dans le courant du mois d'octobre des Sociétés savantes de France avec lesquelles la Société de Château-Thierry se trouve en rapport. Voici la liste de ces ouvrages :

1° *Revue des Sociétés savantes de France*. Tome IV, août et septembre (deux plaquettes). Cet ouvrage est confié à M. Hachette pour un compte-rendu ;

2° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*. Tome XXIX ;

3° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. — 21e vol. 1re et 2e liv. ;

4° *Bulletin de la Société académique de Boulogne*. — 10 brochures de l'année 1864 à 1867 ;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* (Saint-Omer).

Après l'inscription de ces différents ouvrages, la parole est à M. Mayeux pour le compte-rendu d'un ouvrage de M. Carro, intitulé : *Les Voyages lointains d'un bourgeois désœuvré*. Bien que cet ouvrage n'ait qu'un rapport éloigné avec les travaux de la Société, M. Mayeux pense toutefois que l'on peut recueillir dans la lecture de ce voyage de Paris à Venise par

la Suisse des renseignements aussi utiles qu'intéressants.

M. Barbey continue son travail sur les croix de cimetière, de carrefour et d'église, par une étude sur les croix des cimetières de Mézy-Moulins et de Verdilly. La croix du cimetière de Mézy avait été décrite déjà par M. Delbarre, membre de la Société archéologique de Soissons ; mais un travail qui n'avait pas été indiqué, c'était de déterminer la nature des statuettes qui supportent la croix, et d'en donner l'explication symbolique; c'est le but que M. Barbey, s'inspirant des idées fécondes du symbolisme chrétien que l'on voit régner dans tout le moyen-âge, a parfaitement atteint dans l'étude très intéressante qu'il a présentée le 7 novembre à la Société. La Croix de Mézy, selon le sentiment de M. Barbey, pourrait revendiquer la même date que celle de l'Eglise, c'est-à-dire la date du XIIIe siècle.

La Croix de Verdilly, œuvre du XVIIe siècle, n'a d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire de la serrurerie dans nos contrées. La date de 1632, gravée sur le monolithe qui la supporte, laisserait croire qu'elle remonterait à cette époque.

M. Buirette dépose sur le bureau deux chartes d'une haute antiquité et qui, à la première inspection, paraîtraient contenir des faits d'un grand intérêt, relatifs à l'arrondissement de Château-Thierry. Ces manuscrits, dus à l'obligeance de M. Carlier, maire de Gland, sont du XIIIe siècle ; l'une de ces pièces, ce sont les Lettres Royaux de Charles IV, roi de France et de Navarre, portant confirmation de la donation faite par Jehan de Chatillon à son fils Gaucher, en faveur de son mariage, de partie des domaines de Gandelus et de La Ferté-en-Ponthieu. Ces deux chartes, confiées à MM. Mayeux et Barbey, feront, dans une des séances suivantes de la Société, l'objet d'une étude plus approfondie.

La Société remercie M. Carlier de la bienveillance qu'il a bien voulu lui témoigner en lui confiant ces intéressants manuscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1867.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 5 décembre, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents à la réunion : M. Hachette, président; M. de Vertus, vice-président; MM. Barbey, Bénard, Delorme. Germain, Harant, Mayeux, Périn, Renaud et Buirette.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre; le procès-verbal est adopté.

M. le Président exprime, au nom de M. le baron de Ladoucette, de M. le comte de la Vaulx et de M. Drouët, le regret qu'ont ces messieurs de ne pouvoir assister à la séance de décembre. Il donne ensuite communication d'une lettre de M. le curé d'Essômes, lettre dans laquelle M. l'abbé Guilliot prie M. le Président de vouloir bien accepter sa démission de membre titulaire de la Société. La Société est sensible aux raisons pleines de délicatesse que M. Guilliot allègue en faveur de sa démarche, bien qu'elle ne les partage pas entièrement; elle accepte, mais non sans regret, la démission de M. le curé d'Essômes. Le Bureau présentera dans la séance de janvier un candidat à la place de membre titulaire laissée vacante par la démission de M. l'abbé Guilliot.

M. le Président fait ensuite connaître, dans l'ordre suivant, le nom des ouvrages qu'il a reçus pour la Société :

1° *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville* (de l'année 1861 à 1866, 2e p.);

2° Un numéro de la *Revue africaine* ou journal des travaux de la Société algérienne (11e année, n° 65, septembre 1867);

3° *Bulletin de la Société d'archéologie. Sciences,*

Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne (16 mai 1864, 4e année) ;

4° Trois ouvrages de M. Ferrand, préfet de l'Aisne, ayant pour titres, le premier : *De la propriété communale en France et de sa mise en valeur ;* le deuxième : *Un site de la Haute Savoie* (la Montagne des Voirons) ; le troisième : *Les Landes de Gascogne* (Etude sur leur état actuel et sur les mesures à prendre pour hâter leur régénération). — La Société prie M. le Secrétaire de vouloir bien porter à la connaissance de M. le Préfet l'expression de sa gratitude.

M. Hachette, à la suite de ces différentes communications, dépose sur le bureau plusieurs monnaies antiques et une statuette de Mercure, trouvées sur le territoire de Château-Thierry, au lieu dit « les Hérissons », par M. Agron, membre du Conseil municipal de Château-Thierry.

Les monnaies sont : un Adrien, un Antonin-le-Pieux, une pièce grecque, de Reggium, portant, d'un côté, deux profils de femme, opposés et adossés à une tour ; au revers, un Esculape (cette monnaie aurait été gravée 200 ans peut-être avant Jésus-Christ) ; quatre Constantins bien conservés ; un Magnence, un Tetricus père, que l'on croit inédit ; ce Tetricus est celui qui se serait fait, à la tête de sa légion, nommé empereur romain à Bordeaux. La Société remercie M. Agron de la bienveillance qu'il lui a montrée en mettant à sa disposition ces différentes trouvailles.

M. Barbey, au nom de M. le docteur Colson, président du Comité archéologique de Noyon, demande un échange de publications entre la Société de Noyon et celle de Château-Thierry. La Société décide que l'on enverra à M. le docteur Colson les bulletins qu'elle a publiés jusqu'ici.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau pour l'année 1868. Sont nommés, pour l'année 1868 : Président, M. Hachette ; Vice-Président, M. de Vertus ; Secrétaire, M. Buirette, curé de Gland ; Vice-Secrétaire, M. Renaud ;

Trésorier, M. Périn, archiviste; pour les livres, manuscrits et objets d'art, M. Barbey; Archiviste pour les monnaies et médailles, M. Mayeux.

M. le Président, pour se conformer aux instructions du Ministre, présente à la Société ses Statuts définitifs, qu'elle discute et vote article par article, pour les soumettre à l'approbation ministérielle.

M. Barbey met à la disposition de la Société la planche d'une eau forte qu'il a gravée, représentant le Savart Galand, lieu où s'est faite la découverte du bronze antique de Brasles, décrit au procès-verbal de la séance du 4 octobre 1866 (Annales 1866, page 37).

La Société décide que le tirage en sera fait pour être publié au bulletin de cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

TRAVAUX ET RAPPORTS

présentés à la Société pendant l'année 1867

Notice sur le Culte d'Orcus, à Courmont, canton de Fère.

La dissertation que j'ai eu l'honneur de vous lire, dans une dernière séance, sur l'existence d'un temple de Bacchus, à Brasles, n'est que la première partie d'une étude générale que j'ai entreprise sur l'époque païenne, dans l'arrondissement de Château-Thierry.

Cette étude n'ayant encore été entreprise par personne, en ce qui concerne notre localité, on peut dire que c'est un champ de ténèbres à explorer.

Je pourrai m'égarer quelques fois, ce n'est pas une chose rare dans de pareilles investigations.

Déjà je suis tombé dans plusieurs erreurs au sujet de la trouvaille de Brasles ; vos judicieuses objections me les ont fait corriger. Peut-être vous allez encore en trouver aujourd'hui. J'essaierai d'y répondre, et nous jetterons ainsi, sinon une vive lumière, quelque jour au moins sur une époque de notre histoire aussi intéressante qu'elle est peu connue.

Ce serait se tromper que de comparer le culte païen au culte actuel et de conclure que ce qui se faisait dans un pays se faisait dans un autre, et que des études sur l'époque païenne ayant déjà été faites, il suffit de les appliquer à l'arrondissement de Château-Thierry.

Ce serait là une manière trop facile de faire notre histoire.

Les divinités furent fort nombreuses en Gaule, surtout après l'introduction des dieux de Rome. Remarquez que le

peuple, en dehors du culte légal, avait ses superstitions locales, et, chose importante à constater, c'est que le culte orthodoxe païen a été anéanti par la religion nouvelle, tandis que les superstitions vulgaires sont arrivées jusqu'à nous malgré toute l'influence morale des idées émanées du christianisme et malgré la rigueur des lois.

Au troisième siècle de notre ère, notre pays était une véritable Egypte. Nos bois, nos pierres, nos fontaines, nos ruisseaux, nos rivières, nos montagnes, tout était dieu.

Quel est votre Dieu, demandait le fameux Rictiovare aux chrétiens de notre pays? Qui adorez-vous? Nous ne sommes pas difficiles, avait l'air de dire le farouche proconsul, adorez le dieu qu'il vous plaira, pourvu que ce ne soit pas celui des chrétiens, et les lois vous protégeront.

Il y avait alors une multitude de lieux consacrés au culte; chaque village avait son autel ou son temple, les particuliers en érigeaient dans leurs terres.

Combien de lieux dits de notre arrondissement rappellent encore quelques souvenirs du culte païen? Quel est le canton qui n'a pas son *Luqui*, *Luq*, *Luquet*, *Lucy*, ou son : Bois, Bochet, Bocage sacré?

Quel est le village qui n'a pas eu une fontaine dédiée à quelque divinité?

Le peuple allait toujours à la fontaine ou à la pierre sacrée. Quelques évêques trouvèrent le moyen de rendre innocent l'usage d'aller à la fontaine en la mettant sous l'invocation du saint, patron du village.

C'est en vain que le christianisme tonna contre ceux qui, à certains jours de l'année, allaient suspendre des couronnes de fleurs à des pieux élevés aux bifurcations des chemins. Il n'y eut qu'un moyen de détruire cette superstition, ce fut d'y planter le signe de la Rédemption. Des croix furent placées par tous les champs, et le peuple s'y précipita en foule pour les orner.

Ces détails sont connus, mais connus des savants seulement. Je ne puis pas avoir la prétention d'éclairer les savants, mais seulement de rendre la science des savants plus populaire.

Aussi, loin de chercher l'expression technique, loin de hérisser mon discours de tous les termes de la science, vous me pardonnerez, Messieurs, de descendre souvent jusqu'au langage le plus vulgaire. C'est le seul moyen pour que nos travaux soient goûtés par ceux-là mêmes qui n'ont point encore assez reçu le bienfait de l'instruction.

La petite rivière d'Ourcq, si connue à cause du canal auquel elle a donné son nom, prend sa source dans un village de notre arrondissement, au dessus de Courmont, canton de Fère-en-Tardenois.

Si vous interrogez les gens instruits de la localité, ils vous répondront que cette source n'a rien de remarquable, car ils seraient honteux de répéter des contes de village.

Je n'aurais pas la même honte, et je vais vous répéter, en l'abrégeant un peu, ce qu'une femme de Courmont m'a appris sur la source de l'Ourcq :

— Ma brave femme, vous qui êtes de Courmont, connaissez-vous la source de l'Ourcq ?

— Oh ! oui, j'y ai été plusieurs fois étant jeune; mais pas toute seule.

Ces mots, « pas toute seule », éveillèrent mon attention.

— Pourquoi pas toute seule, lui dis-je ?

— Ah ! voyez-vous, c'est qu'il y a quelque chose qui n'est pas naturel. Un jour, quatre hommes de Ronchères sont venus pour prendre la pierre *noire* de la fontaine : ils l'ont chargée. Ça s'est laissé faire ; mais quand la pierre a été chargée, la voiture n'a plus voulu avancer. Les chevaux tiraient à vif-corps. Les hommes allèrent chercher deux chevaux de renfort, impossible encore de faire avancer la voiture. Alors la peur les a pris. Ils ont bien vite déchargé la pierre et se sont sauvés.

— Qu'est-ce donc que cette pierre ?

— Monsieur, je n'en sais rien. C'est une pierre comme du marbre noir ; il y a dessus comme les marques d'une griffe d'Egre [sic] (d'aigle).

Cherchant à tenir compte des choses les plus insignifiantes, j'avais pris note de cette croyance superstitieuse, quand je fus frappé un jour de rencontrer ce passage dans Dom Grenier :

« Nos pères continuaient de sacrifier aux Termini au sep-
« tième siècle. On doit regarder comme un de ces dieux la
« grosse pierre debout qui se trouve dans la paroisse de Cour-
« mont en Soissonnais, à la source de la rivière d'Ourc. »

L'abbé Carlier, qui écrivait son *Histoire du Valois* il y a environ cent ans, parle de la superstition qui existait de son temps, touchant la pierre de Courmont à la source de l'Ourc.

Ma curiosité, on le comprend, fut singulièrement stimulée par ces deux passages. Le récit de ma bonne femme, reposant sur quelque vieux souvenir, je me promis d'étudier la question.

En fouillant les vieilles archives de la commune de Fresnes, je rencontrais dans un titre de 1550 ces mots : « Item au pont de l'Orque. »

Cette orthographe fut pour moi toute une révélation, qui avait échappé à Dom Grenier, et que ce savant bénédictin avait été si près de découvrir. Car on lit, page 172 de son Introduction à l'*Histoire de Picardie :*

« Il n'y a ni fontaine, ni ruisseau, dit Pelloutier, *Histoire*
« *des Celtes* (1), qui n'ait son génie particulier. Il cite Vidula,
« la Vesle, Urc, l'Ourcq, etc., etc. C'était des divinités chez
« les Germains et chez les Celtes. »

Dom Grenier est resté sous l'influence des étymologistes du dix-septième siècle, qui n'ont rien trouvé de mieux, pour étymologie d'Ourq, que Ur, mot celtique, qui signifie source. Quelle naïveté ! Comme si tous les fleuves, rivières et ruisseaux n'avaient pas une source à leur origine ?

(1) Pelloutier. C'est la plus sérieuse histoire que l'on puisse consulter sur nos antiquités celtiques

Des historiens sérieux (1) ont admis ensuite l'étymologie d'Oulchy de Urc. Comme si Oulchy était sur l'Ourcq, et comme si tant d'autres pays, existant en même temps qu'Oulchy, n'avaient pas plus de titres que lui à prendre le nom de l'Ourcq ?

On ne comprend pas que Dom Grenier, qui avait lu les sermons de saint Eloi, n'ait pas découvert la divinité, ou plutôt le mauvais génie qui présidait à la source de l'Ourq ; mauvais génie qui laissa son nom à la rivière et à une grande étendue de pays qu'elle parcourt, *le Pagus Orcensis*.

Saint Eloi, prêchant dans le Noyonnais au septième siècle, dit :

« Que personne n'ait la témérité d'invoquer les démons, ni « Neptune, ni ORCUM. Détruisez les fontaines et les arbres « sacrés » (2).

Ainsi, Messieurs, le génie de l'Ourq, adoré sous la forme d'une pierre noire, n'est que le fameux Orcus, dont le nom se retrouve encore, malgré les étymologistes du dix-septième siècle, dans Orcéois, tel qu'on l'écrit actuellement. M. Melleville, dans la seconde édition de son *Dictionnaire*, cite le nom de l'Ourcq, Orca, qui vient encore confirmer notre découverte (3).

Orcus est un dieu jusqu'ici peu étudié (Il peut pourtant y avoir des travaux récents que je ne connaisse pas), mais on croit généralement que c'est le même que Pluton, ce dieu si noir qu'il ne trouvait aucune femme qui voulût de lui. Tout le monde le connaît comme dieu de la mort. Cependant, les

(1) *Henry Martin*, dans son *Histoire de Soissons-Valois*, page 447, a enregistré cette singulière étymologie.

(2) *Specul. Ach.* Tome IV, pages 221 et suivantes.

(3) Il faut pourtant consigner ici que l'on trouve URC dans de fort anciennes chartes, mais u est identique à O, comme dans — jour — jor.

mythologues ont pu se tromper, et quand il s'agit des dieux, je crois que c'est plutôt à Hésiode qu'il faut remonter. Ce généalogiste de l'Olympe mérite confiance, et l'on peut croire qu'il n'a pas été payé pour fausser aucune origine. Dans sa Théogonie, il nomme Pluton et Orcus comme deux dieux différents.

Voici l'acte textuel de la naissance d'Ορκος. Il ne manque, pour le rendre authentique, que la signature du maire de l'Olympe, s'il y avait des maires alors.

Τίκτε δὲ καὶ Νέμεσιν.....
Νὺξ ὀλοὴ..... καὶ Ἔριν.....
Αὐτὰρ Ἔρις στυγερὴ τέκε μεν Πόνον.....
Ὅρκον θ', ὃς δὴ πλεῖστον ἐπιχθονίους ἀνθρώπους
Πημαίνει, ὅτε κέν τις ἑκὼν ἐπίορκον ὀμόσσῃ.

« La nuit pernicieuse enfanta Némesis et Eris. L'horrible « Eris enfanta la peine, et Orc, qui fait surtout du mal aux « hommes mortels, quand l'un d'eux fait sciemment un faux « serment. »

Voyez, Messieurs, comme tout concourt à faire la lumière. Les écrivains français en 1550 traduisaient Κυρος par Cyr. Ομηρος par Omer; par conséquent, Ορκος par Orc, et c'est exactement ce nom Orque que l'on retrouve dans les archives de Fresnes. On ne peut pas accuser le praticien de cette commune d'avoir copié Hésiode et traduit sa Théogonie.

Peut-on dire qu'il y a là un rapprochement fortuit de mots? Non, Messieurs, car avec de semblables appréciations, il ne nous resterait plus d'autre science digne de confiance que celle des chiffres.

Mais n'y a-t-il pas encore un rapprochement d'idée?

Le récit de la bonne femme de Courmont paraît, à première vue, une puérilité indigne de votre attention, mais qu'on le mette en regard de ce passage d'un commentateur d'Hésiode :

« La nuit enfante toute seule une foule d'êtres nuisibles et « redoutables, et comme elle n'a pas eu d'époux, ce qui a été

« engendré sans volupté devait inspirer la crainte et l'hor-
« reur... »

N'est-on pas frappé du même ordre d'idées chez le savant et la vieille paysanne.

Carlier et Dom Grenier ont bien constaté de loin un culte superstitieux à la source de l'Ourcq. — Mais ils n'ont pu préciser le culte d'horreur et d'effroi venu jusqu'à nous à travers tant de siècles écoulés.

Posons donc encore ce jalon historique, et bientôt nous serons étonnés de la quantité de découvertes possibles dans l'étroit espace dont nous nous sommes imposé l'étude, dans notre seul arrondissement de Château-Thierry.

Notice sur le Château de Grisolles et sur Mme Henriette Borniche, dernière Prieure du Monastère du Charme, réorganisatrice de l'Hôtel-Dieu de Neuilly-Saint-Front.

Messieurs,

L'étymologie du nom Grisolles paraît d'abord très simple à expliquer, mais si l'on fait quelques recherches, il surgit tout de suite une difficulté. En 1200, on écrivait Gli solii ; si l'on compare ces termes avec le nom d'un lieu dit de Brecy, le Boschet Glimollet, où la terre est jaune et collante, et qu'on les rapproche de glu et glaise, on sera amené à penser que Grisolles tire son nom de la nature et non de la couleur de son sol. Ducange, dans son premier Glossaire, indique *glis* comme synonyme de *argilla, humus tenax.* Mais nous n'avons pas besoin de l'opinion de Ducange ; *glese* est un mot celtique recueilli il y a plus de dix-huit cents ans par Tacite (1). C'est de ce nom que nos ancêtres nommaient alors l'ambre jaune, matière gluante durcie.

Du reste, Grisolles n'a que deux lieux importants pour homonymes en France : Grisolles (Tarn-et-Garonne) et l'autre qui confirme notre opinion, se nomme Glisolles (Eure).

(1) *Mœurs des Germains.* — Paragraphe XLV.

Nous avions hésité un instant en cherchant si cette terminaison féminine et plurielle, *olles*, ne serait pas la même que dans Argentoles, Faveroles, Eroles, Coyolles, etc. Mais Bassolles, puis un lieu dit de Launoy, en Soissonnais, la Plat Solle, indiquent que Glisolles ou Grisolles est un nom hybride, celtico-latin, composé de *glis* et de *solum*.

Telle nous paraît l'étymologie du nom de la terre, et par conséquent du Château de Grisolles.

Ce château, converti depuis longtemps en ferme, assis sur le penchant de la montagne, faisant face à Rocourt, est situé à environ un kilomètre du village de Grisolles, canton de Neuilly-Saint-Front. Ce lieu nous offre quelques souvenirs historiques qui font l'objet de cette notice.

En 1153, Grisolles appartenait à Geoffroi III, de Donzy, seigneur en partie de Neuilly-Saint-Front et d'Oulchy. Ce dernier village n'appartenait pas, comme on le croit, au comte de Champagne ; ce dernier possédait seulement le château fortifié.

Geoffroi avait une fille dont on ne connaît pas bien le nom, mais qu'il maria en 1153 à Anseau de Traisnel. Il lui donna pour dot la moitié d'Oulchy, Neuilly et Grisolles. La jeune fille n'était pas nubile. Anseau, son époux, retourna chez son père à Traisnel. Geoffroi, en compensation de tout ce qu'il donnait de terres à sa fille, reçut d'Anseau, son gendre, 500 livres en monnaie, somme assez considérable pour l'époque.

Tout allait pour le mieux, quand une rencontre, qui pourrait faire le sujet d'une nouvelle Iliade, vint tout à coup jeter le fléau de la guerre dans nos contrées.

Le comte de Sancerre, frère de notre comte de Champagne, Henry le Large, ayant vu la jeune fille de Geoffroi, s'éprit de sa beauté, et aussi un peu de la beauté de sa dot ; et, malgré

le mariage contracté et les 500 livres reçues d'Anseau, Geoffroi accorda sa fille au frère du comte de Champagne. La jeune fille étant en âge, le mariage fut immédiatement et définitivement célébré.

Anseau, furieux de se voir enlever sa femme et les 500 livres qu'il avait données, alla se plaindre au comte de Champagne, puis au roi. Le frère de la jeune fille, Hervé, se trouvait aussi lésé parce que son père avait trop donné en dot à sa sœur en faveur de ce second et illégitime mariage; il se joignit à Anseau.

Le roi Louis VII mit une armée sur pied et vint attaquer Geoffroi, qui fut vaincu et pris dans son château de Traisnel.

Mais, hélas! le mariage du comte de Sancerre était consommé, et, selon les lois de l'Eglise, le pauvre Anseau ne put recouvrer sa femme; Geoffroi fut condamné à l'indemniser. Il lui donna Oulchy, Neuilly et Grisolles, propriétés qu'il garda quinze ans et revendit ensuite au comte de Champagne (1).

Le mariage d'Etienne de Sancerre, enlevant la fiancée d'Anseau, causa beaucoup de chagrin à sa pieuse mère, Mathilde, comtesse de Champagne, femme de Thibaut II.

On possède une lettre que saint Bernard lui écrivit pour la consoler.

Cependant le jeune Hervé, qui se trouvait lesé par la trop grande dot faite à sa sœur, devint comte de Nevers, et, ne voulant tenir compte de tout ce qui avait été fait, il réclama Grisolles, Oulchy et Neuilly.

Blanche, comtesse de Champagne, était alors veuve de Thibaut III. Elle eut recours à l'alliance du duc de Bourgogne pour ne point rendre ce que réclamait Hervé, duc de Nevers. Ce jeune duc, par une prédilection toute particulière,

(1) *Dom Martene. Theosorus anecdotorum* vol. I, p. 864
Dom Bouquet, vol. XII, p. 128.

avait décidé d'élever une puissante forteresse au Château de Grisolles (1) février 1213. Mais Blanche s'y opposa, et le duc de Bourgogne menaça Hervé en prenant parti pour Blanche.

Après de longues contestations. Hervé abandonna enfin ses droits sur Grisolles, qui ne fut pas fortifié et demeura définitivement aux comtes de Champagne.

Comme tous les châteaux du moyen-âge, Grisolles avait sa *follye*, et non pas *Folie*, orthographe qui a quelquefois égaré les savants sur la signification de ce mot. Ducange en donne une bonne explication : *Foleya domus voluptaria*, maison de plaisance avec les bosquets qui l'entourent.

Rufay, qui est au-dessus, est un nom qui a déjà exercé la patience des savants, et cela à cause de la fameuse *Villa Rufiacum*, où Charles-le-Chauve, en 868, reçut l'avoué de saint Denis. M. l'abbé Carlet, curé de Manicamp, a publié une dissertation savante sur ce sujet, sans rien conclure. On ne sait pas où gît le vrai Rufiacum. On peut croire, Messieurs, sans trop rien affirmer, que le nôtre, quoiqu'on y ait trouvé beaucoup de monnaies du moyen-âge, quoique de ses débris on ait rebâti un quart du village de Grisolles, ne peut prétendre être le Rufiacum historique.

Les textes semblent indiquer une position plus rapprochée de Saint-Denis.

Mais, revenons à notre château :

Il est facile de comprendre que le petit château de Grisolles n'a pas eu le privilége plusieurs fois répété d'attirer l'attention des ducs de Bourgogne et des rois de France. Aussi, son histoire, pendant quelques centaines d'années, se réduit à des contestations de limites de territoire, tantôt avec le Prieuré royal du Charme, tantôt avec les Bénédictins de Coincy, qui possédaient Rufay.

(1) Voir trois chartes à ce sujet, analysées dans la savante *Histoire des comtes de Champagne*, que vient de publier M. d'Arbois de Subainville.

Vers Latilly, les moines de Coincy possédaient aussi une chapelle du nom de Saint-Anthene, aujourd'hui détruite, et dont l'origine était déjà inconnue à l'époque où fut recopié le cartulaire de Coincy, il y a plus de 200 ans.

Quoique non fortifié, selon les règles, le château de Grisolles, par la disposition de ses épaisses murailles, pouvait résister à des bandes d'aventuriers courant le pays.

C'est ce qui arriva en 1652, pendant la guerre des Lorrains (troubles de la minorité de Louis XIV) : une troupe assez nombreuse de ces pillards se dirigeait sur le château, pensant le dévaliser facilement

Les voyant venir de loin, plusieurs habitants de Grisolles, qui s'étaient réfugiés au château, chargèrent leurs armes, et surtout une petite couleuvrine qui portait à grande distance. Aussitôt que les Lorrains furent à portée, on tira la couleuvrine. Les pillards, qui ne s'attendaient qu'à une proie facile, et qui n'avaient que leurs fusils, n'osèrent plus avancer et se retirèrent en pensant que le château était dans un état de défense où il était loin de se trouver.

Les gens de Grisolles firent feu de tous leurs fusils, mais il ne paraît pas qu'il y eût personne de tué. Cependant, ce fait d'armes fit, pendant longtemps, la gloire militaire de Grisolles. La terrible tourmente de 1793, les désastres de l'invasion de 1814, ont seuls fait un peu oublier le passage des Lorrains, dernière invasion de notre pays dont les habitants gardaient le souvenir.

Les derniers seigneurs de Grisolles ne nous sont pas connus. Les Fontévristes du Charme et les Bénédictins de Coincy l'étaient en partie, mais les seigneurs laïcs n'ayant pas habité le pays, on en trouve aucune trace dans les vieux registres de la paroisse.

Malgré la lumière que nous avons portée sur ce point, malgré la publication que nous avons faite dans notre *Histoire de Coincy*, page 221, d'une partie des Archives de la famille

de Gaullier, M. Melleville, dans la seconde édition revue, augmentée, mais non corrigée de son *Dictionnaire de l'Aisne*, continue à faire les Gaullier seigneurs de Grisolles, canton de Neuilly-Saint-Front, tandis que cette pauvre, mais valeureuse famille, était seigneur de Grisolles, fief de Beuvardes. Les Gaullier y introduisirent la fabrication du verre; on y voit encore les restes des fours, et de là le nom moderne de leur fief: *Le Four à verre*, qui a fait oublier celui de Grisolles.

Nous allons terminer, Messieurs, cette notice par une biographie fort modeste, mais qui mérite pourtant d'être connue. Si l'on consulte la *Statistique de l'Aisne*, de Brayer, p. 293, on y voit, à l'article de l'Hospice des malades de Neuilly: « administré par une ancienne religieuse». Cette mention nous a paru trop laconique; c'est pourquoi nous entreprenons aujourd'hui de rappeler au canton de Neuilly-Saint-Front un nom dont il doit garder le souvenir.

Le 12 mars 1737, naquit dans le château de Grisolles une enfant à laquelle fut imposé le nom d'Henriette. Maître Louis Borniche, son père, était receveur des Révérendes dames du Prieuré royal du Charme. Il eut dix enfants, qui se marièrent dans les plus belles cultures des environs (1).

Henriette entra au monastère du Charme où elle fit ses études, parmi lesquelles était compris le latin, car les dames de chœur devaient avoir une certaine connaissance de cette langue, et prononcer leurs vœux en latin en présence de la mère prieure.

Henriette Borniche fut de bonne heure une religieuse d'un mérite distingué. En 1781, elle remplissait la charge d'officière du monastère. Grande brune et pleine de dignité dans son maintien, elle avait surtout un ton de voix agréable et affectueux qui lui gagnait les cœurs.

(1) Aux Fourniers de Bonnes, de Givray, aux Lamy de Lacroix, etc.

Dans cette petite république féminine du Charme, nulle de ses consœurs ne lui portait envie. Aussi, dans la dernière élection qui précéda la chute du monastère, fut-elle élue par la grande majorité des voix au grade le plus élevé de la maison, celui de mère prieure.

Toute sa famille, restée dans le monde, ses frères, ses sœurs, furent enchantés en pensant que cette élévation de leur sœur allait procurer des positions à plusieurs de leurs enfants. En effet, le Prieuré du Charme possédait huit ou dix fermes dans les environs, et la mère prieure pouvait faire des baux de ces fermes et favoriser sa famille.

C'est à peu près ce qui se voyait partout dans les couvents. Les abbés avantageaient souvent leurs parents par des baux à prix minimes, et, à défaut de parents dans la localité, ils avantageaient quelquefois les fermiers, moyennant un pot de vin reçu comptant.

Henriette Borniche, consultant sa conscience plutôt que son affection pour sa famille, ne voulut point expulser les anciens fermiers et leur fit à chacun renouveler bail de leur ferme, par son procureur et père de l'Ordre, Jacques Vincent.

Toute la famille Borniche et ses alliés, furent fort désappointés, et l'on oublia un peu dans son couvent cette parente à conscience trop scrupuleuse.

Cette digne femme gouvernait sagement son monastère quand éclata la Révolution. Nous renvoyons, pour la destruction du Charme, à notre *Histoire de Coincy*, page 257.

Elle eut la douleur de voir plusieurs de ses proches se mettre à la tête des révolutionnaires furibonds et dévaster de leurs mains l'église de Grisolles.

Expulsée de son couvent, notre religieuse trouva asile dans la plus grande partie de sa famille, qui ne partageait pas les idées révolutionnaires. — Plusieurs de ses compagnes se marièrent pendant la Révolution, mais plusieurs autres restèrent fidèles à leurs vœux et, parmi ces dernières, nous devons

compter Mmes Labarre et Chesnet, qui fondèrent un pensionnat de jeunes filles à Château-Thierry, Mme Pinon, qui en fonda un à Neuilly-Saint-Front; d'autres, telles que Mmes Boucher, Leteneur, se retirèrent dans de simples villages et y consacrèrent leurs derniers jours à l'instruction des petits enfants des deux sexes.

Henriette Borniche avait alors soixante-trois ans. Jouissant encore d'une belle santé, elle ne voulut pas rester oisive, et entreprit de relever l'Hôtel-Dieu de Neuilly, tombé pendant la Révolution.

Une reine de France qui, à l'égal de ses ancêtres, affectionnait beaucoup Château-Thierry et ses environs, Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles-le-Bel, avait fondé un Hôtel-Dieu à Neuilly-Saint-Front, vers l'an 1370.

Des religieuses de l'Ordre de Saint-François administraient encore cette maison en 1692. Les ressources en étaient modiques. Les Maladreries de Neuilly et d'Oulchy ayant été détruites, leurs revenus furent concédés à l'Hôtel-Dieu de Neuilly-Saint-Front, à condition que les habitants d'Oulchy auraient droit à un lit à Neuilly.

Une petite Commanderie de l'Ordre de Malte, et dont l'origine paraît remonter aux Templiers, leurs prédécesseurs, jouissait aussi de quelques revenus.

Des lettres-patentes du roi Louis, enregistrées au Parlement en février 1696, accordèrent les revenus de cette Commanderie à l'Hôtel-Dieu de Neuilly, mais en même temps on retira aux religieuses de saint François l'administration de la maison.

Mme Mignieux des Essarts, dernière supérieure des Franciscaines de Neuilly, avait remis son titre, dès 1692, entre les mains de M. de Sillery, évêque de Soissons.

L'administration des biens fut confiée au Prévôt royal de Neuilly, aux deux curés du lieu et à des personnes laïques; enfin, on y appela des religieuses de l'Enfant-Jésus. — Puis vint la Révolution, qui détruisait à la fois les bonnes et les

mauvaises choses. Le calme se fit enfin : Henriette Borniche ne portait plus l'habit religieux. On était en 1800, au retour de l'ordre ; s'adjoignant une personne laïque, elle réorganisa l'Hôtel-Dieu de Neuilly, et y entretint trois lits pour les malades.

Elle créa une petite bibliothèque de quelques débris échappés à la destruction de son couvent. Quelques jeunes filles de la famille Fournier, de Bonnes, Fournier de Givray, ses petites-nièces de la troisième génération, trouvèrent auprès d'elle ce type de bonne et saine éducation qui, alors, était devenu rare sur le sol de notre France.

Après avoir administré pendant vingt ans l'Hôtel-Dieu, sous le simple titre d'Econome, Henriette Borniche mourut à Neuilly-Saint-Front, dans la maison qu'elle avait, pour ainsi dire, fondée de nouveau. On était au 25 avril 1825, et, quoique âgée de 87 ans, elle jouissait encore de toutes ses facultés.

De tous temps, Messieurs, on a élevé des statues aux fléaux de l'humanité. Les poètes et les historiens ont exalté à l'envi la gloire des grands tueurs d'hommes. C'est là le grand fond de toutes les histoires générales. Qu'il nous soit au moins permis, dans nos recherches d'histoire particulière et locale, je dirais presque de famille, qu'il nous soit permis de consacrer quelques lignes de souvenir à ceux qui, en passant parmi nous, n'ont été occupés qu'à faire le bien en silence, et à procurer un peu de soulagement aux maux de leurs semblables.

A. DE VERTUS.

Notice sur les Conflans.

Messieurs,

Après le nom de Châtillon, celui de Conflans est certainement celui qui, depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours, a le plus illustré notre Brie champenoise.

Je n'ai point l'intention de vous développer la biographie générale de cette famille ; chaque page de l'Histoire des Croisades, chaque page de l'histoire de la défense de notre Champagne contre l'invasion anglaise, contient le nom de Conflans, conétables-gouverneurs de Champagne. Nous retrouvons plus tard leur descendance dans des positions plus modestes, mais qui nous touchent de plus près, ce sont les vidames de Vieils-Maisons, — les vicomtes d'Oulchy, les seigneurs d'Armentières, et enfin les Conflans de Brecy et Vezilly. C'est sur cette dernière branche que j'ai le dessein d'appeler votre attention.

Quand on ouvre une biographie particulière des hommes remarquables de notre pays, on trouve au nom Eustache de Conflans : « il était froid et sage et le plus homme de bien de son temps. »

J'ai consulté toutes les biographies possibles, et si l'on en excepte le *Manuel de l'Aisne*, on ne trouve sur ce personnage que les mots précités.

J'avais vu quelque part que son oraison funèbre avait été prononcée dans l'église de Brecy par le célèbre Maurice Poncet, docteur en théologie et prédicateur illustre de son époque. Je fis des recherches, et j'ai pu découvrir cette oraison funèbre imprimée (1).

(1) « Oraison funebre prononcée le dernier iour d'aoust 1574, en « l'esglise de Brecy le Buysson, aux funerailles de tres vaillant et « tres fidel serviteur du Roy, Messire Eustache de Conflans, vicomte « d'Auschy, par F.-M. Poncet, docteur en théologie de l'Université « de Paris. » (Bibliothèque impériale), petit in-4°, charmante reliure de l'époque.

Cette pièce est la principale dont je me suis servi pour la vie d'Eustache de Conflans.

Eustache de Conflans était le fils aîné de Antoine de Conflans et de Barbe de Roui, mariés le 19 décembre 1525. Eustache naquit en 1526, mais comme on n'inscrivait pas les naissances à cette époque, la date précise de la sienne a toujours été inconnue. Quoiqu'il fut l'aîné, son père l'avait destiné à l'état ecclésiastique, à cause, dit le bénédictin Poncet dans son oraison funèbre, « de la grande douceur et clémence qui reluisaient en lui, et qu'il n'étoit pas propre à faire un brave et furieux soldat, car à cette époque, ajoute l'orateur, pour être bon soldat, il fallait avoir moustache à la turque, son bonnet de côté, relevé à coup de poingt, et faire le fendant, toutes choses dont le jeune de Conflans se mocqait. »

Il commença à servir en 1543; il avait dix-sept ans, il fit toutes les guerres de Picardie sous M. de Vendosme, roi de Navarre, frère de Louis de Bourbon. (Don Louis de Bourbon qui se faisait appeler M. le Prince, et qui, par caprice ou par goût, prit le titre de prince de Condé-en-Brie, petite seigneurie qui n'avait aucun titre de principauté, et dont le nouveau titre ne fut jamais confirmé; de sorte qu'un des plus grands noms de France n'est qu'un nom de fantaisie; voilà ce que l'histoire ne dit nulle part, par la raison toute simple qu'elle ne le sait pas.)

Je reviens à Eustache de Conflans :

Il épousa Marie de Scepois, fille de Méri de Scepois, vice-amiral de Bretagne. L'année de son mariage ne nous est pas connue, mais c'est à cette époque, vers 1550, qu'il fit reconstruire le château actuel du Buisson.

Il montra une grande valeur au siége de Metz, où il combattait aux côtés du duc de Guise, le premier Balafré dont il fut le guidon.

Sa valeur et son cœur furent cruellement éprouvés au combat de Ranty, contre les Espagnols, commandés par

Charles Quint, qui désirait effacer la honte de Metz (1).

La bataille de Ranty, peu connue, à peine indiquée par les historiens généraux, est pourtant un de ces brillants faits d'armes dans lequel on ne sait qui admirer le plus du vaincu ou du vainqueur. Guise dirigeait l'attaque sous les yeux de Henri II. On était au 13 août 1554. Les troupes allemandes de Charles-Quint étaient redoutées alors pour leurs *pistoliers*; la bravoure française, habituée à la franche bataille, avait horreur de cette invention qui fait qu'un lâche renverse d'une balle le plus brave guerrier. Wolfange, à la tête de ses pistoliers, qu'il appelait ses diables noircis, se vantait de passer sur le ventre de toute la gendarmerie française. Aussi avait-il fait mettre en sa cornette un renard mangeant un coq. La noblesse française, indignée de cette raillerie, se précipita sur les *reistres*, mais elle fut renversée. En voyant ce désastre, le duc de Guise fait charger son guidon Conflans et ses frères, et alors ces braves se précipitent, tête baissée, vers une mort certaine. Devant ce terrible choc, les Espagnols plient, les vainqueurs perdent contenance, et ceux que l'on pourrait appeler les vaincus, restent maîtres du champ de bataille. Mais, hélas! le seigneur de Brecy a la main fracassée; son frère Robert, seigneur de Vezilly, est prisonnier; celui de Saint-Remy est mort : les pertes des vainqueurs étaient effrayantes.

M. de Guise donna alors à Eustache de Conflans son enseigne à porter. Ensuite, il fut nommé sous-lieutenant du dauphin, qui fut François II. Serviteur fidèle et dévoué, il avait la confiance du roi; le prince de Condé ayant été pris à Dreux, c'est lui qui garda ce prince

Ne pouvant presque plus se servir de sa main, Conflans pourtant commanda toujours l'élite de la noblesse dévouée au duc de Guise. Bien qu'élevé avec les Bourbons, il avait quitté leur parti depuis que Louis se qualifiant de « Monsieur le

(1) *Mémoires de Gaspard de Saul -Tavannes*, p. 200, 340, 341, 348.

Prince », on voyait percer dans cette famille, d'origine royale, des prétentions à la couronne. Le roi de Navarre, bon homme mais catholique et protestant médiocre, était méprisé même de sa femme. Le seigneur de Condé, pauvre, mais énergique et fier, inspirait beaucoup de confiance aux huguenots, qui en firent leur principal chef.

Le 19 decembre 1562, eut lieu la bataille de Dreux. Le hardi Condé, qui commandait les huguenots, avait sous ses ordres 400 chevaux et 6,000 fantassins ; il enfonce l'avant-garde de Guise, mais sa victoire, mettant de la confusion dans ses troupes, Guise lance Conflans et d'Amville. — Condé est pris, et la nuit vit un curieux spectacle : Guise, le vainqueur, n'avait qu'un mauvais lit, il en offrit la moitié à Condé, son prisonnier ; tous deux passèrent ainsi la nuit sous la garde du seigneur de Brecy. — Les mémoires ne disent pas s'ils dormirent d'un sommeil bien calme (1).

Le 10 novembre 1567, à la fameuse retraite de Saint-Denis, Conflans reçut un coup de lance, son cheval fut percé de trois autres coups et tomba à terre. Il avait alors sa famille avec lui, et le docteur Poncet, précepteur de son fils ; il le pria de conduire ses enfants en sûreté.

Charles IX l'aimait beaucoup ; aussi, ce roi étant le 26 décembre 1570 à Villers-Cotterêts, lui écrivit une lettre pleine de confiance, par laquelle il le nommait capitaine de ses gardes, en remplacement de Dagenois.

« Je suis heureux, disait le roi, de vous offrir cette place que vous ne m'avez pas demandée. » Eustache de Conflans était si peu ambitieux, qu'il déclara accepter la charge de capitaine pour plaire au roi, mais qu'il était prêt à la rendre si quelqu'un en etait mécontent.

Le roi allait le nommer maréchal de France, lorsque la

(1) Li due acerbissimi nemici Condé Guisa cenano, e dormono insieme..... (Davila livre III).

mort le surprit dans la force de l'âge. C'était en 1574. Il était à Vincennes, où la garde du jeune roi de Navarre lui avait été confiée. Conflans était plein d'égard pour ce jeune prisonnier, par reconnaissance pour le père, sous lequel il avait fait ses premières armes. Le 1er juillet 1574, il fut saisi d'une fièvre violente qui lui dura dix-huit jours. « Il était, dit Poncet, un des plus hauts, des plus forts et des plus sobres gentilshommes de France. »

Il mourut le dimanche 18 juillet, à cinq heures du matin, et il ne fut inhumé à Brecy que le dernier août, c'est-à-dire plus de six semaines après sa mort, dans la saison la plus chaude de l'année. Ceci nous explique une découverte qui nous a surpris en 1864, et que nous avons mentionnée p. 216 de notre *Histoire de Coincy*, c'est que le crâne d'un Conflans avait été scié en deux, et que l'on y remarquait encore les traits des dents de la scie.

A cause de la chaleur, le corps aura été embaumé et conservé pendant quelque temps ; mais les procédés étaient sans doute bien insuffisants, car les ossements ne paraissaient pas, en 1864, être mieux conservés, ni aucun autre débris, mieux que les corps qui n'avaient pas été embaumés.

Le dernier août 1574, les funérailles de très vaillant et très fidèle serviteur du roi, Messire Eustache de Conflans, vicomte d'Aulchy, furent célébrées en l'église de Brecy-le-Buisson.

M. F.-M. Poncet, docteur en théologie de l'Université de Paris, orateur estimé et précepteur du jeune fils Eustache de Conflans, prononça l'oraison funèbre en présence d'un grand concours de noblesse.

Nous ne pouvons reproduire cette longue pièce, dont nous avons tiré la plupart des renseignements qui précèdent, mais nous allons donner, par quelques extraits, une idée de l'art oratoire en 1574 :

L'orateur a pris pour texte : *Beati pacifici*, et vous croyez qu'il va développer ces paroles de l'Evangile ; ce ne serait pas

assez savant : c'était la renaissance des lettres ; on ne citait alors en chaire que du grec et des auteurs païens.

« Messieurs, continue-t-il :

« Le philosophe Platon dit que les Grecs ont nommé l'essence divine : θεος απο του θεου. . . Tous les auteurs de l'antiquité, et ici il les cite l'un après l'autre, ont assuré.... toutes sortes de choses qui, je dois le dire, ne paraissent pas avoir beaucoup de rapport avec les funérailles de Messire Eustache de Conflans. »

Comme la noblesse était aussi folle de chasse que les savants du grec, et que surtout le roi Charles IX venait d'en écrire un traité, l'orateur raconte « que le défunt aimait la chasse ; et, en effet, Messieurs, n'est-ce pas l'exercice le plus propre à former un bon guerrier ?... C'est pourquoi Cirus courait le lièvre, ainsi que nous le raconte Xénophon . . . » Ici se déroulent plusieurs citations d'auteurs qui ont écrit sur la chasse.

« Conflans, reprend l'orateur, était aussi un modèle de prudence. Il blâmait la position de Saint-Denis, où le roi manqua d'être pris par les huguenots. Notre défunt fut blessé. Il me dit de mettre sa famille en sûreté ».... L'orateur cite Annibal à cette occasion, puis une foule de maximes des anciens écrivains et guerriers, y compris Julien l'Apostat ; citations qui se rattachent tant bien que mal à son sujet.

« Notre défunt, s'écrie-t-il encore, était bon et clément, car six semaines avant sa mort, devisant de l'emprisonnement de MM. les maréchaux Cossé et Montmorency (1), il dit qu'il regrettait d'avoir été chargé de les conduire en prison. » Il confia à l'orateur que le meurtre ne lui plaisait pas.

« Cest ainsi, Messieurs, que Seneque le remonstroit à « Néron. » (Citations latines, nombreuses déductions, etc.)

« Nostre illustre deffunt, continue toujours l'orateur, a

(1) Mémoires de Cheverny (page 232, édit. Buchon).

« rendu de grands services pendant quinze ans, tant contre
« les ennemis étransgers, que contre les seditieux domestiques.
« Oui, il a rendu de grands services à la France ! ainsi que
« je vais le prouver par Platon »......

N'oubliez pas. Messieurs, qu'à cette époque de la Renaissance, il n'y avait rien de vrai et rien de bien prouvé s'il n'était prouvé par Platon, — et remarquez que ce goût n'était pas celui de la capitale seulement, mais surtout celui de notre province ; — vous n'avez pas oublié Claude Vitard.

Cependant, lorsque l'orateur délaisse un instant ses auteurs grecs et latins, il devient plus intéressant, et prouve aussi bien la valeur du défunt qu'il regrette.

« Eustache de Conflans, dit-il, avait dépensé pour les
« guerres du roi plus de cinquante mille livres de son patri-
« moine, et il était si peu ambitieux, qu'il ne demandait aucun
« avancement. Hélas ! hélas ! que nous avons maintenant un
« nombre rare de tels capitaines ! »

« Il parlait souvent de Dieu. Dans sa maladie, il lisait lui-
« même, en son livre, tant que le sens lui a duré.

« Un jour, après avoir élevé les mains sur son fils et l'avoir
« recommandé à son oncle Scépoix et à moi, son précepteur,
« il pria le ciel de lui accorder que cet enfant soit un homme
« de bien ; il lui donna ensuite sa bénédiction paternelle, et
« rendit son âme à Dieu »

Après l'office des morts et cette longue oraison dans l'église de Brecy, il fut fait un dîner au château du Buisson. Après les grâces du dîner, Poncet prit la parole pour faire une *remonstrance*.

« Il ne faut pas s'attrister, Messieurs, dit-il, comme ceux
« qui ne croient pas à l'immortalité de l'âme. » Et il donne alors une foule de preuves tirées des prophètes, des profanes, des Saints-Pères, etc., etc. Puis il termine le tout par une simple mais belle invocation à la Sainte-Vierge.

Le poète Baillif Jean-Antoine, — le favori de Henri II et de Charles IX, — avait composé une épitaphe en vers en l'honneur de son ami le défunt. — Elle fut lue au Buisson.

« Si d'avoir bien vecu la mémoire plaisante
« Fait mourir bien heureux les hommes de valeur,
« Bienheureux tu sortis de ce commun malheur,
« De la mortelle vie où de mal nul s'exempte.

« Tu as envers ton Dieu gardé la foi constante,
« Tu as de ton prochain fuï toute rencueur.
«
«

« Ton Roy vicomte meurt (1) et tu l'as voulu suivre,
« Pour le digne guerdon recevoir par dela,
« Où Dieu fait ses élus éternellement vivre. »

Bien que Maurice Poncet n'appartienne pas à notre localité par sa naissance, cet écrivain doit nous intéresser par son séjour au château du Buisson.

Eustache de Conflans, comme nous le dit Poncet, « l'avait choisi pour montrer bonnes lettres à son jeune fils du même nom d'Eustache, et qui fut plus tard gouverneur de Saint-Quentin, et pour instruire en même temps le jeune Scepoi, neveu de Mme de Conflans. »

En quittant le château du Buisson, Maurice Poncet fut curé de Saint-Pierre-d'Arcy à Paris. Il passa alors pour le plus habile prédicateur de son temps, et les plus grandes familles désiraient des oraisons funèbres de sa façon ; elles sont imprimées toutes séparées avec une richesse et une simplicité de reliure admirées de nos bibliophiles modernes.

Mais ce qui rend ce prédicateur curieux, c'est la hardiesse avec laquelle il prêchait contre les désordres de la cour.

(1) Charles IX mourut le 30 mai 1574.

Le 26 mars 1583, il prêcha contre la Confrérie des Pénitents que venait d'instituer Henri III. Nous ne pouvons nous empêcher de citer un passage de cette caustique admonestation aux mignons du roi et autres gentilshommes de sa suite :

« J'ai été adverti, de bon lieu, que hier au soir, qui estoit « vendredi, la broche tournoit pour les gros penitents, et « qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour colla- « tion de nuit le petit tendron qu'on leur tenait prêt. Ah ! « malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu « sous ce masque, et portez par contenance un fouet à vostre « ceinture. Ce n'est pas là de par Dieu où il faudrait le porter : « c'est sur vostre dos et sur vos épaules, et vous en estriller « tres-bien, car il n'y en a pas un de vous qui ne l'ait « merité. »

Ce langage un peu cru le fit exiler à Melun, sa patrie. Maurice Poncet était moine bénédictin ; il mourut en 1585.

CROIX DE CIMETIÈRE

Calvaires et Croix d'Eglise

de l'arrondissement de Château-Thierry (1)

II. — Croix du Cimetière de Mézy-Moulins.

Contrairement à la croix de Fossoy, la croix du cimetière de Mézy-Moulins nous apparaît privée de sa partie principale ; il n'en reste plus que le fût et le soubassement, mais ces restes sont encore assez remarquables pour fixer l'attention des antiquaires et mériter une description détaillée.

Dans le tome VI[e] du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, année 1852, M. Delbarre, en faisant la monographie de l'église de Mézy, s'exprime ainsi : « Je ne quitterai pas Mézy sans vous donner la description d'une croix en pierre placée dans le cimetière, et qui est une des plus curieuses de l'arrondissement. Elle se compose d'une colonne cylindrique d'un seul morceau de 3^{m}40 ; 20 centimètres de diamètre s'élevant sur quatre gradins circulaires, et entourée d'une table de 1^{m}17 de long sur 94 c. de large et 11 d'épaisseur. Cette table est soutenue par quatre colonnettes également d'un seul morceau, de 80 c. de haut, le soubassement compris, et ornées de chapiteaux sculptés. A ces colonnettes sont accolées en forme de cariatides quatre figures ; la première est voilée, relève un pan de sa robe d'une main, et de l'autre tient un livre qu'elle appuie sur sa poitrine ; la deuxième, voilée aussi, semble ramasser ses vêtements dans ses bras ; la troisième représente un ange ; ses ailes tombent le long du fût, il a de grands cheveux, des vêtements sans draperie ; la quatrième est un saint Michel terrassant le démon sous la figure d'un dragon.

(1) Voyez annales 1866, 2[e] semestre, page 16 et suivantes.

Ces quatre personnages ont environ 50 c. de hauteur et s'appuient sur des ressorts en cul de lampe. La colonne était autrefois surmontée d'une croix en pierre, qui a été remplacée par une autre en fer. »

Je n'ajouterai rien à la description matérielle et aux mesures que M. Delbarre a données de cette croix, mais l'appréciation des figures qui en font le principal mérite, demandait une analyse plus complète, et c'est cette lacune que je vais essayer de combler, en cherchant la signification des personnages représentés sur ces colonnettes qui forment les pieds de la table, au milieu de laquelle pénètre la colonne principale.

En premier lieu, décrivons avec soin les statuettes qui seules nous restent maintenant et doivent motiver notre jugement ; quoiqu'elles soient très frustes et que le temps ou la main des hommes les aient mutilées, elles sont encore assez apparentes pour que nous puissions y lire et la pensée de l'artiste, et le sentiment chrétien qui l'a inspiré.

La première figure (seconde de M. Delbarre) représente une femme dont la tête et le corps sont couverts par une large draperie qui la voile entièrement.

La deuxième nous montre une autre femme la tête légèrement inclinée, les cheveux tombant sur les épaules, vêtue d'une longue robe drapant jusqu'aux pieds, et tenant un livre sur sa poitrine.

La troisième, que M. Delbarre qualifie de saint Michel, n'a nullement les formes caractéristiques de l'ange ; elle n'a pas d'ailes et à sa figure rasée, ses cheveux ronds, et la longue robe qui la couvre d'une manière sévère, on la prendrait plutôt pour un clerc ou l'un de ces saints évêques qui, dans les légendes catholiques, se rendirent maîtres de guivres ou de monstres dévastant les contrées qu'ils habitaient. — Ses pieds reposent sur un dragon vaincu et terrassé.

Enfin, la quatrième figure est l'ange aux ailes éployées, prêt à s'élancer vers les cieux. — Son triste état de conservation ne

n'a pas permis de voir, comme l'a vu M. Delbarre, s'il avait des vêtements sans draperie ; mais cela n'a aucune importance pour les conclusions que je veux en tirer.

Il est une observation fort importante à faire dans l'examen de cette croix : c'est que les chapiteaux des quatre colonnettes sont ornés de feuilles de vigne, et que les quatre figures sont tournées, la première au sud-est, la deuxième au nord-est, la troisième au nord-ouest, et la quatrième (l'ange) au sud-ouest.

A la vue de ces figurines, et en les suivant dans l'ordre que j'ai indiqué, c'est-à-dire d'orient en occident, on assiste à toutes les phases allégoriques de la vie du chrétien, ou plutôt de l'âme, que l'artiste a voulu symboliser dans les quatre étapes qu'il lui fait parcourir. En effet, toute la vertu de la croix consistant dans la Rédemption, la première figure voilée tournée vers le soleil-levant, indique l'état de l'âme à son entrée sur la terre : elle est sous le voile de l'ignorance et du péché. La deuxième figure représente l'âme qui s'éclaire par l'étude et par la foi ; elle presse contre son cœur le livre saint par excellence, elle puise dans l'Evangile la force nécessaire pour combattre le démon que sous la troisième figure elle a vaincu et mis sous ses pieds ; mais le soleil tourne, la vie va s'éteindre, et quand l'astre arrive au couchant, l'âme victorieuse, dont la tâche est accomplie, qui a travaillé à la vigne, selon l'expression sacrée, s'élance sous la forme de l'ange vers la croix, et vole vers le Sauveur, qui a été son but et l'aspiration de toute sa vie.

Telle est l'explication mystique que je crois pouvoir donner de la croix de Mézy, et peut-être eût-elle éte justifiée par les parties qui nous manquent, mais elles sont remplacées par une simple croix en fer, fleuronnée, déjà mutilée elle-même, qui ne peut rien nous apprendre, sinon les tristes effets des dissensions religieuses, car je suppose que la croix de Mézy a pu être brisée à l'époque des guerres de religion, où l'église de Mézy, si remarquable à tous égards, et son clocher notamment, ont subi d'assez grands ravages.

La croix de Mézy paraît contemporaine de l'église, dont le style est de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle ; à cette époque, l'architecture religieuse était dans son plus bel état de splendeur, et le symbolisme chrétien y était employé de la manière la plus large et la plus complète. Porches, chapiteaux, voussures, portails, tout ce qui pouvait offrir une place à la sculpture et à la décoration, était rempli de figures symboliques que déjà depuis bien longtemps l'Eglise avait transmises aux architectes chrétiens. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le socle de la croix de Mézy contienne une allé- gorie qui rentre entièrement dans les habitudes et la tradition chrétiennes.

Depuis longtemps nous ne savons plus lire dans ces livres de pierre sur lesquels la piété de nos aïeux inscrivait les mystères de la foi, les naïves légendes des anciens âges, et les vies des bienheureux. C'est à l'archéologue qu'incombe le devoir de les déchiffrer et de les faire revivre avant que le temps et toutes les autres causes de destruction les aient fait disparaître.

III. — Croix du Cimetière de Verdilly.

Ainsi que je vous l'ai annoncé dans mon préambule, je passe sans aucune transition de l'intéressante croix de Mézy à une autre croix qui date seulement du dix-septième siècle ; mais la matière en est différente, et elle ne fixe notre attention qu'au point de vue de l'histoire de la serrurerie artistique dans nos contrées.

Il s'agit de la croix du cimetière de Verdilly : elle se compose de simples lames de fer battu, contournées et rattachées par des clous rivés. Elle est fleuronnée et cantonnée aux quatre angles d'ornements en forme de C. Au dessous de la croix et au dessus de quatre ornements en forme d'S, se trouve le monogramme du Christ formé par la branche de la croix qui représente le J et les lettres H et S entrelacées, l'S formant

en travers le jambage de l'H ; c'est à cette particularité qu'est due la plus grande attention à donner à cette croix, car le travail en est grossier et présente peu d'intérêt.

Elle est fixée sur une colonne en pierre dure, monolithe sans chapiteau sur lequel se trouve gravée la date de 1632, date que l'on peut avec raison assigner à l'ouvrage de serrurerie qui la surmonte ; enfin elle est implantée elle-même dans un socle en pierre et plâtre sans aucune grâce et sans la moindre prétention architecturale. Le tout paraît être l'œuvre d'ouvriers de village, qui n'ont été guidés par aucune règle ni par aucun sentiment de goût.

Cependant, j'appelle jusqu'à un certain point votre attention sur la croix elle-même, car le travail ressemble à celui de ces pentures en fer des portes anciennes de nos églises de village, et, sous ce rapport, elle peut servir de terme de comparaison entre le travail des artisans de nos contrées à différentes époques.

BARBEY.

NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES

MM.

FERRAND, Préfet de l'Aisne, *Président d'honneur.*

DE GERBROIS, Maire de Château-Thierry, *Vice-Président d'honneur.*

HACHETTE, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland, membre du Conseil général de l'Aisne, *Président.*

DE VERTUS, Maire de Brécy, *Vice-Président.*

L'Abbé BUIRETTE, Curé de Gland, *Secrétaire.*

RENAUD, Imprimeur à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*

PÉRIN, à Château-Thierry, *Trésorier.*

BARBEY, à Château-Thierry. *Archiviste pour la Bibliothèque.*

MAYEUX, à Etampes, *Archiviste pour les Monnaies et autres objets.*

Vicomte d'AMÉCOURT, à Mont-Saint-Père.

BÉCART, Professeur au Collége de Château-Thierry.

BESNARD, à Château-Thierry.

BIGORGNE, Maire de Marigny-en-Orxois.

CHAUVAC DE LA PLACE, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est

DELORME, à Château-Thierry,

DEMONCY-MINELLE, à Fresnes, par Fère.

DROUET, à Château-Thierry.

Docteur GERMAIN, à Château-Thierry.

L'Abbé GUILLIOT, Curé d'Essômes.

HARANT, Agent-Voyer d'arrondissement.

L'Abbé HILAIRE, Curé de Résigny.

LOUÏSE, Principal du Collége, à Château-Thierry.

MARSAUX, Maire de Nesles.

MOREAU Frédéric, membre du Conseil général de l'Aisne, à Fère.

MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.

PAILLET, Président honoraire du Tribunal de Château-Thierry.

PILLE, ancien Magistrat, à Chézy-sur-Marne.

Docteur PETIT, à Château-Thierry.

PROULLE, à Etampes.

Comte de ROUGÉ, au Charmel.

DE TILLANCOURT, Député de l'Aisne, à Ladoultre.

WADDINGTON, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

MM.

Mgr BAUDICHON, Evèque de Basilite, à Courbevoie
DE BARTHELEMY, à Paris.
L'Abbé CHEVALIER, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Courbevoie.
CARRO, Bibliothécaire de la ville de Meaux.
COTTÉ, Vétérinaire à Château-Thierry.
Le Comte ERARD DE LA VAULX, à Rozoy-Bellevalle.
ENCELAIN, Avoué à Château-Thierry.
FABRE Camille, Rédacteur du journal « l'Epoque », à Paris.
GARDEUR, à Château-Thierry.
L'Abbé GILQUIN, Econome de Saint-Charles, à Chauny.
L'abbé HERBERT, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Courbevoie.
L'Abbé LAMBERT, Vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.
L'Abbé LAPORTE, Curé de Nogentel
L'Abbé LEBLANC, Curé de Pavant.
Le Baron de LADOUCETTE, Sénateur, à Viels-Maisons.
MALNORY, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
MOULIN, à Courbevoie, près Paris.
MACIET, à Château-Thierry.
PERRIN, Président de la Société archéologique de Soissons.
L'Abbé PIGNON, Curé de Mons-en-Laonnois.
POISSON, à Verdilly.
ROLLET, Commissaire-Priseur, à Château-Thierry.
SAINT-DENIS, Greffier du tribunal civil de Château-Thierry.
TELLIER, à Paris.
L'Abbé VENANT, Curé d'Epaux-Bézu.
VARIN, à Crouttes, par Charly.
VAUCHELET, à Paris

IMPRIMERIE RENAUD, GRANDE-RUE, 15, A CHATEAU-THIERRY

TABLE

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1867

Travaux et Rapports présentés à la Société pendant l'Année 1867

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

de

CHATEAU - THIERRY

(Aisne)

ANNÉE 1868

CHATEAU - THIERRY
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE RENAUD
Editeur de « l'Echo de l'Aisne », Grande-Rue, 15

1868

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Annales la responsabilité de leurs opinions.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1868

SÉANCE DU 9 JANVIER 1868

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société Historique et Archéologique de Château-Thierry s'est réunie le 9 janvier, sous la présidence de M. Hachette, dans une des salles de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. Hachette, président ; M. de Vertus, vice-président ; MM. Barbey, Périn, Renaud, Mayeux, Droüet, Bénard, Germain, Harant, Proulle, Buirette, membres titulaires ; et MM. Rollet et Moulin, membres correspondants.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. le Président donne communication à la Société des différents ouvrages qu'il a reçus dans le courant du mois de décembre.

1° *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt* (Vaucluse) ;

2° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie* (16e année, 63e et 64e livraisons de juillet à décembre).

M. le Président, à la suite de cette communication, prend la parole et passe en revue les différents travaux de l'année 1867.

M. Périn, trésorier, présente le Rapport financier pour le même exercice. Ce Rapport constate la situation prospère de la caisse de la Société ; il est adopté ; des remerciements sont votés à M. le Trésorier.

M. Rollet dépose sur le bureau sept pièces de monnaie dont la description et la valeur numismatique seront indiquées dans une des séances suivantes.

M. Bénard lit une lettre de M. l'abbé Cochet, en réponse à une consultation qui lui avait été adressée au sujet de la boucle mérovingienne trouvée récemment aux Chesneaux, dans un jardin appartenant à M. Périn. M. l'abbé Cochet, dont le nom fait autorité dans la science, confirme les idées antérieurement émises sur la nature et la valeur de cette découverte.

M. Buirette communique à la Société, au nom de M. Malnory, quelques renseignements sur divers objets que renferme l'église de Bruyères, près Fère-en-Tardenois. Ces renseignements fournis par M. Maréchal, instituteur à Bruyères, complètent ceux qu'il a transmis antérieurement sur l'église et le château de Bruyères. La Société adresse ses remerciements à M. Maréchal.

M. Hachette présente, au nom de M. Jourdain, maître d'hôtel à Château-Thierry, un double tournois de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, prince de Sedan, frère aîné de Turenne, né en 1605 mort en 1652, vainqueur au combat de la Marfée (Ardennes) en 1641 avec le comte de Soissons et le duc de Guise contre les troupes du roi.

Au revers est gravée une tour accompagnée de quatre fleurs de lys avec le chiffre de 1633.

La Société remercie M. Jourdain de sa communication.

M. Germain, dans le dernier numéro des *Mémoires de la Société de Semur*, a remarqué trois études dignes d'être lues et étudiées avec fruit par la Société : 1° un Mémoire sur

les chapes de boucliers gaulois par M. Maréchal; 2° une Notice par M. Arm. Bruzard sur la source de Massingy-le-Vitteaux; 3° un Mémoire sur les lieux qu'occupaient les Vadicasses, par M. Donet. Cette dernière étude se rattache à un travail de M. l'abbé Chevallier, inséré dans les Annales de la Société.

M. de Vertus lit une Notice sur la principauté de Condé-en-Brie et sur le premier prince de Condé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 1868.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Le jeudi 6 février 1868, la Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Hachette, président ; de Vertus, vice-président ; Renaud, Barbey, Mayeux, Périn, Germain, Harant, Louise et Rollet, membres titulaires.

Le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Le Président présente à la Société un numéro du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, dans lequel se trouve un Mémoire plein d'intérêt, sur les buttes sémaphoriques de l'ancienne Gaule ; on leur donne, dans l'Orléanais où elles sont nombreuses, les noms de Podium, Poids, Ronce, Roncière.

M. de Vertus dit qu'il a, depuis longtemps, remarqué des buttes semblables dans les environs de Château-Thierry, on les appelle Mottes, ou Muttes, ou Mutterolles; il y en a une près de la voie romaine, à Droisy. Le terme de *Roncière*,

usité dans l'Orléanais, pourrait bien l'avoir été aussi en Champagne. Le village de Ronchères, situé au point le plus haut de la vallée de l'Ourcq, devrait, dans ce cas, son nom à un télégraphe gallo-romain.

M. le docteur Germain entretient la Société du numéro du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, renvoyé à son examen dans la séance précédente; il y signale l'important travail de M. Donet sur les Vadicasses; leur pays voisin de ceux des Trécasses et des Parisii, d'après Pline et les Commentaires de César, n'est autre que le Valois (pagus Vadisus). On voit dans un Capitulaire de Charles le Chauve (863), la division du royaume en douze gouvernements; la deuxième division comprend cinq pagi ainsi dénommés: *Lauduneusis*, *Porcianus*, *Suessionicus*, *Urcisus* et *Vadisus*. Le pagus Urcisus, c'est l'Orxois; les récentes études de M. de Vertus sur le culte d'Orcus ne laissent aucun doute à cet égard. La Société reconnaît l'importance des recherches de M. Donet qui a fait revivre d'éminents personnages bien oubliés aujourd'hui, tels que l'évêque Pardule, et les comtes Altmar et Théodaire, chargés en 853, sous le titre de Missatici, d'administrer pour le roi la majeure partie de l'arrondissement de Château-Thierry.

Après M. Germain, M. Périn a la parole pour rendre compte d'un numéro de la *Revue Africaine*, où l'on remarque un travail intéressant sur le Tombeau de la Chrétienne. M. Périn, qui a lui-même visité le monument, relève encore par le récit de ses propres impressions, le mérite de ce Mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 5 MARS 1868

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 5 mars, sous la présidence de M. Hachette, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. Hachette, président ; M. de Vertus, vice-président ; MM. Périn, Mayeux, Harant, membres titulaires, et M. Moulin, membre correspondant.

MM. Barbey et Buirette se font excuser par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Président, en l'absence du Secrétaire et du Vice-Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de février ; le procès-verbal est adopté.

Il communique ensuite à la Société la liste des ouvrages ci-après qui lui ont été adressés dans le courant de février par les Sociétés savantes :

1° *Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses* (33e année, 1866) ;

2° *Catalogue raisonné des productions des trois règnes de la nature*, recueillies dans le département du Morbihan, Catalogue publié sous les auspices de la Société polymathique de ce département ;

3° *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* (2e série, tome XII, 1864) ;

4° Les mêmes (tome XIII, 1865) ;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (tome IX, 1865, 1866, 1867), et un fascicule contenant les procès-verbaux des séances depuis le 9 juillet 1867 ;

6° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* (tome VII, 1867).

A la suite de ces communications, la parole est à M. Mayeux

pour la lecture d'un compte-rendu sur une planche gravée trouvée à Jaulgonne.

M. de Vertus continue ensuite sa lecture sur l'origine du nom de Condé donné aux princes de la maison de Bourbon en la personne de Louis-Antoine de Bourbon.

Une lettre et un Mémoire de M. de Sade, de Condé, sur l'histoire de ce pays depuis l'origine de ses seigneurs, n'infirment en rien par les détails qu'ils contiennent, les allégations produites par M. de Vertus dans son premier travail.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1868.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 2 avril, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents : M. Hachette, président ; MM. Barbey, Renaud, Mayeux, Germain, Périn, membres titulaires, et MM. Rollet et Moulin, membres correspondants.

M. Buirette, secrétaire, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars ; le procès-verbal est adopté.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance et donne communication à la Société des ouvrages qu'il a reçus dans le courant du mois de mars, savoir :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique par laquelle il approuve les Statuts définitifs de la Société historique de Château-Thierry ;

2° Une lettre émanée du cabinet du Ministre de l'Instruction publique, accusant réception du Mémoire manuscrit de M. de Vertus sur l'origine du nom de la famille des Condé ;

3° Un pli contenant les billets d'entrée pour les membres de la Société qui doivent aller représenter, aux séances de la Sorbonne, la Société de Château-Thierry ;

4° Une lettre de M. Donet de Rouvray, relative au *pagus Urcisus*, dans laquelle M. Donet approuve l'emplacement géographique que la Société de Château-Thierry avait attribué à ce pays ;

5° Un numéro de la *Revue africaine d'Alger* (12e année, n° 67, janvier 1868) ;

6° Le *Bullètin de la Société Dunoise* (n° 4, mars 1868) ;

7° Une carte de la Champagne offerte par M. Rollet (Cassini).

A la suite de ces communications, M. le Président expose que d'après les nouveaux Statuts, le nombre des membres titulaires de la Société doit être porté à quarante au lieu de trente ; qu'en outre une place est restée vacante par suite de la démission de M. le curé d'Essômes ; il propose en conséquence à la Société de procéder, à la séance de mai, à l'élection de onze nouveaux membres titulaires et fait connaître la liste des candidats, arrêtée par le bureau conformément aux Statuts.

Sont présentés ensuite comme membres correspondants : MM. de Montesquiou et Rocourt ; comme membres associés libres, M. Plateau, instituteur à Brécy et M. Gobancée, instituteur à Montigny-l'Allier.

Le bureau présente encore pour le titre de président d'honneur, M. Ferrand, Préfet de l'Aisne, M. de Watrigant, Sous-Préfet, et M. de Gerbrois, Maire de Château-Thierry.

Ces différentes présentations faites, la Société procède à la formation d'une Commission pour l'examen des Mémoires à insérer dans les Annales ; elle se compose des membres du bureau auxquels sont adjoints MM. Louïse et Drouët.

M. Mayeux donne ensuite lecture d'une monographie de

la commune d'Etampes (1re partie). La Société remercie M. Mayeux de son travail et lui exprime le désir de le voir au plus tôt terminer cette intéressante étude.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 7 MAI 1868.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président ; de Vertus, vice-président ; Périn, Barbey, Droüet, Germain, Harant, Mayeux et Proulle ; l'abbé Venant et Moulin, membres titulaires.

En l'absence du Secrétaire et du Vice-Secrétaire, M. le Président invite M. Moulin à prendre place au bureau, afin de recueillir les notes relatives à la rédaction du procès-verbal ; celui de la dernière séance est lu et adopté après avoir été l'objet d'une discussion intéressante : quelques membres avaient déjà demandé qu'en dehors du procès-verbal officiel réglementaire, il y eût un compte-rendu suffisamment développé des questions les plus importantes et dont la publication aurait lieu après avoir été préalablement soumis au comité de rédaction. La Société reconnaît unanimement que l'adoption de cette mesure, en donnant une idée vraie des travaux qui l'occupent, ne peut manquer d'intéresser le public sérieux qui prend goût à suivre la marche de ses séances.

M. l'abbé Cochet, consulté sur l'authenticité d'une agrafe de ceinturon trouvée par M. Périn dans la voie romaine supposée qui traverse les Chesneaux, confirme le sentiment de notre honorable collègue et attribue cet objet à l'époque franque ou mérovingienne. M. Barbey combat cette assertion, et citant Strabon, Possidonius, Diodore de Sicile et M. Amédée Thierry, il rappelle l'habitude qu'avaient les guerriers gaulois de décapiter leurs ennemis et d'exposer leurs têtes

à l'entrée de leurs huttes, sur le poitrail des chevaux et de les faire graver sur leurs armes.

Or, d'après lui, cette plaque, rare en son genre, représente des têtes humaines et doit, par conséquent, appartenir à l'époque gauloise.

M. le docteur Germain, qui s'est chargé de lire les *Annales de la Société impériale d'Agriculture du département de la Loire*, a remarqué, dans la 4e livraison du tome X de ces Annales, pages 241 et suivantes, sous le titre : *Gloses et remarques sur les noms de lieux du canton de Saint-Haon*, quelques documents qui peuvent être utilement consultés pour la recherche de l'origine des dénominations locales dans tous les pays.

M. Hachette entretient la Société de la question des puits funéraires : il serait possible, d'après lui, d'établir la chronologie du pays où ces puits ont été établis : à une couche d'ossements succède une couche de terre et de pierre ; on rencontre également, suivant la coutume gauloise, les ossements des chevaux de bataille, des animaux immolés pour les sacrifices ; ces stratifications artificielles, interrogées avec soin, feraient connaître l'importance de la peuplade qui s'était établie dans les lieux où se remarquent ces vestiges. M. de Vertus expose que ces puits ont dû être très abondants, car il y a peu de localités qui n'aient encore un lieu dit : Fosse des Morts ; cette dénomination est effectivement très fréquente dans nos contrées.

Le dépouillement de la correspondance a provoqué une discussion dont l'issue a été la sanction d'une mesure précédemment votée. M. Marsaux, en effet, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, avait adressé son bulletin de vote au Président ; mais la Société qui, dès l'année dernière, s'était prononcée sur la forme du vote « par scrutin secret » a déclaré cette fois encore que le bulletin devait être déposé personnellement et non envoyé par missive. Il est résulté de cette

adoption que le nombre des membres présents n'était pas suffisant pour procéder à l'élection des membres titulaires présentés ; il est décidé qu'il sera fait prière d'être plus exact à la séance prochaine afin de pouvoir compléter les cadres de la Société. Une lettre de M. Encelain, avoué à Château-Thierry, proposé comme membre titulaire, lettre annonçant l'impossibilité d'assister à la séance, fait prendre la décision de différer jusqu'à quatre heures du soir le vote qui doit avoir lieu à la séance de juin.

M. Moulin est chargé de rendre compte du travail de M. Boucher, instituteur à Treloup, sur les notes recueillies dans les archives de cette commune.

La séance est levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU 4 JUIN 1868.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le 4 juin, sous la présidence de M. Hachette, en la salle ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Hachette, président ; Barbey, Renaud, Louïse, Périn, Marsaux, Chauvac de la Place, Droüet, Mayeux, Buirette, membres titulaires ; et MM. Moulin et Malnory, membres correspondants.

M. Moulin qui avait été chargé, en l'absence du Secrétaire et du Vice-Secrétaire, de prendre des notes pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 7 mai, lit le procès-verbal qui est adopté.

M. le Président donne communication des ouvrages qu'il a reçus pour la Société dans le courant des deux derniers mois :

1° *Mémoires lus à la Sorbonne* dans les séances d'avril 1867;

2° *Revue des Sociétés savantes de France* (numéros de décembre 1867 et de janvier 1868) ;

3° *Bulletin de la Société académique de Laon* (tome XVI, 1864, 1865) ;

4° Quatre feuillets du *Bulletin de la Société archéologique d'Avesnes ;*

5° *Mémoires de la Commission d'antiquité de la Seine-Inferieure* (tome II, de 1849 à 1866) ;

6° *Revue africaine* (numéro de mars, 12e année, 1868) ;

7° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (2e semestre, 1867) ;

8° *Mémoires de l'Académie du Gard* (de novembre 1865 au mois d'août 1866) ;

9° *Bulletin de l'Académie delphinale* (3e série, tome III, 1867) ;

10° *Compte-rendu des travaux de la Commission archéologique de la Côte-d'Or* (1866 à 1867) :

11° *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dijon ;*

12° *Programme des prix proposés par la Société d'émulation des Vosges.*

M. Moulin lit un travail sur Treloup, dù aux recherches de M. Boucher, instituteur de cette commune.

Cette étude comprend trois parties différentes :

1° Des notes sur les familles puissantes qui ont possédé le domaine de Treloup ou qui ont eu des rapports importants avec cette commune :

2° Une copie des actes les plus anciens de l'état civil offrant d'utiles renseignements sur le pays, les usages du temps, et sur quelques-uns des personnages distingués qui ont habité cette localité ;

3° Une description générale de l'église de Treloup, sur laquelle M. l'Instituteur ne s'arrête pas longtemps pour passer à une description très détaillée des parties principales qui forment aujourd'hui la gloire de ce monument, comme le

portail représentant la conversion de saint Hubert, les chapiteaux du chœur, les clefs de voûte et les fonts baptismaux.

Cette étude, objet de patientes recherches, offre pour nos histoires locales des renseignements dignes d'intérêt (dépôt aux Archives).

La Société décide en conséquence qu'une Commission composée de MM. Barbey, Mayeux et Moulin, se rendra à Treloup pour étudier de nouveau son église et recueillir les renseignements historiques qu'on pourra lui fournir sur le pays et sur ses alentours.

Une discussion sur les Landiers du moyen-âge s'élève entre quelques membres et rappelle une note sur ce sujet lue par M. Barbey à la séance du 4 octobre 1866 ; l'Assemblée, après en avoir pris de nouveau connaissance, décide qu'elle sera insérée dans les Annales de la présente année.

A la suite de cette lecture, la Société est appelée à voter pour la nomination de onze membres titulaires destinés à porter à quarante le nombre des membres que son nouveau Règlement lui permet désormais d'avoir, de deux membres correspondants, deux associés libres, cinq membres honoraires, et trois présidents d'honneur.

Sont nommés :

Membres titulaires : Monseigneur Baudichon, évêque de Basilite ; M. le comte de La Vaulx, maire de Villers-Agron ; M. le baron de Ladoucette, député des Ardennes, maire de Viels-Maisons ; M. Malnory, inspecteur des écoles de l'arrondissement ; M. Gardeur, membre du conseil municipal de Château-Thierry ; M. Fabre, de Paris ; M. Moulin, ancien chef d'institution à Courbevoie ; M. Poisson, de Verdilly ; M. Quest, juge au tribunal civil de Château-Thierry ; M. Rollet, commissaire-priseur à Château-Thierry ; et M. Encelain, avoué à Château-Thierry.

Membres correspondants : MM. le vicomte de Montesquiou, conseiller général de l'Aisne, à Longpont ; et Rocourt.

Associés libres : MM. Gobancée, instituteur à Montigny-l'Allier, et Plateau, ancien instituteur à Brécy.

Membres honoraires : MM. l'abbé Usson, curé-archiprêtre de Château-Thierry ; Maillard, notaire, adjoint au maire de Château-Thierry ; Guilliot, curé à Essômes ; et Poquet, doyen de Berry-au-Bac.

Présidents d'honneur : MM. Ferrand, Préfet de l'Aisne ; de Watrigant, sous-préfet de Château-Thierry ; de Gerbrois, maire de Château-Thierry.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 6 AOUT 1868

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société s'est réunie à la mairie de Château-Thierry, le premier jeudi du mois d'août de l'an 1868, à deux heures de l'après-midi.

Etaient présents : MM. Hachette, président ; Barbey, l'abbé Laporte, Harant, Marsaux, Mayeux, Moulin, Périn, Proulle, Renaud et Rollet.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance ; il donne connaissance à la Société :

1° D'une dépêche de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant qu'une allocation de 300 francs a été accordée à la Société sur l'exercice 1867, à titre d'encouragement ;

2° D'une lettre de M. le Préfet de l'Aisne qui remercie la Société du titre de Président d'honneur qu'elle lui a décerné ;

3° D'une lettre de M. le Sous-Préfet de Château-Thierry qui adresse le même remerciement ;

4° De plusieurs autres lettres de remerciement adressées à l'occasion de leur nomination par MM. Poquet et Guilliot, membres honoraires ; Monseigneur de Basilite, membre titulaire ; M. de Montesquiou, membre correspondant ; MM. Plateau et Gobancée, associés libres.

Le Président fait encore connaître les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance, savoir :

1° *Annuaire* (2e année) *de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, Société fondée à Paris par M. le vicomte Ponton d'Amécourt ;

2° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (3e et 4e trimestres de 1867) ;

3° *Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis* (1867) ;

4° *Bulletin de la Société archéologique du Limousin avec le Nobiliaire de Nadaud* ;

5° *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer* (1867, nos 3 et 4) ;

6° *Annales de la Société d'agriculture, arts et belles-lettres de la Loire* (1867, 4 livraisons, tome XI) ;

7° *Revue africaine* (mai 1868) ;

8° *Revue des Sociétés savantes des départements* (février, mars et avril 1868) ;

9° *Bulletin de [illegible] ociété archéologique de l'Orléanais* ;

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* (65e et 66e livraisons) ;

11° Brochure intitulée : *les Donateurs du Musée de la ville de Paris*, par M. le baron Ch. Poisson ;

12° Discours de S. Exc. M. Duruy, Ministre de l'Instruction publique, et de M. Robert, sur l'Enseignement supérieur ;

13° Deux gravures représentant les deux faces d'une croix à reliques appartenant à l'église de Crouttes, par M. Varin, membre de la Société.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Moulin rend compte du dernier numéro du *Bulletin de la Société académique de Laon*. Il signale les intéressantes recherches de M. Matton, archiviste du département de l'Aisne sur les filigranes des livres et manuscrits de la Bibliothèque de Laon.

M. Moulin, au nom de la Commission chargée dans la dernière séance de visiter la commune de Treloup lit, sur l'église de cette commune, une Notice archéologique dans laquelle sont rappelés les principaux détails du travail de M. Boucher et les appréciations personnelles des membres de la Commission.

M. Marsaux soumet à la Société quelques réflexions que lui a suggérées un récent travail de M. de Vertus sur le culte d'Orcus. M. de Vertus n'étant pas à la séance, la discussion est remise à une autre réunion.

Avant de lever la séance, M. le Président demande aux membres présents s'ils peuvent indiquer à la Société les sujets d'histoire ou d'archéologie qu'ils se proposent de traiter dans les prochaines séances.

M. l'abbé Laporte annonce qu'il continuera ses recherches sur la *Maison forte* de Nogentel ; M. Harant lui promet son concours. Comme préface de son travail, M. l'abbé Laporte présente huit pièces de monnaie et un cachet trouvés dans les environs. Ces objets sont confiés à M. Mayeux qui en rendra compte.

M. Mayeux promet plusieurs chartes inédites qu'il a déchiffrées et la continuation de son travail sur Etampes.

M. Barbey se propose de lire à la Société une Etude sur la législation criminelle au moyen-âge, un travail sur les

croix et une Notice sur un manuscrit carlovingien de la bibliothèque d'Epernay.

M. l'abbé Buirette annonce l'intention de continuer ses recherches sur l'usage des lumières dans les églises.

M. Hachette s'occupe des fiefs dépendant de la chatellenie de Château-Thierry au treizième siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures. La prochaine séance est fixée au jeudi 1er octobre.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, de La Vaulx, Mayeux, de Montesquiou, Périn, Renaud, Rollet et de Vertus.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le Président communique à la Société une lettre que lui a adressée M. l'abbé Buirette, secrétaire, pour s'excuser de ne pas assister à la séance.

Il lit ensuite une lettre de M. le marquis de Puységur sur une boucle franque trouvée à Busancy dans une tombe mérovingienne. Le dessin joint à cette lettre montre qu'il s'agit d'une boucle presque entièrement semblable à celle qu'a découverte M. Périn à Château-Thierry. Cette double découverte autoriserait à penser que la boucle, ornée de têtes humaines, était comme un objet d'uniforme ou un signe distinctif pour quelque horde barbare lancée sur notre pays sous les rois de la première race, comme celles qui ont donné la victoire à Frédégonde, en 593, sur le champ de bataille de Droizy (Trucia), près de Soissons. La Société vote des remerciements à M. de Puységur pour son intéressante communication et exprime le désir que M. Périn, qui a fait les premières recherches sur la boucle à têtes humaines, rédige pour les Annales, une Notice avec dessins à l'appui, sur ce

vestige inédit de l'équipement militaire des armées mérovingiennes.

Le Président fait encore connaître que M. Chauvac, en s'excusant de ne pas assister à la séance, annonce l'envoi d'un morceau de bois fossile trouvé dans une sablière exploitée pour le chemin de fer. Remerciements à M. Chauvac : son envoi sera ultérieurement l'objet d'un Rapport.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle la Société académique de Maine-et-Loire demande les premiers numéros des Annales de la Société ; cette demande est accordée.

Sont parvenus à la Société, depuis sa séance d'août :

1° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (tome XXIX, 3e partie, et tome XXX, 1re partie) ;

2° *Bulletin de la Société des sciences de Semur* (4e année, 1867) ;

3° *Séances publiques de l'Académie d'Aix* (1867 et 1868) ;

4° *Revue africaine* (n° 70, juillet 1868) ;

5° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (tome V, n° 59) ;

6° Les tomes XXI et XXII des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

M. Mayeux rend compte des *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville* (tome II). Il recommande à la Société la lecture de ce volume très riche en recherches d'un haut intérêt et en documents originaux, notamment sur les franchises dont jouissaient les communes au moyen-âge, et la liberté qui leur était laissée dans l'élection des mayeurs et des échevins.

Le même membre donne quelques détails sur les pièces de monnaie et médailles de la « Maison forte », présentées par M. l'abbé Laporte dans une précédente séance.

La séance se termine par la présentation de M. le marquis de Puységur comme membre correspondant.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le 5 novembre à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hachette.

Etaient présents : MM. Hachette, président ; de Vertus, vice-président ; Renaud, Barbey, Mayeux, Périn, Bénard, Harant et Moulin.

M. le Vice-Secrétaire donne lecture du procès-verbal dont les membres présents votent l'adoption.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

Elle comprend deux lettres, l'une de M. l'abbé Buirette, secrétaire de la Société, et l'autre de M. Rollet, par lesquelles ces messieurs s'excusent de ne pouvoir se rendre à la réunion du 5 novembre.

Deux autres de la Société des Antiquaires de Picardie, et de Normandie accusant réception des Bulletins de la Société archéologique de Château-Thierry.

Une lettre de M. Fabre présentant M. Delteil Emile, de Paris, comme membre correspondant.

La liste des publications diverses et des ouvrages envoyés pendant le mois d'octobre à la Société de Château-Thierry, comprend :

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (année 1868, 1er et 2e) ;

2° *Annales de la Société d'émulation des Vosges* (tome XII, 3e cahier) ;

3° *Annales de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* (16e vol., 1868) ;

4° *Bulletin de la Société des sciences de l'Ardèche* (n° 4, 1867) ;

5° *Bulletin de la Société académique du Var* (nouvelle série, tome Ier, 1868) ;

6° *Mémoires de l'Académie du Gard* (novembre 1866, août 1867) ;

7° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (1er semestre 1867) ;

8° Idem (1er semestre 1868) ;

9° Etat relatant les récompenses accordées aux Sociétés savantes (18 avril 1868) ;

10° *Annales archéologiques de Didron* (1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons), offertes par M. Bénard.

La Société remercie M. Bénard du don qu'il lui fait de ces intéressantes Annales.

Après ces communications diverses, M. Bénard lit quelques notes extraites des *Annales de la Société de Senlis*. Cette lecture est écoutée avec plaisir.

M. Mayeux donne quelques courts renseignements sur Gaucher, de Châtillon, dont le nom est mentionné dans une charte présentée à la Société.

M. de Vertus offre à l'examen un objet en fer trouvé à Brécy (canton de Fère-en-Tardenois), au lieu dit : la Butte de la Lampe. D'après la dénomination du lieu où fut trouvé cet appareil, sa configuration porte M. de Vertus à croire que cet objet était en usage dans la télégraphie pour donner des signaux de nuit.

M. Barbey dépose sur le bureau un ossement d'animal qu'il a trouvé dans la Marne et qui lui paraît être un fragment de l'humérus d'un bœuf de forte taille de l'époque quaternaire (bos primigenius).

M. Moulin propose M. Boucher, instituteur à Treloup, comme membre associé libre de la Société de Château-Thierry. La Société, se rappelant l'intéressant Mémoire que M. Boucher lui a présenté, sur l'église de Treloup, agrée la proposition de M. Moulin.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1868.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Barbey, Droüet, Hachette, Harant, Louïse, Malnory, Mayeux, Moulin, Périn et Renaud, membres titulaires ; Gobancée, associé libre.

La séance est ouverte à deux heures.

La parole est donnée à M. le Vice-Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Louïse offre à la Société :

1° *Mémoires historiques de l'arrondissement de Valenciennes.*

2° *Légende dorée de Longfellone.*

La Société reçoit en outre :

1° *Compte-rendu des séances du Congrès archéologique de France* (24e session, Paris, 1867) ;

2° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* ;

3° *Bulletin de la Société académique de Brest* ;

4° *Bulletin de la Société de Noyon.*

M. Louïse propose à la Société de souscrire à un Recueil de chartes inédites, antérieures au treizième siècle, que va publier M. Deplanque, archiviste du département du Nord. La Société adopte cette proposition et vote un crédit de vingt francs pour la dépense qui en résultera.

M. Coméleran, libraire à Château-Thierry, soumet à la

Société une dent qu'il a trouvée enfouie dans son jardin. Cet objet est renvoyé à l'examen de M. Harant.

Le Président donne communication à la Société d'une lettre de M. le vicomte d'Amécourt relative au sceau présenté dans une séance précédente par M. l'abbé Laporte. Le savant Président de la Société française de Numismatique a lu sur ce cachet, autour de l'agneau triomphant profondément refouillé : *Sceau de Jean de Nesles, Clerc*. Un membre émet des doutes sur cette interprétation. La Société renvoie à un nouvel examen.

M. Barbey fait passer sous les yeux des membres de la Société les objets suivants, qui ont été trouvés dans des décombres du château de Fère-en-Tardenois et qui lui ont été confiés par M. Dubourg, propriétaire à Château-Thierry :

1° Un coffret en fer qui mesure au fond 12 centimètres sur 18, et 7 centimètres de hauteur ; ce coffret, fermant avec une serrure déguisée par un ressort à secret, porte sur chacune de ses faces latérales quatre ouvertures saillantes qui paraissent avoir eu pour but de livrer passage à des courroies ou même à des tiges en fer qui servaient à le fixer sur un appui ; ce meuble devait servir à renfermer des bijoux, du numéraire, ou des objets précieux de petite dimension pendant un voyage.

2° Et une petite cassolette en fer de forme ovoïde montée sur un pied tourné d'une manière assez gracieuse.

Ces objets, dont l'époque ne peut guère être déterminée, faute d'ornements assez caractéristiques, paraissent cependant pouvoir être attribués aux seizième ou dix-septième siècles.

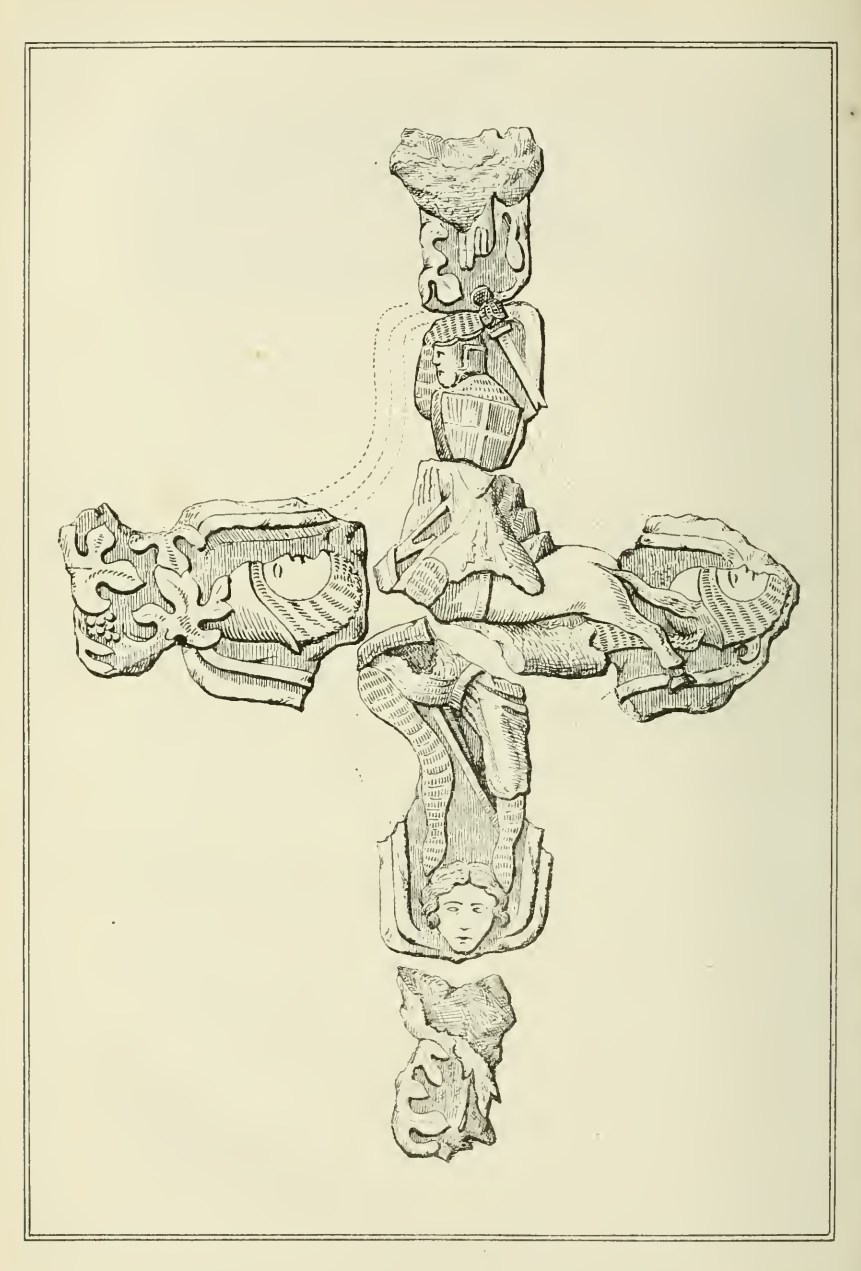
La Société remercie M. Dubourg de sa communication.

Conformément à l'ordre du jour et aux prescriptions du Règlement, le Président prend ensuite la parole pour passer en revue les divers travaux qui ont occupé la Société pendant l'année 1868.

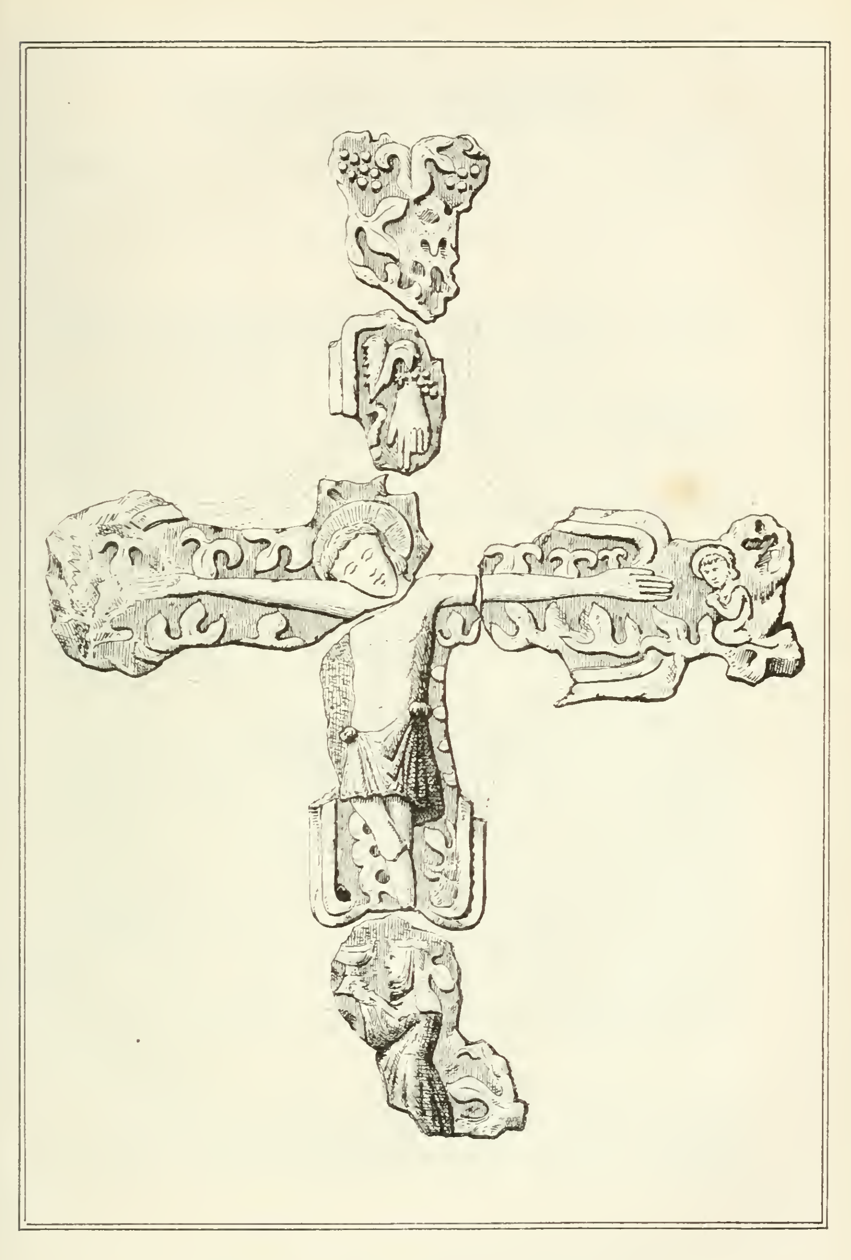
Selon l'ordre du jour, on devrait encore procéder au renouvellement du bureau et à l'élection de deux membres correspondants, mais il est constaté que la Société n'est pas en nombre. Les scrutins sont, en conséquence, ajournés à la séance suivante qui est fixée au jeudi 7 janvier 1869.

Après quoi la séance est levée.





CROIX DU CIMETIÈRE DE FOSSOY.
Revers.



CROIX DU CIMETIÈRE DE FOSSOY.
Face.

TRAVAUX ET RAPPORTS

présentés à la Société pendant l'année 1868

Notice sur une planche de cuivre gravée représentant le portrait d'Armand de la Meilleraie, duc de Mazarin.

Dans la séance de février dernier, M. Renaud, au nom d'un habitant de Jaulgonne, déposa sur le bureau une planche gravée, avec la note suivante :

« Le personnage que représente cette gravure serait Turenne « ainsi qu'on est fondé à le croire d'après des papiers de « famille que l'on tient de M. Huet, ancien curé de Brasles. »

Chargé par vous, Messieurs, de vérifier cette assertion, je viens aujourd'hui vous soumettre mon jugement et le résultat de mes recherches.

Et d'abord, je dirai qu'il suffit d'un coup-d'œil tant soit peu observateur pour affirmer que ce n'est point là le portrait de Turenne. En effet, les armes que l'on remarque à droite de la gravure ne sont point celles de La Tour d'Auvergne, mais bien les armes du cardinal Mazarin qui portait : « *d'azur à la hache d'armes ou consulaire d'argent posée en pal, au pied fiché, entourée d'un faisceau de verges d'or lié d'argent à la fasce en devises de gueules, chargée de trois étoiles d'or* » ; ainsi qu'on le voit dans un passage de Mezerai, curieux et original qui me mit sur la voie. Permettez-moi de vous le citer :

« Le peuple de Paris, qui est extrême en tout, ne garda « bientôt plus de mesure dans sa haine contre le ministre « (1651) ; il demanda hautement la vie de Mazarin. Ce ministre

« avait pour armes *une hache et des faisceaux*, on en fit « l'emblême du châtiment qui était dû à sa tyrannie. On dis- « tribua, dans Paris, des jetons où paraissait publiquement la « haine que chacun lui portait; on y voyait représenté d'un « côté les armes du cardinal avec ces mots :

« *Quod fuit honor criminis est vindex*,

« et de l'autre, un licol avec cette devise :

« *Sunt certa hæc fata tyrannis.* »

Voilà bien, je trouve, ce peuple frondeur et chansonnant tout le monde, les Princes et la Cour, dont le spirituel ministre disait : *Laissez-le chanter, pourvu qu'il paie !*

Mais continuons l'examen de la gravure : à gauche se voit un chiffre de lettres entrelacées (M et A), surmonté d'une couronne ducale.

Au bas, dans les ornements d'un médaillon, se trouvent les attributs de grand-maître de l'artillerie.

Quel est donc *ce duc* grand-maître, qui porte les armes de Mazarin ?

C'est Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, fils du vieux maréchal de la Meilleraie, qui se démit de sa charge de grand-maître en faveur de son fils Armand.

On sait que le cardinal Mazarin avait cinq nièces du nom de Mancini, qu'il prit soin de doter et d'établir ; Hortense et Marie-Anne (depuis duchesses de Bouillon) restaient à pourvoir, lorsque le ministre, sentant la mort approcher, fit son testament. Il légua des biens considérables au duc Armand de la Meilleraie, à condition qu'il épouserait Hortense, sa nièce, et prendrait les armes de Mazarin et le titre de duc de Mazarin.

Le mariage eut lieu le 28 février, et le cardinal mourut le 6 mars 1661, léguant au jeune roi la majeure partie de sa fortune qui s'élevait, dit-on, à plus de cent millions.

Dernier trait d'habileté du ministre qui, tout en calmant

sa propre conscience, assurait ses biens à sa famille par le don que le roi voudrait lui en faire.

En effet, un brevet du 6 mars donne en pur don, à ce ministre et à ses héritiers, tous les biens acquis par lui durant son ministère.

Mazarin pouvait compter sur la générosité reconnaissante du jeune roi qu'il avait marié, et dont il avait été le parrain et le gouverneur.

Une dernière remarque : Jules Mazarin, quoique cardinal évêque de Metz, abbé de Cluny, etc., n'était ni diacre ni prêtre.

Mais pardon de ma digression, j'en reviens à notre planche.

La date de la gravure signée Larmessin, 1662, c'est-à-dire un an après le mariage, coïncide avec la prise de possession de nouveau titre de duc Mazarin.

Du reste, on voit à la Bibliothèque impériale, dans le carton des œuvres de Larmessin, graveur de la famille la Meilleraie, un portrait en tout semblable à celui de notre planche, mais sans les armes de Mazarin ; ce portrait doit être antérieur au mariage.

La légende qu'on lit dans le cartouche du haut : *Lodoïco sidere crescit*, est bien applicable au jeune duc en faveur duquel le roi venait d'ériger un duché-pairie, la terre de Rethel-Mazarin.

La charge de grand-maître explique celle du médaillon au bas du portrait : *Ferio quos Jupiter odit*, ainsi que l'emblème de l'aigle qui tient des foudres dans ses serres.

Le duc Mazarin avait des titres qui le rattachaient à notre pays, puisqu'il était encore comte de Marle, de La Fère et de Rozoy en Thiérache.

En effet, on lisait sur une ancienne cloche de la paroisse de Rozoy, refondue dernièrement, ces mots : J'AI ÉTÉ NOMMÉE HORTENSE PAR TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR, ARMAND

Charles duc de Mazarin, Mayenne et de la Meilleraie, prince de Porcien, pair de France, comte de Rozoy, et par Hortense Mancini, son épouse, 1687.

Hortense, quoique morte à Londres, en 1699, fut enterrée à Rozoy, où l'on montre encore son épitaphe :

Ci gist dame Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, comtesse de Rozoy.

(*Le Canton de Rozoy-sur-Serre*, par Mien.)

Le duc de Mazarin, son mari, mourut en 1713.

Un dernier mot avant de clore cette notice que j'aurais voulu rendre plus intéressante.

On sait que cette union ne fut pas heureuse ; Armand était d'un caractère austère et d'une dévotion outrée à ce point qu'il forçait les nourrices qui allaitaient ses enfants à suivre rigoureusement les jeûnes et abstinences de l'église afin d'habituer leurs nourrissons aux pratiques religieuses.

Sa jeune femme, enjouée et amie du plaisir, ne pouvait s'accommoder d'un époux si bizarre ; aussi Hortense le quitta furtivement en 1668 et se retira à Londres, puis à Rome, sans jamais vouloir revenir près de son mari, malgré l'intervention du roi ; du reste sa conduite, soit à Londres, soit en Italie, est loin d'avoir été irréprochable.

Cette séparation donna lieu à un procès célèbre devant le parlement de Paris, où le duc et la duchesse se déshonorèrent l'un l'autre par les écrits les plus ignominieux (en 1688). C'est à ce procès qu'il faut attribuer la décadence de la maison de la Meilleraie.

(Voir l'*Histoire de Rethel, ou Rethel et Gerson*, par Chéri Pauffin.)

MAYEUX.

Notice sur Etampes (1re Partie).

Etampes occupe un rang bien modeste entre les communes de l'arrondissement; à part sa position assez pittoresque à mi-côte d'une colline très élevée et en face de Château-Thierry, dont il est séparé par la Marne, ce village n'offre pas grand intérêt au point de vue historique ou archéologique. Il n'a pas d'autres monuments que sa petite église sans clocher et les débris de son château, œuvre du dix-septième siècle. Il ne s'y est passé aucun événement remarquable, et il n'a donné le jour à aucun personnage illustre. Cependant, à l'aide des registres de l'état-civil, les seules archives de la commune, à l'aide aussi de la tradition, qui remonte à la fin du dernier siècle, il est peut-être possible d'offrir au lecteur quelques détails assez intéressants : essayons :

La physionomie d'Etampes a bien changé depuis cinquante ans; on vantait son château et surtout les ombrages de son parc ; on admirait le clocher de son église, et voilà que château, parc et clocher ont disparu, et surtout ses regrettables ombrages, où la jeunesse de la ville venait s'ébattre durant les beaux jours.

L'abbé Hébert, dans son manuscrit des *Documents pour servir à l'Histoire de Château-Thierry*, parle en ces termes de cette commune :

« Etampes *Stampæ*, où conduit un chemin planté d'arbres, « est un village d'une soixantaine de ménages, jadis succursale « de Nogentel, et à un quart de lieue de la ville. C'est un « vignoble. *M. Philippes de Moucheton* y a un château qui « fait un beau point de vue pour *Château-Thierry*. Le parc « qui est auprès est aussi fort beau. M. Philippes des Petits-« Monts, Receveur des Tailles à *Château-Thierry*, fit cons-« truire le moulin à vent d'Etampes et les grandes maisons « qui sont auprès, en 1772. Le moulin a servi d'abord pendant

« plusieurs années, notamment pendant l'hiver de 1775, puis « il fut bien des années sans servir ; on a recommencé à le « faire aller vers le mois d'octobre 1803. » (Le manuscrit de l'abbé Hébert remonte aux premières années du siècle.)

Il y avait à Etampes, outre le moulin à vent mentionné ci-dessus, et qui a disparu depuis déjà bon nombre d'années, un moulin à eau situé au bas du village et à l'occident, appelé vulgairement *le Moulin d'Etampes*. C'est maintenant une petite ferme, après avoir servi durant quelques années de tuilerie, d'où le nom qui lui était resté d'*Ancienne Tuilerie.*

La tradition s'accorde à dire que le dernier meunier a péri dans l'incendie de son moulin.

Le nom d'Etampes, que l'on trouve écrit tour à tour *Estampes*, *Etemples*, *Etemps* (1509), et jadis *Stampæ* ou *Stampas,* signifierait, selon moi, comme son homonyme d'Etampes, en Beauce, un lieu où l'on battait monnaie, un atelier monétaire.

S'il est vrai, en effet, selon l'opinion de quelques savants, qu'à Château-Thierry, *Thidiriciaco Vico*, sous les rois mérovingiens (on n'avait pas encore inventé le *Castrum Theodorici*), existait un atelier monétaire important et qui fonctionna durant de longues années, puisque l'on cite jusqu'à dix noms de monnayers différents, ne serait-on pas amené à croire que Etampes, *Stampas*, était l'atelier monétaire de Château-Thierry ? Sa situation retirée, de l'autre côté de la rivière, à mi-côte, à l'abri des inondations et toujours accessible, *sur la grande route de Paris*, tout cela porte à croire qu'un atelier monétaire (comme l'indique son nom) a dû exister à Etampes.

On a contesté ce fait que la grande route passait par Etampes. Voici une autorité qui justifie mon assertion, celle de l'abbé Hébert, qui dit ceci (page 23, tome I[er] de son manuscrit) :

« Avant qu'on fit passer la grande route de Paris en Alle-

« magne par Château-Thierry même, c'est-à-dire jusqu'en-
« viron l'an 1730, on passait par la Sonnerie et tout le long
« des Filoirs pour aller à Chierry rejoindre la route qui y
« venait de *Chézy* par *Nogentel* et par *Etampes*, etc. »

On a trouvé sur son territoire plusieurs monnaies gauloises, dont quelques-unes soumises à M. de Saulcy ont été attribuées à des Gaulois contemporains de César.

ÉTAT-CIVIL

Il n'y a point à Etampes d'autres archives que les registres de l'état-civil, lesquels ne remontent qu'à l'année 1613, encore y a-t-il des lacunes jusqu'en 1627. Ces registres donnent lieu à quelques remarques.

Et d'abord, il faut rendre cette justice aux curés-desservants d'Etampes, c'est que l'ordre et la régularité règnent dans leurs registres.

Cependant, on rencontre, à la date *du 27 décembre* 1699, une irrégularité frappante, c'est l'oubli du nom dans l'acte de baptême d'une fille de Nicolas Barbier le jeune, etc.

Ce n'est que quarante-six ans après que l'omission est réparée.

Au 23 décembre 1745, se trouve la mention d'un extrait de jugement de Pinterel de Louverny, lieutenant général de Château-Thierry, prononçant que les noms de *Marie-Jeanne* seront ajoutés à l'acte de baptême du 27 décembre susdit.

Signé du greffier *Maciet*.

BAPTÊMES

Les formules pour les *baptêmes* ou *actes de naissance*, ce qui est tout un, varient peu ; il n'y a strictement que les mots nécessaires : quantième du mois, année, objet, *ung* fils ou fille avec le prénom seulement. Le nom propre, quand il y en a un (c'était le plus souvent, dans l'origine, un *surnom sobriquet*), ne se trouve qu'à la mention du père et de la mère. Le

curé et le clerc signent seuls d'abord ; ce n'est qu'en 1640 que les *parins* et marraines commencent à signer.

Les cas de naissances illégitimes sont rares ; alors la formule se trouvait modifiée, comme par exemple : « 6 septembre « 1622, a été baptisée une fille *Anne*, laquelle a été déclarée « *inlégitime;* le père a été nommé sans le nom de la mère. »

5 *septembre* 1751. Voici un second *cas de naissance illégitime*, c'est le baptême de Marie-Marguerite, *fille naturelle* de Jean Latour, manouvrier et *homme marié*, demeurant au Moulin d'Etampes, et de Marie-Jeanne Thoizon, *fille mineure*, suivant la déclaration faite de la *part de la mère*, par Marie Mauclerc, sage-femme à Chierry, et celle faite devant MM. les Officiers du bailliage de Château-Thierry.

Le 5 janvier 1753, on trouve ceci : « Enterrement de Marie-« Marguerite, âgée de un an et quatre mois, *née des œuvres* de « *Jean Latour* et de *Marie-Jeanne Thoizon.* »

Parfois, après l'énoncé des noms du parrain et de la marraine, on ajoute : *garçon à marier* ou *fille à marier*.

Quelquefois encore, au lieu du *sacrement*, on mentionne *les cérémonies* du baptême : *La matrone ayant déclaré avoir conféré le sacrement de baptême par nécessité.*

ENTERREMENTS

Quant aux enterrements, ils se faisaient jadis, paraît-il, avec une certaine pompe et des formalités plus nombreuses et plus rigoureusement observées.

Aujourd'hui encore, l'église ne se trouve jamais trop grande le jour des enterrements.

On mentionne généralement la qualité, l'âge, et toujours la cause de la mort, si elle a été violente, avec l'indication des sacrements reçus.

1er Exemple : « 1696, 22 novembre, David Dupré, homme « marié, environ quarante-cinq ans, étant tombé d'un noyer « qu'il battait, n'a reçu aucun sacrement, étant *tombé mort*

« (de la paroisse de Chierry). » Puis vient la formule : « *En* « *présence de* etc., » avec signature des témoins.

2e Exemple : « 1726, enterrement d'*un mendiant son pain* « dans les rues, après avoir reçu l'absolution, nous ayant « donné des marques d'un repentir de ses fautes *par un* « *serrement de mains.* » Suit une note annonçant son nom : *Nicolas Maisoncelle, diocèse de Toul.*

A la date de 1704, on rencontre trois morts violentes : « Le 20 mai, enterrement de Marie Douaire, âgée de trente- « deux ans, fille de Jean Douaire, charpentier à Chaûry, etc., « qui n'a reçu aucun sacrement, ayant été tuée au moulin « d'Estampes le jour de la Fête-Dieu, et son corps levé par « la justice, en présence de etc., etc. »

Le 30 juin, c'est l'enterrement de Pierre Baïot, garde-chasse de Monseigneur le duc de Bouillon, âgé d'environ trente-cinq ans, avec la note suivante : « *N'a reçu aucun sacrement pour* « *avoir été tué dans les vignes d'Etampes, le jour Saint-* « *Pierre, sur la nuit, fesant son service de garde,* etc., etc. » Voilà toute l'oraison funèbre d'un homme qui meurt pour avoir fait son devoir, sans doute contre un braconnier du temps. Que ce souvenir, exhumé après cent soixante-sept ans de silence et d'oubli, console son ombre !

Il y a sur le terroir d'Etampes un lieudit appelé *Fontaine Bayot ;* ne serait-ce pas en souvenir de ce meurtre que le nom de la victime aurait été donné à la fontaine ?

Enfin, le 26 juillet suivant, c'est l'enterrement d'un enfant trouvé noyé dans une roise.

SEIGNEURS D'ÉTAMPES

Il est à remarquer que les seigneurs d'Etampes étaient des personnages considérables qui ont généralement figuré parmi les premiers magistrats de la ville de Château-Thierry.

Le premier seigneur dont il soit question, c'est messire

Jehan de Boitours, seigneur d'Etampes et autres lieux, lieutenant pour le roi en la ville et duché de Château-Thierry, 1628.

Puis vint la famille de Pinterel, dont les principaux membres sont :

1° Oger Pinterel, 1684, conseiller du roy et président au bailliage et siége présidial de Château-Thierry. Lors du baptême d'une première fille, voici ses qualités : *Escuyer*, seigneur de Gerberoy et d'Etampes, gentilhomme-servant ordinaire du roy. Le parrain était *Anthoine Pinterel*, écuyer, aussi seigneur d'Etampes, gentilhomme de la vènerie du roy, *père-grand*.

A la mort de ce dernier, 16 *octobre* 1699, à l'âge de soixante-dix ans, on trouve cette mention : « Après avoir été confessé « et reçu le Saint-Viatique et le sacrement de l'Extrême-« Onction, son corps a été enterré au haut et milieu du chœur, « au-dessous de la porte des balustres (le septième jour sui-« vant nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées et « selon ses instructions). » Suivent les signatures : Pinterel de Gerberoy, Pinterel de Lagrange, Pinterel de Montoury, Pinterel ...., Poan de Sapincourt.

C'est M. de Pinterel qui eut la gloire d'encourager les premiers essais de La Fontaine, son jeune parent, et de le guider dans ses études, en lui inspirant des principes solides. Il lui mit entre les mains *Horace*, *Virgile*, *Térence*, *Quintilien*, comme les vraies sources du bon goût et de l'art d'écrire. On a de ce même M. de Pinterel une traduction des *Epîtres de Senèque*, imprimée *à Paris en* 1681, que La Fontaine eut soin de donner au public après la mort de l'auteur.

On aime à s'arrêter à cette pensée, que notre célèbre fabuliste, dans les fréquentes visites qu'il devait faire à son parent et son maître, a dû, chemin faisant, s'inspirer maintes fois du magnifique paysage qu'il avait sous les yeux.

2° En 1734, nous voyons encore figurer Jean-Maurice Pinterel de Louverny, seigneur d'Etampes, Chierry et autres lieux, conseiller du roy, premier président et lieutenant général au bailliage de Chaûry, et cela jusqu'en 1775. A partir de cette date, les mots seigneur d'Etampes et premier président ne figurent plus parmi ses titres.

CURÉS D'ÉTAMPES

Les curés d'Etampes étaient des hommes recommandables par leurs capacités. Entre autres, maître Jean de Champrépus, qui meurt à l'âge de soixante-seize ans (en 1716) ; il administrait la paroisse depuis 1671 ; il avait donc quarante-cinq ans d'exercice comme curé d'Etampes. Mais le plus remarquable a été l'un de ses successeurs, M. Lecart, dont voici les titres : M. Lecart, prêtre, *curé d'Etampes, conseiller du roy, lieutenant particulier* au bailliage et siége présidial de Château-Thierry, *principal du Collége* et *Ecolâtre* de ladite ville (1753).

On voit figurer le nom de M. Lecart et d'un autre membre de sa famille, Madame Rousseau, sa sœur, sur le tableau des Bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu, exposé dans la chapelle.

L'abbé Hébert fait mention de M. Lecart dans la nomenclature des Régents du Collége. Voici ce qu'il en dit : « La mul-« tiplicité de ses occupations déplut à bien des gens qui « s'intéressaient à l'éducation des enfants, quoiqu'il s'en soit « *appliqué* (*sic*) avec succès. Ce M. Lecart mourut d'une « maladie de langueur dont on ne pouvait découvrir la cause. « On l'ouvrit après sa mort, et on lui trouva les *poumons* « *pétrifiés.* »

PROCÈS-VERBAUX

On rencontre dans les actes de l'état-civil d'Etampes différents procès-verbaux relatifs à l'installation des Maîtres d'Ecole et des Marguilliers de la paroisse. En voici un que vous me permettrez de vous citer textuellement ; il est très

explicite et peut donner une juste idée de la position du maître d'école dans une commune au dix-huitième siècle :

Procès-Verbal de l'Installation d'un Maître d'Ecole

« Cejourd'hui, premier janvier 1742, à l'issue de la messe paroissiale d'Etampes, les habitants assemblés,

« S'est présentée la personne de *Gervais Guyard*, de la paroisse de Verdilly, muni d'un certificat de bonne vie et mœurs par M. Caneau, prieur de ladite paroisse, à l'effet de remplir l'office de clerc et maître d'école dudit Etampes, lequel après avoir publiquement chanté et donné des preuves de capacité, a été unanimement reçu pour faire les fonctions dudit office, à la charge de tenir école et d'instruire les enfants de tous les habitants de la paroisse indistinctement, et ce, *depuis le 2 novembre jusqu'au 25 mars ;* de sonner, de chanter les offices des dimanches et fêtes ; de sonner et servir les messes de tous les jours, et aux autres charges des clercs de paroisses suivant le règlement du diocèse, moyennant quoi les habitants seront tenus et s'obligent de lui payer par chaque mois et par chaque enfant qu'ils commettront à ses soins la rétribution ordinaire du diocèse, de lui payer et faire valoir par chacun an, *dix-huit sols* par chaque ménage, pour *son droit de clergé*, et pour *son eau bénite tous les dimanches, un morceau de pain*, comme ils le donnaient ci-devant aux autres clercs, excepté les veuves de vignerons et de manouvriers seulement, qui ne paieront que moitié desdites charges.

« Les choses ainsi convenues entre ledit Guyard et tous les habitants, qui ont signé pour la plupart, les autres ayant déclaré ne savoir signer.

« Les jour et an susdits.

« Simon, Vallée, Le Givre, G. Moussé, François Barbier, Pierre Montanbaut, A. Oudiné, François Brochard, Pierre Brochard. — Lecart, *curé*. »

Remarques

On voit à la solennité qui présidait à l'installation du maître d'école, qu'il s'agissait du personnage le plus important de la commune, après le curé (l'action du maire ou syndic n'apparaît que rarement); c'est un véritable compromis dont les contractants sont tous les habitants d'une part, et le maître d'école de l'autre; les fonctions de celui-ci sont bien déterminées, les conventions très explicites ; une remarque à faire, c'est que le curé intervient et ne signe que comme chacun des habitants : on doit supposer pourtant que *la personne* de Gervais Guyard, se présentant munie d'un certificat du prieur de Verdilly, était assurée d'avance de l'agrément du curé d'Etampes. — Cette espèce d'élection, après examen public des *preuves de capacité*, et sans intervention étrangère, a certes son bon côté. — Celui qui remplit *l'office de clerc et maître d'école* est l'homme de la commune, c'est la commune qui le choisit et qui le paie.

Les trois éléments de son traitement, 18 sous par ménage et par an pour droit de clergé, la rétribution ordinaire du diocèse (15 *sous peut-être ?* par chaque mois et par chaque enfant (cinq mois par an), et le morceau de pain pour l'eau bénite tous les dimanches, ne formaient point une somme considérable.

Il faut supposer que si la réserve ménagée en faveur des veuves et des manouvriers venait encore diminuer les ressources du maître d'école, la générosité des habitants les plus aisés faisait ample compensation.

Les morceaux de pain totalisés devenaient mesures de blé, payables à la moisson, et cela de gré à gré, comme aussi au vignoble, sans doute, le *pain* se changeait en *vin :* un seau de vin à la vendange acquittait la dette de l'eau bénite.

Il n'est pas question de maison : le maître tenait école chez

lui; il recevait probablement une indemnité de la commune.

Le maître d'école, en dehors de ses fonctions, était encore arpenteur-géomètre; cette profession, très considérée jadis au village, devenait, pour le modeste instituteur, une source de profits et d'aubaines qui compensait l'exiguité de ses émoluments fixes.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur Etampes, son Eglise, son Château, — à compléter les recherches sur l'Etat-Civil, — sur les Seigneurs d'Etampes, — au moyen des notes que nous a promises M. de Gerbrois, dont les ancêtres furent châtelains d'Etampes. La tradition s'accorde même à dire que c'est au dévouement des habitants de cette commune, que l'aïeul de notre premier magistrat dut la vie au temps de la Terreur. — Reconnaissance oblige.

Nous serions heureux de nous faire l'écho des traits d'honneur et de dévouement dont nos vieux vignerons d'Etampes nous parlent quelquefois encore.

Attendons de plus amples renseignements.

MAYEUX.

Notice sur une Boucle gauloise trouvée aux Chesneaux.

Dans les séances de janvier et de septembre 1867, M. Périn a entretenu la Société d'une plaque de ceinturon en cuivre étamé sur laquelle sont gravées, parmi les ornements qui la décorent, quatre têtes humaines vues de face et disposées en croix.

Depuis, un dessin de cette plaque a été soumis à M. l'abbé Cochet et motivé, de la part du savant antiquaire, une réponse qui provoque, sur ce curieux objet, une nouvelle discussion.

« Je reçois avec plaisir, dit M. Cochet, votre communica-
« tion ; l'objet dont vous m'envoyez le dessin est une plaque
« de ceinturon de l'époque franque ou mérovingienne ; je
» n'en avais encore vu aucune sur laquelle fussent gravées
« quatre têtes ; j'en ai remarqué plusieurs avec une seule tête,
« mais l'ornement de la vôtre doit être très rare; j'engage
« votre Société à faire graver cette pièce dans sa grandeur
« naturelle, elle est fort intéressante. »

De son côté, M. Périn s'exprime ainsi :

« J'ai trouvé cette agrafe à deux mètres de profondeur, sur
« la pente des Chesneaux, dans le voisinage de la voie ro-
« maine qui la traverse ; je pensais, sans en être certain,
« que cet objet pouvait être attribué à l'ère mérovingienne,
« mais depuis mon dernier voyage à Paris, le doute n'est
« plus possible : j'ai vu une agrafe semblable dont l'origine est
« bien mérovingienne au dire des savants ; j'ai constaté, par
« les recherches que j'ai faites, que ces sortes d'agrafes étaient
« assez rares ; quant aux quatre figures ciselées, mon court
« séjour à Paris ne m'a pas permis de m'éclairer à ce sujet,
« mais, à mon prochain voyage, je me propose de faire les
« démarches nécessaires pour en connaître la signification. »

M. Périn n'a pas eu le loisir de tenir sa promesse.

Vous m'avez engagé, et M. Périn lui-même m'y a fortement excité, à vous faire connaître mon opinion personnelle, je ne le ferai qu'avec la plus grande réserve, mon opinion n'étant pas complètement conforme à celle de ces deux messieurs ; je me hasarderai donc, malgré leur autorité, à faire remonter à l'époque gauloise, c'est-à-dire avant l'époque de l'invasion romaine, l'agrafe ou plaque qui nous occupe.

J'en cherche la preuve principale précisément dans la représentation des quatre têtes qui y sont gravées, d'une manière assez barbare, il est vrai, mais qui ne laisse aucun doute sur la nature des objets qu'a voulu représenter l'artiste; M. Périn

y a vu des têtes, M. Cochet également, et nous tous, Messieurs, qui avons l'original sous les yeux, y avons reconnu le même emblême.

Or, ces têtes sont évidemment des têtes humaines, et pour qui connaît et a étudié les mœurs et les coutumes des Gaulois, l'on ne sera pas étonné de voir représentés ces lugubres restes sur les ornements qui leur ont appartenu.

Strabon, d'après un témoin oculaire, Posidonius d'Apamée qui avait voyagé dans les Gaules peu de temps après la campagne de Marius contre les Cimbres, raconte que « les « Gaulois, comme la plupart des peuples septentrionaux, ont « des coutumes étranges annonçant leur barbarie et leur « férocité, tel est, par exemple, ajoute-t-il, l'usage de sus- « pendre au cou de leurs chevaux, en revenant de la guerre, « les têtes des ennemis qu'ils ont tués et de les exposer « ensuite en spectacle, attachées au devant de leurs portes. »

Diodore de Sicile constate le même usage, et M. Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois* en relatant ces deux auteurs, y ajoute des détails de mœurs qui indiquent le cas précieux que faisaient nos ancêtres de ces hideux trophées.

Toutes les nations barbares, du reste, ont toujours fait parade des dépouilles mortelles des ennemis vaincus, et de nos jours encore, nous voyons les mêmes coutumes dans presque toutes les parties du monde. Les Peaux Rouges de l'Amérique scalpent leurs vaincus ; les Sauvages de l'Australie coupent les têtes de leurs ennemis morts, les embaument ou les font sécher ; et il n'y a pas si longtemps que nos Arabes d'Afrique, que M. Périn connaît à fond, coupaient encore les têtes de nos soldats.

Les Gaulois avaient les mêmes usages, ils coupaient sur le champ de bataille les têtes des vaincus, les plantaient au haut de leurs piques ou les attachaient au cou de leurs chevaux et, parés de ces hideux trophées, rentraient triomphalement dans

leurs foyers aux acclamations d'une population fière et orgueilleuse du succès de leurs armes.

Ces têtes étaient ensuite fixées au-dessus des portes pêle-mêle avec celles des sangliers, des cerfs ou des aurochs tués à la chasse, et toutes ces dépouilles, si elles n'étaient pas une cause de salubrité publique, exaltaient au moins l'orgueil de la nation en rappelant à chaque instant les exploits des guerriers et leur valeur dans les combats.

L'amour-propre s'attachait à la conservation de ces tristes dépouilles, les auteurs que je viens de citer nous font connaître qu'elles se transmettaient par héritage, et que leur perte ou leur aliénation était une cause de honte et de déshonneur : l'on empruntait en les engageant à son créancier, et celui qui n'eût pas satisfait à la dette contractée sur un gage aussi solennel eût encouru le mépris de ses compatriotes, ou souvent l'expulsion de sa tribu, si ce n'est même le dernier supplice.

Les sculptures gauloises sont nombreuses en France, mais elles sont postérieures à la conquête, l'on sait que dès que les Romains furent maîtres du pays, ils défendirent de couper les têtes sur le champ de bataille et d'en orner le poitrail des chevaux, aussi n'y trouve-t-on pas trace de cette coutume; mais il est à remarquer que l'une des très rares sculptures bien authentiques et peut-être unique que nous possédions des Gaulois d'avant la conquête, la constate d'une manière véritablement frappante ; ce sont les bas-reliefs d'Entremont, près d'Aix, dans le département des Bouches-du-Rhône : l'un d'eux représente un guerrier gaulois farouche d'aspect, aux longues moustaches, aux cheveux tressés, armé d'une lance et monté sur un cheval au poitrail duquel se balance une tête humaine; deux autres bas-reliefs montrent des têtes coupées et suspendues. M. Rouard, auteur d'un savant Mé-

moire sur ces bas-reliefs ne leur donne pas une date postérieure à cent cinquante ans avant notre ère.

Une dernière preuve de cette coutume barbare des Gaulois, si elle pouvait paraître encore douteuse, se retrouverait sur les médailles : je n'en citerai que deux, l'une découverte assez récemment à Montfort (Sarthe), et que décrit M. Hucher, du Mans, qui a fait des médailles gauloises une étude sérieuse et approfondie, représente deux personnages, un triomphateur sur un char et un acolyte, tenant tous deux en main des têtes coupées ; l'autre, connue depuis longtemps, attribuée à Dumnorix, frère de Divitiacus, l'ami de Cicéron, représente également un personnage militaire portant une tête humaine et d'autres attributs, de même que les bas-reliefs d'Entremont ; ces deux médailles précèdent la domination romaine dans les Gaules.

Or, d'après un usage si bien établi, tellement enraciné dans les mœurs, qu'il a fallu toute l'autorité et la force romaine pour l'extirper, qu'y a-t-il de plus naturel à penser que les têtes humaines, ces féroces trophées des Gaulois, fussent représentées sur les objets leur appartenant ? et une plaque de ceinturon ou une agrafe de manteau, car l'objet qui nous occupe pourrait avoir servi à l'un comme à l'autre emploi, était un ornement assez en évidence pour que le guerrier qui s'en parait voulût étaler aux yeux la preuve de sa vaillance.

M. l'abbé Cochet nous dit bien, il est vrai, qu'il a vu quelques plaques sur lesquelles se trouvait gravée une seule tête ; mais sa lettre, d'ailleurs fort courte et dans laquelle nous ne pouvons trouver une discussion détaillée, ne nous indique pas à quelle époque appartiennent ces plaques monocéphales, il ne se prononce que sur la nôtre qu'il attribue à l'époque franque ou mérovingienne.

M. Périn, qui a vu nombre de plaques et d'agrafes appartenant au même temps, s'appuyant en outre de l'avis des

savants qu'il a consultés, s'est rallié à la même opinion ; mais je suis porté à croire que, sans avoir égard au funèbre ornement qui fait l'objet de notre examen, tous deux se sont laissés égarer par l'aspect général de la forme qui est en effet assez semblable à celle de certaines plaques que l'on rencontre dans les sépultures des Francs et des Gallo-Romains.

Les formes de toutes ces plaques sont, du reste, excessivement variées, on en trouve de rondes, de carrées, d'autres sont presque ovales avec des échancrures de chaque côté, d'autres sont très longues, et je ne vois rien de décisif dans l'agencement général de la plaque des Chesneaux, tandis qu'au contraire, le symbole qui s'y trouve inscrit me semble fixer avec une certaine précision que c'est un objet qui n'a pu être fabriqué qu'avant ou peu de temps après l'invasion romaine, c'est-à-dire à une époque où l'usage de couper les têtes sur les champs de bataille était encore en vigueur.

Les défenses des Empereurs, et plus tard l'introduction du christianisme, ont aboli les odieuses coutumes des guerriers gaulois de mutiler leurs ennemis tués dans les combats, et je ne m'expliquerais nullement un emblème aussi odieux, emblème défendu chez un peuple qui avait renoncé à cet horrible usage, tandis qu'au contraire il est parfaitement logique de le supposer quand cet usage y était en honneur.

Si cette plaque appartenait à l'époque mérovingienne, j'aimerais mieux croire avec M. Périn, qui en avait eu la pensée en premier lieu, qu'elle avait fait partie de l'équipement d'un guerrier d'une de ces bandes scythiques que la valeur des armées confédérées, sous le commandement de Mérovée et des généraux gallo-romains, rejetèrent au delà du Rhin.

Leurs coutumes guerrières et leurs croyances religieuses autoriseraient à le penser, et les détails si intéressants que nous a fait connaître M. Périn à ce sujet dans une de nos précédentes séances pourraient bien nous donner la clef du

[illegible] dessin tracé sur la plaque des Chesneaux et sur celles qui nous sont signalées par M. Cochet.

« Les enfants des Huns, nous dit-il, s'exerçaient à la chasse « dès leur bas âge ; ils n'étaient déclarés majeurs qu'après « avoir tué un ennemi de leur propre main, les guerriers « recueillaient (funeste moisson) les crânes de leurs ennemis « morts, en faisaient des coupes ou les attachaient, dans le « combat aux flancs de leurs chevaux ; la peau de la tête était « suspendue à la bride du cheval du vainqueur ».

Les plaques sur lesquelles figurent des têtes humaines ne seraient-elles pas le signe constatant, selon M. Périn, que le jeune homme était déclaré majeur ? et ne devait-il pas s'empresser de montrer à tous la preuve de l'exploit qui le classait au rang des guerriers ? La plaque des Chesneaux constaterait alors que, dès son premier combat, celui qui la portait avait fait mordre la poussière à quatre combattants ennemis, et dès lors j'en comprends facilement la rareté signalée par M. Cochet.

Je crois, Messieurs, cette hypothèse permise, mais qui sait si elle pourra jamais se justifier ? je n'en ai pas moins cru pouvoir vous la soumettre, parcequ'elle me paraît parfaitement plausible et s'adapter à notre plaque si curieuse et si intéressante, et sur laquelle nous devons vivement remercier M. Périn d'avoir éveillé l'attention.

Je ne sais si cette discussion est terminée, mais pour me résumer et conclure, je dirai que l'emblème des têtes coupées appartient aux Gaulois, mais aux Gaulois précédant la conquête romaine : les historiens, les monuments, les médailles le prouvent surabondamment, et les objets sur lesquels il se trouve représenté, notamment la plaque des Chesneaux, ne peuvent appartenir qu'à un peuple qui pratiquait la barbare coutume de décapiter ses ennemis ; je repousse par conséquent

l'opinion qui l'attribue à l'ère mérovingienne en faisant toutefois cette concession que, si elle était de cette époque, elle n'aurait pu que faire partie de la dépouille d'un des féroces guerriers d'Attila.

BARBEY.

Analyse, par M. Moulin, de la Notice archéologique sur l'Eglise de Treloup, présentée par M. Boucher, instituteur à Treloup

Le travail de M. Boucher sur l'église de Treloup, que je vous ai lu dans notre séance du mois de juillet, a paru assez intéressant pour que vous ayez cru utile de confier à trois membres, MM. Barbey, Mayeux et moi, le soin d'en contrôler *de visu* tous les détails.

Nous avons reçu, chez M. l'abbé Molin, curé de Treloup, non seulement le plus cordial accueil, mais encore nous avons pu, grâce à son concours éclairé, rectifier ou compléter les données de M. Boucher ; ce dernier a été invité par nous à prendre part aux opérations de notre minutieux examen.

Comme bien des monuments, l'église de Treloup n'appartient pas à la même époque ; la tour, le chœur et l'abside sont du douzième siècle ; le portail, la grande nef, le bas côté nous paraissent être du quinzième.

Malgré les mutilations qu'a subies l'archivolte à plein cintre, nous avons pu distinguer encore quelques-unes des sculptures qui l'ornaient : animaux fantastiques, griffons ailés, chiens ou lions, salamandres : et à gauche, trois bustes à têtes couronnées et des grappes de raisin.

« Dans le tympan, écrit M. Boucher, est représentée la Conversion de Saint-Hubert. Le chasseur occupe le milieu de la scène, un genou en terre, saisi d'étonnement et de frayeur à la vue du cerf mystérieux qui se dresse devant lui, une

croix de feu entre les rameaux de son bois ; le cheval est rejeté en arrière ; l'écuyer se tient à l'écart ; la meute éparse, çà et là, semble partager l'effroi de son maître ; au-dessus apparaît l'ange portant l'étole légendaire ; le fond est garni d'arabesque d'un goût douteux. »

Les faces latérales du pilier prismatique sur lequel s'appuie le tympan, représentent les principaux attributs des litanies : *Electa ut sol*; *Lilium candidum*, *Turris Davidica*, etc. ; le tout est entouré d'une cordelière sinueuse ; les sculptures du bas paraissent reproduire les emblêmes des litanies, emblêmes séparés par un phylactère décoratif ; sur la partie antérieure des pieds droits on distingue encore des guirlandes, des torsades, des feuilles fantastiques ; sous les impostes, deux petits encadrements trilobés présentent d'un côté le martyre de Saint Sébastien, et de l'autre Saint Jacques de Compostelle.

Une pierre, qui nous a paru avoir été rapportée et qui a dû servir d'antéfixe, soit au haut du pignon, soit au porche, forme le couronnement de l'archivolte ; cette pierre représente un personnage aîlé terrassant un autre personnage. On peut y voir l'archange terrassant le démon.

Sur les portes rectangulaires, à angles arrondis, de l'époque de Louis XII, ont été sculptés des médaillons à têtes humaines coiffées à la mode du quinzième siècle ; sur d'autres panneaux sont des têtes de fous, de griffons, de salamandres, etc.

« A l'intérieur, dit M. Boucher, le plan est loin d'être régulier ; le bas-côté de droite (celui de la Vierge) a les mêmes dimensions que la nef centrale ; sa voûte est plus basse, mais le fond du sanctuaire vient aboutir sur la même muraille que le grand chevet ; il n'y a point d'abside, à proprement parler, mais bien deux sanctuaires, deux chœurs, deux vaisseaux accolés ; il n'y a pas non plus de transsept dans les parties latérales.

« La nef centrale offre un beau coup d'œil par la hauteur

de sa voûte, la longueur du vaisseau, l'élancement pittoresque de l'arc triomphal et l'enfoncement mystérieux de l'abside qui paraît d'autant plus éloignée que les arcades sont peu ouvertes et très élevées. Cette nef est composée de quatre arcades qui s'appuient sur des piliers carrés dont les faces sont dépourvues de moulures et les chapiteaux garnis de simples rebords saillants. L'archivolte est peu ornée. Des arêtes de la voûte partent trois arceaux prismatiques qui se croisent quatre à quatre à des clefs de voûte assez bien ornées. »

Le chœur occupe la quatrième arcade ; il s'ouvre par un arc ogival ; la voûte est plus basse que la nef ; la clef est une longue pierre sur laquelle a été sculpté Saint Médard, patron de la paroisse, armé de la crosse pastorale. Le sanctuaire a exactement la même forme que le chœur, l'arcade de gauche a été sacrifiée pour l'établissement de la sacristie.

Les quatre premières fenêtres du bas-côté de droite ont dû avoir des meneaux, car on aperçoit encore sur la muraille trois montants en pierre, ornés d'élégantes moulures ; les deux fenêtres suivantes sont divisées par un meneau ; on y remarque un cœur et des trilobes ; enfin la fenêtre du fond, qui s'ouvre sur l'autel, est coupée en trois parties dans sa hauteur par des meneaux terminés à plein cintre et surmontés de trois roses. Le vitrail de cette fenêtre est une œuvre du quinzième siècle ou du seizième.

« Le sujet, dit M. Boucher, est la Nativité de Notre Seigneur. Au milieu est la Sainte Vierge en extase devant le Dieu Rédempteur qu'elle vient de donner au monde ; à droite est Saint Joseph une lanterne à la main ; à gauche, un berger prêt à adorer son Dieu et portant une brebis sous le bras. La crèche se voit dans la partie centrale avec ses ruines de temple grec, donnant asile à deux animaux domestiques dont les têtes sont fort expressives. Enfin, dans un compartiment supérieur, mais bien mutilé, est figuré le Père Eternel assis

sur un trône de nuages pendant que, dans le lointain, vers la gauche, apparaissent des bergers qui franchissent les montagnes et se hâtent d'apporter au Dieu naissant le tribut de leurs adorations. »

Le bas-côté de gauche étroit, couvert en planches de futailles, ainsi que la chapelle dédiée à Saint Sébastien, n'a rien de remarquable ; sur un pilier existaient des inscriptions mortuaires qui ont été recouvertes par le badigeon.

L'urne des fonts baptismaux est une pierre cubique dont le fond a été arrondi en cuvette ; des salamandres et des feuilles galbées en décorent les angles ; sur chacune des faces est un écusson saillant ; fleurs de lys, armoiries symbolisant la France et la Bretagne. Ne peut-on reconnaître qu'il y a là une idée toute patriotique ? L'union de Louis XII avec Anne de Bretagne ? Le couvercle de l'urne est divisé en six panneaux rectangulaires dont quatre portent des têtes d'homme, de femme ou de génie, œuvre du même artiste qui a sculpté les médaillons de la porte extérieure de l'église ; les deux autres panneaux représentent des têtes lançant de leur bouche des traits fleuronnés ; il y en a deux qui tiennent suspendue une barre transversale de la forme d'une corniche. Ce ne sont pas les seules sculptures que possède l'intérieur de l'église ; le rétable de l'autel de Saint Sébastien, les stalles du bas chœur, le confessionnal et la chaire ont également des ornements qui ne remontent plus au-delà de Louis XV.

Nous n'avons pas refusé à M. Boucher les éloges que méritait son travail ; il ne nous a point caché qu'il en avait puisè les éléments dans les notes de M. le curé de Treloup, prédécesseur de M. l'abbé Molin, et dans les conversations qu'il avait eues avec ce di[illegible] ecclésiastique ; pour le récompenser, sur ma proposition, vous avez bien voulu, Messieurs, le nommer associé libre ; cette distinction excitera, je l'espère, le zèle de ses collègues.

Treloup est, du reste, un pays privilégié ; pendant que nous examinions les sculptures qui ornent la façade de l'édifice, quelques enfants, s'étant approchés, nous en donnaient l'explication, et comme nous nous étonnions qu'ils sussent lire ce livre de pierre. « C'est M. le curé, nous dirent-ils, qui nous les a fait remarquer et nous les a expliquées ». Vous devez penser, Messieurs, qu'en votre nom nous nous sommes empressés de féliciter M. l'abbé Molin et, pour notre part, nous conservons le plus agréable souvenir de sa bienveillante réception et des aperçus aussi judicieux que savants qu'il nous a ouverts.

MOULIN.

Note sur un Landier ou Chenet du quinzième siècle

Les meubles les plus simples et les plus vulgaires ont le don de fixer notre attention quand ils appartiennent à une autre époque et qu'ils nous rejettent vers le passé en nous faisant rêver aux mœurs et aux coutumes de nos ancêtres ; c'est à ce titre, Messieurs, que j'ai été amené à vous signaler un chenet ou landier en fer forgé du quinzième siècle, que j'ai découvert à Brasles chez le sieur Jacob, marchand de bois à la Briqueterie.

Ses formes sont lourdes, massives et prouvent que nos pères avaient besoin de supports vigoureux et solides pour appuyer les monceaux de bûches qu'ils entassaient dans les énormes cheminées qui, de leur temps, décoraient les vastes appartements dont les ruines de nos vieux châteaux nous offrent encore de si curieux spécimens : il se compose d'une tige soutenue par deux pieds séparés par une arcade trilobée ; la partie supérieure offre, sur le devant, le relief d'un moine coiffé de son capuchon et tenant contre sa poitrine un livre

fermé ; cette statuette repose sur une espèce de corniche en forme de clou qui s'évide pour retomber sur un piédestal à six pans irréguliers dont le devant est orné d'un clou prismatique et d'un clou carré beaucoup plus grand qui correspond avec la branche de support se trouvant par derrière ; au dessous s'ouvrent les pattes du chenet qui figurent la pointe d'un cœur renversé.

Cet objet a quarante-cinq centimètres de hauteur et ressemble entièrement, par le caractère, à des landiers de la même époque qui figurent au Musée de Cluny ; le travail en est grossièrement exécuté, et il est probable qu'il n'était pas destiné à figurer dans la cheminée de l'appartement d'un riche et noble seigneur ; en effet, M. Viollet Leduc nous apprend que les landiers qui devaient être placés dans les appartements étaient souvent fort riches, ornés de brindilles de fer estampé, soudées sur la tige, de pièces de forge finement exécutées, mais que cependant on rencontrait peu de landiers antérieurs au quinzième siècle qui eussent quelque valeur comme travail.

Cependant l'on sait que sous Charles V, en 1366 on fit, pour les cheminées, des chenets en fer ouvré, et que ceux du Louvre, dans la chambre de la Reine, pesaient 198 livres et avaient coûté 26 livres 13 sols.

La Renaissance qui n'avait pas, comme de nos jours, proscrit les larges et hautes cheminées, nous a laissé des landiers d'une forme et d'une exécution véritablement artistiques ; il en est quelques-uns qui offraient une particularité digne de remarque et dont les traces ne sont peut-être pas encore perdues de nos jours dans les campagnes éloignées de Paris; certaines paires de landiers, outre les crochets étagés sur leur tige et destinés à supporter les broches, offraient à leur extrémité supérieure des supports souvent à double branche, en forme de corbeille grillagée ; c'est dans cette corbeille que

l'on mettait les plats et les vases que l'on désirait conserver chauds avant de les servir, et quand on voit au Musée de Cluny ces vénérables ustensiles garnis de leurs nombreux crochets à broche et de leurs corbeilles, on ne peut s'empêcher de penser aux vastes et plantureux rôtis qu'ils étaient destinés à supporter, sans mêler toutefois à ce sentiment de satisfaction culinaire, le souvenir de la large hospitalité qui s'exerçait dans les grands châteaux et les nobles demeures.

Notre modeste chenet n'éveille pas d'aussi séduisantes idées, mais l'attachement qu'a pour lui M. Jacob, qui n'a pas voulu s'en dessaisir parce que, nous a-t-il dit, c'est un meuble de famille qu'il a toujours vu chez sa grand'mère, nous en a donné d'autres, ce sont celles du foyer domestique et de la religion de la famille, et certes, elles valent bien les pensées gastronomiques que peuvent faire naître les plus riches landiers de la Renaissance.

BARBEY.

Note sur la Télégraphie du Moyen-Age dans le Département de l'Aisne.

Des chaînes à crémaillères viennent d'être trouvées à Brécy, sur la motte dite « Batte de la Lampe » (selon le cadastre).

Ces chaînes, accompagnées d'une épée, d'un louchet, d'une très petite louche, en fer fortement oxidé, se trouvaient enfouies à quelques décimètres dans un sol couvert de broussailles et de grès et qui n'a jamais été cultivé.

Le même appareil de chaînes à crémaillères a été trouvé, il y a un an environ, sur un monticule inculte et sauvage situé à l'extrémité des « Usages » de Bézu, et regardant d'un côté vers Brécy, et de l'autre vers Epieds.

La motte d'Epieds, ancien château détruit dont il ne reste plus que des souterrains, correspondait avec le guet placé sur la batte des Usages de Bézu, qui correspondait lui-même avec

le Donjon de Coincy, nommé « Belle-Motte », *infra donjonem qui dicitur Belle-Motte* (Cartulaire de Coincy).

Ce donjon de Coincy, qui existait avant la fondation de l'abbaye, en 1702, correspondait avec celui d'Oulchy-le-Château, au moyen d'un petit donjon intermédiaire bâti sur « la Motte du Moulin à Vent », laquelle est située entre Coincy et Armentières, sur le point culminant indiqué par la carte du dépôt de la guerre.

Belle-Motte, dans la langue du moyen-â e, veut dire lieu fortifié. Mais entre les mottes fortifiées, il y en avait d'intermédiaires qui ne l'étaient pas et sur lesquelles on élevait une charpente provisoire pour y placer le guet et les signaux.

Telle était la « Butte de la Lampe » à Brécy.

Tous les instruments découverts font comprendre que les signaux étaient donnés la nuit avec des flammes, le jour avec de la fumée. On pouvait former une espèce d'alphabet d'après une convention préalable.

Les Russes font encore usage de ce genre de télégraphe dans leurs possessions du Caucase.

Une expérience que nous avons faite semble démontrer que tous ces lieux de signaux ne pouvaient guère être placés à plus de trois ou quatre kilomètres les uns des autres, et encore toute transmission devenait impossible s'il faisait un peu de brouillard.

Malgré des recherches minutieuses, notre zélé collègue, M. Barbey, n'a pu rien trouver sur l'usage de ces signaux dans notre localité.

Les débris de ceux de Brécy et de Bézu ne paraissent pas remonter au-delà de la guerre des Anglais au quatorzième siècle.

Bien des mottes que l'on a cru contenir des sépultures gauloises ne sont que des mottes ayant servi à la transmission des signaux, surtout dans les pays de plaines.

A. DE VERTUS.

Résumé des Travaux de la Société pendant l'année 1868

présenté par M. HACHETTE, Président

Messieurs et chers Collègues,

Nos Statuts imposent à votre Président le devoir de faire chaque année devant vous, au moment où il vous remet ses pouvoirs, la revue rétrospective des études et recherches qui vous ont occupés pendant l'année; sage disposition réglementaire qui, en reportant nos regards vers les progrès accomplis, nous trace la route à suivre pour avancer d'un pas rapide et sûr dans l'exploration de l'histoire aussi intéressante que peu connue de notre belle contrée. Ce devoir qui m'incombe encore une fois, grâce à la constance trop peu méritée de vos suffrages, ce devoir, dis-je, vous me le rendez facile par les communications et lectures pleines d'originalité qui font le charme habituel de nos séances mensuelles. Parmi ceux de nos Collègues dont les travaux nous ont le plus intéressés cette année, je ne serai que l'écho de votre gratitude en nommant MM. Barbey, Besnard, Delaporte, Germain, Louïse, Malnory, Marsaux, Mayeux, Moulin, Périn, de Puységur, Rollet et de Vertus.

C'est justice de les citer ici avec honneur, car c'est à eux que nos Annales de 1868 devront surtout leur intérêt.

M. Barbey s'est occupé, avec M. Périn, de la boucle de ceinturon trouvée aux Chesneaux sur l'emplacement présumé d'une voie romaine ou gauloise; cette boucle était-elle franque? était-elle gauloise? Le doute était permis, lorsqu'on apprit qu'une boucle presqu'entièrement semblable avait été découverte par notre collègue M. le marquis de Puységur aux environs de son château de Buzancy, dans une sépulture mérovingienne; ainsi s'est trouvé éclairci un fait archéologique qui n'est certes pas sans intérêt.

M. Barbey a encore soumis à la Société un os de bœuf

fossile trouvé dans le lit de la Marne ; c'est une partie d'humérus recouvert d'une belle patine. On voit, par les grandes dimensions de ce fragment, qu'il a appartenu à un *bos primigenius*. Il provient du diluvium, formation quaternaire.

M. Bénard, des Chesneaux, dans ses trop rares apparitions au milieu de nous, a payé son tribut à la Société en l'entretenant des remarquables travaux du Comité archéologique de Senlis. Il a bien voulu, en outre, la faire profiter de ses relations avec M. l'abbé Cochet, en lui rapportant le sentiment de l'éminent archéologue sur la boucle mérovingienne étudiée par MM. Barbey et Périn.

M. Delaporte, curé de Nogentel, a entrepris des fouilles intéressantes dans sa paroisse, au lieu dit *la Maison Forte ;* déjà il a soumis à la Société huit pièces trouvées dans ces fouilles et une matrice de sceau d'une belle conservation, à l'agneau triomphant, où on a cru lire le nom d'un Jean de Nesles, Clerc. Espérons que M. le curé de Nogentel continuera ses recherches et retrouvera l'origine de cet objet curieux.

M. le docteur Germain, notre regretté collègue, a fait connaître à la Société des faits et recherches qui, sans être inédits, avaient pour l'histoire du pays une véritable importance. D'après M. Doinel, de la Société archéologique de l'Orléanais, il nous a révélé l'existence d'une charte de Charles-le-Chauve, de 853, où l'on trouve l'organisation administrative des cinq *pagi* dont se composait, à cette époque, le pauvre royaume du pauvre roi, savoir : le *pagus Landunensis*, le *pagus Porcianus*, le *pagus Suessonicus*, le *pagus Vadisus*, le *pagus Urcisus*. L'évêque Pardule, le comte Altmar, le comte Théodocre gouvernaient ces provinces au nom du Roi, sous le titre de *Missatici*. Ne sont-ce pas là de précieux jalons pour retrouver les traces de notre histoire locale sous les Carlovingiens, et pénétrer peut-être le mystère de cette forteresse de premier ordre qui se

dresse comme une énigme au-dessus de la ville de Château-Thierry ?

Vous devez à M. Louïse, que ses importantes fonctions éloignent trop souvent de nos séances, une Notice sur les travaux de la Société de géographie de Vienne, en Autriche ; vous lui devez encore quelques bons ouvrages dont il a bien voulu enrichir notre Bibliothèque naissante.

M. Malnory, Inspecteur des Ecoles primaires, n'a pas perdu de vue l'appel que lui a fait la Société. Malgré ses nombreuses occupations, il a puissamment contribué à éveiller le goût de l'Archéologie chez les instituteurs de l'arrondissement. Vous avez vu avec intérêt les notes fournies par M. Maréchal sur l'église de Bruyères, celles de M. Gobancée sur les antiquités de Montigny-l'Allier, celles de M. Boucher sur l'église de Treloup. Par ses rapports continuels avec les instituteurs autant que par son propre savoir, M. Malnory apportera toujours un concours précieux à vos efforts ; c'est pour moi un devoir de l'en remercier en votre nom.

Vous avez pu craindre qu'un de nos Collègues, éminent par le savoir et l'art de bien dire, sacrifiât l'histoire et l'archéologie à des études d'un autre genre, notamment aux charmes de l'horticulture ; rassurez-vous, M. Marsaux a dû trop de triomphes, dès son enfance, à la culture des belles-lettres pour nous être infidèle ; il reviendra, il est déjà revenu à ses premières amours ; il s'apprête à combattre notre honorable Vice-Président, habile et redoutable joûteur, comme vous savez, à propos d'Orcus, ce dieu ou demi-dieu fraîchement restauré, qui a déjà le désagrément d'entendre contester sa divinité : comptez, Messieurs, sur un vaillant tournoi entre de tels athlètes.

Après M. Marsaux, dans l'ordre alphabétique, je rencontre parmi nos plus zélés collaborateurs notre dévoué et patient archiviste-numismate, qui s'est acquis, cette année, de nou-

veaux droits à votre reconnaissance par ses consciencieuses recherches; plusieurs chartes inédites du seizième siècle concernant des localités de l'arrondissement ont attiré son attention, et il les a déchiffrées avec un soin de bénédictin, aidé pour l'une d'elles par notre savant bibliothécaire; le fruit de cette heureuse collaboration ne tardera pas à paraître dans nos Annales.

M. Mayeux s'est encore occupé d'un travail général sur la commune d'Etampes. Vous avez entendu la lecture de la première partie à votre séance d'avril dernier, et notre collègue ne trompera pas le désir que vous avez manifesté d'en entendre la suite. M. Mayeux a eu en outre l'occasion de rétablir exactement l'attribution d'une planche gravée de l'œuvre de Larmessin, trouvée à Jaulgonne; il a démontré qu'il ne s'agissait pas du portrait du grand Turenne, comme on l'avait d'abord supposé, mais du duc de la Meilleraie, l'époux infortuné d'Hortense Mancini, fait duc de Mazarin à la mort du cardinal, et grand-maître de l'artillerie, comme l'illustre maréchal de La Meilleraie, son père.

Enfin, notre digne collègue nous a décrit et classé un grand nombre de pièces de monnaie, médailles et méreaux trouvés dans l'année sur le sol de l'arrondissement.

Mais j'allais oublier son meilleur titre à notre gratitude, le service qu'il a rendu à notre Société en lui procurant la collaboration active de notre nouveau collègue, M. Moulin. A peine associé à nos travaux, M. Moulin a bien voulu suppléer notre Secrétaire, devenu trop rare à nos séances. Il nous a en outre signalé une mine aussi riche qu'inexploitée de recherches curieuses, en appelant notre attention sur les filigranes des anciens papiers. Ces filigranes ont été, cette année, pour M. Matton, archiviste du département, l'occasion d'un travail très apprécié et d'une haute distinction. Grâce à ses judicieuses observations publiées dans les Mémoires de la

Sorbonne, aucun de nous ne maniera dorénavant d'anciennes archives sans porter son attention sur les filigranes du papier, source féconde d'enseignements.

Remercions enfin M. Moulin de sa monographie de l'église de Treloup, travail intéressant qu'il a résumé pour nos Annales, avec le concours de MM. Barbey et Mayeux, sur les notes rédigées avec autant de soin que d'élégance par notre collègue, M. Boucher, instituteur à Treloup.

Vous êtes peut-être surpris, Messieurs et chers Collègues, de la longueur de cette Revue rétrospective que je m'efforce pourtant de faire courte ; j'en suis surpris moi-même, mais je suis loin de m'en plaindre : on est trop porté à médire des Sociétés savantes, à leur reprocher de produire trop peu ; l'étendue de ce compte-rendu nous met à l'abri d'une telle critique, d'autant plus que j'omets à dessein, pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, bon nombre de communications intéressantes dont vous avez gardé le souvenir, et que nos procès-verbaux mentionnent.

Mais je ne dois rien omettre des labeurs persévérants consacrés par nos Collègues à l'heureux développement de notre association. C'est à ce titre que je dois insister ici sur les soins habiles et constants que notre honorable Trésorier n'a cessé de donner à la gestion de nos finances ; vos votes ont proclamé la parfaite régularité de ses écritures et vos remerciements unanimes. Je vous ai dit d'ailleurs, l'heureuse trouvaille archéologique faite par M. Périn dans sa propriété des Chesneaux, et les intéressantes observations que cette trouvaille nous a values de la part de M. l'abbé Cochet, de M. de Puységur, de M. Barbey et de M. Périn lui-même ; aucun de vous, enfin, n'a oublié ses comptes-rendus des ouvrages offerts à la Société, notamment ses analyses de la *Revue Africaine*, ce substantiel journal des exhumations poursuivies par la France dans l'antique civilisation implantée par les

Romains sur la terre des Pharaons. Vous voyez par là que si notre digne Trésorier administre notre budget avec autant de succès que de zèle, ce n'est pas aux dépens de la science.

Un autre de nos Collègues, malgré ses fonctions multiples, n'a pas laissé que de contribuer efficacement à l'intérêt de nos séances. Je veux parler de M. Rollet, qui, à plusieurs reprises, a bien voulu mettre sous les yeux de la Société des médailles, livres et autres objets présentant, pour nos localités, un intérêt historique ou archéologique.

Personne ne peut mieux que M. Rollet, que ses fonctions officielles appellent à toutes les ventes de quelque importance, nous renseigner de science certaine sur les raretés inédites de l'arrondissement ; à ce titre seul, son concours nous serait précieux.

Pour clore cette Revue de l'année 1868 et acquitter la dette de reconnaissance de la Société envers ceux de ses Membres qui lui consacrent, avec le plus de dévouement, leur temps et leur science, il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous rappeler les travaux de notre cher Vice-Président.

M. de Vertus, vous le savez, a rassemblé depuis longues années une foule de documents inédits dont la publication pourrait jeter un grand jour sur notre histoire locale. Malheureusement, il n'a pas tout le loisir nécessaire pour mettre en œuvre tous ces matériaux patiemment amassés ; il y puise cependant de temps à autre de curieuses révélations dont la Société profite ; c'est ainsi que cette année il en a tiré de solides arguments en faveur d'une opinion repoussée jusqu'ici par la plupart des historiens et géographes qui s'accordaient, on ne sait trop pourquoi, à placer dans le Hainaut la principauté des Condés ; d'après M. de Vertus, cette illustre maison princière n'aurait jamais possédé d'autre principauté que celle de Condé-en-Brie.

Indépendamment de cette importante étude qui rend à

notre Brie champenoise un des beaux fleurons de sa couronne, vous devez encore à notre honorable Vice-Président des observations aussi neuves qu'ingénieuses sur les monticules sémaphoriques qu'il a reconnus et relevés sur la ligne de Château-Thierry à Soissons; il a, vous vous le rappelez, complété et confirmé très heureusement ses premières conjectures à cet égard, en découvrant et en mettant sous vos yeux un appareil en fer, bien conservé, qui semble n'avoir pu servir qu'à la suspension et à la manœuvre des signaux de nuit.

Nous voilà, grâce à M. de Vertus, sur les traces des lignes télégraphiques du moyen-âge ; il ne s'agira plus que d'étudier, d'après le cadastre, les lieux dits comprenant des monticules naturels ou artificiels dont les sommets sont en vue les uns des autres; et il sera prouvé une fois de plus que la topographie est la meilleure base des études historiques et archéologiques, vérité incontestable que M. de Vertus avait déjà mise en évidence, en appelant votre attention sur les nombreux lieux dits portant la dénomination de *Fosse aux Morts ;* on a beaucoup de chances, en pratiquant des fouilles sur les points ainsi dénommés, pour y découvrir d'anciennes sépultures ou des puits funéraires.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour vous montrer que l'amour de la science et le goût des choses de l'esprit grandissent parmi nous d'année en année, et que notre Société gagne chaque jour en importance à mesure qu'elle étend le champ de ses recherches et sa sphère d'action. Pleine justice lui est rendue, d'ailleurs, par ses juges compétents, et nous n'avons eu cette année aucune démarche à faire pour obtenir la subvention qui nous avait été accordée en 1867. Le Ministre n'a pas hésité davantage à revêtir de sa sanction nos nouveaux Statuts, qui portent à quarante le nombre de nos Membres titulaires, et nous autorisent à nous attacher un nombre illimité de Membres correspondants ou honoraires et d'Associés libres.

Enfin, la plupart des Sociétés savantes qui s'occupent d'histoire et d'archéologie locales entretiennent avec nous des relations suivies où nous puisons à la fois d'utiles enseignements et d'excellents exemples. Plus de trente Sociétés ou Académies nous adressent régulièrement leurs publications en échange des nôtres.

Vous le voyez, Messieurs et chers Collègues, l'année 1869 commence heureusement ; saluons son aurore en nous promettant de tout faire pour le succès de notre Compagnie, et n'oublions jamais que vouloir c'est pouvoir.

Situation de la Caisse au 31 décembre 1868

présentée par M. PÉRIN, Trésorier de la Société

RECETTES

			f.	c.
1868		Il restait en Caisse au 31 décembre 1867.......	1173 f.	65 c.
Octobre	9	Reçu de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique sur l'exercice de l'année 1868............	300	»»
Janvier	11	Reçu, sur l'intérêt payable au mois de mai, de deux Obligations du Crédit Foncier, frais de nég^on^ payés.	14	90
Novembre	1er	Reçu l'intérêt de 2 Obligations du Crédit Foncier de France	25	»»
Décembre	31	Cotisations de MM. les Membres titulaires........	360	»»
Id.	31	Cotisations de MM. les Membres correspondants....	55	»»
		Quatre Diplômes de Membres titulaires.........	20	»»
		Total des Recettes de l'année, au 31 décembre..	1948	55

DÉPENSES

			f.	c.
Janvier	9	Payé à M. l'abbé Buirette pour timbres-poste et frais de bureau........................	4	»»
Id.	9	Donné au Concierge de la Mairie, à titre d'étrennes, pour l'année 1867..................	5	»»
Mai	7	Payé à M. Bailleux pour fourniture de bois et autres objets à la Bibliothèque................	9	20
Id.	7	Payé à M. Poirié, pour deux copies des Statuts....	9	»»
Juin	10	Frais de retour d'une traite sur M l'abbé Hilaire...	1	95
Id	26	Frais de timbres-poste pour réclamations des cotisations de l'année 1867....................	2	20
Juillet	23	Affranchissement des lettres d'avis de nomination, envoi des Satuts et des Diplômes, enveloppes et papier..	17	20
Octobre	9	Un timbre de 50 c. pour recevoir le mandat du Ministre.	»	50
Id.	10	Payé à M. Renaud, pour 300 exempl. des Annales 1867.	228	»»
Décembre	3	Payé à M. Barbey, pour chauffage à la Bibliothèque..	»	50
Id.	4	Payé à M. Renaud une facture des lettres de convocation (lettres, bandes et affranchissement) pour 1868..	65	»»
Id.	9	Timbres-poste pour réclamations des cotisations 1868.	3	60
Id	28	Payé au Commissionnaire chargé du recouvrement, en ville, des cotisations annuelles.............	2	»»
Id.	30	Donné au Concierge de la Mairie, à titre d'étrennes, pour l'année 1868, papier et plumes.......	5	50
		Total des Dépenses pour l'année 1868....	353	65
		Total de la Caisse, les Dépenses payées, au 31 décembre 1868.	1594	90

NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU

MM.

HACHETTE, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland, membre du Conseil général de l'Aisne, *Président.*
DE VERTUS, Maire de Brécy, *Vice-Président.*
L'Abbé BUIRETTE, Curé de Gland, *Secrétaire.*
RENAUD, Imprimeur à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*
BARBEY, à Château-Thierry. *Archiviste Bibliothécaire.*
MAYEUX, à Etampes, *Conservateur des collections et objets d'art.*
PÉRIN, à Château-Thierry, *Trésorier.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

FERRAND, Préfet de l'Aisne, *Président d'honneur.*
DE WATRIGANT, Sous-Préfet de Château-Thierry, *Président d'honneur.*
DE GERBROIS, Maire de Château-Thierry, *Président d'honneur.*
L'Abbé GUILLOT, Curé d'Essômes.
MAILLARD, Notaire à Château-Thierry.
L'Abbé POQUET, Curé de Berry-au-Bac.
L'Abbé USSON, Archiprêtre de Château Thierry.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Mgr BAUDICHON, Evêque de Basilite, à Courbevoie.
BÉCART, Professeur au Collége de Château-Thierry.
BÉNARD, à Château-Thierry.
BIGORGNE, Maire de Marigny-en-Orxois.
CHAUVAC DE LA PLACE, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est.
DELORME, à Château-Thierry,
DEMONCY-MINELLE, à Fresnes, par Fère.
DROUET, à Château-Thierry.
ENCE AIN, Avoué à Château-Thierry.
FABRE Camille, Rédacteur du journal « l'Epoque », à Paris.
GARDEUR, à Château-Thierry
Docteur GERMAIN, à Château-Thierry.
HARANT, Agent-Voyer d'arrondissement.
L'Abbé HILAIRE, Curé de Résigny.
Comte DE LA VAULX, Maire de Villers Agron.
Baron DE LADOUCETTE, Député des Ardennes, Maire de Viels-Maisons
LOUÏSE, Principal du Collége. à Château-Thierry.
MALNORY, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
MARSAUX, Maire de Nesles.
MOREAU Frédéric, membre du Conseil général de l'Aisne, à Fère.
MORSALINE, Architecte à Château Thierry.
MOULIN, à Château-Thierry.

Paillet, Président honoraire du Tribunal de Château-Thierry
Pille, ancien Magistrat à Chézy-sur-Marne.
Docteur Petit, à Château-Thierry.
Poisson, à Verdilly.
Proulle, à Etampes.
Quest, Juge au Tribunal civil de Château Thierry.
Rollet, Commissaire-Priseur, à Château-Thierry.
Comte De Rougé, au Charmel.
De Tillancourt, Député de l'Aisne, à Ladoultre.
Waddington, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

De Barthelemy, au Sceau de France, à Paris.
L'Abbé Chevalier, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Courbevoie.
Carro, Bibliothécaire de la ville de Meaux.
Cotté, Vétérinaire à Château-Thierry.
L'Abbé Gilquin, Econome de Saint-Charles, à Chauny.
L'abbé Herbert, Secrétaire de Mgr de Basilite, à Courbevoie.
L'Abbé Lambert, Vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris
L'Abbé Laporte, Curé de Nogentel
L'Abbé Leblanc, Curé de Pavant.
Maciet, à Château-Thierry.
Vicomte De Montesquieu, Membre du Conseil général de l'Aisne, à Longpont.
Perrin, Président de la Société archéologique de Soissons.
L'Abbé Pignon, Curé de Mons-en-Laonnois.
Poisson, à Verdilly.
Rocourt.
Saint-Denis, ancien Greffier du tribunal civil de Château-Thierry.
Tellier, à Paris.
L'Abbé Venant, Curé d'Epaux-Bézu.
Varin, à Crouttes, par Charly.
Vauchelet, à Paris

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

Boucher, Instituteur à Treloup.
Gobancée, Instituteur à Montigny-l'Allier
Plateau, Instituteur à Brécy.

TABLE

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1868

Travaux et Rapports présentés à la Société pendant l'Année 1868

IMPRIMERIE RENAUD, GRANDE-RUE, 15, A CHATEAU-THIERRY



